

# CONSIDÉRATIONS

SUR LA

# RÉVOLUTION BELGE

DE 1830,

*Par l'abbé G. Moens.*

---

TOME PREMIER.

---

LIÈGE,

IMPRIMERIE DE JEUNEHOMME FRÈRES,

DERRIÈRE LE PALAIS, N° 334.

—  
Novembre 1836.



## **INTRODUCTION.**

**DIEU ET L'ORDRE.**

**LORSQUE nous descendons dans l'arène pour combattre les factions révolutionnaires, nous nous couvrons volontiers de notre devise, car, à son ombre, nous nous croyons invincible dans le combat.**

**Nos adversaires ne se trouvent pas en pareille position : véritables glaneurs de l'époque, ils errent dans le vague, toujours à l'affût**

des évènements, qu'ils s'approprient; ne recueillant aucun avantage de leurs propres travaux, ils s'arrogent les améliorations du temps, que le progrès de la société est seul en droit de revendiquer.

Les apologistes de la révolution de 1789 n'ont pas cessé de prôner les lumières de l'époque, les progrès des sciences et des arts: à les entendre, nous lui devons le droit public, la jurisprudence, la statistique, l'économie rurale, et autres bienfaits, qui sont le résultat du mouvement ascendant de la société, et non la conséquence de la révolution.

En effet, est-il impossible de rien bâtir dans les décombres? ne trouve-t-on pas, parfois, un simulacre d'ordre au milieu de l'anarchie? Souvent les plus grandes vertus naissent des cendres des plus grands crimes, et le dévouement le plus héroïque est assis à côté de la plus noire trahison.

Pendant que la convention conduisait le malheureux Louis XVI à l'échafaud, les Vendéens, les Chouans, les Bretons se levèrent en masse pour soutenir la royauté ; les la Rochejacquelein, les Bourmont étonnèrent l'Europe entière par leur dévouement à une famille malheureuse.

Les écarts d'un peuple suivent la condition des écarts de l'homme : comme celui-ci ne passe pas sa vie dans le crime, sans faire, de temps en temps, une action honorable, de même une nation ne s'égaré pas de manière à ne jamais donner, dans son désordre, aucun signe d'humanité.

Mais qu'on nous dise, à l'exemple des régicides, que le mal est le principe du bien ; et nous répondrons sans cesse, qu'il n'y a ni vérité, ni logique dans ce langage.

Selon nous, les institutions organiques de la société ne sont qu'une modification de la création ; elles ont été conçues dans la pensée

éternelle, comme toutes les autres merveilles de la nature, qui frappent journellement nos regards. L'humanité a été créée avec sa destinée.

Ainsi, ces institutions ne sont pas l'ouvrage de l'homme; leur application seule nous a été abandonnée; et lorsque ces institutions, ainsi appliquées, donnent leurs bienfaits, nous ne devons pas nous en attribuer le mérite; car nous ne faisons que marcher sur la ligne que nous trace notre destinée sociale.

Nos intentions peuvent aussi faillir : souvent des causes occultes donnent des résultats inattendus : lorsque le laboureur a semé du bon grain, il attend quelquefois en vain les fruits de ses pénibles travaux.

Dans le désordre le bien est accidentel; dans la condition normale de la société, il se produit d'une manière naturelle et assurée.

C'est assez dire que nous faisons abstraction des évènements divers, qui, dans l'ordre de choses actuel, frappent tous les jours nos regards : si ces évènements sont favorables à l'humanité, nous les avouons ; cependant nous ne croyons pas en être redevable aux révolutions ; car les révolutions sont destructives de leur nature ; elles n'édifient rien ; elles n'ont mission que pour démolir.

Mais lorsque ces évènements sont désastreux pour la société, nous croyons y découvrir le principe désorganisateur du génie du mal, qui, conformément à la condition de son être, porte la désolation dans le sein de la société.

M. l'abbé de Lamennais ne croit pas non plus, que la destruction est dans les conséquences des doctrines révolutionnaires ; il en jette tout l'odieux sur les hommes qui les propagent.

« Pour qui ne s'aveugle pas volontaire-

ment, dit-il dans l'introduction à son *Essai*,  
il est visible que la révolution française, si  
éminemment destructive, n'a dû ce caractère de mort qu'au délire impie de ses promoteurs, qui attaquèrent avec une rage inouïe jusque-là toutes les vérités ensemble.

Ainsi le principe de la révolution est admis : *elle ne doit son caractère de mort qu'au délire impie de ses promoteurs.*

Dans la fameuse séance du 23 juin 1789, Louis XVI réproûva la conduite de l'assemblée nationale qui s'était réunie la veille à l'église de Saint-Louis, et y avait délibéré malgré les ordres du roi; il ne voulut reconnaître cette assemblée que comme tiers-état, il cassa ses arrêtés, prescrivit le maintien des trois ordres, et en se retirant, commanda aux députés de se séparer.

Sieyès dit à l'assemblée : *vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier; délibérons.* Et l'assemblée se mit à délibérer.

M. Sieyès agissait au nom du peuple, et il était dans le cercle de ses droits; le sang n'avait pas encore coulé, et si la révolution n'avait pas compté ses Robespierre et ses Marat, elle aurait très-bien dépouillé Louis XVI du droit de gouverner la monarchie : tout cela découle du principe posé par l'abbé de Lamennais.

Du reste, nous ne citons ce passage de l'*Essai* que pour montrer, que dès les premiers pas que l'abbé de Lamennais a faits dans la carrière littéraire, il fut tel qu'il se montre aujourd'hui à la face de l'univers. Qu'on juge donc avec quelle aveugle légèreté on a lu un auteur, qui s'est fait une si grande réputation, même parmi le clergé!

Nos adversaires déclinent la responsabilité de leurs œuvres. Demandez-leur plutôt s'ils sont comptables de l'anarchie qu'ils répandent dans les intelligences; du désordre qu'ils propagent dans la société; et ils répondront

qu'il n'en est rien ; qu'ils sont exempts de tout excès ; qu'ils ont les mains pures du sang humain que la révolution répand.

**DIEU ET LA LIBERTÉ À EUX ; DIEU ET L'ORDRE À NOUS !**

Nous ne nous arrêtons pas ici aux vains raisonnemens que font valoir nos adversaires, pour justifier leurs désastreuses doctrines. Toutes les factions ont leurs raisons à elles : les unes demandent l'indépendance et la liberté pour le peuple, qu'elles chargent de chaînes ; les autres prétendent porter les bienfaits de la civilisation aux extrémités de la terre, et ils laissent partout, sur leurs pas, des traces de la plus désolante barbarie ; il y a même des hommes qui prétendent faire des révolutions au profit du catholicisme ; et, on le sait, le catholicisme ne hait rien tant que le *droit sacré d'insurrection*. A la séance du 14 juillet, Marat demanda à l'assemblée nationale *cinq cents têtes par*

*l'amour du bien public*, comme il dit lui-même.

Dans la suite de notre ouvrage nous répondrons aux argumens des factions, absurdes par tempérament ou par préjugés.

En examinant de près les interminables discussions qu'amène la condition de la politique moderne, nous y découvrons deux pensées fondamentales, celle de la centralisation et celle de la division.

Nous demandons la centralisation, et en cela nous croyons marcher d'accord avec Dieu, avec les institutions de la création, avec les hauts principes d'association, avec les lois de l'humanité, avec tout principe d'organisation; car organiser, c'est concentrer; bâtir, c'est unir et concerter des matériaux; démolir, c'est les séparer, les disperser; c'est ainsi que les factieux dispersent les débris de l'ordre social qu'ils démolissent.

La concentration est le principe de la vie

dans le monde physique comme dans le monde moral : les eaux se concentrent dans la profondeur des mers ; la terre reçoit tous les êtres ; les minéraux y sont concentrés ; la chaleur se résume dans l'immense astre qu'on appelle le soleil, et celui-ci se contente de nous envoyer ses bienfaisans rayons ; le sang se concentre dans le cœur, et la pensée dans l'esprit ; il y a concentration à chaque principe de génération, sans laquelle la génération devient impossible ; l'amour, la concorde, la vertu réunissent les hommes ; la haine, la discorde, le vice les divisent ; l'ordre unit les familles, la liberté les sépare ; tout va se terminer dans le sein de la divinité.

La condition de la liberté, son caractère distinctif est l'esprit de division, ou la négation de toute organisation. Les conséquences de cette déviation vont à l'infini ; car la négation d'un principe ouvre la voie à une infinité de directions, qui toutes s'éloignent

plus ou moins du centre. L'ancienne philosophie a dit que tout se divise à l'infini ; et cela est vrai, du moins, si on l'entend en raison de la puissance humaine.

Nous n'avons pas besoin de faire de grands efforts, pour comprendre la liberté dans ce sens ; elle se fait connaître par ses fruits.

En effet, quel cas doit-on faire de ces protestations d'attachement à la morale publique, à l'ordre, à la vertu ? que l'on jette un regard sur les œuvres de ses partisans, et on saura à quoi s'en tenir.

Ils protestent de leur soumission aux lois, et ils provoquent le peuple à les méconnaître ; ils aiment, disent-ils, la royauté, et ils font tomber les rois de leurs trônes ; ils prêchent l'ordre, et ils excitent les peuples à la révolte ; ils prônent la justice et ils font des victimes ; ils blâment le crime, et ils ont des signes honorifiques pour l'ingratitude, la trahison et l'apostasie ; ils divisent l'auto-

rité, ils désunissent l'administration, ils partagent les royaumes.

Mais il est un point capital sur lequel les partisans de la prétendue liberté insistent particulièrement, c'est la division des deux grands pouvoirs, qui constituent toute autorité dans la hiérarchie sociale, celui de la religion et celui de l'état.

La religion, est-elle indépendante de l'état? l'état, est-il indépendant de la religion? Il y a indépendance réciproque dans les attributions des deux pouvoirs. Mais est-il juste que l'abbé de Lamennais vienne invoquer cette mutuelle indépendance, pour organiser la lutte?

Cependant, voilà où tend sa demande en divorce : le clergé doit renoncer, dit-il, aux émolumens qu'il reçoit de l'état, afin qu'il conserve sa pleine et entière indépendance.

L'abbé de Lamennais n'aurait pas dû tenir ce langage : lui aussi a appris dans l'histoire,

que la lutte entre les deux pouvoirs a plus d'une fois ensanglanté les annales des nations.

Nous comprenons l'indépendance de principes entre les deux pouvoirs ; mais nous n'entendons rien à l'indépendance d'action.

L'indépendance que réclame M. l'abbé de Lamennais, et qui, après tout, n'est qu'un moyen de parvenir à la domination, est impossible, nuisible ou inutile.

Elle est impossible, parce qu'il y a tendance de co-assistance dans la destinée des deux pouvoirs ; nous le démontrerons à l'occasion. Elle est nuisible, quand il y a lutte entre les deux puissances, parce qu'il y a raison de progrès pour l'antipathie. Elle est inutile, lorsqu'il n'y a pas lutte ; car dès lors, il n'y a pas de raisons de division.

Mais, on le voit, nos adversaires bâtissent l'économie de leurs doctrines, non pas sur les choses, mais sur le désordre des choses ;

sur la lutte, sur le conflit, sur les différends qui peuvent exister entre le clergé et les dépositaires du pouvoir civil.

Ils ne sont donc plus dans les institutions; car chercher de l'opposition entre les élémens qui concourent à la formation du monde moral, c'est mettre la divinité en contradiction avec elle-même, ou revenir au double principe du manichéisme des anciens.

Il n'y a pas de combat dans les élémens qui doivent concourir à l'organisation de la société; toute la lutte est dans les hommes; qu'on remarque bien cette différence, car elle explique l'esprit d'agitation qui règne dans le camp de nos adversaires.

Les sinistres conséquences qui découlent de leurs doctrines, témoignent assez de la tendance de leurs principes. Ces conséquences sont-elles dans leurs intentions? N'y a-t-il pas de générosité dans la pensée des

hommes qui suivent les théories de la politique moderne? L'abbé de Lamennais a-t-il voulu renverser le christianisme, pour élever sur ses ruines le culte du libéralisme révolutionnaire? Les factieux de la Belgique ont-ils visé à la ruine et au déshonneur de leur pays?

Nous n'avons rien à démêler avec la pensée des hommes qui exercent de l'influence sur la marche des affaires publiques : nous examinons leurs doctrines, et nous remarquons la tendance de leurs œuvres. Les travaux de l'abbé de Lamennais conduisent au renversement du christianisme, et cela nous suffit. Les factieux belges ont provoqué le peuple à la révolte, et la révolte a déshonoré et ruiné notre pays, et cela nous suffit encore. Qui veut les moyens, veut la fin.

Cependant, il faut bien l'avouer, les travaux de nos adversaires ont aussi leur spécialité : ils s'approchent des passions à me-

sure qu'ils s'éloignent de la raison; et en quittant le fil des institutions, ils vont finir dans le domaine de la pensée individuelle. Là, toutes les croyances trouvent leur symbole, toutes les affections leur culte, toutes les cupidités leur pâture. L'égoïsme est le dernier degré de la division, il est aussi le *terminus ad quem*, des travaux de nos adversaires.

Car, que demandent-ils par leur *liberté en tout et pour tous*? Ils demandent la part de l'égoïsme pour tous les hommes, dans tous les produits des relations sociales. Ce n'est plus concourir à l'ensemble qui forme la société; c'est reculer devant lui, pour passer à l'individualité personnelle; ce n'est plus entrer dans la hiérarchie qui coordonne les rapports sociaux; c'est tendre, par les efforts de la vie, à l'état d'isolement. Il n'y a plus ni souveraineté du prince, ni souveraineté du peuple; il y a souveraineté personnelle, culte de soi.

Toutes ces conséquences se retrouvent dans la division du pouvoir, dans l'abandon de l'instruction publique, dans l'émancipation de l'administration communale. Chacun fuit le centre pour se jeter sur l'extrême limite du domaine social : chacun cherche les raisons de son existence dans son isolement ; chacun pense et agit à sa manière ; chacun cherche de la pâture à son égoïsme. Il y a autant de sociétés qu'il y a de familles dans une nation ; car chacun se met, en tant qu'il est en lui, en dehors des rapports sociaux.

Mais qu'on le remarque bien ! il n'y a rien de plus illibéral, rien de plus intolérant, rien de plus despotique, que la liberté de nos adversaires.

Voyez tous ces hommes qui abandonnent les principes de la sociabilité, pour se jeter dans le domaine étroit de la liberté individuelle : chacun veut gouverner le monde à sa guise ; chacun prétend imposer aux

autres , ses lois , ses opinions , ses pensées , et jusqu'à ses caprices ; c'est un véritable combat de chaque individualité contre la société tout entière.

Et qu'on ne croie pas qu'il ne s'agisse ici que d'une simple lutte d'opinions : ces hommes sont prêts à mettre le fer à la main , s'ils tardent à se faire jour à travers le chaos des opinions qui se heurtent et s'entre-détruisent ; cela est dans le caractère de l'égoïsme ; rien de plus opiniâtre que lui.

La république française passa par des torrens de sang pour établir sa liberté ; à peine une faction se fut-elle fait jour, qu'une autre faction prit les armes pour l'abattre.

Le libéralisme de 1830 compta aussi ses jours de carnage ; il surgit bientôt de son triomphe d'autres opinions, qui tournèrent leurs coups contre la royauté de juillet.

Après quinze années de lutte dans le journalisme , les factieux de la Belgique

fondèrent leur puissance , le poignard à la main. Des citoyens courageux résistèrent au progrès de la révolution ; et on les expatria ! nous rachetâmes les chevaux du prince d'Orange , que le gouvernement révolutionnaire de Bruxelles faisait vendre ; et on nous fit piller !

Tel a été toujours le naturel de la liberté révolutionnaire : haine , envie , despotisme , oppression , poussés jusqu'à l'incendie et l'assassinat.

Mais il y a ici de quoi satisfaire les exigences de l'amour-propre et de l'ambition : chacun croit mieux comprendre les choses , et être plus apte que les autres à gouverner la société ; chacun pense se suffire à lui-même , et être plus heureux dans son indépendance. Ce sont ces mobiles qui portent les peuples à se révolter contre le pouvoir , qui n'est autre chose que le sceau de la hiérarchie sociale.

Nos doctrines nous placent sur un plus beau terrain , et nous élèvent infiniment au-dessus des travaux croupissans de nos adversaires : nous lisons dans les institutions mêmes la destinée des êtres créés ; nous coordonnons les choses , ou , pour parler plus exactement , nous faisons ressortir la coordination qui existe entr'elles.

Aussi y a-t-il une immense distance entre nos travaux et ceux de nos adversaires : chez eux , tout est lutte ; tout est opinion ; tout est travail et intérêt de parti ou de faction ; chez nous , les institutions de la création sont à jamais le modèle et le guide de nos opérations ; nous tâchons d'y ramener la société ; c'est le seul moyen de la conduire à bien. La lutte entre les hommes est accessoire ; il faut aviser aux moyens de la faire cesser.

C'est par ces considérations que nous descendons à l'explication de notre devise de *Dieu et l'Ordre.*

Lorsque nous nous sommes présenté sur l'horizon du monde politique , sous les auspices de notre devise, nous avons été attaqué d'abord par les rédacteurs de L'UNION, journal de Bruxelles. Les moyens , mis en avant par les écrivains de ce journal , ne nous ont pas donné , d'abord , une bien haute idée de leurs connaissances théologiques.

Tout absorbés dans leurs pensées de division , ils n'ont pas même compris la relation d'opposition que nous voulions établir entre leurs doctrines et les nôtres , et que notre devise était destinée à consacrer. Ils ont cru que nous abandonnions tellement les affaires de ce monde , que , d'un seul saut , nous nous jetions dans le sein de la divinité.

Dès lors , il n'y avait plus d'autre différence entre eux et nous , que celle qui distingue les choses d'ici bas de celles d'une autre vie ; et notre devise aurait été bonne , tout au plus , pour figurer à la tête d'un traité de théologie.

En conséquence de cette préoccupation, ils nous ont dit que Dieu est l'Ordre ; que nous faisons un pléonasme ; et que nous ne disions rien. Pour nous convaincre de tout cela, ils nous ont adressé la lettre d'une certaine théologie scholastique, à laquelle on façonne un peu trop les idées du jeune clergé.

Nous avons fait voir aux écrivains de L'UNION, combien il est irrationnel de nous opposer la scholastique de quelques théologiens, qui soutiennent, selon une vieille opinion, qui n'a jamais été éclaircie, qu'il n'y a rien à distinguer entre Dieu et les attributs divins. Traduire une pareille question au tribunal de la raison, c'est la résoudre. Au reste, nous aimons à croire à l'heure qu'il est, que les rédacteurs de L'UNION sont déjà d'accord avec nous, sur un point qui n'a d'ailleurs aucune importance pour la religion, ni pour les questions que nous avons à traiter ici.

En prenant l'*ordre* dans son acception la plus étendue, il correspond à la centralisation ; et ce dernier mot comprend toute l'organisation sociale , celle du mécanisme de la société , comme celle de ses modifications morales.

Ainsi , centralisation dans le pouvoir ; centralisation dans la législation ; centralisation dans l'administration ; centralisation dans les mœurs , dans les habitudes , dans le langage ; et en cela , nous appliquons à l'ordre civil le catholicisme que Jésus-Christ a appliqué à la religion.

Le catholicisme religieux ne s'explique pas autrement que par le fait de la centralisation ; et en cela , il montre la profonde sagesse de son divin auteur. Centralisation du pouvoir dans un chef unique , qui investit de l'autorité suprême un pontife , dont part toute action intrinsèque de pouvoir , pour se répartir de là jusque dans les der-

nières modifications de la hiérarchie ecclésiastique ; unité ou centralisation de doctrine ; unité d'application à l'universalité des hommes ; car là où il n'y a pas universalité d'application , il n'y a pas centralisation de fait.

Nous avons aussi notre foi ; et nous croyons qu'après avoir payé le dernier tribut de douleur aux tourmentes révolutionnaires, l'ordre civil deviendra aussi catholique , d'abord en Europe , puis dans l'univers. Les amis de la religion seront les amis de la monarchie ; ils combattront les hérésies politiques comme les hérésies religieuses , qui tenteront encore de troubler l'harmonie universelle. Dès ce moment commencera une nouvelle ère de bonheur pour l'humanité.

Tout s'organise dans la société , rien en dehors d'elle : le gouvernement d'une nation quelconque ne fait que seconder le mouvement d'organisation. Il préside et il

conserve ; à ces deux fonctions se réduit toute son action sur la société. Toutes les faces de la société se forment , et l'ordre s'introduit partout : dans les lois, dans l'administration , dans l'instruction nationale , dans les actes du pouvoir judiciaire , dans les procédés de la police.

La société ainsi organisée se trouve devant elle-même, c'est-à-dire, devant son mouvement ascendant ; et elle s'y abandonne. Il n'est plus dans le pouvoir de personne de l'arrêter dans son progrès, ou de la faire rétrograder ; car toutes les causes de rétrogradation ont disparu devant l'organisation universelle.

Et encore ne nous contentons-nous pas d'une organisation purement humaine : l'homme a une autre destinée que de mener une vie animale ; et un peuple athée serait le plus triste troupeau qui végète sur la terre ; il aurait tous les vices de l'homme sans avoir

les paisibles jouissances des autres animaux. Que la société humaine , ainsi organisée , soit portée , par l'action que la religion exerce sur elle , à sa condition exceptionnelle , à l'apogée de la perfection.

Donc , DIEU ET L'ORDRE signifie que la société , *universellement* organisée , doit être sanctifiée par l'influence que la religion , entendue dans le plus strict sens de son institution , exerce sur elle.

En indiquant ainsi le but où tendent nos travaux , nous espérons maintenant être compris par les rédacteurs de *L'Union* ; et nous allons dire un mot concernant nos CONSIDÉRATIONS.

L'homme qui contemple d'un œil attentif le mouvement de la société , n'a pas le temps de réfléchir beaucoup : le temps marche , et pour peu qu'il tarde à parler , les évènements le débordent , et parlent pour lui. Alors il vient , et il n'a plus rien à dire ; on lui re-

proche d'être prophète après coup; qu'il a trouvé dans l'accomplissement des faits, le sujet de ses méditations. Vous voulez, lui dit-on, fixer notre attention, et vous n'offrez que des corps morts à notre imagination!

En effet, en temps de révolution, les êtres les plus robustes du jour, sont des cadavres pour le lendemain; il n'y a que des faits plus forts qui frappent, les coups de la veille fusent-ils des coups de tonnerre.

C'est assez dire que nous ne croyons pas donner un ouvrage achevé : pour bien finir un travail, il faut beaucoup de temps; et, nous l'avouons, ce temps nous manque. Nous offrons nos **CONSIDÉRATIONS** au public, comme le fruit de nos réflexions personnelles. Qu'il daigne les agréer.

Nous ne cherchons pas à produire un effet du moment, semblable à la chaleur que donne un rayon fugitif du soleil. C'est tou-

jours un faible bénéfice qu'un écrivain recueille de ses travaux, s'ils ne lui valent qu'une renommée qui descend dans le tombeau, bien du temps avant lui.

Qu'est-ce que le bonheur, la réputation, la vie d'un homme, si on le met en regard de toute la société? Qu'est-ce que l'intérêt d'un seul individu, s'il se trouve devant le bien-être de l'humanité tout entière?

Il faut que l'homme s'oublie, pour se confondre dans la société : s'il s'y refuse, c'est un méchant, un égoïste ; qu'il se retire, pour se renfermer dans le cercle étroit de son ilotisme!

Voyez plutôt ce qu'est devenue la réputation d'un abbé naguères célèbre ! Elle s'est éclipsée aussitôt ; elle n'a vu le jour que pour mourir.

Il nous reste à prévenir le public, que le livre que nous offrons à sa bienveillance n'est pas un roman, destiné à flatter les passions.

Nous nous trouvons dans des circonstances à la fois si graves et si extraordinaires, que nous croyons devoir consacrer tous nos instans à éclairer le peuple, qui a besoin d'être aidé dans les efforts qu'il fait pour retourner aux institutions primitives ; l'abandonner dans ce moment, ce serait rendre la réaction plus lente et plus difficile.

Ajoutez à cela que les esprits turbulens de l'époque, font tous leurs efforts pour retenir sous leur dépendance, les masses qu'ils ont égarées, en prolongeant l'ivresse du fanatisme politique, qui s'est un moment emparé de la société.

Enfin, nous croyons justifier le titre que nous avons donné à notre ouvrage, en faisant remarquer que nous rapportons aux récents évènements politiques de notre pays, les objets que nous traitons dans les présentes  
CONSIDÉRATIONS.



# CONSIDÉRATIONS

SUR LA

# RÉVOLUTION BELGE

DE 1830.

---

## CHAPITRE PREMIER.

*État politique de la Belgique, avant sa  
réunion à la Hollande.*

CHAQUE parti invoque l'opinion publique en faveur de sa cause ; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'on est le plus exigeant sous ce rapport, précisément là où l'opinion est le plus partagée, dans les gouvernemens représentatifs ; car où l'esprit de parti a-t-il le plus de force, sinon là où toutes les opinions sont représentées par le journalisme ?

Mais cela ne doit pas étonner : les factions

comprennent les besoins de leur position ; elles flattent les masses , parce qu'elles ont besoin de s'appuyer sur elles. Malheur au peuple qui se laisse séduire par leurs fallacieuses adulations !

On le sait : la révolution actuelle d'Espagne est une révolution-modèle : les assassinats sont à l'ordre du jour ; on s'égorge et on se déchire ; du sang , du sang et encore du sang ! voilà toute l'histoire de ce nouvel essai de démocratie.

Il y a eu , depuis le gouvernement de la reine-régente , une bonne dizaine de soulèvements dans la capitale d'Espagne , et Madrid compte son dix-sept juillet.

Le seize août 1835 , un nouveau mouvement insurrectionnel éclata à Madrid : la milice urbaine se joignit aux insurgés , et fit de sa propre autorité , une proclamation au peuple et à la garnison , afin de les engager à faire cause commune avec elle , pour forcer la reine-régente de renvoyer ses ministres.

La reine-régente débordée de toute part,

se voit forcée de mettre Madrid en état de siège, le même jour où le mouvement insurrectionnel eut éclaté.

L'insolente conduite des insurgés n'a pas empêché la reine-régente de remercier les habitants de Madrid des témoignages de loyauté et d'amour de l'ordre qu'ils lui avaient donnés : dans son décret, inséré dans la *Gazette de Madrid* du dix-huit septembre suivant, par lequel elle annule le décret du 16 août, qui mettait Madrid en état de siège, Christine déclare qu'elle est *très-satisfaite des témoignages de loyauté et d'amour de l'ordre que lui ont donnés ses fidèles sujets et pacifiques habitans de la capitale!*

Le quatre janvier suivant, la populace de Barcelone égorgea impitoyablement les prisonniers carlistes, y compris les malades qui avaient été chercher quelque soulagement à leurs souffrances dans les hôpitaux.

Pendant le massacre de ces malheureux, dont on porte le nombre à 141, la troupe de ligne et la garde nationale demeurèrent impassibles, et on chercha en vain, dans

cette sanglante journée, un pouvoir protecteur de l'ordre social.

Cette inconcevable impassibilité des autorités civiles et militaires de Barcelone, pendant que des forcenés plongeaient le fer dans le sein de leurs victimes, n'a pas empêché le général Alvarez, le lendemain de ce jour néfaste, de féliciter la garde nationale, d'avoir su maintenir l'ordre public !

C'est ainsi que partout les factions flattent les masses, dont elles veulent captiver la bienveillance. Il en résulte un inconvénient grave : le peuple est entretenu dans de perpétuelles illusions, qui l'empêchent d'apercevoir le côté faible de son existence sociale.

Chez nous les partis les plus opposés exagèrent aussi nos vertus, nos talens, notre haute civilisation, toujours dans le dessein de flatter l'amour-propre de la nation.

Nous n'avons pas les mêmes raisons de surprendre la bonne foi du peuple ; nous n'appartenons à aucune faction, nous n'épousons les intérêts d'aucune caste ; nous plaidons la cause de la société tout entière, en cherchant

à la ramener à ses institutions réellement organiques. C'est un immense avantage que nous avons sur nos adversaires : il devrait convaincre le public , qu'il trouvera toujours plus de vérités dans nos livres que dans ceux des factieux.

Nous ne croyons pas être parvenus au haut degré de perfection nationale , auquel nous appelait notre existence au centre de l'Europe.

Mais on ne doit pas nous imputer à crime d'avoir moins profité des progrès du temps : les Belges ont été constamment entraînés dans les guerres de leurs voisins , et ont successivement passé sous la domination des vainqueurs.

Depuis des siècles notre nationalité a été foulée aux pieds , par les divers conquérans qui se sont emparés de nos contrées. La seule occasion qui nous a été offerte de partager notre sort , avec une illustre et antique nation , nous a été encore enlevée par le fait de la révolution de septembre.

Lorsque M. Nothomb a fait son *Essai his-*

*torique et politique sur la révolution belge*, il n'a pas oublié le lieu commun, comme on devait s'y attendre : il trouve, lui, les causes de la révolution dans les bases vicieuses du royaume des Pays-Bas, dans l'incompatibilité des mœurs des deux peuples ; il reproche aux Hollandais de s'être toujours considérés comme supérieurs aux Belges, et au gouvernement des Pays-Bas d'avoir appliqué à la Belgique la nationalité hollandaise.

• C'est dans les bases vicieuses du royaume-uni des Pays-Bas, dit-il, qu'on doit chercher la source des continuel embarras contre lesquels le gouvernement du roi Guillaume a lutté pendant quinze ans, et qui ont fini par le renverser. Ce secret se trouve dans ce fait qu'on ne peut nier et qu'on ne saurait trop méditer : le royaume des Pays-Bas ne fut que la continuation de l'ancienne république des Provinces-Unies, transformée en monarchie et dotée d'un accroissement de territoire.

• Depuis deux siècles, la Hollande est habituée à considérer nos provinces comme

placées dans une condition inférieure à la sienne.

» D'après les idées hollandaises, l'adjonction de la Belgique n'avait pas créé un peuple nouveau, la Hollande restait le type national; 1814 n'avait fait que réaliser un plan conçu depuis longtemps et abandonné plusieurs fois; l'ancienne individualité subsistait sans atteinte. La Hollande s'était pour ainsi dire complétée (1). »

Lorsque M. Nothomb place le principe de la révolution de septembre dans les bases vicieuses du royaume des Pays-Bas, il méconnaît les leçons du passé, tout en se mettant en opposition directe avec la vérité.

Pour s'en convaincre, on n'a qu'à recourir aux raisons qui ont fait naître l'opposition contre le gouvernement, et voir si elles ont rien de commun avec des vices inhérens à la création du Royaume-Uni.

La première opposition s'est formée sous l'inspiration de la crainte, pour des raisons

(1) Essai historique et politique sur la révolution belge, page 10 et suivantes.

d'ordre intérieur ; contre le plus ou moins d'étendue du libéralisme de la loi fondamentale ; contre la liberté de la presse et la liberté des cultes.

Jamais , la possibilité de fondre les deux peuples ne fut mise en doute ; pour qu'elle existât, il faudrait qu'elle fût provoquée par d'anciennes antipathies , la diversité des intérêts ou l'incompatibilité des mœurs. Or , rien de tout cela n'a lieu , comme nous le prouverons plus bas.

M. Nothomb attache beaucoup de prix à démontrer que la Hollande a mis la plus grande part dans la nationalité du royaume des Pays-Bas : le royaume des Pays-Bas, dit-il, ne fut que la continuation de l'ancienne république des Provinces-Unies ; depuis deux siècles la Hollande est habituée à considérer nos provinces comme placées dans une condition inférieure à la sienne ; la Hollande restait le type national ; l'ancienne individualité subsistait sans atteinte.

M. Nothomb cherche à faire passer aux yeux des belges, pour une cause d'intérêt et

de parti, ce qui était une véritable nécessité de position.

Lorsqu'à la paix de 1814, on a créé le royaume des Pays-Bas, il fallait donner au nouvel état une existence politique et un gouvernement; et pour cela, on devait bien prendre un point de départ quelconque.

La Hollande, soit comme république, soit comme monarchie, avait son existence politique, sa nationalité, son gouvernement, sa constitution, son roi.

La Belgique ne se trouvait pas dans la même condition : devant être détachés de la France, nous attendions notre destination ; et comme nous n'avions aucun des élémens qui constituent une nation formée, il fallait bien que nous les partagions avec les Neerlandais, auxquels nous allions être unis.

Mais on n'y fait pas assez attention : ce n'est pas la Belgique, mais bien la Neerlande qui y a tout perdu ; un peuple qui partage sa nationalité, son gouvernement, son roi, avec un autre peuple, perd infailliblement de son repos et de son bonheur intérieur; le

roi et le gouvernement sont forcés de faire des sacrifices dans l'intérêt de leurs nouveaux sujets ; de satisfaire leurs volontés et souvent leurs caprices. Nous ne devons pas aller bien loin pour chercher des exemples de cette vérité ; nous en trouvons dans le royaume des Pays-Bas.

D'abord , la Néerlande en s'unissant à la Belgique , perdit par le fait même de sa nouvelle position , la moitié de la résidence royale : avant la réunion de la Belgique à la Hollande , La Haye contemplait sans cesse la vénérable face d'un prince chéri , d'un prince adoré de son peuple ; à la paix de 1814 , cette capitale a dû se résigner à partager ce bonheur avec Bruxelles. La perte que fit ici la Hollande , compensait à elle seule , quand on a le sentiment de sa dignité , tous les sacrifices que la Belgique a pu faire.

Puis , par le même fait de son union à la Belgique , la Hollande partagea avec nous , sa puissante marine , ses possessions d'outre-mer et un grand et noble caractère.

Le culte de la religion catholique était

bien soutenu ; le clergé largement rétribué ; les temples qui tombaient sous les ruines du temps , étaient restaurés , ou des nouveaux bâtis ; tout cela est incontestable : les malveillans seuls ont pu soutenir le contraire ; parce qu'il leur fallait des raisons pour égarer les catholiques , et les entraîner dans leurs coupables complots de sédition.

Eh bien ! cette protection accordée à un culte qui n'était pas le leur , ne pouvait pas sans doute être vue de bon œil par les réformés exagérés de la Hollande , et cependant , il y a malheureusement des exagérés partout et dans toutes les classes de la société.

Il n'y a pas jusqu'à la désignation de leur pays que les Hollandais n'aient perdue ; car l'état que les traités de 1814-1815 ont créé , n'a pas été appelé la Batavie , ni la Neerlande , ni la Hollande , mais le royaume des *Pays-Bas* , dénomination prise des anciens Pays-Bas Autrichiens. Le roi lui-même a sacrifié son titre ; car d'après l'ordre de succession ; il devait s'appeler Guillaume VI et il a pris le titre de Guillaume I<sup>er</sup> , afin de

montrer que le nouveau royaume commençait en quelque sorte sous une nouvelle dynastie.

En général, les peuples n'apprécient pas assez le prix de la nationalité; ils ne comprennent pas qu'elle est la première base de la grandeur nationale, et l'indispensable condition du repos intérieur des états.

Cette nationalité nous a toujours échappé; et cela par des causes qui n'ont rien de déshonorant pour les Belges : nous avons été toujours un peuple de transition : appartenant tantôt à un état, tantôt à un autre état, nous n'avons jamais partagé la nationalité des peuples divers sous la domination desquels nous avons passé, parce que nous n'avons pas eu le temps de nous faire à leurs mœurs. Cependant, nous avons conservé quelques-uns de leurs défauts : il est naturel à l'homme d'apporter dans toutes ses conditions le germe de ses anciens vices.

Cette dernière déviation était assez naturelle aux Belges; et on ne doit pas nous en faire un crime, quand on songe que

nous avons été constamment sous l'influence des mutations politiques qui ont agité l'Europe depuis deux siècles.

La raison de cette fluctuation est toute dans notre situation géographique : l'homme se l'explique en prenant la carte à la main : nous nous trouvons sur la ligne de démarcation, entre deux peuples rivaux, la France et l'Allemagne.

Ces deux peuples diffèrent de caractère, de mœurs, d'idées, de vues, de principes, de religion, de tout : ils tendent sans cesse à gagner du terrain l'un sur l'autre ; et c'est sur notre sol qu'ils dressent tous les deux le plan de leurs opérations. Selon la prépondérance de l'un ou de l'autre, nous appartenons, sinon de fait, du moins de propension, ou à la France, ou à l'Allemagne. On serait tenté de demander aux catholiques, et surtout au clergé de la Belgique, s'ils veulent de la France ou de l'Allemagne : dans le choix, la réponse ne serait pas douteuse : tous tendraient vers l'Allemagne.

A notre réunion à la Hollande, nous

trouvions un peuple tout formé, un gouvernement fait, l'instruction publique établie sur des bases solides, une ancienne et auguste dynastie, à laquelle nous pouvions donner nos cœurs.

Après le combat naval de Navarin, la Grèce se trouvait vis-à-vis de la Porte Ottomane, à peu près dans la même condition que la Belgique était à l'égard de la France, après la bataille de Waterloo.

Or, on sait combien il en a coûté de sacrifices aux Grecs, combien de sang, pour recouvrer un simulacre de cette indépendance, qu'il nous fut donné de partager si généreusement avec les Néerlandais. A voir les divisions intestines qui la déchirent encore à l'heure qu'il est, la Grèce pourrait bien être tentée de regretter ses anciens maîtres.

M. Nothomb dit que depuis deux siècles, la Hollande est habituée à considérer nos provinces comme placées dans une condition inférieure à la sienne.

En effet, la Hollande est supérieure à la Belgique sous deux rapports : d'abord sous

le rapport de sa constitution de peuple ou sa nationalité : depuis sa longue guerre de 80 ans contre l'Espagne, guerre dont le fruit fut son indépendance, la nation hollandaise s'est constituée en corps de nation ; et elle est parvenue, surtout par ses opérations commerciales, à se faire une réputation telle, qu'aucune autre nation de l'Europe du même nombre d'hommes, n'a pu acquérir après elle.

Ce premier sentiment de nationalité a été commandé, dans son origine, par cette même guerre contre l'Espagne : la nation néerlandaise comprit qu'elle avait besoin de toutes ses forces réunies, pour pouvoir lutter contre un ennemi puissant et perfide, tel que l'était Philippe II.

De là date ce sentiment d'union qui réunit, au moment du danger, la nation dans la pensée commune de la défense de la patrie.

Si cette unité de vues nous a manqué jusqu'ici, ce n'est pas notre faute : les partis divers que les changemens politiques ont

créés au sein de la Belgique, nous ont constamment dirigés vers des buts différens et souvent opposés.

Puis, la situation géographique de la Hollande est telle que ni la Belgique, ni tout autre pays limitrophe, ne peuvent rivaliser avec elle : étant bordée par la mer du Nord, elle a eu l'occasion d'exercer son industrie, dans les temps où la plupart des peuples vivaient encore dans l'indifférence de la fortune; et elle a profité de l'apathie des autres peuples, pour porter sa fortune à une hauteur, où aucune autre nation, sinon l'Angleterre, n'a pu atteindre. Les banques d'Amsterdam rivalisent depuis longtemps avec celles de Londres et de Paris.

La Belgique a aussi ses avantages à elle : ses habitans sont laborieux et économes; son sol est riche et fertile; ses mines sont inépuisables; mais nous avons besoin d'une impulsion, qu'aucun peuple, aussi bien que la Hollande, ne peut nous donner.

La France était encore saignante de sa révolution de 93, qu'un grand homme, homme

capable de cicatriser ses plaies, se présenta à ses regards effrayés.

Après de fortes convulsions, le médecin n'attaque pas de front une constitution affaiblie : il observe ; il tâte ; il se contente d'aider la nature dans ses propres efforts.

Eh bien ! Napoléon devint le médecin de la France malade, de la France en délire, de la France, abattue sous les coups d'une effroyable et sanglante révolution.

Cet homme de génie comprit bientôt, que le moment n'était pas venu de tuer la république ; qu'il valait mieux la laisser mourir. Cependant, il était urgent d'arrêter l'effusion du sang ; de baisser le glaive qui était encore suspendu sur des milliers de têtes ; de faire disparaître des places publiques la guillotine, monument de honte et d'exécration. Il était encore urgent d'ouvrir les cachots, et de rendre à la liberté la foule d'honnêtes gens qui y gémissaient, attendant, dans l'anxiété de leur cœur, le jour fatal où un tribunal sanguinaire les ferait conduire à l'échafaud. Enfin, il était urgent

de réhabiliter la religion, qui sortait toute mutilée des ravages de l'époque, et de calmer ainsi la conscience d'un peuple qui ne pouvait pas avoir perdu de sitôt le souvenir de Dieu.

Napoléon s'acquitta de cette tâche difficile, et il s'en acquitta en homme habile : le 28 floréal an XII, il fit sortir du sénat conservateur, un décret qui le nomma empereur de la république. Voici ce que porte le premier titre de ce décret.

Article premier. « Le gouvernement de la république est confié à un empereur, qui prend le titre d'Empereur des Français. »

Art. 2. « Napoléon Bonaparte, premier consul actuel de la république, est empereur des Français. »

L'article 3 institue l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance de l'empereur.

L'art. 4 lui donne le droit d'adopter les enfans ou petits-enfans de ses frères, dans le cas où il n'aurait pas d'enfans mâles; et ses fils adoptifs entrent dans la ligne de sa descendance directe.

Les articles 5 et 6 défèrent la dignité impériale à Joseph ou à Louis Bonaparte ou à leur descendance, à défaut d'héritier naturel ou héritier adoptif de Napoléon Bonaparte.

Voilà, comme on le voit, une monarchie complète, même une monarchie un peu despotique, greffée sur la république. L'empereur aurait du moins dû songer à éviter la contradiction dans les termes.

Car on est tenté de demander ce que Napoléon voulait, quand il commençait ce fameux décret par ces mots : *Napoléon, par la grâce de Dieu et par les institutions de la république, empereur des Français*; quand il met à l'article premier, l'empire au milieu du gouvernement de la république; quand à l'article trois, il institue l'hérédité dans la république.

Au reste en introduisant la forme monarchique dans le gouvernement de France, tout en conservant le titre de république, qui avait coûté tant de sang, l'empereur a voulu ménager la susceptibilité des hommes exa-

gérés, qu'il était important de ne pas effrayer dans ce moment. Dans les temps de troubles une équivoque remue les masses, un mot les dirige.

En attendant, l'empereur fit jouer tous les ressorts du gouvernement monarchique, qu'il venait de créer ; et la république vint bientôt expirer à ses pieds.

De son côté, la France voyant l'abîme que la révolution avait creusé sous ses pas, fut effrayée de voir de quoi est capable une populace effrénée ; elle ne demandait pas mieux que de confier ses destinées aux soins d'un soldat, qui s'était illustré sur le champ de bataille, et qui venait de lui donner des preuves réelles de justice et d'humanité.

Les premières années de l'empire illustrèrent la mémoire de Napoléon : il donna au peuple français des lois sages et justes ; il établit une bonne administration ; il créa une vigilante police, qui réprimait d'un bras vigoureux les coupables tentatives du brigandage ; enfin, tout présageait en lui un monarque tel qu'il le fallait, pour conduire

un peuple animé et vif , mais turbulent comme le sont les Français.

Malheureusement, l'ambition parut croître avec la gloire de ce grand homme, si justement renommé sous bien des rapports. Bientôt, il ne rêva plus que conquêtes et extension de pouvoir; et aussitôt il mit la main à l'œuvre.

La Belgique avait été déjà acquise à la France; et l'empereur ne tarda pas à conquérir les rives du Rhin, les petits états d'Allemagne, l'Italie, la Hollande, etc.; il fit invasion en Prusse, en Autriche, en Espagne; en un mot, il ébranla successivement tous les trônes, ou il les fit chanceler sur leurs bases.

Cet homme du destin avait des projets immenses, tels que jamais personne avant lui, si ce n'est peut-être Alexandre-le-Grand, n'avait conçus.

Une monarchie qui n'aurait pour bornes que les limites de la terre; une monarchie qui serait gouvernée par les mêmes lois, où on parlerait le même langage, où on aurait

les mêmes mœurs, les mêmes habitudes; où on conserverait les mêmes croyances religieuses; monarchie dont on aurait partagé l'administration; mais dont, après tout, lui seul aurait été le chef suprême ou le *grand sultan*; telles n'étaient pas les seules visions de cet homme extraordinaire.

Jamais l'empereur ne consultait les règles de la justice dans ses entreprises guerrières; les moyens de bien exécuter et de réussir étaient tout à ses yeux; et en cela il était conséquent avec ses principes; s'il se croyait destiné à gouverner l'univers, il devait croire que la providence avait mis l'univers à ses pieds.

En montrant l'Italie à ses soldats, Napoléon leur dit : « Jetez les yeux sur ces riches contrées qui sont à vos pieds, *elles nous appartiennent, allons en prendre possession.* » Dans ce peu de mots, nous lisons toute la vie de l'empereur.

Les armes ne furent pas la seule ressource de Napoléon; il employa encore d'autres moyens pour parvenir au but qu'il voulait

atteindre; il tâcha de mettre dans ses intérêts, les trônes qu'il n'avait pu abattre de prime abord, pour élever sa puissance sur leurs ruines.

C'est sous le prestige de cette pensée qu'il proposa à Pie VII, son traité offensif et défensif, connu sous le nom de la fameuse *ligue*; il avait compris que pour réaliser ses projets de centralisation, l'influence papale lui valait plus que dix armées françaises.

Pie VII ne se laissa pas prendre aux promesses fallacieuses de l'empereur; il respecta les droits et les trônes des princes; il comprit bientôt qu'après avoir enchaîné sous ses pieds le pouvoir de la terre, l'empereur ne tarderait pas à se proclamer le dispensateur de la religion.

Il reçut donc un refus formel du pape, et toute la politique raffinée de l'empereur alla se briser au pied du Vatican.

Napoléon ayant tenté en vain de mettre la religion et le clergé dans les intérêts de ses projets ambitieux, comprit qu'il allait les avoir contre lui; c'est ce qui le fit songer

à détruire par la violence, ce qu'il n'avait pu réduire par les promesses et la persuasion.

Ainsi, l'anéantissement de la religion devait précéder la destruction des trônes; car, à peu d'exceptions près, la religion et ses ministres ont été toujours les plus solides appuis des trônes et des états; les ennemis des uns ont été, de tout temps, les ennemis des autres.

La captivité de Pie VII, et sa translation à Fontainebleau en France, ne furent pas la seule calamité dont l'empereur accabla la religion.

Entre-temps, on le sait, l'empereur continua ses expéditions et ses conquêtes sur l'Europe; rien ne paraissait arrêter les progrès de cet homme au bras de fer, comme on l'a appelé.

Toutefois, la providence a paru se fatiguer des exploits d'un homme qui causait tant de malheurs à toutes les nations, et qui paraissait vouloir commander aux destins même.

La malencontreuse expédition d'Espagne, qui a coûté cinq cent mille hommes à la

France, sans lui avoir gagné un pouce de terrain, ne semblait être que le triste présage de la chute prochaine de l'empire.

Enfin vint la fameuse campagne de Russie de 1812, campagne qui fut le tombeau du pouvoir colossal de la France et de son empereur.

Tous les princes furent réduits au rôle de simples spectateurs ou de coopérateurs de cette fameuse expédition ; ils étaient tous glacés d'effroi à la vue des rapides succès des armes françaises, sans en excepter le grand Alexandre, l'autocrate de toutes les Russies.

L'empereur traversa l'Allemagne, à la tête d'une innombrable armée ; et il pénétra dans le cœur de la Russie, sans rencontrer trop de résistance ; il arriva même dans Moscow, et planta ses aigles sur le Kremlin..... Mais là la fortune dont il avait tant de fois abusé, le quitta et s'envola pour toujours.

Alors, la faim, le froid et les armes russes portèrent la mort dans tous les rangs des armées françaises, dont les tristes débris ne se jetèrent sur Leipsig, que pour se noyer dans l'Elster.

C'est à la nouvelle de la défaite ou pour mieux dire de l'anéantissement des armées françaises, que les puissances du Nord, qui jusques-là ne s'étaient que trop occupées de leurs intérêts privés, songèrent à une coalition qui devait à jamais les garantir contre l'invasion du Midi.

Cette alliance ne fut pas tant le fruit d'une combinaison politique, que le résultat d'une nécessité de l'époque.

Mais aussi, cette alliance faite, la France fut perdue ; et celui qui avait servi d'ornement à la grandeur française, devait bientôt devenir le principe de sa décadence ; car, comme nous l'avons dit dans une autre circonstance, nous croyons que rien n'est capable de résister aux forces bien combinées des pesantes armées du Nord.

Les évènements vinrent bientôt justifier les prévisions des princes : après la bataille de Leipsig, les puissances alliées marchèrent sur la France, pénétrèrent sur son sol, et allèrent jusqu'aux portes de Paris, sans rencontrer de fort grands obstacles.

Après quelques jours de combat, la capitale fut occupée, l'empereur abdiqua et accepta son exil à l'Île d'Elbe; tels furent les premiers résultats de cette mémorable campagne.

On connaît la fuite de l'empereur de l'Île d'Elbe, et son retour soudain dans la capitale de France. Ce retour amena la fuite momentanée de Louis XVIII, qui était monté sur le trône de ses ancêtres, et la fameuse bataille de Waterloo, que l'empereur livra, dans le mois de juin 1815, aux armées coalisées, et qui tourna de nouveau à son désavantage.

La perte de cette bataille fut le coup de grâce du pouvoir de la France. Si ce combat avait tourné au profit de l'empereur, celui-ci aurait refoulé les armées alliées jusqu'au Rhin; et sa chute aurait été retardée de quelque temps.

Les armées alliées s'emparèrent une seconde fois de Paris; l'empereur abdiqua de nouveau, et fut envoyé en exil à l'Île de Sainte-Hélène; là il finit sa courte mais illustre carrière, le 5 mai 1821.

La France vaincue, il fallait songer à pacifier l'Europe, à redresser les trônes renversés, et à fixer les limites de divers états.

Il n'y avait rien de plus naturel que de songer à prendre pour point de départ, les limites de 1790, époque où la France révolutionnée commença ses conquêtes sur l'Europe.

Après vingt-deux ans d'exil, les malheureux Bourbons devaient rentrer en France, pour reprendre leurs droits de souveraineté. Ce n'est pas à Louis XVIII, mais à la France, dont on avait eu l'occasion d'apprécier l'esprit envahissant, qu'on traça des limites.

De manière, qu'on y fasse bien attention, que l'alliance des puissances n'a pas été faite d'abord pour replacer les Bourbons sur le trône, mais bien pour refouler la France dans ses limites et pour l'empêcher à jamais d'en sortir.

Quelque humiliant que fut pour eux cet aveu, les princes ont dû convenir des avantages, que l'empereur n'a cessé de remporter sur eux, au champ de bataille. Lorsque

le prince Guillaume fut rendu à ses états , après dix-neuf ans d'exil , il prononça devant l'assemblée des six cents notables , un discours plein de cette onction qui avait été arrachée à son cœur par les circonstances. Voici comment il commence ce discours , dans lequel il avoue combien la fortune avait été favorable aux armes de l'empereur.

• Messieurs , dit-il , c'est avec la plus vive émotion que j'ouvre cette assemblée. Les orages politiques qui ont agité l'Europe pendant le quart d'un siècle m'ayant éloigné , il y a dix-neuf ans , du territoire de la patrie , dans le moment même où j'avais vu s'ouvrir pour moi la carrière dans laquelle je pouvais être utile à l'état ; les nouvelles des désastres , de jour en jour plus affligeans , d'un peuple à la gloire et au bonheur duquel la gloire et le bonheur de ma maison avaient été liés si longtemps , m'attachaient de plus en plus à ces provinces. Mais la fortune continuelle et inouïe de l'usurpateur de tout le continent paraissait rendre presque impossible que je

revisse mon pays natal, et que je le revisse délivré (1). »

De là les déclamations continuelles des révolutionnaires de tous les pays, contre l'alliance de 1814-1815 et ses traités; la chose est toute naturelle; car cette alliance devait être le rocher, au pied duquel devaient désormais se briser les efforts des révoltés.

La France refoulée dans ses limites, le partage de l'Europe fut facile: tous les souverains conservèrent ou reprirent le fil de leurs droits primitifs; seulement il resta quelques états en disponibilité, et on fut obligé de tracer des limites plus naturelles à d'autres. On devait assurer le sort de la Pologne et celui de la Belgique.

La Pologne fut réunie à la Russie, dont elle forma la frontière du côté du Midi, et elle passa ainsi sous le gouvernement de l'empereur Alexandre, qui venait de sauver l'Europe de la domination française.

(1) Assemblée des notables convoquée à La Haye, pour délibérer sur le projet de constitution, devenu loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, séance du 29 mars 1814.

Ce grand monarque n'incorpora pas la Pologne à son immense empire; il lui donna un chef, une constitution, des lois, une administration à part.

C'était là le sort le plus heureux qui pût être réservé à la Pologne; car elle était à peu près indépendante de la Russie, et tout à la fois l'immense empire russe était ouvert à son industrie et à son commerce, et elle jouissait de la protection d'un peuple invincible.

Les Polonais, dit-on, sont plus civilisés que les Russes. Si la chose est vraie, il ne tenait qu'à eux de tirer parti de leurs connaissances, et d'exploiter la Russie à leur profit.

Quel avantage la Pologne aurait-elle tiré de son indépendance, isolée au milieu de trois grands états, la Prusse, l'Autriche et la Russie? Certes, ces états ne lui auraient accordé, comme il est facile à comprendre, de traité de commerce que dans l'intérêt de leurs peuples respectifs; une armée de douaniers aurait formé un cordon sanitaire sur ses frontières; son industrie et son com-

merce auraient languï ; et la Pologne aurait péri d'une mort lente , ou se serait fondue dans un état voisin ; c'est là le sort que le temps réserve aux petits états qui se trouvent enclavés dans de puissans territoires.

Enfin , la Pologne a été placée sous la protection immédiate du plus puissant souverain de l'Europe ; et tout ceci n'a pas empêché les Polonais de se laisser entraîner par le scandaleux exemple de la France et de la Belgique , de se révolter , de se déclarer indépendans , et de s'enterrer sur les bords de la Vistule , plutôt que de jouir des immenses avantages que lui offrait sa nouvelle situation politique. Voyez , lecteur , ce que peut sur l'ame d'un peuple vif , le prestige d'un mot magique.

Enfin , nous venons à la Belgique de 1814 , quel dut être son sort , quel son avenir ?

La Belgique avait appartenu successivement à l'Espagne , et elle en avait secoué le joug ; elle avait été à l'Autriche , et elle en avait secoué le joug ; une partie de la Belgique avait été gouvernée par le prince de

Liège , et le prince de Liège a été chassé ; enfin , la Belgique avait été incorporée à la France ; et en 1815 , la Belgique a puissamment contribué à enterrer la France sur le champ de bataille de Waterloo.

Ce n'était plus avec ces divers états que la Belgique pouvait fraterniser ; les plus heureux projets auraient été déjoués par le souvenir du passé , ou par l'incompatibilité des élémens.

Depuis longtemps , nous avons devancé l'Espagne dans les progrès de la civilisation : nous sommes loin des mœurs de ce peuple hautain et cruel ; nous ne parlons pas son langage ; nous n'avons pas sa législation ; en un mot , le Belge n'a rien qui le fait sympathiser avec l'Espagnol ; et par conséquent, on ne devait pas songer à nous rendre à l'Espagne.

Y avait-il lieu de nous unir de nouveau à l'Autriche ? On ne pouvait pas songer : le souvenir de la révolution belge , sous Joseph II , n'aurait pas tardé à réveiller les vieilles rivalités. Puis notre éloignement de l'Autriche

défendait à jamais de songer à la fusion; nous ne pouvions devenir qu'une colonie de l'empire.

Cependant, nous ne pouvions pas demeurer Français non plus : les ravages que l'empereur avait faits parmi notre jeunesse, les impôts odieux qu'il avait prélevés sur le peuple, les insupportables tracasseries que la régie des droits-réunis avait fait subir aux Belges, les persécutions dont on avait accablé leur religion, tout cela nous avait rendu la France antipathique, même odieuse. D'ailleurs des considérations, puisées dans la haute politique, exigeaient notre séparation de la France.

Et l'indépendance de la Belgique ! Cette indépendance était pour elle un arrêt de mort, rendu contre son industrie et son commerce, qui étaient déjà portés à un certain degré de force sous l'empire français.

La Belgique sans forces de terre, ni de mer, serait devenue une colonie que la France, la Prusse et la Neérlande auraient exploitée à leur profit.

Puis, par qui la Belgique, qui n'avait jamais été état indépendant, aurait-elle été gouvernée? quel aurait été son chef? quelle aurait été la dynastie indigène, à qui n'aurait pas manqué le prestige d'une influence forte, d'une influence nécessaire pour commander le respect à un peuple qui était encore tout ébloui de l'éclat de la grandeur française? ou quel était le prince étranger qui aurait trouvé de la sympathie chez les Belges? où aurions-nous trouvé un écoulement prompt et facile aux nombreux produits, dont le sol belge enrichit ses habitans?

Toutes ces questions étaient autant d'insolubles problèmes, qui n'ont pas échappé à la considération de la diplomatie.

Il se présenta une autre combinaison : le souverain des Provinces-Unies, connues sous le nom de Hollande, devait naturellement récupérer les états dont l'usurpation l'avait éloigné; il rentrait de plein droit dans ses titres de souverain.

La vieille Neérlande est un pays renommé par l'immense commerce qu'il fait dans

toutes les contrées de la terre, et surtout dans ses possessions d'outre-mer.

Mais son sol n'est pas généralement productif, ses productions ne suffisent pas aux besoins de sa consommation et de son commerce; elle tire ses principales ressources de l'étranger, surtout de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne.

La Neérlande est formidable par sa marine; après la marine anglaise, celle de la Neérlande peut rivaliser avec la première force maritime de l'Europe.

Mais sa population est petite; étant restreinte à deux millions d'habitans, elle ne pouvait pas être de grand poids dans la balance des forces de terre.

De son côté la Belgique est riche de produits territoriaux; la fertilité de son sol est admirable; le blé paraît croître sous les pas du laboureur; les fruits de tous genres semblent s'offrir comme par enchantement à la vue du propriétaire; toute la Belgique n'est qu'une vaste carrière où l'exploitant va puiser ses richesses.

Le peuple belge est en général laborieux, mais il a besoin d'être activé par l'industrie et le commerce ; cela est surtout vrai pour la partie flamande du pays.

La Belgique et la Hollande ont les mêmes mœurs et parlent le même langage, à l'exception de trois à quatre provinces, sur dix-huit qui formèrent le royaume-uni des Pays-Bas.

Les deux nations professent la même religion, la religion chrétienne ; quoique la religion catholique soit la religion dominante de la Belgique, et le culte réformé la religion de la Hollande.

L'admirable situation topographique des deux pays présageait une réunion, qui devait s'effectuer aussitôt que les raisons politiques cesseraient de s'y opposer.

Cette situation semblait nous attacher à la Hollande : les fleuves et rivières sont les moyens les plus naturels de communication entre les peuples divers. Nous n'avons que deux rivières de quelque importance, la Meuse et l'Escaut.

Eh bien ! les rives de la Meuse et de l'Escaut sont occupées par les habitans des deux pays ; la Meuse et l'Escaut nous conduisent également dans le cœur de la Hollande.

Ajoutez à tout cela que d'anciennes sympathies semblaient appeler depuis des siècles, les Belges et les Néerlandais à la communauté de la vie sociale, que des évènements majeurs ont seuls interrompue.

Comme nous l'avons fait remarquer dans d'autres circonstances, les Belges et les Hollandais se sont presque toujours trouvés réunis sur le même champ de bataille pour combattre l'étranger ; cette union fut de tout temps si prompte que l'on est tenté de croire, qu'un instinct commun portait les deux peuples à se considérer comme frères et compatriotes, dès l'antiquité la plus reculée.

A la seule voix de *Claudius Civilis*, les Belges se joignirent aux Bataves pour secouer la tyrannie des Romains. Sous Philippe II, les nobles, le clergé et le peuple se rallièrent autour du Prince d'Orange,

**pour s'opposer aux vexations des Espagnols ; enfin , le sang des Belges a coulé avec celui des Hollandais , sur le champ de bataille de Waterloo.**

**Cette sympathie des deux peuples , qui date de temps immémorial , doit être fondée sur la convenance des intérêts réciproques. Depuis une époque très-reculée , la Belgique entretient des relations de commerce actives avec la Hollande : beaucoup de petites villes flamandes de la Belgique ont fait de tout temps des dentelles pour la Hollande , et elles trouvaient leur principal moyen d'existence dans cette branche d'industrie.**

**D'ailleurs , ne l'oublions pas : c'est à la nation néerlandaise que nous devons le principe de notre émancipation ; de notre délivrance d'un peuple qui paraît avoir pris à tâche d'entrer le dernier dans les voies de la civilisation , et qui nous donne encore , à l'heure qu'il est , des preuves multipliées de la plus barbare férocité. Sans les secours des Bataves , nous n'avions ni la force , ni les moyens de nous débarrasser de cette tribu**

d'égorgeurs, qui s'appelle l'Espagne. Mais leur appui ne nous a jamais manqué : lorsque nous gémissions au XVI<sup>e</sup> siècle sans défense sous les tyrannies de Philippe II, les Hollandais et les Zélandais, conduits par le prince d'Orange, volèrent à notre secours : voici le texte qui nous concerne, et que nous trouvons dans le décret d'indépendance, publié à La Haye par les états-généraux des Provinces-Unies, le 26 juillet 1581. « Les Belges, dit-il, sans armes se trouvent en proie à des loups ravissans. Livrés à la faim, à la misère, à la mort, ils n'avaient plus d'espérance sans la générosité d'un prince fugitif et persécuté qui, secondé par la valeur des Hollandais et des Zélandais, les a retirés de l'abîme où la barbarie espagnole les avait précipités. »

Le sang des Nassau a également coulé pour les deux nations : au XVI<sup>e</sup> siècle, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fut assassiné par le nommé Balthazar Gérard, attiré par l'appât de l'or de Philippe (1).

(1) Philippe II mit à prix la tête du prince

Entouré des Belges qu'il commandait , Guillaume-Frédéric-Georges-Louis de Nassau, prince d'Orange, le fils aîné de Guillaume I, roi des Pays-Bas, versa son sang au champ de bataille de Waterloo.

Ainsi, l'existence politique des deux nations a été cimentée par le sang d'une illustre famille. De pareils faits ne s'oublient pas ; ils demandent de notre part une reconnaissance éternelle ; et il n'y a pas de Belge qui porte un cœur d'homme de bien dans son sein, qui ne partage mes sentimens.

Toutes ces considérations semblaient annoncer un heureux accord entre les deux

d'Orange, en 1580; cette circonstance est rapportée dans l'acte solennel que les états-généraux publièrent pour l'indépendance de la Hollande, et que nous venons de mentionner ; mais il ne se trouva d'assassin que quatre années plus tard : Gérard tua le prince d'un coup de pistolet au sortir de son palais de Delft. — Arrêté immédiatement après l'assassinat, Gérard fut condamné à mort, et exécuté le 14 juillet 1584. Philippe anoblit tous les descendans de l'assassin.

nations. Au chapitre suivant, nous verrons  
quelles sont les raisons politiques qui ont  
commandé la réunion des deux pays.



## CHAPITRE II.

### *Création du royaume des Pays-Bas.*

En ne considérant que les avantages matériels, avant la paix de 1815, les intérêts de la vieille Neérlande auraient peut-être exigé que ce pays fut séparé de toutes les autres nations de la terre, et qu'il conservât sa stricte indépendance.

Par là la Neérlande se plaçait dans une condition à ne devoir observer aucune convention, à n'avoir aucune raison de ménagement envers les autres nations, se trouvant devant toutes comme partie contractante. Alors la Neérlande aurait continué à exploiter comme elle le faisait auparavant, le commerce de tous les pays : partout où il y avait avantage, elle s'en serait saisie ; partout où il y avait bénéfice, elle en aurait profité.

La fondation du royaume des Pays-Bas a complètement modifié l'existence politique

de la Hollande : un tarif de droits, imposés sur les marchandises étrangères, portait nécessairement son mouvement commercial sur notre terrain.

Il n'y avait pas seulement jonction de peuple à peuple, agrandissement de souveraineté, conquête de pays à pays, comme M. Nothomb s'efforce de le démontrer; il s'agissait d'établir la nationalité sur ses véritables fondemens, ceux des intérêts agricoles, industriels et commerciaux; et qu'on remarque bien que c'était nous qui avions tout à gagner à la concentration du commerce hollandais sur le sol de la Belgique.

Aussitôt que la violence cesse, les lois de la création reprennent leur droit; c'est ainsi que tout se centralise avec le temps; et quand on considère bien le train que va la vie sociale, on est tenté de croire qu'elle cherche à imiter le mouvement de la gravitation terrestre.

La fortune publique gravite vers le centre de son orbite. Les plus grandes villes sont les plus riches dans les pays; le terrain qui

n'est occupé que par des regnicoles disséminés et épars, offre d'ordinaire peu de ressources; et les extrémités d'un pays sont les plus pauvres, si d'ailleurs ces extrémités ne forment pas de centre sous d'autres rapports, ou qu'elles ne soient activées par des relations de commerce ou d'opérations d'industrie toutes particulières.

Les raisons de ce phénomène ne sont pas impénétrables : la concentration forme un lien qui active la société, et ce mouvement anime les relations sociales; de là il résulte de nouveaux besoins et de nouvelles dépenses.

Car qu'on y songe bien : ni la fortune, ni les moyens d'existence ne manquent à la société humaine : les espèces pécuniaires se multiplient d'année en année; les produits de la terre s'augmentent; les arts ne tarissent pas en nouveaux produits. Les modifications de la création vont à l'infini : c'est assez dire que les nouvelles combinaisons, qui offrent de nouvelles ressources à l'activité humaine, sont inépuisables, et présen-

teront toujours de nouveaux alimens au génie inventeur de l'homme.

Le grand secret consiste à savoir activer la société, et utiliser les travaux. Le gouvernement n'y parvient jamais, sinon en poussant les familles par la considération et l'appât de l'intérêt privé; c'est le seul essor du zèle et de l'activité des hommes. *Le laisser faire*, le *laisser aller* des économistes est la seule loi de la croissance de la fortune publique, pourvu toutefois qu'on ait eu soin de placer le moteur de l'axiôme.

Les lois de la centralisation s'appliquent à l'Europe comme à une nation, car l'Europe roule aussi sur ses axes, et subit un mouvement de rotation qui n'est perceptible qu'à l'œil attentif de l'observateur. A mesure qu'elle s'activera, le centre s'enrichira aux dépens des extrémités. Qu'on s'arrête un moment à cette pensée; c'est elle qui a fait jeter les bases de cette fameuse ligue commerciale, dans laquelle la Prusse cherche à envelopper toute l'Allemagne.

On va nous opposer deux grands exemples

qui semblent contredire le mouvement de centralisation ; nous allons y répondre en alléguant les raisons qui les font dévier de la règle commune.

L'Angleterre s'est enrichie aux dépens des autres nations, même des nations centrales.

La raison de cette supériorité est dans la situation de l'Angleterre, et dans le génie de la nation : elle est une des premières puissances qui ont exploré les mers, et qui ont su utiliser les travaux et les richesses des Indiens. L'Anglais est par caractère réfléchi et calculateur ; ce sont ces deux qualités qui lui ont assuré sa supériorité dans le commerce et l'industrie.

Les Espagnols ont eu entre les mains les mêmes élémens de fortune : les Indes que l'Espagne a découvertes, et dont elle s'est mise en possession, assuraient aux Espagnols la même prééminence de richesse et d'importance sur les autres nations ; toute autre nation aurait compris la puissance de l'or qu'on puisait aux mines du Pérou. Mais les Espagnols sont paresseux, fiers et dédaig-

neux ; ils ont méprisé la fortune, ou ils ont du moins négligé de tirer parti de la belle position que les temps leur avaient faite.

Le second exemple est plus récent : il se trouve dans la France, centralisée par les travaux d'un grand homme.

Jusqu'à la révolution de 89, la France était un pays d'une fortune mesquine ; elle vivait de ses propres ressources, qui étaient en effet grandes, mais peu utilisées ; le Français a été toujours d'un caractère trop léger, pour savoir apprécier le prix de la vie laborieuse. Le midi de la France témoigne toujours de l'ancienne pauvreté de ce pays.

Mais l'empereur a imprimé une autre direction à la fortune publique : sous ses puissantes opérations et ses nombreuses conquêtes, Paris était devenu le gouffre où allaient s'engloutir successivement les fortunes de toutes les nations vaincues. Lorsque vers les dernières années de l'empire, la France était à son apogée de gloire et de force, on aurait dit qu'elle n'était plus au midi de l'Europe, mais qu'elle en occupait

le centre; tels étaient dans ce pays le flux et le reflux de l'activité humaine. En un mot, Paris était devenu la vieille Rome, et Londres l'antique Athènes.

Par notre réunion à la Hollande, il nous était ouvert un large chemin vers le centre de l'Europe. Or, le Belge est laborieux : il suffit de lui ouvrir les voies de la fortune, et il y entre avec un courage peu commun aux autres peuples ; jamais il ne se ralentit dans le travail ; au contraire, il redouble d'efforts à mesure qu'il avance sur le terrain de la prospérité. Ajoutez à cela qu'il est soigneux de conserver ses biens. Ces deux qualités nous donnent un avantage réel dans les moyens de parvenir ; mais l'activité des Belges a été constamment détournée de son véritable objet, ou par les révolutions qui nous ont agités à l'intérieur, ou par les guerres étrangères dans lesquelles nous avons été entraînés.

Jamais deux peuples n'ont eu plus de raisons que les Belges et les Hollandais, de fonder une nationalité commune. Depuis

longtemps la Hollande marche sur les traces de la puissante Albion. Les Hollandais ont même une incontestable supériorité sur les Anglais : ils ne se laissent pas amollir par la fortune. Cent millions se prêtent à Amsterdam comme à Londres : à Amsterdam, les possesseurs de ces trésors mènent une vie ordinaire et réglée ; à Londres les riches trouvent que le monde est trop étroit pour s'y traîner.

Il y a longtemps que la Neérlande serait l'inflexible rivale de l'Angleterre, si son territoire n'était pas si borné ; quelque soit sa force morale, un peuple de deux millions d'ames ne peut pas commander aux destinées de l'Europe.

Du reste, les raisons politiques qui demandaient la réunion de la Belgique à la Hollande, étaient impérieuses : cette alliance devait donner des garanties de paix aux puissances alliées. Le royaume des Pays-Bas était destiné à former la limite du côté du Midi ; il devait empêcher la France de dépasser désormais sa frontière, pour faire invasion en Europe.

« Dès le mois de décembre 1813, dit M. Nothomb, la Hollande avait fait sa restauration, et le traité de Paris du 30 mai vint lui promettre un accroissement de territoire. »

« L'histoire des quinze années de réunion est tout entière dans ce mot du traité de Paris; la Belgique n'était pour la Hollande qu'un *accroissement de territoire* (1). »

M. Nothomb joue toujours sur la même équivoque : l'insurrection de la Hollande avait commencé en novembre 1813; elle permit aux armées des puissances alliées de continuer la campagne de 1813 pendant l'hiver, de franchir la formidable barrière du Rhin, et de faire invasion dans les Pays-Bas.

Aussitôt que son insurrection fut consommée, la Hollande envoya le capitaine Wautier au quartier-général des alliés qui était alors à Francfort. Il trouva le 22 no-

(1) *Essai historique et politique sur la révolution belge*, page 12, 2<sup>e</sup> édition.

vembre, le général Bulow à Munster, et l'informa des évènements qui venaient d'avoir lieu en Hollande. Le général lui répondit que *cette insurrection allait être tout aussi avantageuse aux alliés, qu'une campagne pleine de succès* (1).

Ainsi, ce n'est pas aux armes des armées alliées que la Hollande dut son émancipation, mais à ses propres efforts, secondés par les évènements de l'époque.

L'article 7 du traité de Paris du 30 mai posa en effet la base du royaume des Pays-Bas; la Hollande y est considérée comme un état qui doit s'étendre, parce que la Hollande avait son existence politique, tandis que la Belgique était toujours en disponibilité.

Mais tout cela ne prouve pas que la Belgique ait été sacrifiée aux intérêts de la Hollande, pour dédommager celle-ci de la part qu'elle avait mise dans la guerre de la

(1) Voyez *Du royaume des Pays-Bas*, par le baron de Keerbergh, p. 18, édition de Bruxelles.

coalition. Les intérêts de la Belgique étaient conformes aux vues de la diplomatie.

Lorsque le traité de Paris dit que la Hollande recevrait un accroissement de territoire, il ne fit que définir un principe; au fond, c'était la Belgique plutôt que la Hollande, qui reçut un accroissement de territoire, à la fondation du royaume des Pays-Bas; car c'était en Belgique que la diplomatie voulait porter toute la force de l'état, pour contenir la France dans ses limites; sans cette considération, la création d'un royaume entre le Midi et le Nord, aurait été sans objet.

Du reste, pour que la Hollande ne pût pas abuser de sa position vis-à-vis de la Belgique, le traité de Vienne du 9 juin 1815 a eu soin de stipuler les conditions d'une parfaite union entre la Belgique et la Hollande, sans prééminence de peuple à peuple. Nous verrons bientôt si et comment ces conditions ont été réalisées.

Enfin, le traité de Vienne du 9 juin 1815, art. 65-73, constitua définitivement le royaume des Pays-Bas. L'article 73 de ce

traité déclare que les huit articles que le prince des Pays-Bas avait reconnus et sanctionnés par son acte du 21 juillet 1814, comme bases de la réunion des provinces-belgiques et provinces-unies, auront la même force et valeur comme s'ils étaient insérés mot à mot dans le traité de Vienne.

Afin d'arrondir le royaume des Pays-Bas, et lui donner plus de force, il fut fait un échange entre les possessions que la maison de Nassau-Orange avait en Allemagne, et le Grand-Duché de Luxembourg, dont l'étendue, les limites et les relations politiques furent définies par le susdit traité.

Les possessions de la maison de Nassau-Orange consistaient dans les principautés de Dillenburg, Dietz, Siegen et Hadamar, dans la seigneurie de Beilstein, la principauté de Fulde et autres districts et territoires qui avaient été assurés au prince Guillaume, par l'article 12 du récess principal de la députation extraordinaire de l'empire, du 25 février mil huit cent trois.

Toutes ces possessions passent à la souve-

raineté de la maison du roi de Prusse, ainsi qu'il a été statué par l'article 5 du traité de Vienne du 31 mai 1815.

Comme le Grand-Duché de Luxembourg a servi de compensation pour les possessions qui ont été cédées à la Prusse, et dont la maison de Nassau-Orange avait la souveraineté, il a été déclaré réversible à la branche de Nassau-Bieberich, si la branche d'Orange-Nassau venait à s'éteindre; c'est ce qui a été déterminé par l'article 71 du traité de Vienne du 9 juin.

D'après l'article 67 du même traité, le Grand-Duché forme un des états de la confédération germanique, tout en faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas.

En déclarant le Luxembourg état de la confédération germanique, le traité de Vienne a voulu faire entrer les Pays-Bas dans le système de défense que devaient former les états de la confédération, en cas de guerre contre la France.

Puisque le Grand-Duché de Luxembourg doit subir les conditions de souveraineté,

convenues entre les deux branches de la maison de Nassau, par acte de 1783, pour la succession des quatre principautés d'Orange-Nassau, le roi Guillaume n'a pas le droit d'en disposer; il ne peut prendre à l'égard du Grand-Duché que des mesures administratives, sans préjudice pour le droit de souveraineté et de réversibilité à la maison de Nassau-Bieberich, et sans entraver les relations du Grand-Duché avec la confédération germanique, dont il n'a pas cessé de faire partie.

Ainsi, en faisant invasion dans le Luxembourg, la révolution de septembre a blessé à la fois, et les droits du roi Guillaume, et ceux de la maison de Nassau-Bieberich, et ceux de la confédération germanique.

Malgré tout cela, la révolution n'a pas laissé de déclarer que le Luxembourg appartenait aux provinces révoltées de la Belgique, en vertu du droit de conquête ou plutôt du droit d'insurrection. C'est encore une des folies de cette révolution; et ce qui est encore plus inconcevable, c'est qu'on trouve

des gens assez crédules pour croire que le roi Guillaume est disposé à sacrifier non seulement les droits de sa propre dynastie , mais encore ceux de ses parans collatéraux. Mais revenons à notre sujet.

Lorsque le traité de paix de Paris du 30 mai 1814 promet un accroissement de territoire à la Hollande, il avait la Belgique en vue; aussi, dès le mois suivant les plénipotentiaires des puissances alliées s'occupèrent des conditions de la réunion de ces deux pays.

Le résultat des travaux de la diplomatie fut communiqué au prince des Pays-Bas; et celui-ci donna les conditions de la réunion, contenues dans huit articles, qu'il fit insérer dans l'acte du 21 juillet 1814.

Dans leur plus simple expression, les conditions de la réunion de la Hollande et de la Belgique se réduisent aux clauses suivantes.

La réunion entre les deux pays doit être intime et complète; de manière qu'ils ne forment qu'un seul et même état.

Les deux pays doivent être régis par la même constitution ; en d'autres termes, la constitution qui venait d'être adoptée pour le gouvernement de la Hollande, devait être rendue commune aux deux pays, sauf à y apporter les modifications, que l'extension des limites du royaume rendait nécessaires ; mais qui ne devaient apporter aucun changement dans les dispositions essentielles du pacte constitutionnel ; et encore ces modifications devaient-elles être faites d'un commun accord entre les députés de la Belgique et ceux de la Hollande. Tout cela est déterminé par l'article premier de l'acte du 21 juillet.

L'article 2 de l'acte garantit une égale protection à tous les cultes, et admet tous les citoyens aux emplois publics, indistinctement de leurs croyances religieuses. C'était consacrer le principe d'une parfaite égalité entre tous les habitans du royaume-uni des Pays-Bas.

L'article 3 est relatif à la représentation nationale : il établit que les provinces de

la Belgique doivent être convenablement représentées aux états-généraux, dont les sessions ordinaires se tiendraient, en temps de paix, alternativement dans une ville hollandaise et dans une ville de la Belgique.

L'acte du 21 juillet ou plutôt le protocole diplomatique qui en fut le modèle, ne fait ici que se conformer à la forme de gouvernement déjà établie en Hollande. La constitution qui avait été adoptée pour la Hollande, établit la représentation nationale; et l'article 3 de l'acte était destiné à faire participer la Belgique au bénéfice du gouvernement représentatif.

Le prince Guillaume se trouvait ici vis-à-vis des puissances alliées, dans la même position que Louis XVI était devant la révolution de 89 : Louis XVI prévint la révolution, en jetant les bases du gouvernement représentatif dans sa fameuse déclaration du 23 juin 1789; après l'insurrection de novembre 1813, le prince Guillaume consacra la représentation nationale, que la diplomatie voulait ressusciter des cendres du défunt despotisme militaire de Napoléon.

L'article 4 de l'acte déclare que tous les habitans du royaume-uni se trouvent constitutionnellement assimilés, et que toutes les provinces des deux pays jouissent des mêmes avantages commerciaux, sans qu'aucune entrave puisse être imposée à l'une au profit de l'autre.

Avant que nous fussions reconquis à l'Europe, la Hollande était constituée en corps de nation; elle aurait pu songer à devenir suzeraine de la Belgique, et à imposer nos marchandises, pour nous faire payer la part que nous prenions à leur nationalité, dans laquelle nous entrions de plein pied au moment de notre séparation de la France. L'article 4 a voulu prévenir toute supériorité d'un pays sur l'autre, en ouvrant à notre commerce les eaux intérieures de la Hollande.

L'article 5 donne encore de l'extension à ce bienfait, en déclarant que les provinces et les villes de la Belgique seront admises au commerce et à la navigation des colonies, sur le même pied que les provinces et les villes hollandaises, auxquelles elles appartenaient.

Ces deux grands moyens de prospérité publique nous assuraient un avenir de richesses dont les proportions étaient inconnues.

L'article 6 dit que les charges et les bénéfices doivent être communs entre la Hollande et la Belgique ; par conséquent , que les dettes publiques contractées jusqu'à l'époque de la réunion des deux pays , seront à la charge du trésor général.

Les dettes de la Hollande étaient beaucoup plus fortes que celles de la Belgique : la Hollande avait été entraînée dans des guerres ruineuses pour conquérir et conserver son indépendance ; mais cette indépendance nous fut rendue commune à l'époque de la réunion ; ainsi , nous ne faisons qu'acquitter une dette sacrée , en supportant une partie des charges que de longues guerres avaient imposées à la Hollande.

Toutefois , ce n'est pas cette considération qui a porté la diplomatie à fondre les dettes des deux pays : elle a voulu compenser le sacrifice que la Hollande faisait en nous admettant à son commerce de l'intérieur et des Indes , et nous faire payer la part de la

propriété que nous obtenions dans la marine hollandaise.

Les articles 7 et 8 concernent les fortifications à établir sur la limite de la Belgique, du côté du Midi, et l'entretien des digues de la Hollande : l'article 7 met à la charge du trésor général les dépenses à faire pour l'établissement et la conservation de ces fortifications, tandis que l'article 8 charge des frais de l'entretien des digues, les districts qui y sont plus directement intéressés.

La diplomatie a commis ici une erreur grave : dès que l'entretien des digues restait à charge de la Hollande, les frais de l'établissement et de la conservation des fortifications devaient demeurer à charge de la Belgique. L'article 7 dit que les fortifications de la Belgique sont un objet qui intéresse la sûreté et l'indépendance de toutes les provinces et de la nation entière du royaume-uni.

Le considérant de l'acte est complètement en défaut : les forteresses qui ont été établies sur les frontières de la Belgique, étaient toutes en faveur de la sûreté de ce pays,

à peu près comme les digues, dont l'entretien est supporté par la Hollande, sont à l'avantage de cette nation.

La Belgique devait devenir victime du premier débordement révolutionnaire, sans que la Hollande, enfermée dans ses parages, et couverte de ses forts, eût rien à redouter des attaques de la prépagande : cela a été prouvé par les évènements de 1830 : la Belgique a été envahie à plusieurs reprises ; son sol a été foulé par l'étranger, et elle est toujours à la merci des exigences du gouvernement français, tandis que la Hollande a conservé son indépendance, et qu'elle est encore en état de soutenir une honorable lutte.

La construction des forteresses sur les frontières du Midi a coûté des sommes immenses, qui ont été payées en grande partie par l'Angleterre, à qui la Hollande a donné une indemnité de territoire ; en lui cédant le Cap de Bonne-Espérance, et autres îles qui lui appartenaient exclusivement ; c'était donc bien plus la Hollande que le trésor général

qui faisait les frais des fortifications de la Belgique.

Comme le service public des digues est plus directement à l'avantage des districts où ces digues sont placées, de même le service des forteresses, qui étaient à charge de l'état, était plus particulier aux villes où ces forteresses sont bâties : c'étaient les habitans de ces villes qui profitaient des frais de la construction ; c'étaient eux qui fournissaient les vivres aux troupes en temps de guerre ; c'étaient encore eux qui jouissaient du bénéfice des garnisons que demandait la conservation des places fortes.

Enfin, il y avait une autre raison de parité : les ouvriers belges profitaient des dépenses qu'exigeait la conservation des forteresses de la Belgique, comme les ouvriers hollandais profitaient des frais qu'on faisait pour l'entretien des digues de la Hollande. Ainsi, il y avait compensation complète, et les frais de l'entretien des digues comme ceux de la conservation des forteresses devaient être mis à charge du trésor commun.

L'exception qu'établit l'article 8 de l'acte suffisait à elle seule pour perpétuer le souvenir des anciennes nationalités dont on voulait effacer jusqu'à la dernière trace.

Les hommes de la révolution sont souvent mieux avisés : lorsque M. de Theux est venu demander aux chambres belges 1,720,000 francs pour la construction d'un canal de Damme à la mer du Nord, afin de faciliter l'écoulement des eaux des Polders, il a fait beaucoup d'instances pour que toute la dépense fût supportée par le trésor, sans imposer les districts, qui y sont directement intéressés.



### CHAPITRE III.

#### *Marche du gouvernement des Pays-Bas jusqu'à la révolution de 1830.*

Dans sa proclamation du 18 juillet 1814, le roi des Pays-Bas dit : « Lorsque le gouvernement de la Belgique nous fut remis par les hautes puissances alliées, nous avons préalablement donné notre adhésion formelle aux conditions de la réunion de la Belgique et des provinces-unies des Pays-Bas, qui avaient été arrêtées à Londres par les plénipotentiaires des dites puissances au mois de juin 1814. »

Nous verrons bientôt si ce prince a dignement répondu à la confiance des puissances alliées, en remplissant fidèlement les engagements qu'il avait contractés.

Le prince Guillaume revint de son long exil, et débarqua à Schéveningue le 30 novembre 1813 ; ses premiers soins furent de

rassembler un corps d'armée de 25 mille hommes , qu'il réunit sur la frontière sous le commandement de ses deux fils ; puis il s'occupa immédiatement après de l'organisation intérieure de ses états : il nomma une commission chargée de rédiger un projet de constitution.

Ce projet fut présenté à l'assemblée des notables , adopté et proclamé constitution de la Hollande , le 4 avril 1814.

Le 22 avril 1815 , le prince nomma une nouvelle commission , chargée de revoir cette constitution et d'y faire les changemens qu'exigeait la réunion de la Belgique à la Hollande.

Un arrêté du 5 août suivant décréta une assemblée-générale des notables de la Belgique et de la Hollande , afin de délibérer sur la constitution hollandaise , modifiée dans le sens de l'article 1 de l'acte du 21 juillet ; et cette constitution adoptée est déclarée loi fondamentale du royaume-uni des Pays-Bas , par l'acte du 25 août suivant.

Cette loi était destinée à faire la base de

la législation du royaume-uni ; elle devait tout réduire à un point central de gouvernement ; c'était le lien qui devait réunir les deux nations dans un même faisceau , et les gouverner sur le pied d'une parfaite égalité.

Toutes les dispositions essentielles de la loi fondamentale des Pays-Bas ont été prises dans la constitution hollandaise ; on ne pouvait en prendre ailleurs le modèle ; car jusques-là la Belgique n'avait pas de constitution ; elle avait été gouvernée comme la France , par la volonté despotique de l'empereur. D'ailleurs la constitution hollandaise était à peu près ce qui a paru de plus parfait jusqu'à nos jours , dans ce genre d'institutions.

La loi fondamentale consacrait la liberté des opinions religieuses , et accordait une égale protection à tous les cultes reçus dans les deux pays. Tous les habitans du royaume étaient également admis aux emplois publics, sans distinction du culte auquel ils appartenaient.

Elle établissait des états-généraux , où les

provinces du Midi et du Nord étaient représentées sur le même pied. Du reste, toutes les provinces avaient leur administration provinciale et communale.

Les dettes publiques des deux pays furent fondues; la marine et les colonies hollandaises devinrent, marine et colonies des Pays-Bas; le commerce intérieur de la Hollande et celui des Indes furent rendus communs aux deux nations, avec cette différence que la Belgique fournissait la presque totalité des marchandises qui étaient importées aux Indes.

Toutes les lois sur les impôts étaient votées par les représentans réunis des deux nations; les marchandises étrangères étaient imposées à la frontière en faveur de toutes les provinces; les rivières intérieures avaient été rendues navigables pour les Belges comme pour les Hollandais.

Les états-généraux se tenaient alternativement en Hollande et en Belgique; le siège du gouvernement, ainsi que celui de la cour, étaient une année à La Haye, l'autre année à Bruxelles.

L'instruction publique avait été organisée sur le même pied, dans les provinces méridionales et les provinces septentrionales du royaume ; les unes et les autres avaient un nombre égal d'Universités.

Mais les traités et les actes de la diplomatie, relatifs à la formation du royaume des Pays-Bas, n'avaient pour but que de régler les conditions objectives de l'union hollando-belge ; ce qu'on appelle la nationalisation des deux peuples ou la fusion de leur patriotisme, restait à opérer : cette tâche fut confiée au prince éclairé autant par l'expérience que par l'étude des sciences, qui avait été appelé à la souveraineté du royaume-uni.

L'article 2 du protocole du 21 juin, et après lui l'article 1 de l'acte du 21 juillet, disent que la réunion de la Belgique et de la Hollande devait être intime et complète, de manière que les deux pays ne forment qu'un seul et même état.

Toutes les dispositions des traités de 1814-1815, relatives à cet objet, ne sont que l'application de ce principe fondamental.

M. Nothomb ne croit pas à la possibilité de la fusion : « C'est vainement, dit-il , que le traité de Londres du 21 juillet (1) 1814 avait stipulé une *fusion intime et complète*; il ne pouvait de cette fusion sortir un peuple qui n'eût été ni le peuple hollandais , ni le peuple belge (2). »

Lorsque le protocole de Londres et l'acte de La Haye prescrivent la réunion intime et complète entre les deux pays; ils n'entendent pas obliger les deux peuples à faire le sacrifice réciproque de leurs mœurs domestiques , de leurs habitudes privées , de leur caractère personnel.

Croire que la disparition des limites , qui séparaient la Belgique de la Hollande, devait

(1) M. Nothomb se trompe ici de date : le protocole de Londres qui demande l'*amalgame le plus parfait entre les deux pays* , est du 21 juin , et l'acte qui est l'expression de ce protocole , et qui demande la *réunion intime et complète* , est de La Haye du 21 juillet.

(2) Voyez *Essai historique et politique sur la révolution belge* , page 14.

faire disparaître jusqu'à la dernière distinction dans les modifications de la vie privée des deux nations, c'est prêter à la diplomatie des vues qu'elle n'a jamais eues : il n'y a qu'un long laps de temps qui puisse opérer cette merveilleuse métamorphose.

L'uniformité des vues, des mœurs, des habitudes n'existe pas plus en Belgique, telle que l'a faite la révolution de septembre, qu'elle n'existait dans le royaume des Pays-Bas.

La partie flamande et la partie wallonne de la Belgique, et la partie allemande du Luxembourg diffèrent de mœurs et d'habitudes ; même on peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'il y a beaucoup plus de disproportion entre la manière d'être et de vivre des Wallons et des Flamands, qu'il n'y en avait, sous l'ancien régime, entre les Flamands et les Hollandais ; et cependant ces deux nuances de la nation formaient à peu près les cinq sixièmes de la population du royaume des Pays-Bas.

Lorsque le protocole de Londres demande

l'amalgame le plus parfait entre les deux pays, il a voulu prévenir toute supériorité de peuple à peuple ou la suzeraineté et la vassalité.

Du reste, il y avait fusion complète entre les deux grandes divisions du royaume, dès qu'il y avait entr'elles uniformité de lois et de gouvernement, uniformité d'administration, égalité de faveurs et de charges publiques.

Les Hollandais et les Belges avaient secouru le joug de l'empereur avec le même empressement; les intérêts des deux nations semblaient exiger la vie sociale avec la même force; donc la fusion intime que commandaient les traités, ne paraissaient devoir rencontrer aucun obstacle sérieux.

M. Nothomb prétend aussi que la Belgique a été cédée à la Hollande, par manière d'indemnité pour les frais de guerre que celle-ci a faits de concert avec les puissances alliées.

Les puissances avaient entre les mains d'autres moyens de récompenser les vertus héroïques d'un prince qui avait passé le plus

beau temps de sa vie dans l'exil, loin de ses sujets ; ainsi que les services que la nation hollandaise venait de rendre à l'Europe, dans la guerre de la coalition ; elles pouvaient donner au prince de plus grandes possessions en Allemagne, ou augmenter le nombre des îles de la Hollande.

Les puissances du Nord ont eu en vue de créer un état intermédiaire entre le Midi et le Nord, pour faire résistance à l'invasion éventuelle de la France. Ce but est énoncé à l'article 1 du protocole de Londres de la conférence du 21 juin, dont nous avons parlé plus haut.

Conformément à cette conception, les puissances avaient intérêt de créer un royaume compact, dont la force gravitante pencherait plutôt vers le Midi, où se trouvait le danger de l'invasion ennemie. Personne ne doit méconnaître cette tendance des traités de 1814-1815.

Une ligne de forteresses devait border la frontière du Midi, pour faire face aux premières attaques des troupes françaises.

Notre indépendance devait être assurée : formant la ligne de démarcation entre le Midi et le Nord, notre existence politique ne pouvait pas être compromise, sans que tous les états du Nord se trouvassent sur le bord du précipice.

C'était donc dans l'intérêt même de ces états de nous garantir une existence imperturbable, et de nous la garantir à tout prix.

C'est ce que pensait le duc de Wellington, lorsqu'il dit au parlement anglais, séance du 24 juin 1831 : « Je me bornerai à dire que je suis profondément convaincu que l'état de choses renversé par les évènements (*ceux de juillet en France et ceux de septembre en Belgique*) était le meilleur pour les peuples, et en même temps le plus propre au maintien de leur tranquillité intérieure et de la paix en Europe. »

Le duc de Wellington ne pensait guères en 1815, que la Belgique et la Hollande, deux pays que la Providence semble avoir formés pour vivre en communauté, feraient leur divorce en 1830!

Le prince à qui furent confiées les destinées de la nouvelle monarchie, avait deux grandes tâches à remplir dans l'organisation de l'état dont la diplomatie venait de jeter les bases : il devait faire la fusion entre les deux grandes divisions du royaume, et communiquer à la Belgique le mouvement du commerce hollandais.

Sous l'empire français, il n'y avait chez nous que cette gradation ordinaire de la fortune publique, qui est commune à la plupart des nations; notre prospérité était toute de transition.

Comme le centre du mouvement était en France, toutes les richesses refluaient vers elle. La France présidait aux destinées de l'Europe; elle ne pouvait pas manquer de s'attribuer la part du lion dans le partage du butin.

L'industrie qui survivait aux ravages de la guerre, dont l'empereur portait toujours le théâtre sur le sol étranger, était exercée par des Français : eux, ils étaient à la source de toutes les grandes opérations; eux, ils con-

naissaient avant tout le monde les conceptions et les vues du gouvernement; leurs entreprises étaient favorisées par lui. Ajoutez à tout cela que le Français est plus entreprenant que l'habitant des pays du Nord.

Toutefois, ces considérations n'ont pas empêché quelques hommes industrieux de la Belgique, de faire leur fortune dans ce temps, au moyen de leur industrie ou de leurs entreprises.

Tous les pays renferment des esprits transcendans qui s'élèvent au-dessus du vulgaire; qui surmontent tous les obstacles, et qui font leur chemin chez eux, ou qui vont le faire ailleurs. C'est une honorable exception à la règle; mais ce n'est pas d'après ces âmes privilégiées de la nature ou favorisées de la fortune, qu'il faut juger de la prospérité d'un pays.

Il demeurera toujours vrai que sous l'empire nous étions accablés sous le poids de charges, peu proportionnées aux ressources du pays; et que nous étions forcés de contribuer à payer les frais de guerres ruineuses,

tandis que nous profitions peu des conquêtes que l'empereur ne cessait de faire. La France était la patrie de Napoléon ; il en rendait tributaires toutes les autres nations.

Du reste , lorsque nous disons que la prospérité du pays était plus ou moins factice, nous ne prétendons pas dire qu'il n'y avait pas d'industrie sous l'empire : le mouvement continu de troupes, et le passage incessant des voyageurs qui se rendaient de France en Allemagne et d'Allemagne en France, ne manquaient pas que d'imprimer un certain degré d'activité à nos contrées, et de leur donner un semblant de prospérité publique.

Mais nous croyons que notre industrie était loin d'avoir ce degré d'importance que les Napoléonistes lui donnaient ; si toutefois vous exceptez la fabrication de draps qui était devenue une industrie de localité pour le district de Verviers, et qui avait pris beaucoup d'extension par le grand usage que faisaient de cette étoffe les armées bel-ligérantes de l'empereur.

Pour qu'il y ait prospérité réelle dans un

pays, il faut que la fortune passe entre les mains des masses, qui sont incapables de hauts calculs; il faut que toutes les branches d'industrie soient activées; il faut que toutes les classes de la société reçoivent leur part de l'impulsion; il faut que tout marche, que tout ait vie.

La véritable source de prospérité publique manquait à la Belgique; c'était l'exploitation de ses propres richesses, de ses trésors souterrains; c'était la mise à profit de ses produits, c'était la mise en activité d'une industrie, au mouvement de laquelle la Belgique apporte tous les élémens nécessaires.

Mais il le faut bien comprendre : on ne trouvait pas chez nous une industrie languissante à ranimer, ou une industrie morte à ressusciter; dans ce cas, on aurait au moins trouvé les élémens d'une nouvelle vie.

Il y avait une industrie toute entière à créer; car depuis longtemps notre incorporation à la France, nous avait habitués à nous approvisionner dans ce pays.

L'intérêt des familles est le plus puissant

**mobilier des opérations mercantiles : quelques écus de gain donnent plus d'impulsion à l'industrie que plusieurs années de leçons : les avantages de l'industrie ne se pronent pas ; ils se font sentir.**

Le prince qui était appelé à nous gouverner, avait compris cette vérité qui intéressait si vivement l'avenir de la Belgique. Cela n'étonne pas l'homme observateur : ce prince a reçu ses premières leçons à l'école d'un peuple tout positif.

Il s'appuyait spécialement à créer dans le pays toutes les branches d'industrie qui manquaient à notre propre consommation, et aux besoins du commerce que nous étions appelés à faire en Hollande, et par la Hollande dans les différentes contrées de l'Europe.

Il favorisait les entreprises de tout genre ; il augmentait les ressources de l'industrie, et multipliait l'ouvrage entre les mains des artisans.

La situation toute particulière de la Belgique demandait à elle seule notre réunion

à la Hollande. L'histoire de tous les temps nous apprend que l'on cherche en vain à lier les nations, lorsque les alliances ne sont pas fondées sur la proportion des intérêts ou la convenance des territoires. La Hollande trouvait dans notre industrie tous les ali-mens de son immense commerce.

En couvrant la Belgique de grandes routes, et en parsemant son sol de canaux, on portait l'industrie à la demeure des habitans : ceux-ci n'avaient qu'à utiliser les ressources qu'un sol riche et fertile mettait à leur disposition. Les communications promptes et faciles qu'on établit avec la Hollande, nous placèrent pour ainsi dire aux portes de ce pays.

Là, le Belge laborieux trouva un champ ouvert à son industrie : la Hollande était pour lui un immense marché, où tous ses produits étaient enlevés à l'envi.

Nos campagnards s'empressèrent de faire valoir leurs blés, leurs fruits, même les légumes de leurs jardins, denrées auxquelles, vu leur grande abondance, ils n'avaient pas attaché grand prix jusques-là.

On songea bientôt à utiliser les nombreuses mines des provinces de Liège, de Namur, du Hainaut et du Luxembourg : aux dernières années de l'existence du royaume, les exploitations ne suffisaient plus aux demandes d'expéditions qui leur étaient faites.

Nos armuriers rencontrèrent en Hollande des magasins toujours ouverts à leur industrie, et trouvèrent ainsi le moyen d'activer leurs ateliers.

Les Flandres avaient en Hollande un débouché assuré pour l'écoulement de leurs toiles, source habituelle de fortune pour cette contrée.

Nos artistes trouvèrent de puissans encouragemens dans ce pays où les beaux-arts sont admirés ; les talens des artistes appréciés et dignement récompensés.

La marine néerlandaise faisait un tel usage de nos bois, que le prix de cet article de nos produits montait d'année en année, jusqu'à l'époque fatale de la révolution, où nos bois sont tombés d'un seul trait dans la proportion d'un tiers de leur valeur réelle.

L'accroissement de l'industrie amena une augmentation de travail : des milliers d'ouvriers trouvèrent de l'ouvrage dans le pays, et avec lui d'abondans moyens d'existence : les rives de nos rivières s'animent, surtout celles de la Meuse et de l'Escaut, où le batelage était activé par les nombreuses expéditions qu'on faisait en Hollande.

Les grandes routes étaient constamment couvertes de voyageurs et de charges de transport ; ainsi s'accrurent la fortune du pays et la valeur de la propriété foncière.

Le million que la loi fondamentale avait consacré à l'encouragement de l'industrie nationale, était un puissant moyen entre les mains du gouvernement : c'est lui qui a servi à élever notre industrie au-dessus de celle de France : nos grands ateliers étaient parvenus à fabriquer plusieurs articles à des prix inférieurs.

Au commencement de 1836, lorsque le *Journal des Débats* a insisté sur la nécessité d'un fonds pour l'encouragement de l'industrie nationale de France, il a avoué que

c'était à ce fonds que notre industrie devait sa supériorité.

La Néerlande ne se trouvait pas dans la même position que la Belgique : depuis longtemps son commerce est émancipé ; il vit de ses propres forces , et n'a plus besoin de la tutelle ni du secours de personne.

Le million d'encouragement était tout versé dans les caisses de l'industrie belge, sauf 25 à 30 mille florins qui étaient donnés annuellement à l'encouragement de la pêche.

Bon nombre de fabricans belges qui se trouvaient dans une position difficile , n'ont dû le salut de leur industrie qu'aux bienfaits du gouvernement. C'est ce qui avait fait dire que le prince qui nous gouvernait, avait des consolations pour tous les malheureux , et qu'on ne s'adressait jamais en vain à son cœur compatissant.

Il est vrai , les sacrifices que le gouvernement faisait pour l'encouragement de l'industrie , n'ont pas toujours répondu à ses vues : plus d'une fois , la cupidité et la mauvaise foi ont détourné ces fonds de leur véritable destination.

En attendant, le but du gouvernement était atteint sous certain rapport : un autre industriel venait bientôt reprendre le fil des opérations que celui-ci avait abandonnées.

Entretemps, tout s'animaît, tout prospérait chez nous : en peu d'années nous étions parvenus à nous passer de la plupart des produits que nous empruntions auparavant à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la France, pays divers où nos capitaux allaient s'engloutir.

Chacun songeait à utiliser ses travaux et les débris de la fortune publique, que la prospérité générale répandait dans le sein des familles.

Toutes nos provinces prirent un aspect de vie qui contrastait singulièrement avec les ravages de la guerre, dont elles avaient été le théâtre depuis un quart de siècle.

Une seule province offrait moins de ressources à ses habitans, c'est celle du Luxembourg. Un canal devait traverser cette vaste contrée et fertiliser ses abords.

- On sait que cette grande entreprise était

très-avancée, lorsque la révolte de 1830 est venue interrompre le cours de ses travaux; et à l'heure qu'il est, une révolution qui ne paraît avoir reçu mission que pour démolir, n'a pas songé à achever un ouvrage que le gouvernement des Pays-Bas avait commencé sous de si heureux auspices.

Dans les premières années de la nouvelle monarchie, notre alliance avec la Hollande n'a pas porté les mêmes fruits : quelle que soit la sympathie de peuple à peuple, les relations de commerce doivent s'établir. Or, ces relations et la confiance réciproque ne s'improvisent pas; le temps et l'habitude les font naître; et quelle que fût la prospérité à laquelle le pays était monté sous le gouvernement des Pays-Bas, nous sommes encore à nous demander si la révolution a plus démerité de la patrie, ou par le bien qu'elle lui a ravi, ou par l'espérance de l'avenir qu'elle lui a enlevée.

Mais, dira-t-on, la Hollande, population de deux millions à deux millions et demi d'ames, quel usage faisait-elle de nos nombreux produits ?

Nous avons déjà fait entendre que nos considérations n'auraient pas la même force, si nous n'avions que la Hollande en vue.

Ce pays, il est vrai, est sans carrières; ses produits territoriaux sont aussi restreint que son sol; ses fabriques sont peu nombreuses, toute son attention étant absorbée par le commerce qu'il fait avec les peuples étrangers.

La Hollande avait donc besoin de s'approvisionner à l'étranger, et pour les besoins de sa propre consommation, et pour alimenter le commerce qu'elle fait avec toutes les nations de la terre, et surtout dans ses possessions d'outre-mer.

Or, des lois prohibitives, portées contre les marchandises étrangères, portaient le principe de ce double mouvement sur notre terrain.

Les révolutionnaires belges ont eu soin de cacher au peuple ce point important de notre nouvelle organisation, et ils ont eu raison d'en agir de la sorte.

Car notre révolution n'a eu de force que

dans la fourberie de ses promoteurs. Si le peuple avait mieux connu ses intérêts les plus chers ; ou si les factieux n'avaient pas fait l'impossible pour les lui faire méconnaître, toute révolution était impossible : le coupable qui aurait tenté de désunir deux peuples, qui sont faits pour se rendre réciproquement forts, riches et heureux, n'aurait pas tardé à porter le châtement de son forfait.

L'avenir que renfermait la formation du royaume des Pays-Bas, promettait tant de grandeur et de gloire aux deux nations, que toute pensée de résistance semblait impliquer une contradiction morale.

L'agriculture, l'industrie et le commerce sont les bases sur lesquelles le gouvernement songeait à fonder la nationalité du pays : ces trois moyens sont les grandes sources de la prospérité publique, et la prospérité publique est la base du bonheur social ; tout lui est subordonné dans ce sens, que sans fortune publique le gouvernement est dans l'impuissance de conduire et de hâter le

progrès social. Un peuple qui est dans la misère, est sans mœurs et sans religion.

Il ne suffit pas de prêcher au peuple l'amour de la patrie; il faut asseoir le patriotisme sur ses véritables bases. L'intérêt des familles est le plus puissant lien des nations.

Or, si vous voulez augmenter les richesses d'un peuple, multipliez et utilisez ses produits; c'est la première loi de l'économie politique; c'est elle qui portait le gouvernement des Pays-Bas à faire tous les sacrifices pour l'établissement de nouvelles fabriques, de nouveaux ateliers dans le pays.

Et lorsque le trésor de l'état était insuffisant, le prince éclairé qui nous gouvernait, aidait de ses propres fonds les entreprises industrielles de son peuple. On se rappelle toujours avec un sentiment d'admiration, la générosité du prince à la création de la société du commerce des Pays-Bas; le roi Guillaume garantit aux actionnaires 5% d'intérêt pendant les cinq premières années de l'existence de la société. Un tel dévouement aux intérêts du peuple est bien rare chez les princes.

Les factieux de la Belgique qui n'ont laissé échapper aucune occasion de calomnier les vues du gouvernement, ont pris thème de cette sollicitude du prince à soigner les intérêts de l'industrie : ils ont dit que Guillaume est un roi-marchand qui passe sa vie dans les calculs de l'agiotage.

Libre aux révolutionnaires de donner la préférence à un prince fainéant qui promène sa triste existence de Bruxelles à Paris et de Paris à Bruxelles, et qui passe le reste de son temps à transplanter ses dahlias des jardins de Claremont dans ceux du palais de Laeken.

Quant à nous, nous aurons toujours une haute vénération pour un prince qui, tout en soignant le perfectionnement moral de ses sujets, n'oublie pas leurs intérêts matériels. Nous ne dissimulons pas nos sympathies : nous préférons de beaucoup voir le roi Guillaume remonter la Meuse, couvert de son pentalon gris et assis dans un bateau à charbon, que de voir le prince Léopold descendre la chaussée, traîné dans un riche

carrosse et chamarré d'or et de brillans ,  
comme une princesse d'Orient.

Il est certain que dans aucune classe de  
la société, le gouvernement ne trouvait tant  
de sympathie que chez les industriels : à l'in-  
surrection de 1830, ils étaient unanimes  
pour réclamer la conservation du royaume  
des Pays-Bas. Ils avaient compris qu'une ré-  
volution en Belgique était le coup de grâce  
de leur industrie, et que tout leur avenir  
dépendait de la continuation de leurs rela-  
tions commerciales avec la Hollande.

Mais on le sait ; l'industriel est un homme  
de progrès ; la paix est son élément habituel ;  
la guerre et les troubles civils neutralisent  
sa puissance.

Tous les millions que le gouvernement  
avait dépensés en faveur de l'industrie, ont  
été perdus pour l'état : à la révolte de 1830,  
le gouvernement n'en a tiré aucun fruit  
pour la défense de la dynastie régnante.

Quoique le gouvernement mît tant d'in-  
térêt à développer l'industrie dans le pays,  
il n'était pas tellement financier qu'il perdit  
de vue les intérêts moraux du peuple.

Pour hâter le progrès social, et former les deux peuples en un seul corps de nation, le gouvernement employa plusieurs mesures sagement combinées ; mais ses intentions n'ont pas toujours été bien comprises ; quelquefois elles furent ouvertement méconnues par des esprits inquiets et turbulens.

C'était un moyen de nationalisation tout autant qu'une mesure d'intérêt public, que de nous séparer de la France, nous et notre commerce.

Ayant vécu pendant nombre d'années sous la domination de la France, nous avons subi le même sort que les autres pays dont elle avait fait la conquête : elle nous avait imposé ses lois, son administration, son langage, ses mœurs, ses habitudes.

Or, on le sait, il n'est pas facile de changer les habitudes d'un peuple ; et le gouvernement ne marcha que lentement dans les voies de la nationalisation.

Dans tous les pays les peuples défendent leurs vieilles habitudes ; ils tiennent quelquefois à leurs préjugés avec une inconcevable opiniâtreté.

A l'invasion du choléra à Saint-Petersbourg, l'empereur Nicolas envoya des médecins aux cholériques ; et les médecins furent massacrés par la populace. Le sultan Mahomet II s'est dépopularisé, pour avoir tenté de jeter les bases de la civilisation européenne dans l'empire Ottoman ; plusieurs de ses prédécesseurs ont trouvé la mort dans de semblables tentatives.

Qu'un gouvernement quelconque songe à contrarier les idées reçues du peuple, et il comprendra bientôt quelle besogne il se prépare : il ne faut plus que quelques hommes à talens qui se chargent d'endoctriner le peuple, et de lui montrer dans les mesures du gouvernement autant de vexations. Bientôt ils auront les masses à leur disposition ; et ils seront plus forts que le gouvernement même. Cependant ceux qui se chargent de fomentier les révolutions, ne sont pas toujours les hommes les plus bornés.

Il y a un seul cas où le gouvernement peut songer impunément à imposer ses vues de perfectionnement ; c'est lorsque le bien

matériel a acquis une telle force dans le pays , que l'état peut se soutenir par lui-même , et que la raison du peuple est au-dessus des atteintes des factions.

Le gouvernement des Pays-Bas est tombé dans l'erreur que nous venons de signaler : il a voulu dépasser le progrès ordinaire du mouvement de la société. Il s'est cru fort de l'accroissement habituel de la prospérité nationale.

C'est probablement l'exemple de la France qui l'a entraîné dans cette fausse voie : la France imposait ses lois , sa langue , ses vues et en quelque sorte sa nationalité , aux peuples dont elle faisait la conquête.

Mais la France se trouvait dans d'autres circonstances : sa puissance était assise ; son existence politique reposait sur d'autres éléments que ceux du gouvernement représentatif ; l'opposition était sans force.

Au contraire , dès le principe de son existence , le gouvernement des Pays - Bas a proclamé des institutions libérales ; il lui fallait en subir toutes les conséquences.

Au reste , tout paraissait favorablement disposé : la Belgique avait les élémens de sa prospérité sous la main ; son industrie était encouragée par les fonds du gouvernement ; d'immenses débouchés lui étaient ouverts ; la paix de l'Europe semblait assurée ; avec ces divers élémens , le gouvernement a cru devoir entrer hardiment dans les voies de la civilisation.

En peu d'années, il était parvenu à nous donner une administration nationale , une monnaie nationale , des poids et mesures propres ; une législation complète allait nous régir ; la langue nationale elle-même commençait à s'introduire dans les provinces wallonnes.

L'instruction publique est sans contredit un des moyens les plus propres à former le caractère national d'un peuple. Les partis dirigent l'instruction dans l'intérêt de leurs castes.

Le gouvernement qui abandonne l'instruction publique à la rapacité des factions , est un gouvernement qui n'entend rien aux

exigences de sa mission : il ne trouve aucun appui dans la nation, ainsi distraite de l'esprit public ; il n'a d'autre force que celle qu'il emprunte aux factions, à la suite desquelles il se traîne.

Sous l'empire, l'instruction populaire resta en arrière du mouvement que la France imprimait à son gouvernement. Elle était trop occupée de ses guerres et ses projets de conquêtes, pour songer beaucoup à faire des savans. L'art militaire occupait ses premiers soins ; elle semblait avoir postposé le chapitre des beaux-arts à la conquête de l'Europe.

D'ailleurs le caractère mobile du Français est peu propre à l'étude approfondie des sciences, que font les peuples du Nord, et surtout ceux d'Allemagne.

A notre séparation de la France et la fixation définitive des états, les chances d'une nouvelle guerre, quoiqu'elle fût possible, n'étaient pas entrées dans les calculs de la diplomatie. L'instruction militaire devait céder le pas à l'éducation du peuple.

Selon l'article 226 de la loi fondamentale, l'instruction publique était un objet constant des soins du gouvernement ; loin d'avoir perdu de vue cette importante disposition de notre législation, le gouvernement fut accusé de l'avoir entendu dans un sens trop large ; on lui reprocha d'avoir fait de l'instruction publique un monopole gouvernemental.

Aucune dépense ne fut négligée pour la formation et l'entretien des trois degrés de l'instruction publique, l'enseignement supérieur, moyen et primaire. Les plus grands ennemis du gouvernement lui ont rendu justice sous ce rapport.

En peu d'années, notre pays fut couvert d'universités, de collèges, d'athénées, d'écoles primaires ; les sciences et les beaux-arts se propagèrent comme par enchantement ; la classe indigente trouva partout les bienfaits de l'instruction gratuite ; le gouvernement y trouvait le moyen de relever le moral de cette classe de la société qui n'a pas les moyens de cultiver les sciences.

Après la révolution de juillet, Louis-Philippe envoya des commissaires dans les divers pays, pour recueillir des renseignemens sur le progrès de l'instruction primaire: dans le rapport qui lui fut fait, il était dit que la Hollande occupe la première place parmi les nations, pour les soins qu'elle donne à cet objet.

Pendant que le gouvernement travaillait ainsi à l'œuvre de l'organisation intérieure; le peuple était tout préoccupé de ses intérêts personnels; il n'était pas admirateur du gouvernement à l'action duquel il n'entendait rien; mais il n'en était pas ennemi non plus; car il sentait assez que le pays changeait de face sous l'influence de sa puissante action.

En laissant le peuple dans cette simple disposition négative à l'égard du gouvernement, il suffisait de neutraliser les tentatives des factions, ennemies nées du repos public; et quelques années de plus auraient porté la nationalité belge au même point d'élévation où est celle de la Neerlande. Alors,

les deux peuples unis dans un même sentiment de patriotisme , auraient présenté une force morale contre laquelle la propagande révolutionnaire aurait fait d'impuisans efforts.

M. Nothomb ne croit pas au progrès de la nationalité dans les Pays-Bas : voici comme il raisonne à ce sujet :

« Vous lisiez encore sur les cartes de l'Europe : *royaume des Pays-Bas*, que déjà ce royaume n'existait plus. Entre la France et l'Allemagne , deux peuples , depuis 1815 , se trouvent en présence ; ils s'attaquent corps à corps , se prennent , se quittent , se reprennent : l'un d'eux ne veut point mourir. Il s'attache à la vie qu'on lui dispute parce qu'il a le sentiment de lui-même ; il ne veut pas qu'il soit dit : quatre millions d'hommes obéissent à deux millions. Il ne le veut pas , car rien ne peut justifier cette obéissance : nos maîtres n'ont pour eux ni la supériorité du nombre , ni la supériorité des lumières : et , pour aspirer à la domination , il faut l'une ou l'autre. Une population progressive

lutte contre une nationalité stationnaire; un peuple méridional, jeune et imprégné des idées modernes, entraîne vers une civilisation nouvelle un peuple septentrional, vieux et ne vivant que de son passé.

» Si la Belgique n'avait pas trouvé une occasion favorable de se séparer de la Hollande, une révolution se préparait dans le lointain, en vertu du même principe, mais dans un sens inverse (1). »

Si cet imprudent panégyriste avait reçu mission de nous dégrader aux yeux des peuples, il ne pourrait pas en agir autrement.

M. Nothomb porte en compte à la nation la révolte de septembre : nous n'imiterons pas son exemple, quand nous aurons à faire l'apologie de la nation belge ; car nous serions bien malheureux, si nous n'avions pas d'autres titres à offrir à la considération publique.

Du reste, il est impossible d'entasser plus d'erreurs dans si peu de lignes; ce passage

(1) *Essai historique et politique sur la révolution belge*, page 20.

seul décèle le caractère de l'auteur , et l'impression sous laquelle il a écrit son livre.

M. Nothomb prétend que pendant les quinze années de l'existence du royaume des Pays-Bas, les deux peuples ont lutté corps à corps : dans le chapitre premier, nous avons démontré, en citant les faits, que les Belges et les Hollandais ont été toujours deux peuples amis.

Lorsque César vainquit les Belges et les Namurois, il accorda aux Bataves leur liberté, leurs privilèges et leur gouvernement; les Bataves passèrent sous la protection des Romains, et ils y trouvèrent les Belges placés par droit de conquête. Dans cet état de choses, les Belges et les Bataves avaient de fréquentes relations entr'eux, et il n'est pas à douter qu'il ne se présentât beaucoup de sujets de jalousie et de querelles.

Sous la maison de Bourgogne les Belges et les Hollandais ont encore vécu sous le même gouvernement; cependant, l'histoire ne nous rapporte aucune querelle, aucune lutte, qui eût pour principe le caractère national.

L'antipathie entre deux peuples doit reposer sur des faits : ce sont ordinairement la diversité des intérêts, la différence des caractères, l'opposition des principes, la jalousie, qui perpétuent les querelles entr'eux.

La rivalité de peuple à peuple se base ordinairement sur la concurrence des intérêts. Sous ce rapport la Belgique et la France seront toujours deux pays rivaux ; parce qu'ils ont les mêmes intérêts à faire valoir.

La France a ses mines ; elle possède les mêmes produits ; elle exerce les mêmes genres d'industrie ; nous ne pouvons entrer en concurrence avec elle, sans nuire à son commerce. Au commencement de notre révolution, lorsqu'il s'agissait de nous réunir à la France, les fabricants de draps de Sedan se sont hâtés de réclamer contre cette réunion.

Enfin, l'incompatibilité de notre commerce avec celui de France, a été prouvée jusqu'à l'évidence : depuis six ans nous n'existons comme peuple, que par la protection que nous accorde la France ; le gouvernement de Bruxelles n'a pas cessé de solliciter

un traité de commerce, et ce traité nous a été constamment refusé; la France n'a pas même tenté de nous accorder un simulacre de traité, qui eût donné le change à l'opinion publique en Belgique.

Pourquoi la France n'a-t-elle pas songé à nous donner cette satisfaction? C'est que Louis-Philippe craint d'indisposer le commerce français, qui a déjà tant souffert des suites de la révolution de juillet.

*Une population progressive lutte contre une nationalité stationnaire*, dit M. Nothomb.

Ce n'est pas dans un moment où nous avons donné à l'Europe l'exemple de la plus scandaleuse révolution, qu'on doit tenir un pareil langage.

Lorsque M. Nothomb parlait ainsi, la Belgique saignait encore du sang de nos Gailard et de nos Voortman; elle était toujours couverte des débris des pillages; l'épaisse fumée des incendies qui ont consumé nos plus beaux édifices, planait encore au-dessus de nos têtes, et couvrait l'atmosphère de ses ténébreuses vapeurs!

Nous nous prêtons à une révolution à laquelle la France a donné la première impulsion; nous portons une main sacrilège sur l'autorité qui nous gouverne; nous faisons divorce avec un prince qui ne vivait que pour le bonheur de son peuple!

En attendant la Hollande reste calme à côté de l'orage; les vagues révolutionnaires s'agitent autour d'elle; elles lui battent les flancs, et cette nation héroïque se montre toujours grande, dans les revers comme dans la prospérité; elle se rallie autour de son prince, elle serre ses liens; et pendant que nous nous déchirons au milieu des troubles civils, la Hollande donne à toutes les nations l'exemple du plus sublime dévouement!

En effet, quel peuple avait plus d'occasion de s'agiter, pendant que son prince était forcé de dégarnir les frontières, pour diriger toutes les forces contre les rebelles. La moindre réaction aurait paralysé tous ses projets, toutes ses entreprises.

Y a-t-il un peuple en Europe qui ne se soit plus ou moins senti du contre-coup

du débordement révolutionnaire de 1830? Il a étendu ses ravages jusques sur le nouveau monde et les contrées barbares. La Hollande seule a conservé une incroyable impassibilité; la Hollande seule est demeurée vierge de toute tentative de sédition!

M. Nothomb a bien choisi le moment pour nous entretenir d'un côté d'une *nationalité stationnaire* et de l'autre côté d'une *population progressive*, à moins qu'il n'entend parler du *progrès de 93.*

M. Nothomb dit que *si la Belgique n'avait pas trouvé une occasion favorable de se séparer de la Hollande, une révolution se préparait dans le lointain.*

Sans les évènements de juillet et l'assistance de la France révoltée, toute révolution devenait impossible chez nous; et cela pour deux raisons toutes spéciales.

D'abord, l'industrie et le commerce étaient dans leur grande époque de croissance en 1830; il ne leur fallait que quelques années de plus pour prendre une telle prépondérance dans le pays, que les factions anar-

chistes, de quelque côté qu'elles vinssent, de quelque manteau qu'elles se couvrissent, seraient devenues impuissantes devant ces puissans mobiles des intérêts sociaux.

Puis, le gouvernement effrayé de l'excès du mal, aurait enfin senti la nécessité de sortir de son apathie, et de garantir les honnêtes gens contre les coups des séditeux. Ce revirement d'action et de force aurait tourné à l'avantage de l'état : les amis de l'ordre, se voyant ainsi soutenus par le gouvernement, auraient opposé aux ennemis du repos public, cette énergique résistance qui leur avait manqué jusques-là.

Le temps était également un grand remède : il aurait désabusé beaucoup de mécontents, et ouvert les yeux au peuple, sur les intentions et la tendance des factieux.

Du reste, nous voulons bien l'avouer, le mécontentement était grand à l'époque de la révolution; et il se serait prolongé bien avant dans le dix-neuvième siècle sans, les évènements politiques de 1830. Six ans de révolution ont fait plus d'amis au roi Guillaume, que n'auraient fait trente ans de

travaux pacifiques sous l'ancien gouvernement.

A mesure que l'industrie faisait des progrès, le peuple prenait racine sur le sol natal; les sciences et les arts se rallièrent autour du gouvernement.

L'aristocratie s'apercevait que la prospérité du pays contribuait à l'élever en puissance. La valeur de ses propriétés s'augmentait tous les ans, et avec elle sa fortune prenait de l'extension.

Quoique l'aristocratie belge n'ait pas la même force que celle d'Angleterre, elle est cependant assez puissante chez nous : elle était en voie d'exercer une salutaire influence sur le peuple, en le ralliant autour d'un trône que toutes les classes de la société étaient intéressées à conserver.

Ajoutez aux travaux pacifiques de l'industrie, des sciences et de la haute fortune, les travaux tout-puissans d'un clergé qui tend sans cesse à pousser le peuple vers le perfectionnement moral.

Nous étions appelés à marcher d'accord avec le gouvernement : ses vues étaient

grandes; partout où le clergé aurait eu besoin de lui, il aurait trouvé de puissans secours.

Le moment était bien opportun pour émanciper la religion d'une foule d'entraves qui nuisent si puissamment à son progrès,

Déjà plusieurs années avant la révolution, le gouvernement avait songé à donner au clergé catholique, une existence honorable et indépendante: un traitement plus convenable et mieux approprié à ses besoins, devait le dispenser de faire dans les communes rurales ces quêtes avilissantes qui doivent suppléer à l'insuffisance des revenus.

En effet, pour peu qu'on ait connaissance de la situation des paroisses, on est convaincu que la plupart des curés de campagne n'ont qu'une existence précaire; il n'y a qu'un gouvernement riche comme celui des Pays-Bas, qui soit capable d'améliorer leur sort en augmentant leurs moyens d'existence.

La religion n'a jamais plus de force que quand elle est servie par un clergé qui domine les intelligences par ses hautes con-

naissances , jointes à une piété solide et éclairée ; quand les ministres de l'église se trouvent dans une honnête aisance et dans une position indépendante du peuple ; quand les temples , sans afficher le luxe oriental , offrent cependant l'aspect d'un imposant éclat .

Le gouvernement avait ainsi compris , ce me semble , le prestige du culte religieux ; et il voulait contribuer à l'élever à cette haute dignité qui commande le respect au public .

Que nous restait-il à faire , à nous prêtres , dans cet état d'indépendance , auquel nous appelaient et les ressources du pays , et les hautes vues du prince qui nous gouvernait ?

Nous pouvions nous dispenser de faire de longs sermons au peuple , pour lui prêcher la soumission aux lois de l'état , l'amour du prince , le maintien de l'ordre public ; les sentimens de religion que nous étions appelés à lui inspirer , se seraient chargés de remplir cette noble tâche . Un peuple qui n'a pas l'intention de se révolter contre son prince ,

n'a pas besoin de ces injurieuses exhortations ; et le peuple belge n'y aurait pas songé.

Il nous aurait suffi ( mais c'était aussi pour nous un impérieux devoir , commandé autant par la reconnaissance que nous devons à l'état , que par les charges que nous impose notre mission ) , il nous aurait suffi de recommander à la nation la défense de sa patrie et de sa religion , également menacées par la soif de la conquête et l'impiété de la propagande révolutionnaire , après le triomphe de la révolte de juillet.

Appuyés sur un gouvernement puissant , secondés par les efforts de la noblesse et de haute industrie , encouragés par l'exemple d'un clergé vraiment national , qu'avions-nous à craindre de l'orage révolutionnaire ? Le peuple en masse se serait armé , et nous aurions couru à la frontière pour défendre pied à pied le sol sacré de la patrie.

Quinze ans de rapports de commerce et d'amitié avaient uni deux peuples , que leurs intérêts appelaient depuis longtemps à la vie sociale ; au jour du combat ils ne se se-

raient pas quittés ; le danger commun aurait encore resserré les liens de l'union.

La France fut ébranlée par la catastrophe de juillet ; ses princes furent exilés , et ses destinées confiées à Louis-Philippe. Celui-ci aurait pu nous déborder , en nous envoyant ses nombreuses légions ; mais c'était attaquer de front les traités de paix de 1814-1815 ; et appeler au combat les puissances signataires de ces traités. Là s'allumait une guerre dans laquelle nous n'étions que comme partie intéressée ; notre garantie se trouvait dans les forces imposantes des armées du Nord.

Si le citoyen Lafayette nous avait envoyé ses hordes révolutionnaires, nous nous trouvions en état de leur tenir tête ; enfermées dans nos forteresses de la frontière ; nous leur aurions opposé une vive résistance ; et elles ne seraient pas venues fouler impunément notre sol , pour porter la destruction dans nos villes et nos campagnes.

L'occasion se présentait de montrer une véritable grandeur nationale ; de nous mon-

trer les dignes champions de nos droits et de ceux de la légitimité ; de montrer aux puissances du Nord comment nous avons compris leurs intentions à notre égard. L'occasion se présentait encore de ménager une heureuse vieillesse au vénérable prince qui avait passé le temps de sa jeunesse dans l'exil, et celui de l'âge mûr dans de pénibles travaux, tant employés au bonheur de son peuple. Enfin, l'occasion était là de faire voir que le sang belge n'avait pas été tout versé au champ de bataille de Waterloo ; que les Belges de 1830 étaient toujours les Belges de 1815.

En agissant de la sorte, nous nous couvrions de gloire, et nous servions nos intérêts comme peuple et comme individus ; car nous préservions notre patrie des maux que la révolution a attirés sur elle ; nous conservions la vie à tant de milliers de nos frères que le fer et le chagrin ont précipités dans le tombeau ; nous sauvions la religion qui est tombée sans force et sans vie sous les coups de l'anarchie ; nous préservions le

clergé des continuel outrages , dont il est l'objet depuis la révolution.

Oui, en terrassant la révolte à sa naissance, nous donnions aux autres peuples un bel exemple à suivre : ils n'auraient pas été tentés de prendre pour modèles les révoltés de juillet , qui devaient rencontrer une héroïque résistance , dès les premiers pas qu'ils faisaient en Europe.

La malheureuse Pologne aurait été peut-être préservée de cette guerre meurtrière qui a décimé sa population; les états romains n'auraient pas été envahis par la propagande, ni l'autorité de l'église méconnue.

N'était-ce pas là le moyen de préserver la religion du coup fatal que lui ont porté nos récents évènements politiques ? n'était-ce pas là le moment de montrer notre catholicisme , puisque nous sauvions le chef de la chrétienté, et le centre d'où partent tous les mouvemens de nutrition et de vie spirituelle ?

C'est ainsi que nous entendons les intérêts de la religion et de l'état. Nous croyons aussi que telle était la pensée qui a présidé aux

travaux diplomatiques de 1814-1815 ; que tel était le but que le gouvernement des Pays-Bas voulait atteindre.

Au chapitre suivant, nous verrons si les mesures prises par la diplomatie, étaient en harmonie avec les besoins des garanties ; et si le gouvernement des Pays-Bas a bien saisi les voies par lesquelles il devait tendre à l'accomplissement de sa destinée.



---

## CHAPITRE IV.

### *Causes qui ont amené les révolutions de 1830.*

Les publicistes de France et de Belgique ont cherché à déterminer les causes qui ont amené nos récents évènements politiques. Dans cet examen, qui est d'une si haute importance, les partis ont consulté leurs affections bien plus que les faits.

D'autres, et ceux-ci sont en plus grand nombre, se sont fourvoyés dans les particularités, assignant pour causes aux révolutions, des faits qui étaient eux-mêmes des suites plus ou moins naturelles d'une cause donnée.

Aujourd'hui que l'effervescence des esprits est apaisée, et que la raison publique commence à reprendre ses droits, nous aurons soin d'éviter ces erreurs d'une autre époque.

Nous croyons trouver le principe de nos nouvelles révolutions dans deux grandes causes, dont l'une est dans la diplomatie,

l'autre dans le gouvernement intérieur de la société moderne.

Les traités diplomatiques de 1814-1815 ont laissé l'Europe sans garantie réelle de paix : première cause des nouvelles révolutions.

Après les traités de paix 1814-1815, les princes appelés à gouverner le midi de l'Europe, ont cru devoir donner à leurs peuples des institutions libérales; seconde cause des nouvelles révolutions.

Après quatre années de guerre civile, la France de 93 immola ses princes à l'idole de la révolution, et remit le gouvernement de la société au peuple. De son côté, le peuple se voyant incapable de conduire le vaisseau de l'état, confia ses destinées au génie d'un soldat habile.

Ce soldat subordonna toute morale à la vertu militaire; et depuis lors, chaque jour révéla quelque nouveau prodige à l'Europe. On aurait dit que l'homme du destin avait attaché le triomphe à son char.

L'Europe entière tourna ses yeux vers la

France; là était l'ennemi commun des princes et des peuples.

Pendant 25 ans, cette nation turbulente et insatiable de conquêtes, portait la guerre dans les différentes contrées de l'Europe, et avec elle, les ravages au sein des familles, lorsqu'enfin l'Europe se leva, comme par instinct, pour combattre un ennemi qui ne cessait pas de lui marcher sur le ventre.

Deux fois la France fut vaincue, deux fois les vainqueurs oublièrent de donner à l'Europe des garanties de paix, autrement que sur le papier.

On a laissé à la France une population compacte de trente millions d'ames ; on en a fait une puissance de premier ordre : première faute de la diplomatie.

On a placé la France en première ligne après la Russie, dont elle sera à jamais l'envieuse rivale : deuxième faute de la diplomatie.

En mettant la France dans une position à pouvoir développer en peu de temps d'immenses ressources, on a perdu de vue

le caractère de la nation française et sa promptitude à faire la guerre : troisième faute de la diplomatie.

En donnant à la France pour sentinelles la Prusse et les Pays-Bas, deux nations dont l'une compte treize, l'autre six millions d'habitans, on a oublié que la force numérique restait du côté de la France, et qu'en temps de paix comme en temps de guerre, cette force emporte avec elle la considération publique : quatrième faute de la diplomatie.

En bâtissant la ligne de forteresses sur l'extrême frontière, on a mis la France en contact immédiat avec l'Europe, sur laquelle elle exerçait sa funeste influence : cinquième faute de la diplomatie.

La France dispose de forces auxquelles une nation de six millions ne peut pas opposer une longue résistance ; ainsi, au premier effort qu'elle fit, les forteresses qui avaient été bâties contre elle, devaient tomber entre ses mains : sixième faute de la diplomatie.

On a placé entre la France et l'Autriche

un état neutre, la Suisse ; c'est ainsi qu'on a créé entre ces deux puissances un terrain de défi, au lieu de déterminer à la France une condition habituelle d'existence : septième faute de la diplomatie.

« Il n'était point entré, dit M. le baron de Keuverberg, dans les vues des grandes puissances qui reconstituèrent en 1814 l'Europe sur de nouvelles bases, d'effacer la France du rang qu'elle y avait occupé avant la révolution. Elles reconnurent au contraire que pour maintenir l'équilibre européen, la France devait y figurer forte et puissante (1). »

Nous sommes bien fâché qu'un homme aussi judicieux, aussi monarchique que M. de Keuverberg, n'a pas su se préserver entièrement des idées du libéralisme français : c'est lui qui demande sans cesse une France forte et puissante, une France arrondie avec ses limites naturelles du Rhin, pour maintenir l'équilibre européen. M. de Keuverberg ne

(1) *Du royaume des Pays-Bas*, page 21, édition de Bruxelles.

s'est pas douté qu'il ne s'agit ici que d'un équilibre de force et de lutte.

Il n'est pas entré dans la pensée des puissances du Nord de conserver à la France des limites étendues, pour perpétuer l'équilibre de forces entre elles, et un état qui les harcelait depuis vingt-cinq ans, et qui avait mis leurs couronnes à la merci de l'étranger.

Napoléon avait traité en pays conquis tous les états que ses glorieuses campagnes avaient soumis à sa puissance. Dans le succès de leurs armes, les puissances auraient pu être tentées d'user de représailles envers la France ; l'empereur leur en avait donné l'exemple, en outre qu'elles avaient de puissantes raisons de restreindre les forces d'une nation qui conspirait depuis si longtemps contre le repos de l'Europe.

C'est à la restauration que la France est redevable de ses limites de 1814 : Louis XVIII avait demandé une France grande et forte, afin de rappeler à la nation le siècle de Louis XIV, de lui montrer que la France pouvait être considérée sous ses rois comme

avec l'empereur, et d'ôter ainsi aux mécontents tout prétexte de révolte. Du reste, Louis XVIII était le prince qui devait maintenir le peuple dans la soumission aux lois.

La France était toujours la France ; elle avait conservé ses penchans de suprématie et de domination ; ce n'était pas un repos forcé de quelques années qui lui avait fait oublier sa grandeur passée.

Le *système de la barrière* était une théorie toute à l'avantage de celui contre lequel elle avait été conçue ; on avait bâti l'édifice de la défense de manière à ce que du moment à l'autre la France pût se saisir des moyens qu'on avait disposés contre elle, pour les tourner contre l'Europe ; et c'est ce qui n'a pas tardé à arriver.

Bâtir des forts sur une extrême ligne, autrement que là, où le terrain rend l'approche impossible, soit par l'écoulement de fortes eaux, soit par la descente de hautes montagnes, c'est pêcher contre les premières notions de la stratégie militaire.

On a couvert la frontière des Pays-Bas

de places fortes ; mais on a oublié de couvrir ces places elles-mêmes : voilà la faute capitale que la diplomatie a commise ; faute dont est résultée la position embarrassante dans laquelle l'Europe s'est trouvée à l'explosion de la révolte de juillet, et où elle se trouve encore.

Il importait à la diplomatie de protéger la *barrière* par une extension de territoire qui portât le royaume des Pays-Bas vingt lieues au delà de la ligne de démarcation, tracée par les traités de 1814-1815.

Là se serait trouvée une première ligne de forteresses avec une armée permanente, chargée de repousser les bandes révolutionnaires que Paris se réservait de jeter sur l'Europe, comme le volcan vomit ses laves empestées.

Une seconde ligne de forteresses restait en réserve : en cas de revers, les troupes battues refluaient sur elles, et y soutenait un second combat.

En attendant, la Prusse et l'Autriche avaient le temps d'envoyer des secours au

roi des Pays-Bas, et la défaite du pouvoir révolutionnaire était assurée.

Un second revers essuyé par les armées des Pays-Bas ne devait pas encore effrayer les puissances alliées : d'un côté les forts auraient pu tenir, et prendre les révolutionnaires au dos dans leur passage, tandis que d'un autre côté les bandes harcelées de ceux-ci allaient trouver dans les plaines de Waterloo ou sur les bords de la Meuse, une armée prussienne toute fraîche et bien organisée.

Les fautes que la diplomatie a commises, ont ménagé de belles chances de succès à la France : après la révolution de juillet la position de Louis-Philippe était autrement avantageuse que celle de l'empereur à la campagne de 1813. La sympathie des peuples avait échappé à Napoléon ; dans ce moment, Louis-Philippe pouvait compter sur l'assistance des mécontents qui se trouvaient au sein de toutes les nations. Louis-Philippe avait entre les mains nos forteresses du midi ; il pouvait en tirer bon parti ; en 1813, ces forts n'existaient pas encore.

Heureusement pour le repos de l'Europe, la France n'a pas su tirer parti de sa belle position ! Des vues exagérées ont demandé des mesures de rigueur contre la France : la division de ce pays, et son partage entre les divers états limitrophes.

C'est ainsi qu'on raisonne quand on parle sous l'influence de ses affections ; aggraver la cause du mal, ce n'est pas la détruire : l'incorporation de la France aux autres états, amenait avec elle la propagation de ses contagieuses doctrines. On multipliait le danger à mesure que le nombre d'états, dont les départemens français devaient faire partie, était plus grand.

D'ailleurs ç'aurait été bien plus l'esprit de conquête que le besoin du maintien de l'ordre, qui aurait fait agir les états limitrophes de la France ; et c'est ainsi que les puissances alliées seraient tombées dans les mêmes fautes que l'on reprochait à l'empereur.

Ce n'était plus réparer l'injustice qu'on avait faite aux Bourbons ; c'était aggraver

leur sort , en les privant à jamais de leur droit de souveraineté sur la France.

Le baron de Keverberg semble croire que les puissances alliées ont donné des limites si étroites aux Pays-Bas , afin que cet état ne pût être un sujet de défiance pour elles , ou leur inspirer des craintes par des vues ambitieuses.

« Quelle était maintenant la digue , dit-il , qu'il fallait élever contre les dangers d'un semblable avenir ? On crut en trouver une en interposant entre le centre de l'Europe d'une part , et la France de l'autre , un état du second ordre , inoffensif par sa position , ses intérêts , le caractère et les goûts de sa population ; trop faible pour concevoir des vues ambitieuses , ou du moins pour inspirer des alarmes sérieuses , si , par impossible , son gouvernement déviait jamais de la ligne d'une sage modération ; mais assez puissant pour arrêter l'invasion de l'esprit de conquête , s'il venait à se ranimer des cendres mal éteintes qui le couvraient en France , et pour donner à l'Europe le temps et tous les

moyens de le combattre éventuellement (1).

Vingt ans plus tôt, M. de Keverberg aurait pu tenir ce langage, et nous aurions compris comment il s'était laissé aller aux considérations de l'époque, mais au moment où il écrit son livre, de récents évènements politiques ont déjà redressé les fausses conceptions d'un autre temps.

M. de Keverberg prête aux puissances des pensées de craintes qu'elles n'ont jamais eues : si elles s'étaient défiées du royaume qui devait se former dans les Pays-Bas, elles ne l'auraient pas créé ; la Prusse pouvait porter ses frontières jusqu'à la France par la Belgique, et l'Autriche par la Suisse.

A la paix de 1815, les puissances ont compté leurs forces matérielles ; et elles ont trouvé que leurs moyens d'actions étaient encore beaucoup au-dessus de ceux de France, même d'une France aux limites du règne de Louis XIV.

En attendant, les puissances n'ont pas eu

(1) *Du royaume des Pays-Bas*, page 23.

égard aux obstacles que leurs armées pouvaient rencontrer dans leur organisation ou leur marche ; elles ont perdu de vue que la France est aux portes de l'Europe , tandis que l'Europe est bien loin de la France , que la France peut agir à tout instant sur l'Europe, alors que l'Europe a besoin de beaucoup de temps pour rassembler ses troupes , et les conduire devant l'ennemi.

Et ce sont précisément les obstacles que nous venons de mentionner , qui ont permis à la révolution de juillet de se développer ; et de prendre un air de consistance qui en impose au public.

Lorsque la Russie se disposa à envoyer une armée sur les frontières de Prusse , pour agir à l'occasion contre les révolutions de France et de Belgique , la Pologne s'insurgea , et arrêta la marche des troupes russes.

L'insurrection d'Italie et de la Romagne occupa bientôt l'Autriche , et empêcha cette puissance de diriger ses forces vers la Suisse.

Loin de craindre de la part des Pays-Bas des vues de conquête , les puissances parais-

sent avoir eu trop de foi dans la résistance que cet état devait opposer au débordement révolutionnaire ; elles n'ont pas pris en considération le pouvoir moral qu'exercent les factions révolutionnaires, et au moyen duquel elles travaillent une nation, avant que de faire le siège de ses forteresses ; alors, elles ne trouvent plus que des murs à renverser.

« C'est ce qu'on *désirait* sans doute bien sincèrement, dit M. de Keverberg ; mais, ce qu'on voulait surtout, c'était l'établissement d'un état dont aucune nation ne pût jamais redouter l'ambition ; qu'en revanche les principales puissances de l'Europe auraient intérêt de respecter ; et qui par sa population, ses capitaux, sa position et un système de forteresses bien entendu, pût devenir un gage de la paix des nations. La réunion de la Hollande et de la Belgique semblait offrir tous ces avantages ; elle fut donc résolue du commun accord de toutes les puissances, que la victoire avait constituées les arbitres des destinées de l'Europe (1). »

(1) *Du royaume des Pays-Bas*, page 24.

Avant que d'offrir nos réflexions , nous devons relever une erreur bien involontaire, que M. de Keverberg a empruntée à la diplomatie elle-même, il semble encore croire au droit de conquête ; car selon lui, *la victoire avait constitué les puissances les arbitres des destinées de l'Europe.*

Le *droit de conquête* est le droit des brigands , et le *fait accompli* est le titre des voleurs.

Les grandes puissances qui occupent le centre de l'Europe, sont responsables de la vie et du mouvement qui doivent animer cette partie de la terre : c'est à elles à garantir les élémens qui doivent assurer son existence sociale ; le centre de l'Europe doit exercer son influence sur les extrémités, et se maintenir de manière à ne jamais être débordé par elles.

L'Europe ressemble sous ce rapport à la constitution animale de l'homme : aussitôt qu'il y a surabondance de vie dans les extrémités , l'équilibre est renversé et tout l'homme souffre.

Dans les ouvrages de la création, par exemple dans l'économie animale, y a-t-il une puissance d'équilibre moyenne, destinée à établir une force de bascule entre le centre et les extrémités ? certainement non.

Partout la force vivifiante est au centre, et exerce son action sans intermédiaire sur toutes les parties intégrantes. L'estomac reçoit les substances alimentaires et les élabore ; puis il présente l'essence ou les liqueurs à l'absorption des vaisseaux, qui les portent jusqu'aux dernières extrémités du corps.

Cette considération a été perdue de vue, lors des décisions diplomatiques de 1814-1815; les puissances ont créé entre la France et l'Allemagne une force de bascule représentée par la Suisse et les Pays-Bas : la diplomatie a semblé dire à la France : voilà deux pays neutres, qui n'appartiennent ni à vous ni à l'Europe ; si vous foulez le sol de ces territoires, vous nous provoquez à la guerre. C'était établir un défi dangereux ; la France en a profité, et de plus, elle a trouvé le moyen d'empêcher l'Europe de faire la guerre, pour rétablir l'équilibre.

Pendant vingt-cinq ans la France avait fait la guerre à l'Europe avec succès. l'Europe se leva enfin en masse, et s'arma contre la France pour le maintien du droit de souveraineté et l'indépendance des peuples; et la France fut vaincue par les armes.

Avant tout, il fallait donner une existence assurée aux nations. Il était bien plus rationnel de dire à la France : votre existence est garantie par la loyauté des puissances, que de faire dépendre le repos de l'Europe de la bonne foi de la France : celle-ci aurait été moins tentée d'entreprendre une guerre qui n'offrait aucune chance de succès pour elle, et qui d'ailleurs pouvait anéantir son existence politique.

La France fut toujours pleine de vie : à la révolution de 89, elle conquit la Belgique avant que la Prusse ou l'Allemagne eussent le temps de courir à son secours. Deux fois les légions de la révolution envahirent l'Italie ; deux fois elles y battirent, à la faveur du génie d'un capitaine habile, les armées impériales qui furent envoyées à leur rencontre.

En 1815, les puissances se sont-elles souvenues de cette double leçon ? Non.

L'article 1 du traité de Paris du 30 mai 1814 établit paix et amitié à perpétuité entre la France et les puissances du Nord. Cet article annonce la fin de la guerre et consacre le principe d'une existence durable.

La diplomatie fait un pas, et elle oublie toutes les conditions de son existence : à l'article 2, il est dit que *le royaume de France conserve l'intégrité de ses limites : telles qu'elles existaient à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1792; qu'il recevra en outre une augmentation de territoire comprise dans la ligne de démarcation fixée par l'article suivant*(1).

L'article 3 accorde à la France comme aux puissances du Nord, la faculté de fortifier les frontières ; ainsi si les nombreuses places fortes que la France avait sur sa frontière

(1) Les districts énoncés à l'article 3 comprennent une étendue de 150 milles carrés avec une population de 450,000 âmes, avec la forteresse de Landau. — Voyez l'*Histoire des traités de paix*, par Koch, tom. 10, page 489.

du Nord ne suffisaient pas à sa défense, il ne tenait qu'à elle de couvrir sa ligne depuis Dunkerque jusqu'à Landau, et d'éclipser ainsi les fortifications qui avaient été faites sur l'extrême frontière des Pays-Bas.

Les articles 8, 9, 10 et 11 restituent à la France les colonies, pêcheries et comptoirs qu'elle possédait au 1<sup>er</sup> janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, avec les places et les forts dans l'état où ils se trouvaient à la conclusion du traité. C'était mettre entre les mains de la France les moyens de commencer la guerre à tout moment.

Et afin de rendre la France aussi puissante sur mer que sur terre, outre sa marine, outre ses arsenaux et ses matériaux de guerre, la France obtint deux tiers dans le partage des vaisseaux et bâtimens de guerre armés et non armés, de l'artillerie et munitions navales et de tous les matériaux de construction et d'armement, qui se trouvaient dans les places maritimes remises par la France, en exécution de l'article 2 de la convention

du 23 avril 1814. Cette inconcevable disposition est arrêtée par l'article 15 du traité de paix de Paris (1).

Telles sont les forces que la coalition a conservées à la France ; elles ont fait dire à M. Thiers que si la France n'a jamais ambitionné d'être la première puissance sur mer, elle a toujours prétendu être la seconde.

La coalition a traité avec les Bourbons ; elle ne devait pas oublier que la révolution était cachée derrière eux : les promesses de Louis XVIII n'étaient que des promesses d'hommes ; il fallait préférer les garanties réelles.

Une révolution qui se formerait et se re-

(1) Pour bien comprendre l'importance des vaisseaux et du matériel de guerre que la France a retirés des places fortes, en vertu de l'article 15 du traité de Paris, il faut remarquer que les conquêtes que la France avait faites depuis 1792 jusqu'à la campagne de 1813, étaient de 15 à 16 millions d'ames ; et que les premiers soins de la France étaient de fortifier les pays qu'elle soumit à sa domination.

nouvellerait dans un état particulier, détaché du reste de l'Europe, soit par sa position géographique, soit par l'égoïsme de son peuple, par exemple en Grèce, n'offrirait que le danger ordinaire du scandale, et ne serait pas un événement de la même importance. On serait quelquefois tenté d'abandonner un tel peuple à ses déchiremens, afin de faire voir aux autres nations où conduisent les théories de la souveraineté populaire.

Mais quand on tourne les yeux vers la France, la question change de face : la France est le foyer où s'élaborent les révolutions de l'univers ; c'est de Paris que se transmettent les inspirations, qui pullulent et fructifient chez les autres nations ; c'est de Paris encore que partent les secours en hommes, en argent et en armes, qu'on met à la disposition des mécontents des autres pays.

Tel est la condition de la France quand elle se trouve dans son état d'organisation normale : que ne doit-on attendre de la France en révolution ? de la France gouvernée par un usurpateur qui n'a d'avenir

que dans les troubles, et qui ne peut voir qu'avec défiance les princes et les peuples qui l'environnent ?

La révolte triomphante nous a donné encore une fois la mesure de sa force : quoique Louis-Philippe n'ait pas trouvé bon de faire jouer les moyens que la révolution avait mis entre ses mains ; quoique plus d'une fois, il ait fait cause commune avec les puissances du Nord, pour accabler les factions révolutionnaires ; encore l'Europe a-t-elle tremblé sur ses bases, et risqué d'être engloutie sous ses propres ruines. Lorsque les troupes russes luttaient en vain, pendant un an, contre la révolution de Varsovie, un mouvement marqué d'insurrection dans le centre de l'Allemagne, décidait la question en faveur de la propagande, et l'Europe était livrée, pendant bon nombre d'années, à la plus déplorable anarchie !

Cependant, il faut en convenir, Louis-Philippe n'est pas conquérant ; il se contente de la couronne que la révolution de juillet

lui a jetée sur la tête; mais aussi, tremble-t-il à la seule pensée de la perdre. Depuis Louis XIV, les d'Orléans ont conspiré contre la branche aînée des Bourbons; à l'assassinat de Louis XVI, la couronne de France a failli tomber entre leurs mains.

Chez Louis-Philippe la révolution est une question personnelle, chez les républicains elle est une question de principe : ceux-ci, plus conséquens avec les doctrines du mouvement, veulent pousser la révolution jusques dans ses dernières conséquences; là selon eux s'achèvera la civilisation du monde. Selon Louis-Philippe le principe est épuisé, parce que la révolution est consommée; et en effet, elle a fait pour lui ce qu'elle pouvait. Il en résulte que ni la France, ni la propagande n'ont rien gagné aux journées de juillet; tout l'avantage est resté du côté des d'Orléans.

Delà cette opposition de vues et d'opérations qu'on remarque en France. Louis-Philippe s'appuie sur son *juste-milieu* et se cramponne au fait accompli; les républi-

cains, poursuivant leurs projets d'envahissement et de domination universelle, cherchent à entraîner le gouvernement dans les voies du mouvement; les carlistes font des efforts pour rétablir la légitimité sur le trône. Ainsi, partout où il se tourne, ce roi de la souveraineté populaire trouve des ennemis à combattre. Un seul revers peut le perdre et conduire la révolution au centre de l'Europe.

- La résistance que les puissances du Nord attendaient des Pays-Bas était illusoire.

Par leur destination, les Pays-Bas devaient devenir un peuple cultivateur, industriel et marchand; un peuple paisible et laborieux, à qui l'art de faire la guerre n'était pas familier; un tel peuple ne peut pas résister longtemps à une nation vivace de trente millions d'habitans, tous également insatiables de gloire, tous avides de conquête. Un peuple qui est faible pour commencer la guerre, est faible pour la soutenir.

- Les puissances comptaient-elles tenir leurs innombrables armées en campagne, pour accourir au premier cri de détresse? Cela

n'était pas possible ; elles ne demandaient pas mieux que de pouvoir se reposer d'une longue et fatigante guerre, qui les avait ruinées, elles et leurs peuples.

Da reste, combien de temps fallait-il pour ramasser des armées suffisantes, et courir au secours du royaume des Pays-Bas attaqué sur toute la ligne de ses frontières ?

La Prusse était en possession de la forteresse de Luxembourg ; mais quelle que soit la force militaire de ce pays, il est trop petit pour offrir une force morale suffisante pour en imposer aux populations, qui jugent de la force des armées par le nombre des combattans.

L'action de l'Autriche se trouvait neutralisée par la déclaration de la neutralité de la Suisse, par laquelle les armées autrichiennes devaient passer.

Les états de la confédération germanique ne devaient faire marcher leurs troupes, que lorsque les contingents seraient votés par une assemblée générale ; avant que cette formalité fût remplie, la France avait le

temps d'envahir les états et de rendre impossible la levée et la marche des troupes.

Enfin, il y a une telle distance de la France à la frontière russe, que la marche des troupes russes devint lente et inefficace.

La révolution de juillet est venue mettre à nu toutes ces imperfections des traités de paix de 1814-1815 : la France a traversé deux fois la Belgique; elle a été faire le bombardement du fort d'Anvers, avant que le cabinet de Berlin sût que l'ennemi était à ses portes.

Une belle nuit Louis-Philippe fit envahir la ville et le fort d'Ancône; et le lendemain, les Autrichiens étaient tout étonnés de voir le drapeau tricolore flotter à côté des bannières nationales. Ancône reste entre les mains des Français : cette position leur facilite une entrée en Italie, dans l'éventualité d'une guerre européenne.

Ainsi, après avoir vaincu la France, la coalition a laissé l'Europe sans garantie réelle d'existence : le souffle de juillet a renversé la diplomatie de 1815, comme un

coup de vent démolit un château de cartes.

On dira : l'Europe était constituée : les limites de la France étaient tracées , et la France ne pouvait pas les passer , sans forfaire à son honneur , sans violer les traités reçus , et sans avoir toutes les puissances pour ennemies.

Ce raisonnement repose sur une fausse hypothèse : on raisonne de la sorte lorsqu'on se trouve devant une nation , parce qu'on doit lui supposer de la loyauté ; quand on se trouve devant la propagande révolutionnaire , tout calcul tombe ; on doit se tenir aux garanties matérielles , qui jusqu'ici n'ont pas existé pour le repos de l'Europe.

De l'idée de la répression du mal on va involontairement à l'idée de la manière dont la propagande révolutionnaire envisage les obstacles qu'on oppose à son débordement : si elle se croyait tenue par des engagements antérieurs , et surtout par des traités qui lui sont imposés par les hommes de l'ordre conservateur , elle cesserait ses travaux , ou plutôt , la propagande ne serait plus propagande.

Conformément à son instinct, à ses principes, à ses vues, la propagande doit marcher toujours, et ne s'arrêter que lorsque la force des obstacles qu'elle rencontre est au-dessus d'elle; elle ne voit que le fait matériel; elle ne connaît d'autre droit que celui de la force.

La propagande est une puissance occulte et agissante par caractère; elle emploie indistinctement tous les moyens, et quand elle n'arrive pas directement à son but, elle se sert de la menace et de la trahison, du fer et du feu; elle ne fait pas de diplomatie; elle ne déclare pas la guerre; elle ne fait des traités que pour mieux tromper; elle s'avance; elle s'insinue; elle surprend ceux dont elle veut abattre la tête.

Si les traités de paix de 1814-1815 avaient eu pour objet de terminer une contestation de territoire ou de dette publique, ou si les puissances s'étaient trouvées devant toute autre nation que la nation française, à la première provocation, elles auraient pu entrer en campagne et faire la guerre pour le

maintien de leurs droits et ceux des peuples ; elles se seraient trouvées devant une question isolée ; isolée par rapport à elles , isolée par rapport aux nations.

Mais c'en est autrement : la révolution de juillet , après avoir dévoré la monarchie de France , menaça tous les états de l'Europe ; elle trouva de la sympathie dans tous les pays ; toutes les factions comptèrent sur elle ; et si Louis-Philippe avait répondu à l'intention des héros de juillet , il aurait fait en six mois de temps ce qui a coûté vingt-cinq ans de guerre à la révolution de 89 , servie par le génie militaire de Napoléon.

A la paix de 1814-1815 , les puissances ont placé leurs traités entre elles et les Bourbons : il fallait les placer entre la révolution et la monarchie ; les conséquences auraient été tout autres.

L'Europe n'avait rien à craindre de l'ambition des Bourbons (branche aînée) ; cette dynastie devait tout aux puissances du Nord , sans leur puissant secours , elle ne serait plus désormais montée sur le trône.

Les Bourbons avaient autant d'intérêt à maintenir la paix européenne que les puissances coalisées : probablement, ils devaient devenir les premières victimes d'une insurrection. Les journées de juillet l'ont prouvé.

Cette considération a échappé à l'attention de la diplomatie ; elle n'a pas aperçu l'écueil qu'elle se préparait à elle-même.

A la paix de 1815, la France était riche : en diminuant ses forces matérielles et militaires, tout en lui conservant un commerce florissant avec les autres nations de la terre, la diplomatie garantissait la paix de l'Europe et le bonheur de la France. Tout le monde y aurait trouvé son compte, sauf la révolution.

La légitimité a eu tout à perdre à désirer une France puissante : avec moins d'éléments de vie, cette monarchie n'aurait pas échappé à Charles X ; ce prince serait encore sur le trône de ses aïeux.

Et encore, les garanties matérielles ne suffisaient pas pour conserver la paix de l'Europe ; il fallait y ajouter les garanties morales.

Quels que soient les moyens de défense dans un pays, ils ne servent à rien, s'ils ne sont pas appuyés sur l'esprit national. On garantit les frontières, on fortifie les villes, on arme les forts; il faut d'autres moyens pour couvrir la société, et la rendre invulnérable aux coups de ses ennemis.

L'esprit de révolte n'est pas arrêté par les murs ou les fossés d'une forteresse; il passe partout, il infecte tout, il s'attaque au cœur de la nation pour y inoculer les premiers germes de corruption; alors, la nation tombe en ruines, à la première secousse qui vient remuer ses membres glacés.

Quelles garanties d'existence peut-on donner aux nations, dès que des institutions qui engendrent les révolutions, doivent les gouverner? Cependant ces institutions sont dans le gouvernement représentatif et ses conséquences. La révolution belge était au milieu de nous, avant que la révolution de juillet eût franchi la frontière.

Nous croyons découvrir une autre cause des révolutions de 1830, dans l'absence de garanties de paix à l'intérieur des états.

Quoique Napoléon réduisit tout au fait simple du gouvernement de la nation, et que la question de l'origine du pouvoir fût constamment mise hors de discussion, il n'est pas moins vrai que le nouvel ordre de choses sous l'empire français, dût son origine aux institutions qui surgirent de la révolution de 89.

En homme habile de l'époque, Napoléon à su diriger la révolution, et en tirer tout le parti possible : tout en s'appuyant sur le despotisme le plus dur, il donna un air de libéralisme à son gouvernement, en instituant un sénat, un conseil d'état, un corps législatif et des collèges électoraux. C'est ainsi que cet homme avait l'art de faire croire aux Français qu'ils étaient libres tout en les chargeant de fers.

L'empereur fut le représentant d'une formidable révolution ; qui avait été faite au nom de la souveraineté du peuple ; c'est au nom de la liberté que les armées françaises couraient au combat.

A mesure que la France avança en Europe,

elle implanta les principes du libéralisme sur le sol dont elle faisait la conquête, ses forces morales croissaient avec ses forces militaires, et son pouvoir s'étendit au point de faire trembler toutes les nations. Mais c'était bien plus la France que l'empereur, qui semblait courir après la conquête de l'Europe.

Soit qu'elles aient cru que les institutions libérales étaient passées dans les mœurs des peuples, soit qu'elles aient voulu se rendre populaires, à la chute de l'empire, les puissances ont cru devoir marcher sur les traces de Napoléon, en affichant un libéralisme qui a tourné à leur perte.

Lorsque Louis XVIII octroya sa charte constitutionnelle à la France, voici comme il parla dans le discours préliminaire, qui fut publié dans le *Moniteur* du 5 juin 1814.

« Une charte constitutionnelle, dit-il, était sollicitée par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise et nous la publions..... Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rap-

ports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées. Nous avons reconnu que les vœux de nos sujets pour une charte constitutionnelle, était l'expression d'un besoin réel. »

Il est déplorable de voir tenir un pareil langage à un prince qui était doublement intéressé à prôner les institutions natives de la société.

*Une charte constitutionnelle, dit-il, était sollicitée par l'état actuel du royaume; nous l'avons promise et nous la publions..... Nous avons reconnu que les vœux de nos sujets pour une charte constitutionnelle, étaient l'expression d'un besoin réel.*

Sans s'en douter peut-être, Louis XVIII passe condamnation sur le gouvernement de la monarchie : car si l'état de France à l'époque de la paix de 1815 sollicitait une charte constitutionnelle, et si les vœux du peuple pour cette charte étaient l'expression d'un besoin réel, les institutions de la

monarchie, qui ont gouverné le monde jusqu'à la révolution de 89, n'étaient que l'expression d'un besoin royal. Ainsi, la royauté n'est plus une institution de la création ; elle a été inventée par les rois pour la garantie de leurs trônes.

*Nous avons dit, dit Louis XVIII, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées.*

C'est un nouveau démenti donné aux institutions monarchiques ; si le progrès des lumières a fait la découverte des institutions modernes, que reste-t-il, sinon que les anciennes institutions étaient l'apanage des ténèbres. Louis XVIII a voulu avoir égard à la direction imprimée aux esprits et aux graves altérations qui en sont résultées.

Dès que Louis XVIII voulait se faire l'apologiste des institutions révolutionnaires, du

moins il aurait dû éviter les contradictions dans les termes : ce n'est pas moi qui se chargerai de concilier les *effets du progrès toujours croissant des lumières*, qui sollicitent le maintien des institutions du gouvernement représentatif, et les *graves altérations qui sont résultées* de ces institutions.

Louis XVIII n'a pas compris que marchant sur un autre terrain, il fallait d'autres moyens pour s'y maintenir. Napoléon s'est rendu célèbre par ses conquêtes; il a ainsi répondu aux exigences de son époque. Louis XVIII a perdu de vue la sienne : la France ne peut exister qu'avec les institutions de la monarchie, sous ses princes légitimes, ou avec la conquête sous l'usurpation. C'est pourquoi le trône de Louis-Philippe n'a pas d'avenir; il ne s'appuie sur rien.

Au reste, les princes qui devaient gouverner dans le Midi de l'Europe, ont cru devoir établir le principe de leur pouvoir sur ce qu'on appelle les institutions libérales : ils n'ont pas compris que la France devait sa grandeur et sa force bien plus à l'habileté de

**l'homme qui présidait à ses destinées, qu'aux institutions de son gouvernement.**

**Louis XVIII arriva à Paris avec une charte dans la poche. Cette charte créa deux chambres législatives; elle institua les élections populaires; elle consacra la responsabilité ministérielle, et le jugement par jury; et quoiqu'elle proclamât le principe de l'autorité, elle n'en contient pas moins les institutions du libéralisme, et ménagea ainsi un ferment à l'effervescence populaire, et d'abondans élémens à l'esprit de parti.**

**La charte que Louis XVIII accorda à la France, lors de son avènement au trône, était monarchique par théorie : « Nous avons, dit le roi dans son discours préliminaire, remplacé par la chambre des députés, ces anciennes assemblées des Champs de Mars et de Mai, et ces chambres du tiers-état, qui ont si souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de fidélité et de respect pour l'autorité des rois. »**

**Or, les assemblées des Champs de Mars et des Champs de Mai, ainsi que les chambres**

du tiers-état, n'exerçaient qu'une autorité octroyée. En remplaçant ces assemblées par une chambre des députés et une chambre des pairs, il est tout simple que le roi n'entendit leur accorder qu'un pouvoir délégué.

Le principe de la monarchie est clairement enseigné dans les paroles suivantes : « Nous avons considéré, dit Louis XVIII, que bien que l'autorité toute entière résidât en France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exercice suivant la différence des temps. »

Cette même pensée se retrouve dans le passage suivant, par lequel le roi termine son discours préliminaire : « A ces causes, dit-il, nous avons volontairement, et *par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi* à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours de la charte constitutionnelle qui suit. »

C'était là un retour réel vers les institutions primitives du gouvernement de la société, qu'une récente époque, pleine d'amers souvenirs, avait répudiées.

Néanmoins, les institutions de la charte étaient républicaines, par l'exercice du pouvoir qu'elles conféraient aux assemblées populaires; toute l'attention du peuple était fixée sur cet exercice, sans qu'on eût trop d'envie de remonter à la cause première du pouvoir.

Le libéralisme s'obstina à ne voir dans les élections que l'exercice de la souveraineté populaire; et toute la logique des royalistes n'était pas parvenue à faire comprendre à la France que la source de la puissance était dans l'autorité royale.

La royauté avait tout à perdre à cette équivoque : la charte ne fit que consacrer un principe, tandis que les institutions libérales de la charte produisirent leur effet sur l'opinion publique. Cet effet ne se fit pas longtemps attendre.

Aussitôt une vaste conspiration, ourdie dans l'ombre contre la royauté, ramène Napoléon en France et avec lui la guerre et tous ses fléaux. Louis XVIII est obligé de fuir et de quitter la France, dans laquelle

il ne revint qu'après une mémorable bataille perdue par l'empereur.

Après l'interrègne des cent jours, les conspirations recommencent : un régicide est élu député, pour partager avec le roi le pouvoir législatif; le duc de Berry est assassiné au sortir du spectacle; le général Berton lève l'étendard de la révolte à Thouars et proclame un gouvernement provisoire.

Ainsi, voilà Louis XVIII en société avec l'assassin de son malheureux frère, Louis XVI! C'est à lui qu'il s'adresse, lors de l'ouverture des chambres, lorsqu'il interpelle les députés par les paroles de *nobles et puissans seigneurs*! C'est à lui qu'il s'adresse encore, lorsqu'il demande la coopération de la chambre, pour travailler de concert avec l'autorité royale, à la consolidation du trône et le maintien de la paix publique!

Tels furent les premiers effets que la royauté recueillit des institutions qu'elle octroya à la France. Que de réflexions ne fait pas naître une pareille anomalie dans la forme du gouvernement représentatif!

Dès le premier jour de la restauration, l'opinion publique se partagea en deux grandes fractions, celle du royalisme et celle du libéralisme.

De part et d'autre on flatta les masses, et on chercha à s'appuyer sur elles; car là, les partis devaient trouver leurs forces.

Ce que l'on doit remarquer avant tout, c'est que les doctrines du libéralisme se sont très-bien soutenues pendant les quinze années de la restauration: elles avaient leurs partisans et leurs défenseurs dans le journalisme, à la tribune et dans toutes les classes de la société.

Plus on approcha des fatales journées de juillet, et plus le parti libéral acquit de forces: l'hiver de 1828 amena pour le moins trente candidats de plus vers le côté gauche de la chambre des députés; partout les noms les plus illustres disparurent sous les puissantes intrigues de l'opposition.

Aux élections du 14 novembre 1829, lorsque le ministère de concessions avait été déjà remplacé par un ministère de résis-

tance, à Bordeaux, l'une des villes les plus royalistes de France, M. Bosc, candidat du libéralisme, l'emporta sur M. du Hamal, candidat royaliste; et le même jour, un ancien ministre du roi, M. le comte de Peyronnet, homme estimé, fut poursuivi dans les rues de la ville, et insulté par la population.

Le partage de l'opinion publique fut le premier fruit des institutions consacrées par la charte : pour peu qu'on étudie le caractère du peuple français, on est frappé de voir à quel point la divergence d'opinions divise les esprits dans ce pays : les Français de bonne foi conviennent de cette incontestable vérité.

« Nous n'avons eu que des partis, dit l'auteur du livre, intitulé *du gouvernement représentatif*, nous n'avons pas eu d'esprit public (*en France*), parce qu'il n'existait dans la nation, ni unité de croyances politiques, ni unité de sentimens envers le pouvoir, ni unité de cœur parmi les citoyens, tous rangés sous des bannières opposées (1). »

(1) *Du gouvernement représentatif*, page 51. Paris 1834.

On ne comprend pas comment la diplomatie de 1815, n'a pas songé à ramener les gouvernemens du Midi de l'Europe aux institutions primitives de la société, tout en réalisant dans la législation et l'administration, les améliorations que le progrès du temps avait proclamées.

L'occasion était opportune pour retourner aux principes éternels de la conservation : les hommes de la révolution de 93 avaient inspiré aux peuples un profond dégoût pour les institutions du libéralisme ; la dure administration de Napoléon avait appris aux Français à fléchir le cou sous le joug des lois ; on ne songeait plus aux prétendus bienfaits du gouvernement populaire.

En conservant les institutions de la révolution, les puissances du Nord ont donné au libéralisme un air d'importance qu'il n'avait pas eu jusques-là. La guerre que l'empereur faisait à l'Europe, le fer à la main, le libéralisme la lui a faite, en portant le combat dans le journalisme, dans la littérature, au théâtre, dans le romantisme;

et un jour le peuple a exigé sa part dans l'exercice de la souveraineté.

Avant le retour des Bourbons en France, le roi Guillaume avait déjà proclamé pour la Neérlande, les institutions du gouvernement représentatif.

Un mois après la défaite des armées françaises devant Leipsig, des mouvemens insurrectionnels éclatèrent en Hollande, le 21 novembre 1813, le gouvernement français fut aboli, et on organisa un gouvernement provisoire, dont deux citoyens distingués, MM. Van Hogendorp et Van der Duyn prirent les rênes, au nom du prince d'Orange, aujourd'hui Guillaume premier, roi des Pays-Bas.

MM. Fagel et Perponcher furent envoyés à Londres pour rappeler le prince au nom de la nation, qui venait de briser les chaînes de la domination étrangère.

Le prince s'empressa de quitter l'Angleterre, pour se rendre aux vœux de son peuple. Voici comment M. de Keeverberg rapporte cet heureux événement :

« La souveraineté, dit-il, ainsi déferée au prince d'Orange, l'avait été sans réserve, sans bornes, sans restriction ni condition quelconque. Mais Guillaume repoussait loin de lui l'idée du pouvoir absolu. Digne héritier des vertus du grand Taciturne, il ne lui suffisait pas de voir sa patrie affranchie du joug de l'étranger : il la voulait libre et heureuse sous une dynastie liée à ses destinées par des engagements réciproques, corroborés par la sainteté des sermens. Je me rends à vos vœux ; j'accepte l'offre que vous m'avez faite ; mais je l'accepte uniquement à condition qu'elle soit suivie d'une sage constitution, qui garantisse vos libertés, et les mette en sûreté contre toute atteinte. » C'est ainsi que s'exprima Guillaume d'Orange-Nassau, dans sa proclamation du 2 décembre 1813 (1).

M. de Keверberg tombe ici dans quelques erreurs qu'il est de l'intérêt de nos doctrines de relever : *la souveraineté ainsi déferée au prince, dit-il, l'avait été sans réserve.*

(1) *Du royaume des Pays-Bas*, page 32.

L'écrivain semble faire dériver le principe de l'autorité ou la légitimité, de la représentation nationale; c'est répéter le droit du pouvoir de la souveraineté populaire; or, on comprend d'abord combien cette base est fragile.

Nous savons bien que la nation néerlandaise était unanime pour rappeler au milieu d'elle une dynastie à laquelle elle devait sa grandeur, sa puissance et sa fortune; mais dans quel acte le vœu de la nation était-il consigné?

Après l'insurrection de novembre, le comte Gysbert Charles Van Hogendorp et le comte Van der Duyn de Maasdam, deux honorables citoyens, formèrent un gouvernement provisoire, dont ils prirent les rênes, et offrirent au nom de la nation la souveraineté au prince d'Orange. Ces deux citoyens avaient-ils mandat de la nation? Non; avaient-ils consulté la nation sur le choix à faire du souverain qui devait présider à ses destinées futures? Non.

Ainsi, la représentation nationale que

**L'on croit retrouver dans ces deux citoyens , est une fiction qui n'aurait pas donné grande garantie au prince d'Orange , si d'ailleurs il n'avait eu des titres incontestables à la souveraineté de la vieille Neérlande.**

**M. de Keverberg entre ici de plein pied dans les théories de la souveraineté populaire. Ce qu'il dit à ce sujet , nous a été répété à satiété par les principaux meneurs de la révolution belge : après l'insurrection de septembre , Rogier et Jolly se mirent également à la tête du gouvernement provisoire, qu'ils venaient d'instituer , au nom de la nation , bien entendu. Ces messieurs s'associèrent deux ou trois autres citoyens , et convoquèrent un congrès national ; ce congrès décréta , toujours au nom de la nation , l'exclusion des Nassau de toute souveraineté en Belgique..... Plus tard , on le sait , la couronne fut offerte au prince Léopold.**

**De manière qu'à quelques traits près , la souveraineté de Léopold aurait les mêmes titres que la souveraineté de Guillaume de Nassau , si on devait encore quelque égard**

au tripotage de la représentation nationale , dans les insurrections populaires.

MM. Van Hogendorp et Van der Duyn sont deux illustres citoyens : ils ont bien mérité de la patrie , en brisant les premiers les chaînes d'une injuste oppression , et en frayant ainsi le chemin à la légitimité ; mais Guillaume de Nassau entraît de plein pied dans l'exercice de ses droits. Toute autre théorie réduit le principe de l'autorité à rien.

*Mais Guillaume repoussait loin de lui l'idée du pouvoir absolu.* M. de Keerberg fait allusion aux anciennes monarchies , où gouvernement , législation , administration , tout tirait sa force de la volonté , souvent du caprice des princes.

Nous ne sommes pas plus partisans d'un pareil pouvoir que M. de Keerberg ; mais de là aux institutions désorganisatrices des gouvernemens modernes , il y a une immense distance. Nous aurons l'occasion de le faire voir.

*Digne héritier des vertus du grand Taciturne , il ne lui suffisait pas de voir sa patrie*

*affranchie du joug de l'étranger; il la voulait libre et heureuse.*

Si le grand Taciturne n'avait pas d'autres titres à l'admiration du public, que celui d'avoir donné à son peuple des institutions qui devaient être un jour le principe de toute désorganisation, nous ne voyons pas pourquoi on le donnerait pour modèle au prince Guillaume.

A l'heure qu'il est, M. de Keverberg devrait être un peu désabusé de l'illusion qu'a fait naître depuis 50 ans, le bonheur introuvable du libéralisme, qui devait être selon ses plus chauds partisans, le dernier terme de la perfection gouvernementale.

Une nation peut être *libre et heureuse* sans le prestige trompeur des institutions modernes. Qu'on lui fasse trouver sa liberté dans la jouissance de ses droits, et son bonheur dans le bien-être et les vertus domestiques. Si le roi Guillaume ne nous avait apporté d'autre bonheur que celui de ses institutions libérales, nous ne serions pas à regretter encore son règne, après six ans d'absence.

*Sous une dynastie liée à ses destinées par des engagements réciproques, corroborés par la sainteté des sermens.* Nous voilà au contrat synallagmatique, thème favori de toutes les insurrections : jamais les chefs des révoltés ne se sont présentés devant le peuple, sinon une longue liste de griefs à la main. Tantôt le roi opprime la nation ; tantôt il dissipe les deniers de l'état ; tantôt encore, il viole la constitution qu'il avait juré de maintenir. C'est ainsi que le roi ayant méconnu ses sermens, le peuple devient libre de son côté. N'est-ce pas là l'histoire abrégée de toutes les insurrections ?

Il me semble que M. de Keverberg ne devrait pas tant mettre en avant la *sainteté des sermens*, alors que les révoltés de juillet et de septembre ont donné le plus scandaleux démenti à une parole donnée.

Du reste, c'est ici que commencent les premières fautes du gouvernement des Pays-Bas : « Je me rends à vos vœux, j'accepte l'offre que vous m'avez faite, dit le prince Guillaume ; mais je l'accepte uniquement

à condition qu'elle soit suivie d'une sage constitution, qui garantisse vos libertés, et les mette en sûreté contre toute atteinte. » Le prince ne s'en doutait pas; mais ces paroles contenaient toute une révolution.

Jusques-là le prince ne s'était pas prononcé sur le principe de l'autorité; cependant sa conduite semblait insinuer qu'il la répétait du consentement populaire.

Le prince ne fut pas plus tôt arrivé au milieu de ses sujets, qu'il s'occupa de la constitution qu'il avait promise au peuple, par sa proclamation du 2 décembre 1813.

La rédaction de cette constitution fut confiée à une commission de quinze membres, que le prince avait nommée *ad hoc*.

La commission remit son travail au prince, et le prince l'accepta, comme il conste par la proclamation qu'il adressa à la nation le 2 mars 1814, et dans laquelle il dit :

« Après y avoir mûrement réfléchi, nous avons cru ne pas devoir refuser notre assentiment à ce travail.

» Cependant notre cœur n'est pas encore

satisfait; il s'agit des intérêts de l'état des Pays-Bas tout entier. Toute la nation des Pays-Bas doit donc être entendue sur ce point important; cette nation doit avoir, autant que la chose est humainement possible, la certitude que ses plus chers intérêts n'y ont pas été perdus de vue. »

Quoique le prince dise seulement que la nation doit être *entendue* sur le projet de constitution; cependant il convoque une assemblée générale de notables, qui doit représenter les Pays-Bas. Le peuple devait prendre cette représentation dans le sens, que les doctrines de 89 avaient attaché à ce mot.

« Afin qu'il conste maintenant, dit le prince, en plus parfaite connaissance de cause, que la loi fondamentale projetée est en effet un des moyens qui conduisent à ce but, nous avons cru devoir soumettre le projet prémentionné à l'examen d'une grande assemblée de notables.

» Honorés de votre confiance, ils se réuniront le 26 de ce mois, dans la capitale

d'Amsterdam, pour prononcer sur cet important objet.

» Ils recevront, avec leurs lettres de convocation, le projet de constitution, pour pouvoir se préparer avec calme à l'émission de leur suffrage.

» Mais il faut qu'il conste, au préalable, qu'ils sont investis de la confiance générale.

» Nous ordonnons en conséquence, que la liste des personnes choisies pour chaque département soit rendue publique, et qu'à chaque habitant, chef de ménage, l'occasion soit offerte de former (moyennant simple opposition de sa signature et sans autre addition) opposition au choix de telles ou telles personnes qu'il jugera ne pas convenir, sur un registre qui restera à cet effet ouvert durant huit jours, dans chaque canton ou ressort de justice de paix.

» Nul habitant établi dans ce pays n'est exclu de ce droit, à l'exception des domestiques attachés au service d'une personne ou d'un ménage, des individus qui, pendant les six derniers mois, ont participé aux dis-

tributions de la charité publique, des banqueroutiers et des personnes mises en état de curatelle ou de prévention.

»Si le dépouillement prouve que la majorité est satisfaite du choix des personnes proposées, nous les considérerons comme représentant toute la nation des Pays-Bas; nous les convoquerons pour le but indiqué, et en nous rendant au milieu d'eux, nous les saluerons, comme constituant la *grande assemblée représentant les Pays-Bas.* »

Le passage que nous venons de citer de la proclamation du 2 mars, nous suggère une foule de réflexions.

Le prince dit qu'il accepte comme loi fondamentale de l'état, le projet de constitution que la commission soumit à son examen; que cependant son *cœur n'est pas satisfait*; que *toute la nation doit être entendue sur ce point important.* Par ces paroles, le prince semble déclarer qu'il n'a pas le droit de proclamer la constitution, sans avoir au préalable obtenu le consentement populaire.

Nous comprenons que ce procédé du prince

n'offrait aucun danger dans les circonstances où il se trouvait vis-à-vis de la Hollande ; il était assuré que les notables proposés et le projet de constitution soumis, seraient acceptés, pour ainsi dire à l'unanimité par la nation. Mais c'était admettre un dangereux précédent, dont il n'a pas tardé à recueillir les tristes fruits.

Au reste, le projet de constitution devait être soumis à l'examen d'une assemblée de notables, et le choix même de ces notables devait être approuvé par la nation tout entière.

A cet effet, le prince ordonne qu'un registre soit ouvert dans chaque canton ou ressort de justice de paix, pour que tout habitant du royaume, chef de ménage, puisse former opposition au choix des notables fait par lui.

Cette double épreuve à laquelle le prince soumettait l'acceptation de la constitution, le plaçait au milieu du gouvernement le plus démocratique. C'était essayer du suffrage universel que les carlistes de France invoquent

en vain depuis six ans, en faveur de la légitimité de Henri V.

La révolution de septembre qui s'est faite au nom de la liberté, fut bien moins libérale que la proclamation du 2 mars : le gouvernement provisoire fut loin d'admettre le suffrage universel dans les élections qui devaient former le congrès national.

Cela prouve qu'il y avait moins de libéralisme dans les déclamations hypocrites de nos révolutionnaires, que dans la conduite d'un prince de la sainte-alliance. Mais c'est un point sur lequel nous ne voulons pas insister : tout le monde sait aujourd'hui quel prix il doit attacher aux protestations de liberté et de patriotisme des factions révolutionnaires.

Sans s'en douter, le prince jette les premiers germes d'opposition dans sa proclamation du 2 mars : les personnes qui ont été se faire inscrire contre le choix des notables, ne pouvaient plus voir par le fait même de leur opposition, dans l'assemblée et dans la constitution, que des élémens contraires

à leurs opinions, tandis que les notables ne voyaient dans les citoyens qui leur avaient refusé leur confiance, que des hommes ennemis de leur élévation; des hommes qu'ils avaient tout intérêt d'écartier du pouvoir, auquel ils pouvaient être appelés par leurs talens ou leur position sociale; double ferment d'agitation dans le peuple.

Le prince comprenait très-bien que le vote négatif qu'il proposait à la nation, ne pouvait pas amener une opposition imposante. Mais à quoi bon cette épreuve? Le prince pouvait faire examiner le projet de constitution par les notables et surtout par les hommes éclairés du pays; puis, proclamer la constitution loi fondamentale de l'état, sans créer le dangereux antécédent de la représentation nationale, en ressuscitant, lui le premier, les doctrines de la souveraineté populaire, dont le peuple hollandais et belge avait à peu près perdu le souvenir.

Le prince avait fait le choix des notables qui devaient examiner, discuter et approuver la constitution; mais il veut *qu'il conste au*

*préalable, qu'ils sont investis de la confiance générale, alors, et alors seulement le prince les saluera comme constituant la grande assemblée, représentant les Pays-Bas.*

Il faut bien l'avouer : il y a toujours quelque chose d'indécent, quelque chose d'immoral, en ce que le citoyen soit appelé à ratifier la confiance que le prince croit devoir donner à tels de ses sujets.

Au reste, comme on pouvait s'y attendre, il se présenta peu d'opposans au choix que le prince avait fait des notables; ils furent donc convoqués à Amsterdam, pour le 28 mars, après avoir été réduits au nombre de six cents,

De ce nombre 474 répondirent à l'invitation du prince; par conséquent, un quart à peu près des notables manquèrent à l'appel qui leur avait été fait; cependant le moment était solennel, et cette circonstance prouve déjà combien peu de prix la Hollande, toujours si envieuse de conserver ses droits, attachait à la prétendue représentation nationale.

Mais le prince avait pris l'initiative : force lui était de marcher sur la ligne qu'il s'était tracée à lui-même.

En ouvrant l'assemblée des notables, le prince prononça un discours remarquable, dans lequel il s'excuse de ne pas avoir convoqué toute la nation *individuellement*.

« Convaincu, dit le prince, par tout ce que nous avons vu depuis vingt ans, que le vote individuel de la nation entière n'est, d'après la nature même des choses, à peu près qu'une simple démonstration, j'ai précisément pour cela convoqué cette assemblée. »

Mais le suffrage négatif de la nation n'était non plus qu'une simple démonstration ; et l'assemblée des notables elle-même n'était qu'une démonstration ; car dans l'occurrence des circonstances le prince était moralement sûr de l'acceptation du projet de constitution ; et dans l'hypothèse où la constitution aurait été rejetée, elle n'en aurait pas moins été décrétée loi fondamentale de l'état par la volonté royale ; car, après tout, le prince

avait été appelé à la souveraineté des Pays-Bas, et il avait promis d'asseoir son gouvernement sur les garanties d'une constitution.

Le projet de constitution fut soumis à l'assemblée, et discuté par elle : sur les 474 membres présens, 26 seulement se déclarèrent contre le projet; en conséquence, il fut proclamé *loi fondamentale* du royaume, et le 30 mars cette loi fut jurée par le prince et l'assemblée.

Le résultat que le prince attendit de la convocation d'une assemblée nationale en Hollande, fut immanquable; car le prince se trouvait sur son terrain.

Mais les difficultés ne tardèrent pas à naître : le prince avait accepté la souveraineté des provinces belges, et leur réunion à la Hollande, par acte du 21 juillet 1814 : l'article premier de cet acte dit que « cette réunion devra être intime et complète, de manière que les deux pays ne forment qu'un seul et même état, régi par la constitution déjà établie en Hollande, et qui sera modifiée d'un commun accord, d'après les nouvelles circonstances. »

Selon cet article les provinces belges à réunir à la Hollande pour former le royaume des Pays-Bas, devaient être régies *par la constitution déjà établie en Hollande*, sauf à adapter les articles de la constitution à l'accroissement du territoire; ce qui ne changeait en rien, ni la forme, ni le sens de la constitution. Le principe du gouvernement de l'état est établi : lorsque l'article premier dit que la constitution sera modifiée d'un *commun accord*, d'après les nouvelles circonstances, cette clause n'implique qu'une formalité accidentelle, dont ne pouvaient dépendre ni la valeur de l'acte constitutionnel, ni le droit de souveraineté, qui l'un et l'autre étaient déjà passés en principe.

Mais le prince était entré dans les voies du gouvernement représentatif, en soumettant le projet de constitution à l'acceptation des représentans des provinces septentrionales du royaume; eu égard à cet antécédent, il ne semblait pas pouvoir se passer de consulter sur le même objet et de la

même manière, la représentation nationale des provinces méridionales.

En effet, par arrêté du 22 avril 1815, le prince nomma une commission, chargée de revoir la loi fondamentale : dans le préambule de son arrêté, il dit : « Voulant accomplir sans autre délai, la promesse que nous avons faite à cet égard, en prenant possession de l'autorité royale, et hâter l'heureuse époque où nous pourrons de concert avec les légitimes représentans de la nation, aviser aux mesures qui doivent compléter la réunion des provinces septentrionales et méridionales, et consolider la prospérité du nouvel état, ainsi que la liberté de ses habitans, avons décrété et décrétons. »

Ainsi, voilà le principe posé : le roi veut accomplir la promesse qu'il a faite, et hâter l'époque où il pourra, *de concert avec les légitimes représentans de la nation*, aviser aux mesures qui doivent compléter la réunion des deux grandes divisions du royaume.

D'après cette déclaration du prince, les notables des provinces belges pouvaient se

croire en droit de regarder la constitution déjà votée par une représentation nationale en Hollande, comme un contrat synallagmatique qui n'avait d'obligation pour eux, qu'après avoir reçu leur assentiment.

C'était un vice radical et la première cause du désordre qui a agité le pays ; les factions n'ont pas manqué de profiter d'une si belle occasion.

La commission que le prince avait nommée, lui fit son rapport, le 13 juillet suivant ; elle y dit : « Les membres de la commission qui appartiennent aux provinces méridionales ont reconnu les bases de leurs anciennes constitutions, les principes de leur ancienne liberté, les règles de leur ancienne indépendance, et il n'a pas été difficile, sire, de modifier cette loi de manière à la rendre commune aux deux nations, unies par des liens qui n'avaient été rompus que pour leur malheur et celui de l'Europe, et qu'il est dans leur vœu et dans l'intérêt de l'Europe de rendre indissolubles. »

Ainsi parlaient des Belges, des hommes

qui avaient le sentiment de leur dignité, et qui comprenaient tout l'avantage que la Belgique allait retirer de son alliance avec une nation riche et célèbre. Le prince devait prendre ce témoignage, comme le présage de l'heureux accord qui devait régner entre les diverses provinces du nouvel état; mais il ne tarda pas à être désabusé dans ses illusions.

A l'exemple de ce qui avait été fait pour la Hollande, le prince ordonne, par proclamation du 18 juillet, qu'il sera dressé une liste de notables, qui représenteront les provinces belges; il ajoute que la liste des notables choisis sera rendue publique, et qu'il sera ouvert dans les chefs-lieux des sous-intendances, des registres où chaque habitant, chef de famille, puisse former opposition au choix des notables désignés.

Par arrêté du 5 août suivant, le prince déclare que dans l'arrondissement même où le dépouillement des registres a offert le plus de votes, leur nombre n'a point atteint un huitième des individus, qui auraient pu

exercer le droit de voter, et qu'en conséquence il ne se trouvait nulle part, un nombre de votes suffisans pour établir une majorité de rejet contre quelqu'un des notables choisis.

Par conséquent, les listes provisoires des notables, formées le 20 juillet, furent définitivement arrêtées et approuvées, sauf quelques modifications; et les notables furent convoqués à une assemblée générale et formés en états-généraux le 8 août, pour délibérer sur la constitution modifiée, de concert avec les représentans des provinces septentrionales.

Jusqu'ici tous les arrêtés et les proclamations du prince respirent l'amour paternel : il parle sans cesse du bonheur dont il va jouir au milieu de ses sujets; de son vif désir de les rendre heureux; de la parfaite égalité avec laquelle ils seront traités; de l'harmonie qu'il désire voir régner entre les habitans des différentes provinces.

Voici comme le prince commence le discours qu'il prononça à l'ouverture de la session des états-généraux, le 8 août.

« Hauts et puissans seigneurs, dit-il, il y a quelques mois que j'ai fait part aux états-généraux de la réunion de toutes les provinces des Pays-Bas sous l'autorité royale. Mais pour rendre cette réunion durable et salutaire, il ne suffit pas que tous les habitans obéissent au même souverain, il faut encore qu'ils soient étroitement liés par les mêmes lois et institutions; il faut au moment où s'écroulent les barrières élevées entre eux dans d'autres temps, qu'ils apprennent à se reconnaître comme enfans de la même famille. Vous savez, hauts et puissans seigneurs, que telles sont les vues, dans lesquelles toutes les puissances de l'Europe ont favorisé la création de la nouvelle monarchie. »

Voilà un langage vraiment paternel : il est impossible qu'un prince parle avec plus d'onction à ses sujets.

Pendant que le prince se berçait ainsi de la douce illusion de voir régner une parfaite concorde entre ses sujets, les mécontents de l'époque combinèrent leurs moyens

de résistance, et parvinrent à former une forte opposition contre la constitution, parmi les notables convoqués en états-généraux.

Peu habitués à étudier le gouvernement de la société, les hommes de l'opposition trouvèrent mauvais les chapitres sur le culte, l'instruction publique et la liberté de la presse.

Les articles 190 et 191 de la constitution disent que *la liberté des opinions religieuses est garantie à tous. Que protection égale est accordée à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume.*

Ces deux articles portèrent ombrage aux hommes de l'opposition : ils confondirent la tolérance avec l'encouragement qu'on donne aux cultes. *Jurer de maintenir, disaient-ils, la liberté des opinions religieuses et la protection égale accordée à tous les cultes, qu'est-ce autre chose que de jurer, de maintenir, de protéger l'erreur comme la vérité?*

Lorsque l'article 190 de la constitution garantit aux citoyens la liberté de leurs opinions religieuses, il entend établir que

personne ne sera persécuté pour ses opinions en matière de religion ; et c'est ainsi qu'il a voulu assurer le peuple contre les abus d'autres temps , où on a cru quelquefois que l'on pouvait donner aux hommes par la violence , des sentimens qu'ils n'avaient pas par eux-mêmes.

Cet article ne dit rien que de très-juste , de très-naturel et de très-conforme à l'intérêt de la religion catholique elle-même ; car l'histoire nous a appris depuis longtemps que la religion a perdu de ses forces et de ses charmes , toutes les fois qu'on a cherché à l'imposer à la conscience des hommes par des mesures de violence. La persuasion nous suffit pour la faire aimer du peuple , pour lui faire goûter ses bienfaits , et pour propager ses doctrines salutaires.

L'article 191 de la constitution accorde une protection égale à toutes les communions religieuses qui existent dans le royaume. Il faut remarquer que cette protection ne concerne pas l'enseignement des divers cultes , ni leur partie morale , mais bien la garantie

d'existence dont ils doivent jouir, ainsi que la perception des subsides qu'ils recevaient respectivement de l'état, avant la création de la nouvelle monarchie.

Or, un gouvernement qui se trouve placé entre différens cultes, ne peut pas en agir autrement : chaque culte, fut-il bizarre et ridicule, se croit encore indispensable au bien-être, au salut de ses prosélytes ; et si cela n'est pas en réalité, du moins cela est dans la conviction de ses partisans. Quand un culte quelconque a pris racine dans la conscience du peuple, il y a une espèce de titre de possession dont il serait dangereux pour le repos public de priver les titulaires.

Telle est la pensée qui a présidé à la rédaction de l'article 191 de la constitution ; car cet article n'accorde de protection qu'aux cultes existans dans les deux pays, au moment de la création du nouveau royaume.

L'article 226 de la constitution dit que *l'instruction publique est un objet constant des soins du gouvernement.*

On a dit que le prince, qui professe la

religion du culte réformé, pouvait être tenté d'envahir le domaine de l'enseignement religieux, et le détourner de la ligne catholique.

Le titre cité a rapport à l'enseignement civil du citoyen : il ne crée pas un droit nouveau ; il consacre par la législation un droit préexistant ; car tout gouvernement est obligé d'asseoir l'instruction nationale sur des bases fixes et uniformes.

Enfin, l'article 227 consacre la liberté de la presse : on a attaqué cette disposition de la constitution, comme ouvrant la porte à une foule d'abus.

Nous n'avons pas besoin d'entrer dans de longues discussions avec les mécontents de 1815 : lorsqu'on a perdu le fil des principes, on s'appuie sur les incidens du moment. Les mécontents de 1830 se sont chargés de répudier les raisonnemens et l'ouvrage des mécontents de 1815 : le *Courrier de la Meuse* avec ses sectaires n'a pas cessé de réclamer la liberté de la presse, aussi longtemps qu'il avait besoin de cette liberté pour préparer le peuple à la révolte.

L'un des ministres de Léopold, monsieur de Theux, demanda et obtint, dans la chambre des représentans de Bruxelles, séance du 23 janvier 1835, une allocation de 10,000 francs pour le culte anglican, le plus intolérant, le plus anti-catholique de tous les cultes qui soient connus en Europe. Ce subside fut accordé en sus des subsides ordinaires demandés par le gouvernement pour l'entretien du culte protestant.

Dans la même séance, M. de Theux demanda quinze mille francs pour la construction de quatre temples protestans dans les communes de Beek, Meerssen, Heersin et Galoppe, province du Limbourg. Ces quatre communes ne contiennent ensemble que 284 protestans; et encore M. de Theux ne croyait-il pas pouvoir leur refuser l'exercice de leur culte. Comme homme privé, M. de Theux n'aurait pas prêté les mêmes secours.

C'est ainsi qu'en renchérissant sur le libéralisme de l'ancien gouvernement, les hommes de la nouvelle révolution se chargent d'anéantir les observations de leurs confrères de 1815.

Ces considérations acquièrent une nouvelle force par le motif que la constitution belge, œuvre de la révolution, consacre comme la loi fondamentale des Pays-Bas, la liberté des cultes et la liberté de la presse.

En attendant, les intentions du prince furent méconnues dès le premier pas qu'il fit dans sa carrière gouvernementale.

Le discours qu'il prononça le 8 août, lors de l'ouverture des états-généraux, respirait encore les sentimens du plus pur amour : « C'est avec joie, dit le prince, que j'ai vu dans le calme l'harmonie et la confiance mutuelle de leurs délibérations, un nouveau et heureux présage de l'union fraternelle de tous mes sujets. »

Cette illusion ne tarda pas à se détruire : le mauvais résultat qu'on obtint de la convocation des notables des provinces méridionales, vint bientôt désabuser le prince sur l'*union fraternelle*, qu'il désirait voir régner parmi tous ses sujets, et qui aurait été en effet la garantie la plus sûre du repos de la nation.

Dans sa proclamation du 24 du même mois, par laquelle il annonça que la loi fondamentale était adoptée, le prince fit entendre des plaintes et des regrets : « Nous n'avons, dit-il, pu apprendre sans un vif regret que nos intentions à cet égard ont été méconnues ou mal interprétées, et que, par des motifs qui doivent affliger tout Belge ami de son pays, la mesure ordonnée n'a pas eu les résultats que nous devions en attendre. »

On ne peut voir sans gémir la différence qui existe entre les deux pièces que le prince signa le 8 et le 24 du même mois : l'une respire l'amour paternel, la satisfaction du cœur, ce vif désir du prince d'établir parmi ses sujets cette harmonie qui semble former d'une nation une grande et indivisible famille ; l'autre exprime des regrets et défend aux citoyens *d'ébranler par des actions ou des écrits, les sentimens de soumission, d'attachement et de fidélité, que tout citoyen doit à la constitution* ; elle rappelle aussi aux méchans qu'ils s'attireront *une sévère applica-*

*tion des lois établies pour de pareils délits.*

Au reste, voici la cause de ce désappointement : l'acceptation de la constitution n'avait rencontré aucune opposition sérieuse en Hollande, peuple d'un patriotisme pur et éprouvé. Chez nous, il y avait plus d'éléments d'opposition, et les mécontents avaient remué tous ces éléments.

Malgré le court intervalle que le gouvernement avait mis entre la convocation des notables des provinces méridionales, et le jour où la constitution devait être acceptée, les mécontents avaient mis leur temps à profit, et avaient travaillé les notables au point de faire rejeter la constitution par 796 voix contre 527.

Modifier la constitution dans le sens de l'opposition, cela était impossible; car l'opposition portait sur des articles essentiels, des articles indispensables à toute constitution de cette forme. Gouverner l'état sans constitution, cela n'était pas plus possible, alors que la nation avait été convoquée pour donner son assentiment à ce genre

d'institutions, et que par le fait même de sa convocation, elle regardait la constitution comme un contrat bilatéral, qui dût lier et le prince et le peuple.

Alors, force fut au gouvernement, pour se tirer du mauvais pas dans lequel il s'était engagé, de supposer l'acceptation de la constitution.

Le nombre total des notables convoqués, qui devaient représenter toutes les provinces des Pays-Bas, était de 1603 : de ce nombre 280 ne répondirent pas à l'appel ; 126 déclarèrent formellement que leur vote négatif était motivé par les articles concernant les cultes.

Le prince déclara que les 280 absents devaient être considérés comme adhérens à la constitution, ainsi que les 126 qui avaient refusé leur approbation par motif de religion, vu que les articles relatifs au culte, « conformes à une législation depuis longtemps existante, fondés sur les traités et en harmonie avec les principes que les souverains les plus religieux ont

introduits dans le système européen, ne pouvaient être omis dans la constitution des Pays-Bas, sans remettre en problème l'existence de la monarchie, et sans affaiblir la garantie des droits de ceux-là même que ces stipulations ont le plus alarmés. »

On le voit : le gouvernement a fait ici un double usage du *qui tacet consentire videtur* ; car il met de son côté et les votes des 280 absens et ceux des 126 opposans par motif de religion. C'est là le premier fruit que le prince recueille de sa sollicitude à requérir le vote populaire, pour donner une espèce de sanction à son ouvrage, par les institutions modernes ; mais c'est aussi de là que date le principe du désordre qui a successivement envahi la nation, et qui a fini par ébranler les bases de la monarchie en 1830.

En résumé, la diplomatie a conservé à la révolution toute sa force ; et les princes lui ont mis entre les mains les moyens d'agir, en donnant à la société des institutions qui, par nature ou par tendance, enfantent le désordre.

Du reste, les traités de paix de 1814-1815 n'ont servi qu'à montrer à la postérité, que les diplomates de la mémorable époque n'ont pas compris les besoins de leur temps.

La France, la Prusse et les Pays-Bas contenaient, sur un terrain plus ou moins étendu, cinquante millions d'ames. Vingt millions à la France, quinze millions à la Prusse et quinze millions aux Pays-Bas ; et la force numérique restait de notre côté. L'Autriche porte ses frontières à la France par la Suisse. Dotez du reste les gouvernemens de France et des Pays-Bas d'institutions monarchiques. — Ce seul paragraphe remplace convenablement tous les traités de paix de 1814-1815, laborieusement travaillés par la diplomatie.

Et quelle dynastie était plus digne que celle des Nassau, de figurer parmi les familles royales comme quatrième grande puissance européenne ? Les Nassau ont fait leurs preuves : ils se sont montrés grands dans la paix comme sur le champ de bataille. L'adversité ne les a jamais abattus ; la pros-

périté ne les a pas amollis. Ils ont prouvé une rare habileté dans l'art de gouverner, en portant le caractère national des Néerlandais à un degré de perfection, qu'aucune autre nation n'a pu atteindre.



---

## CHAPITRE V.

### *De l'opposition sous le gouvernement des Pays-Bas.*

Qui souffre le plus de cet accablant état d'instabilité dans lequel les révolutions nous placent, ou les peuples ou les rois?

Certes, c'est un grand malheur pour un prince qui aime son peuple, que d'être renversé de son trône; c'est une outrageante injure que de devoir céder le pas à une poignée de factieux, qui se cachent derrière le fauteuil d'un vil usurpateur.

Mais après tout, les princes déchus ne cessent pas d'être l'objet de la vénération publique; le malheur même semble ajouter à l'intérêt que l'on prend à eux: chacun va au-devant de l'infortune; chacun s'empresse d'alléger leurs peines.

Les Bourbons ont été détrônés et exilés de France; en ont-ils été moins bien reçus à Holyrood et à Gratz? Lorsque la duchesse

de Berry voyage en Allemagne et en Italie, ne reçoit-elle pas partout les hommages dus à son rang? Le souverain Pontife ne l'a-t-il pas reçue en audience particulière? ne lui a-t-il pas remis le symbole par lequel on honore la mère, dont le glaive de douleur perça le cœur?

On a brisé dans le Parc de Bruxelles le sceptre d'un roi magnanime, l'outrage suivit de près la révolte. Guillaume en a-t-il été moins heureux? Il est à la tête d'une des nations les plus riches de l'Europe. Cette nation n'a pas besoin d'être contrainte; elle va au-devant de la volonté de son prince. Guillaume est adoré de son peuple; et il aurait rallié autour de son trône jusqu'au dernier de ses sujets, s'il avait voulu nous trahir.

Que peut-il manquer au bonheur d'un prince qui trouve dans l'appui de la nation, les moyens de défier l'usurpation de Léopold, de résister à la violence de la France, de déjouer les fourberies de l'Angleterre?

Que peut-il manquer à la gloire d'un prince à qui ses propres révers fraient le

chemin pour monter un jour à l'immortalité ? Que manque-t-il à la puissance d'un prince qui aura toujours entre les mains la vie et la mort de son rival, alors que les combinaisons politiques le condamneraient encore longtemps à l'inaction ?

Mais les peuples ! qui viendra les garantir contre les excès des factieux ? qui redressera une nation épuisée ? qui restaurera un état ruiné ? qui rendra la vie à ceux qui sont tombés sous le fer de leurs assassins ? qui relèvera ces honorables citoyens, ces fonctionnaires de l'état qui ne doivent leur disgrâce qu'à la fidélité qu'ils ont vouée à leur prince ? qui viendra nourrir cette foule de pères de familles, dont la révolution a détruit tous les moyens d'existence ?

Toutes ces considérations font gémir les honnêtes gens, et diminuent singulièrement la confiance du peuple dans la force du pouvoir, à l'ombre duquel il s'était promis de vivre tranquille et heureux.

Ce sont là des maux réels dont souffre la société ; il y en a d'autres qui sont inhérens

à la condition de tout peuple , désorganisé par la révolte.

Un état constitué doit protection à la société, et garantie de repos aux familles : c'est dans ce sens, et pour s'assurer cette garantie, que le peuple paie les impôts, et qu'il contribue à l'entretien de l'état.

Il ya une révoltante absurdité à prétendre qu'un gouvernement constitué, doit accepter le défi de lutte que lui offrent les diverses factions qui se forment dans le pays. Un gouvernement peut être tellement bien avec la nation, que toute provocation demeure sans effet sur elle, et que toute tentative d'insurrection serait insensée.

Mais le gouvernement est-il certain qu'il conservera l'affection du peuple? et en tout cas les ennemis de l'ordre public ne parviendront-ils pas à faire de nombreux mécontents?

La démagogie allemande a fait ses essais : elle a donné des défis au pouvoir, en le provoquant devant le tribunal de l'opinion publique. L'Allemagne est profondément assise;

elle n'avait rien à craindre des impuissantes clameurs des démagogues. Était-ce une raison d'accepter le cartel, et de se mesurer avec un ennemi qui nuit encore dans son impuissance ? La diète germanique a fait répondre aux propositions des Wurth, par une fin de non-recevoir.

C'est un impérieux devoir pour l'état de s'opposer aux premières tentatives des perturbateurs du repos public, n'importe sous quels prétextes ils s'avancent. Le salut de la nation est la première loi de l'état. *Salus populi suprema lex.*

L'état doit garantir la société contre les attaques de l'insurrection, comme le pouvoir exécutif doit protéger les familles contre les coups des assassins. Il y a une parfaite analogie entre ces deux pensées.

Les gouvernemens s'emparent avec une espèce de fureur de l'éducation de la génération naissante : ils réclament tous avec une égale force la coopération du clergé, afin que nous mettions l'enfant entre Dieu et l'état ; que tout en lui inspirant les senti-

mens de religion, nous lui apprenions aussi ses devoirs de citoyen. Les gouvernemens ont raison ; une longue série d'expériences et de faits témoignent de ce que peut pour la stabilité des états et le bonheur des nations, un clergé pénétré de l'importance de sa haute et admirable mission.

Mais les travaux du clergé le plus national sont-ils un gage infailible de la conservation du repos public ? Le clergé d'Espagne fit plus que prêcher la soumission aux lois de l'état ; il recommandait l'obéissance au plus dur despotisme, appuyé sur la volonté vacillante de Ferdinand VII. Or, les soins ultra-religieux du clergé d'Espagne n'ont pas empêché les Espagnols de s'insurger, de méconnaître le pouvoir légal et d'adhérer aux cortès : la révolution de 1822 était bien caractérisée.

Au commencement de la révolution belge, une émeute éclata à Aix-la-Chapelle ; les dignes prêtres de cette ville se jetèrent au milieu de la population, pour lui prêcher la paix ; et l'émeute continua ses ravages,

jusqu'à ce que la force armée soit venue la terrasser.

Dans un siècle d'indépendance comme celui où nous vivons, les enfans n'attendent pas le terme de leur éducation pour se produire dans les relations de la vie sociale ; quel moyen restera-t-il au père de famille pour prévenir la corruption de ses enfans, s'il est permis de couvrir leur passage d'écueils ?

Les gouvernemens demandent que nous inspirions à la jeunesse l'amour du roi et le respect envers les lois de l'état ; et eux, ils permettent que des forcénés prêchent la révolte à cette même jeunesse, et cela précisément au moment où elle a d'autant plus besoin des leçons de la sagesse, que sa conception est plus vive, son imagination plus féconde ! Nous faisons voir dans le prince qui gouverne l'état, le père commun de tous ses sujets ; les factieux représentent le même prince comme le tyran de son peuple ! Y a-t-il rien de raisonnable dans une pareille conduite, et le bien ne sera-t-il pas toujours étouffé sous le poids du mal ?

Quelque bien que soit constitué un état, le prince qui le gouverne, n'est jamais sûr de ne pas avoir besoin du concours de tout son peuple : des causes accidentelles peuvent provoquer des troubles, et menacer la paix intérieure.

Les gouvernemens ne croient avoir rien à craindre de la révolution, tant qu'elle n'existe qu'en théorie ; cependant la révolution a ses chances de succès aussi bien que le principe conservateur, et celles-là sont décidément en plus grand nombre ; car si la révolution s'use d'un côté, elle se reproduit sous mille formes différentes.

Qu'il vienne une maladie contagieuse, et l'ordre social sera mis en question. Qu'il y ait disette dans le pays, et le repos public sera menacé. Que les affaires de l'état reçoivent une secousse ; qu'il y ait stagnation dans le commerce ou dans les ressorts de la fortune publique ; qu'il y ait guerre avec l'étranger, et la société courra encore le plus grand danger ; car dans tous ces cas, l'occasion est favorable, le pas est glissant. La

révolution et l'anarchie qui est son aliment habituel, sont toujours près l'une de l'autre; elles ont une sympathie, une tendance naturelle à s'unir; et quelque soin que l'on prenne de les séparer, le contact est inévitable entre des élémens homogènes qui ont une coexistence durable. Le gouvernement qui joue avec la révolution, doit être comparé avec l'imprudent qui caresse le serpent à sonnettes : il se trouvera piqué à mort, sans s'en douter.

En trois jours de temps, la révolution de juillet, cet arbre du mauvais génie, a poussé une longue tige; la racine est à Paris, le tronc couvre la France; les extrêmes branches sont aux frontières de l'Europe.

Louis-Philippe a dit : Je conserverai le tronc, parce que je lui dois mon existence royale, et qu'il est encore ma planche de salut; mais mes cousins redoutent cet arbre; ils ne le souffrent pas sur leur terrain. Eh bien ! je l'empêcherai de croître.

Pauvre Louis-Philippe ! tout roi que vous êtes, vous ne tenez pas entre les mains le fil

des lois de la génération : si l'arbre conserve sa racine , il poussera malgré vous.

Celui qui dispose d'une force supérieure, se croit toujours invincible ; parce qu'il ne comprend pas comment la supériorité pourrait lui échapper : c'est une présomption de l'esprit humain comme une autre.

Avec son ministère-Polignac, la *Gazette de France* se croyait invincible, à la fin de 1829 ; il est curieux de voir avec quel ton d'assurance, elle annonce la fin prochaine de ses ennemis ; à l'entendre parler, le libéralisme était une faction impuissante, qui allait expirer avant la fin de la session suivante ; et la session suivante n'était pas finie, que le libéralisme avait remporté un succès complet, qu'il avait renversé un état de premier ordre et détroné une des plus anciennes dynasties de l'Europe.

Lorsque l'opposition était dans toute sa force en Belgique, et qu'elle préparait ouvertement la révolte, le gouvernement des Pays-Bas la méprisait ou faisait semblant de la mépriser, ce qui revient au même. Cepen-

dant, en 1830, la révolution a montré qu'elle était plus forte que le gouvernement.

Comprend-on comment la faction révolutionnaire soit parvenue en Belgique, à démolir les trois pouvoirs constitutionnels, la puissance royale, la première chambre et la seconde chambre, pour usurper à elle seule tout le pouvoir législatif? Comprend-on comment cette faction ait pu déborder une industrie riche et puissante, et désorganiser la société?

Les factions révolutionnaires ont des ressources secrètes que l'homme consciencieux ne connaît pas : elles glissent le désordre et le mécontentement dans tous les rangs, dans toutes les classes de la société, sans en excepter l'armée. Elles ont encore un immense avantage sur nous, en ce qu'elles sont infatigables : étant communément formées de gens sans fortune et sans condition sociale, elles n'apportent rien dans les chances du combat, sinon une insupportable existence. Cela les rend plus promptes à entreprendre, plus hardies à exécuter, plus acharnées à

vaincre les obstacles qui s'opposent à leurs projets. Le temps nous a appris que les gouvernemens représentatifs sont tous les jours à la veille de leur chute; et la seule incertitude dans laquelle vit une nation gouvernée par des institutions aussi fragiles, est un obstacle réel au progrès social.

Quand un gouvernement accorde la liberté de tout faire, il ne peut plus refuser celle de faire le mal, sans se mettre en opposition avec lui-même, et agir contre le principe proclamé. L'Angleterre a compris cette vérité : aucun autre gouvernement ne pousse plus loin les conséquences des institutions libérales, comme on les appelle : il ne défend aucune manœuvre, aucune tentative; mais il attend les hommes au fait matériel des actions, déclarées coupables par la loi. Les réunions, pour quelque but que ce soit, sont permises; les *Meetings* prêchent impunément le régicide. Il va plus loin encore : la justice facilite parfois les crimes auxquels le désespoir porte les hommes; c'est ainsi que la cité de Londres a une place réservée,

où le peuple se pend à son aise , et sans que personne puisse l'inquiéter. Jugez de la profonde démoralisation d'une ville , où la police garantit la paisible exécution des plus grands crimes !

D'ailleurs, doit-il suffire à un prince de gouverner son peuple le fer à la main ? Cela peut suffire au roi d'Angleterre ; dans ce pays , les sentimens du peuple sont complètement matérialisés par le mobile des intérêts matériels. Le roi des Pays-Bas a toujours attaché un grand prix à régner sur les cœurs de ses sujets. Un peuple désaffectionné devient un troupeau d'esclaves , qui n'obéissent qu'au fouet de leur maître.

En adoptant pour le gouvernement du pays , les institutions de la révolution de 89 , le roi des Pays-Bas a mis entre les mains des factions , tous les moyens dont elles avaient besoin pour organiser la révolte ; et les factions n'ont pas tardé à mettre ces moyens à profit : elles attendaient le gouvernement à sa sortie des traités diplomatiques , comme le dragon de l'Apocalypse attendait le Messie à sa naissance , pour le dévorer.

Tous les abus que l'on peut reprocher à un gouvernement, furent imputés à celui des Pays-Bas : le roi violait la loi fondamentale, son gouvernement était tyrannique ; on monopolisait l'instruction publique, afin de diriger la jeunesse dans le sens de vues arrêtées ; on portait des lois vexatoires pour le peuple, telles que les lois sur la mouture, sur l'abattage et sur l'usage de la langue nationale ; on persécutait les catholiques en masse, et on en voulait à leur religion ; nous payions la dette publique de la Hollande, et les places et les faveurs étaient données aux Hollandais : tels n'étaient pas les seuls, ni les plus grands torts dont on accusait le gouvernement des Pays-Bas ; et ces préventions étaient si bien partagées par le peuple, que nous en trouvons encore des traces chez les paisibles habitans de la campagne, aujourd'hui que six années de révolution devraient avoir désabusé jusqu'au dernier des habitans de la Belgique.

« La nationalité hollandaise, dit M. Nothomb, était considérée comme antérieure

et supérieure à la création du royaume, la marche du gouvernement déchu s'explique naturellement.

» Partant de là, le gouvernement devait regarder la langue hollandaise comme langue officielle et nationale (1). »

La langue hollandaise fut déclarée langue de l'état, parce que la nationalité néerlandaise était déjà restaurée, alors que nous appartenions encore à la France. La langue des Belges a subi les conséquences de l'instabilité politique du pays : le dialecte flamand a été jusqu'ici sans langage ; il n'a ni règles, ni orthographe fixes.

M. Vanwest, grammairien distingué, convient de cette vérité : « La langue des Belges, dit-il, le flamand, est, par une singulière fatalité, restée jusqu'ici sans physionomie, et il y a presque autant d'orthographe différentes et arbitraires qu'il y a d'auteurs (2). »

(1) *Essai historique et politique sur la révolution belge*, page 15.

(2) *Grammaire Belge*, par Guillaume Vanwest, page 1, St.-Trond, 1836.

La langue française n'est parlée que par le sixième de la population ; ainsi cette langue ne devait pas être déclarée langue nationale des Pays-Bas ; autant de dire que la langue allemande est la langue nationale de France, parce qu'on la parle dans une partie du département du Bas-Rhin et surtout à Strasbourg. L'opposition a eu tort de ne pas reconnaître qu'en déclarant la langue néerlandaise langue de l'état, le gouvernement des Pays-Bas n'a eu en vue que de consacrer un principe.

M. Vanwest se récrie avec nous contre l'invasion française dans notre pays : c'est rendre justice aux mesures de l'ancien gouvernement ; car ces mesures n'avaient pour but que de nous éloigner de la France, et de nous gouverner par nous-mêmes, et par des institutions nationales.

Les cinq sixièmes de la population des Pays-Bas parlent le hollandais ou le flamand ; et il n'y a qu'une insignifiante différence entre ces deux dialectes, comme l'avoue encore M. Vanwest par ces paroles : « natu-

rellement circonscrit par ces principes généraux et immuables, je n'ai pu sans doute ne pas me rencontrer avec ce sage et *sagace* réformateur (*M. Siegenbeek*), dans l'orthographe même d'un dialecte (*le flamand*), qui avec le dialecte hollandais appartient de si près à une langue commune (1). »

Ainsi, en adoptant le dialecte hollandais, qui avait ses principes et son orthographe arrêtés, loin de méconnaître notre langue, le gouvernement des Pays-Bas devait être censé l'adopter et la perfectionner.

Ce n'est pas entre la Belgique et la Hollande qu'on devait placer des barrières, mais entre les Pays-Bas et la France. Aussi, cette distinction-là n'a-t-elle jamais été faite : l'opposition s'est récriée contre les restrictions mises à l'emploi de la langue française.

Cependant, il était important d'adopter une langue nationale ; le langage est le premier lien de la nationalité d'un peuple. C'est ainsi que l'uniformité du langage est le plus puissant essor de la nationalité alle-

(1) *Grammaire Belge*, page 6.

mande : les sciences les plus abstraites, telles que la philosophie, la théologie, le droit, la médecine, sont traitées et approfondies en langue allemande.

Il n'est pas à douter que l'introduction de la langue nationale n'eût fortement contribué à nous nationaliser, si on était parvenu à la faire adopter par le peuple.

Toutefois, nous voulons bien convenir que le gouvernement des Pays-Bas s'est trompé sur les difficultés que présente une pareille mesure : plusieurs siècles sont nécessaires pour opérer ce qu'il a voulu faire en une génération; et il est certain que l'empressement qu'il a mis à répandre la langue nationale, lui a fait beaucoup d'ennemis dans le parti libéral, comme nous avons fait remarquer ailleurs.

Mais que M. Vanwest se donne des peines pour nationaliser le flamand, vains efforts! Dans la position où la diplomatie nous tient captifs, la nationalité belge sera à jamais étouffée sous le poids de l'influence française. Sous le gouvernement des Pays-Bas, nous

partagions la nationalité néerlandaise, et nous avons une existence; sous la révolution, nationalité, gloire, force, tout est absorbé par la France.

*Donner aux Hollandais la préférence sur les Belges dans la répartition des fonctions civiles et militaires (1).*

On ne doit pas oublier que le gouvernement des Pays-Bas avait un but principal à poursuivre, celui de former les deux peuples en un seul corps de nation, et de confondre leurs intérêts.

Dans la répartition des bénéfices et des charges publiques, le gouvernement devait ménager les susceptibilités nationales, tâche difficile à remplir, s'il y en eut jamais!

Pour habituer les deux nations à vivre ensemble, et à s'aimer réciproquement, le gouvernement envoya bon nombre de fonctionnaires publics hollandais en Belgique, et des fonctionnaires belges en Hollande. La chose est si vraie qu'aujourd'hui que la Bel-

(1) *Essai* de M. Nothomb, page 16.

gique ne compte plus un seul Hollandais parmi ses employés, des centaines de Belges occupent encore en Hollande des emplois publics, civils et militaires; on en a fait le reproche à S. M. aux états-généraux à La Haye.

Cette mesure, qui avait été prise dans l'intérêt général du royaume, a été tournée contre le gouvernement par des factions qui n'avaient rien tant à cœur, que de semer la haine et la désunion entre les deux nations.

Dans aucun pays, le gouvernement ne peut satisfaire à toutes les demandes de places qui lui sont faites. L'opposition qui était toute en Belgique, se trouvait sur son terrain : elle y montrait du doigt les Hollandais qui occupaient des emplois publics, sans s'inquiéter de ce qui se passait, sous le même rapport, en Hollande. L'opposition en prenait texte pour insinuer aux jeunes gens, dont le gouvernement n'avait pu accueillir les demandes, qu'ils étaient sacrifiés à l'intérêt des Hollandais; c'était leur dire qu'après le départ de ceux-là, ils seraient tous placés.

Cette ruse a très-bien réussi aux factieux ; elle a grossi les rangs des volontaires de septembre de plusieurs milliers de jeunes gens, que le vain espoir d'un brillant avenir a fait courir après la révolution.

M. Nothomb nous trace un tableau dans lequel il nous montre que le nombre des officiers hollandais était beaucoup plus considérable dans l'armée, que celui des officiers belges.

Cette disproportion était la suite de deux circonstances indépendantes de la volonté du gouvernement : d'abord la Hollande avait son armée formée, même avant notre séparation de l'empire. A notre réunion à la Hollande, le gouvernement ne pouvait pas réduire les cadres des officiers de l'armée, pour y placer des Belges ; ç'aurait été nuire à des intérêts établis, et payer de la plus noire ingratitude les hommes qui avaient couru au secours de la patrie, alors que le plus beau dévouement ne leur offrait que des dangers en perspective. Puis il fallait chercher les capacités militaires là où on les

trouvait : les officiers belges, qui servaient dans les armées de l'empereur, sont pour la plupart restés en France, au service de Louis XVIII, après la guerre de la coalition. Ils avaient là une existence assurée qu'ils ne devaient pas échanger contre un avenir incertain ; et c'est ainsi que la Belgique offrait peu de ressources dans ce moment pour la formation d'une nouvelle armée.

Ce n'est pas aujourd'hui que M. Nothomb devrait relever ce grief, alors que le gouvernement de Léopold a donné l'exemple du plus scandaleux oubli, en appelant les Français aux plus importantes fonctions de l'état, tant civiles que militaires. En nommant des Hollandais aux fonctions publiques, l'ancien gouvernement restait du moins dans les limites du royaume, tandis que le gouvernement actuel place à l'exclusion des Belges, tous les hommes que nos dissensions politiques nous ont amenés de France, de Pologne, d'Italie et d'Espagne.

Les principaux généraux de notre armée sont français ; le département de la guerre a

été confié à M. Evain , français , et si ce ministre a été remplacé récemment par M. Wilmar , cela n'a eu d'autre but que de donner le change à l'opinion publique : M. Evain est toujours ministre dirigeant , M. Wilmar ministre figurant du département de la guerre.

M. Michel Chevalier de France est venu confirmer les plaintes des Belges : *les officiers les plus distingués de l'armée belge sont français*, dit-il , *le ministre de la guerre de la Belgique est un général français , vieilli au service de son pays.*

A la fin de juin dernier , Léopold est allé à Paris , avec son épouse ; pendant son absence il a confié la garde de son palais et du jeune prince à M. de la Gothellerie , français. Cela ne nous étonne pas : Léopold ne peut avoir plus de confiance dans les Belges que les Belges n'ont en lui : rien n'attache Léopold à la Belgique , ni souvenirs historiques , ni sympathie de caractère , ni intérêts de dynastie ; les Belges sont pour le prince Léopold un peuple d'emprunt que

les passions politiques ont courbé sous son sceptre. Lorsque Louise confie son fils à la garde de M. de la Gothellerie, du moins elle le commet aux soins d'un compatriote.

Enfin, s'il y a eu quelque disproportion dans la répartition des emplois publics sous l'ancien gouvernement, nous devons nous en prendre aux factieux, qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour rendre les Belges et surtout les catholiques odieux au gouvernement. Lorsqu'une opposition acharnée est parvenue à faire partager ses préventions par toutes les classes de la société, il n'est pas étonnant que le gouvernement place ailleurs sa confiance, pour faire remplir des fonctions difficiles et délicates. Du reste, la révolution est là pour justifier les défiances du gouvernement : à la révolution de septembre bon nombre de fonctionnaires publics ont tourné leurs armes contre l'état. Si dès le premier moment, les Belges s'étaient ralliés autour du gouvernement, il ne serait resté aucune raison de préférence entre les deux nations.

*Fixer dans le nord le siège de tous les grands établissemens (1).*

La Belgique avait les mêmes établissemens que la Hollande : le siège de la cour, des états-généraux, du gouvernement, était alternativement à Bruxelles et à La Haye; nous avions nos trois universités comme la Hollande; nous avions nos fonderies de canons et nos hôtels de monnaie comme elle; l'exposition des produits nationaux, qui se faisait annuellement à Bruxelles, amenait une foule d'étrangers dans cette ville; à l'organisation judiciaire, chaque province devait avoir sa cour d'assises; nous avions plus que le double de forteresses, et nous profitions des dépenses que leur entretien coûtait; les trois quarts de l'armée étaient habituellement en Belgique, et y dépensaient le revenu de leur solde.

Pour prouver le grief qu'il avance, monsieur Nothomb cite un seul établissement que devait posséder la Hollande et que nous n'avions pas, c'était la cour de cassation

(1) *Essai* de M. Nothomb, page 17.

qu'un arrêté du 21 juin 1830 fixa à La Haye. M. Nothomb aurait pu ajouter l'école militaire d'Utrecht.

La cour de cassation est le sceau de la justice; toutes les affaires contentieuses de haute importance devaient s'y juger en dernier ressort. Il n'y avait qu'une seule cour de cassation pour tout le royaume; son organisation devait avoir lieu précisément au moment où l'opposition était dans toute sa force, et que les factieux avaient acquis le plus d'influence sur le peuple; on comprend donc pourquoi le gouvernement a été tenté de fixer le siège de cet important établissement à La Haye plutôt qu'à Bruxelles.

*Réformer la législation civile et criminelle d'après les idées hollandaises. — L'institution du jury et la publicité judiciaire, réputées contraires aux mœurs et aux traditions hollandaises, furent abolies par un simple arrêté du 6 novembre 1814; un autre arrêté du 20 avril 1815 promulgua des peines atroces contre la presse (1).*

(1) *Essai* de M. Nothomb, page 17.

La législation du royaume des Pays-Bas tendait à se rapprocher des principes du droit des cours du Nord; et on sait que ce droit s'éloigne des idées reçues en France.

Or, les mœurs des Néerlandais se rapprochent de celles des peuples du Nord; il n'est donc pas étonnant que l'on retrouvait dans notre législation les idées de l'ancien droit public de la Hollande.

Quant au jury, on sait déjà à quoi s'en tenir sur le caractère de cette institution, et la difficulté qu'il y a à la faire adopter par nos habitudes. Partout les jurés cherchent des causes d'exemption, et un bon nombre parmi eux se laissent condamner à de fortes amendes, plutôt que de siéger. Le *Courrier de la Meuse*, lui qui sous l'ancien gouvernement a pétitionné pendant deux ans pour l'établissement du jury, a été le premier à reconnaître l'insuffisance de cette institution, qui n'est pas plus dans nos mœurs que dans les mœurs hollandaises.

Pour ce qui concerne la liberté de la presse, les révolutionnaires devraient rougir d'en parler; ce n'est pas après s'en être servis avec tant de succès, qu'ils doivent s'en plaindre; je dirai au contraire que c'est le seul crime dont le gouvernement des Pays-Bas se soit rendu coupable de bon gré; c'est d'avoir laissé cette arme redoutable entre les mains des conspirateurs contre l'ordre public.

*Établir un système d'impôts d'après les intérêts hollandais (1).*

Tous les impôts étaient votés par les chambres, et rendus communs aux deux divisions du Royaume-Uni; dans la situation où se trouvait la législation du pays, nous ne comprenons pas comment il peut y avoir eu de la partialité dans la répartition des charges publiques.

M. Nothomb entend probablement parler de l'impôt-mouture; car l'opposition a dit que cet impôt était une charge imposée

(1) *Essai* de M. Nothomb, page 17.

aux Belges, qui font un usage tout particulier du pain.

Avant qu'il fût voté par les chambres, l'impôt-mouture existait de fait en Hollande. Le gouvernement avait songé un moment à régulariser cette disposition de la législation, en l'appliquant à tout le royaume ; mais quand il a vu que cetteloi était impopulaire en Belgique, il s'est hâté de l'annuler ; car long-temps avant la révolution, un arrêté royal avait supprimé la loi-mouture.

*Imprimer aux lois et à l'administration une tendance anti-catholique (1) :*

Nous sommes enfin arrivé au grief capital : aucun moyen n'a été employé avec plus de succès contre le gouvernement des Pays-Bas. Cela est tout naturel : les populations de la Belgique sont catholiques et éminemment catholiques ; le prince suit la profession d'un culte différent. Ce prince avait des vues bien arrêtées pour apporter des

(1) *Essai de M. Nothomb*, page 17.

améliorations dans la vie sociale du clergé catholique, et dans les études préparatoires que font les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. L'opposition n'avait qu'à dire au peuple, et lui répéter souvent que le prince avait d'autres vues, et que les mesures qu'il prenait, étaient des moyens marqués qui tendaient à un autre but. L'opposition devait être crue sur parole, et elle l'a été : des hommes constitués en autorité s'étaient chargés d'accréditer cette prévention; et il n'est pas rare d'entendre dire encore à la campagne que si le roi Guillaume était resté encore deux ans en Belgique, il aurait fait fermer toutes les églises des catholiques. L'opposition y avait trop d'intérêt que pour s'opposer à la propagation d'une erreur, dans laquelle elle avait toute sa force.

De tous les gouvernemens qui se sont succédé en Belgique, celui des Pays-Bas s'est le plus activement occupé de l'éducation du peuple; il avait très-bien compris les besoins de la nation; mais il les avait compris dans une région trop élevée. C'est un défaut assez

commun aux gouvernemens : toujours préoccupés de leurs projets de perfectionnement, ils perdent de vue les obstacles qu'ils ont à surmonter.

L'éducation d'un peuple doit être lente et successive ; un gouvernement quelconque ne doit jamais oublier l'actualité des lumières, des mœurs, des habitudes de la nation qu'il cherche à pousser dans les voies du perfectionnement, en d'autres termes, il doit voir si la nation est apte à recevoir le degré d'instruction qu'il lui prépare.

L'opposition était parvenue à faire partager ses préventions par une bonne partie du clergé subalterne ; alors le gouvernement comprit tout ce qu'il avait à craindre de pareilles dispositions dans des hommes qui exercent une si haute influence sur le peuple ; et il songea à prendre des mesures qui dussent arrêter le progrès de l'antipathie, et habituer le clergé naissant aux institutions du pays et à la législation adoptée par le gouvernement. A cet effet, il eut recours à des moyens forcés. On comprend que je veux parler du *collège philosophique*.

Lorsque le gouvernement songea à l'érection de cet établissement, le pays était déjà monté à un degré extraordinaire de prospérité et de grandeur; alors, il a cru pouvoir entrer hardiment dans les voies de la nationalisation, et y entraîner le clergé avec lui. Le gouvernement paraissait vouloir mieux assortir la condition sociale du clergé au caractère sacré dont il est revêtu, et à la haute mission qu'il est appelé à remplir; il cherchait en outre à familiariser les prêtres avec les institutions du pays; et il ne s'est pas trompé ici; car tout le monde a pu remarquer à la révolte de septembre, que le clergé aurait pu montrer plus de sympathie pour la monarchie des Pays-Bas, que des secousses violentes faisaient chanceler.

Nous avons suivi la marche du gouvernement avec la plus scrupuleuse attention, et quoiqu'on en ait dit, nous ne lui avons jamais trouvé d'autres intentions, dans l'institution du collège philosophique.

Quoiqu'il en soit, l'établissement du collège philosophique était une mesure de tran-

saction qui péchait dans sa base et dans ses formes.

On sait que la théologie devait former la quatrième faculté des sciences dans les universités de l'état; on en trouve les dispositions dans le règlement organique, qui a été rédigé pour le haut enseignement; ces dispositions étaient imitées des institutions qui règlent le haut enseignement en Allemagne.

Dès le premier jour, les Ordinaires des diocèses ont réclamé contre cette mesure, demandant la séparation des séminaires et des universités; et je crois qu'ils avaient raison de réclamer: le clergé n'était pas mûr pour de semblables changemens; on ne fait pas de tels sauts en un jour. Puis, le peuple n'était pas fait à ce spectacle, après le long asservissement dans lequel Napoléon avait retenu la religion; au commencement du gouvernement des Pays-Bas, les rues de Liège retentissaient de huées, lorsqu'on voyait passer un séminariste, couvert d'une soutane. Le gouvernement était parvenu à relever successivement le caractère du prêtre aux yeux du public.

**La séparation des séminaires et des universités était une nécessité de circonstance, au commencement du royaume des Pays-Bas; et aucune raison de grande importance n'exigeait la réunion de la théologie aux autres facultés des sciences.**

**Mais j'aurais voulu rendre superflue l'institution de Louvain, en établissant un petit collège philosophique dans chaque séminaire. J'aurais même renchéri sur les projets du gouvernement, en créant dans les séminaires une chaire de droit public, où l'on enseignât au jeune clergé les principales dispositions de la loi fondamentale, et les élémens de la législation du royaume.**

**Il est important que le prêtre ait du moins des notions générales sur les lois de son pays: à tout moment, il se trouve en présence de ces lois, et il a besoin d'en appliquer les principes aux intérêts privés, soit dans le confessionnal, soit dans l'administration de la paroisse, soit dans ses rapports avec le gouvernement. On ne peut pas être bon prêtre, si on n'est citoyen utile.**

En agissant de la sorte, le haut clergé servait les intérêts de la religion bien entendue, tout en secondant les vues du gouvernement, dont il pouvait attendre aide et protection dans ses moyens d'exécution.

Mais le gouvernement devait-il suppléer à l'inaction du haut clergé, par l'établissement d'un collège dans lequel les jeunes gens, qui se destinaient à l'état ecclésiastique, seraient obligés de recevoir une éducation nationale, avant que d'entrer aux études théologiques?

Toute autre considération à part, c'était une mesure impolitique, d'autant plus que dans le moment où on a songé à ériger le collège philosophique, l'opposition avait déjà acquis une grande force sur l'opinion publique. Le gouvernement aurait dû comprendre que ses ennemis ne laisseraient pas échapper une si belle occasion, sans lui attribuer d'odieuses intentions, ainsi que cela est arrivé.

D'ailleurs, à quoi bon créer à ce sujet une école spéciale? Mieux eût valu, à mon

avis, recourir à l'exécution des réglemens sur l'organisation des universités, qui établissaient la faculté de théologie à côté des autres facultés des sciences, en laissant aux évêques la présentation des professeurs de cette faculté. Peut-être, ceux-ci se seraient-ils ralliés aux mesures du gouvernement; et il y aurait eu progrès d'accommodement entre l'autorité de l'Église et celle de l'état.

Au reste, les ennemis du gouvernement des Pays-Bas n'ont pas manqué de tirer parti de cette tentative hardie : ils en ont pris thème pour dire, que pour se mêler si activement de l'éducation du clergé, il fallait bien que le gouvernement eût des vues cachées; et que ces vues ne pouvaient être qu'hostiles au catholicisme : on a employé tous les moyens possibles pour rendre cette idée familière au clergé, et par lui aux catholiques, et on n'a que trop bien réussi; car cette fâcheuse prévention existe encore dans la conviction de beaucoup d'honnêtes gens, égarés par les déclamations de l'opposition.

Si on veut se convaincre combien le roi était éloigné de vouloir nuire à la religion, on n'a qu'à considérer avec quel empressement il ralliait autour de lui les membres les plus distingués du clergé, toutes les fois qu'il en avait l'occasion : il les plaçait dans l'instruction publique, dans les commissions du jury d'examen, à la tête des athénées et des collèges, même dans les fonctions privées de ses affaires domestiques.

C'est sous le gouvernement des Pays-Bas que la convention de 1828 a été conclue avec Rome ; que les évêques de Namur, Liège, Gand et Tournay ont été nommés ; que trois nouveaux évêchés ont été créés pour la Hollande.

Dès l'origine de la nouvelle monarchie le gouvernement a dessiné ses intentions, en créant dans les universités une chaire de théologie à côté de celles de droit, de médecine et de philosophie et lettres ; ce point seul dénote combien le gouvernement avait à cœur de s'appuyer sur l'action et l'influence du clergé.

D'ailleurs, les sentimens personnels du prince nous étaient une garantie suffisante : le roi Guillaume est le prince le plus foncièrement religieux de l'Europe; tous les actes de son gouvernement sont marqués au coin de la religion. Lorsque la force armée devint impuissante devant l'insurrection; lorsqu'il se vit abandonné par ses alliés, qui lui avaient juré aide et protection; lorsqu'il était victime des injustices les plus criantes et devint l'objet des avanies les plus révoltantes, ce prince ne cessa pas un instant d'invoquer le secours de Dieu, et d'appeler les bienfaits de la Providence sur la commune patrie. Et qu'on n'oublie pas que le prince nous donna l'exemple d'une si belle conduite, pendant que les hommes de la révolution s'occupaient de matérialiser la législation du pays, en donnant une constitution athée à la Belgique catholique !

Entre-temps, l'opposition gagna de jour en jour en forces; elle ne laissait échapper aucune occasion de faire la guerre au gouvernement, et de lui susciter des ennemis :

les affaires du culte catholique, les arrêtés sur l'instruction publique, les mesures prises pour la propagation de la langue nationale, tout lui en fournit le texte.

Les journaux de l'opposition se multiplièrent, et trouvèrent partout des lecteurs empressés : on trouvait leurs discours beaux, leurs raisons fortes, leur patriotisme sublime, leur courage héroïque.

Un honnête homme s'avisait-il de défendre les intérêts de l'ordre légal et du repos public, aussitôt il était affiché dans les colonnes d'un fougueux journalisme, et traité de ministériel ou d'homme vendu au pouvoir.

Il résultait de là que la plupart des fonctionnaires publics abandonnaient la défense du gouvernement, plutôt que de se voir traîner dans la boue par un journalisme, qui mettait tant d'intérêt à ravalier ses adversaires dans l'opinion publique.

Pendant que le journalisme faisait retentir l'air de ses cris, l'opposition avait pris à tâche de travailler la seconde chambre des états-généraux : chaque fois que la chambre se

renouvelait, l'opposition déguisée sous toutes les formes, était sûre de faire quelques bonnes conquêtes; de manière à opérer enfin une scission complète entre nos représentans du Midi et ceux du Nord.

Quelques députés, connus par leur esprit de rébellion et de démagogie, attaquèrent le roi et son gouvernement avec une indécente témérité; la presse opposante recueillit toutes les paroles qui sortaient de leurs bouches, pour les publier aussitôt sur tous les coins du royaume. Ces hommes furent élevés jusqu'aux nues: ils étaient les amis du peuple et les défenseurs de ses droits, tandis que les députés qui avaient pris à tâche d'aider le gouvernement dans ses pénibles travaux au lieu de l'entraver, étaient traités de misérables coopérateurs de l'oppression publique, d'hommes dignes d'être mis au banc de la nation.

Mais jusque-là l'opposition n'avait de force que dans les hommes qui lisent les journaux; les simples bourgeois, les artisans, les ouvriers et surtout les campagnards,

étaient restés neutres aux querelles du journalisme, s'occupant uniquement de leurs intérêts privés : il fallait aviser au moyen de remuer les masses, et de porter les germes de l'insurrection au sein des familles. A cet effet, l'opposition eut recours au *pétitionnement*.

On rédigea une longue liste de griefs ; on la promena dans les villes et les campagnes ; et on l'offrit à la signature des habitans. Tous les moyens furent employés pour arracher des signatures au peuple : on lui inspira des craintes ; on lui donna des espérances ; on lui fit des promesses. Il fut employé de tels moyens que nous ne pourrions publier sans scandaliser le public.

On comprend facilement tout l'effet que cette manœuvre était destinée à produire sur l'opinion publique : tout ce qu'on avait regardé jusque-là comme une vaine dispute, devint une triste et dangereuse réalité : il ne s'agissait plus de rappeler à l'attention du gouvernement, tels points de la législation ou de l'administration, susceptibles

d'être améliorés ; on présenta des griefs, et le peuple crut à l'existence des griefs. Les conspirateurs avaient compris cette vérité : voici comment ils parlent :

« Au moyen de la majorité (*dans les chambres*), le gouvernement est paralysé dans son action. Pour empêcher ensuite qu'il ne se jette dans les bras des catholiques, il faut pousser ceux-ci aussi loin que la liberté de tous peut permettre d'aller... Plus ils demanderont et moins on sera tenté de les satisfaire ; mais il faut de la prudence... Dans tous les cas, *ils doivent être poussés à leur insu et sans se douter du pourquoi* (1).

En quelques mois de temps l'opposition parvint à recueillir 40 à 50 mille signatures, qu'elle envoya à la seconde chambre des états-généraux.

La chambre ne passa pas à l'ordre du jour sur ces pétitions ; mais elle ne les accepta pas non plus ; elle se contenta de prier Sa Ma-

(1) Voyez *Procès porté devant la cour d'assises du Brabant méridional, contre L. de Potter, etc.*, pages 123 et 124.

jesté de les prendre en considération, et les fit communiquer ainsi à la première chambre, qui les rejeta à l'unanimité.

Cette première tentative n'ayant pas répondu à l'attente des conjurés, ils convinrent de renouveler leurs efforts, et de *répétitionner*.

La première fois on n'avait recueilli en général que les signatures des chefs de familles; ici, il fallait être moins délicat, et faire signer indistinctement les hommes, les femmes et les enfans, les domestiques et les servantes; même forger des signatures là où on n'en trouvait pas. Par ces divers moyens, on parvint à ramasser 200,000 signatures. Alors, l'opposition prit texte de ce mouvement, pour assurer que toute la nation était mécontente du gouvernement.

Il restait une seule mesure à prendre dans l'intérêt de la conspiration, celle de faire la fusion de toutes les factions et de les réunir dans un seul faisceau. Les conjurés n'ont pas oublié ce point important de leur force: de l'amalgame de toutes les exagérations

sortit cette union monstrueuse, connue sous le nom d'*union catholique-libérale*, qui plaça les De Mérode à côté des De Potter, et le *Mathieu Laensbergh* sur la même ligne que le *Courrier de la Meuse*. L'histoire ne nous offre pas d'exemple d'un pareil scandale !

Dès ce moment les factieux, enhardis par l'impunité de leurs crimes, préparaient ouvertement la révolte de septembre : plusieurs médailles furent frappées en 1829, entre autres celle qui porte la devise de *fidèle jusqu'à l'infamie*.

Lorsque le roi vit les nombreuses pétitions que les anarchistes avaient fait signer à un peuple dupe, frappé de voir jusqu'où les factieux poussaient l'audace, le roi s'écria : *C'est infame* ; et les conspirateurs ajoutant l'outrage à la perversité, consacrèrent ce mot trop justement proféré, pour le tourner en ridicule, ou s'en faire un titre aux yeux de leurs co-prévaricateurs.

Plus tard, on a fait de cette médaille une variété, représentant deux mains jointes, symbole de l'union entre les ultra-catholi-

ques et les ultra-libéraux, avec la même inscription de *fidèle jusqu'à l'infamie*. On n'avait pas besoin d'attendre longtemps, car la seule alliance adultère des libéraux et des catholiques, livrait ces derniers à l'*infamie*.

Après la révolte de septembre, le *Courrier de la Meuse* a bien voulu nous révéler que c'est lui qui était l'auteur de l'union catholique-libérale. Nous lui abandonnons volontiers tout le mérite de cette triste découverte.

Pendant que les conspirateurs s'agitaient dans tous les sens, les honnêtes gens, les amis de la religion, de l'ordre et de la paix publique gémissaient de voir jusqu'à quel point le désordre envahissait successivement tous les rangs de la société; mais leurs efforts étaient impuissans : ils ne trouvaient aucun appui dans un gouvernement qui semblait sommeiller, pendant que ses ennemis faisaient des efforts inouis pour propager les fermens de discorde parmi le peuple, et le préparer ainsi à la révolte.

Le gouvernement était sans moyens de défense, tandis qu'un champ libre était

ouvert aux manœuvres de l'opposition. Le *Messenger de Gand* était le seul journal de la Belgique qui donnât raison des actes du gouvernement ; la *Gazette des Pays-Bas*, feuille officielle du ministère, faisait semblant de mépriser l'opposition ; le *National* de Bruxelles et le *Courrier Universel* de Liège ne parurent que lorsqu'il n'était plus temps d'arrêter le mal.

On avait coutume de dire au prince : Sire, laissez faire ; le bien que vous faites au pays répond aux déclamations de vos ennemis ; vous n'avez rien à craindre de leurs impuis-sans efforts....

Le bien public n'est pas un si grand moyen de nationalisation, surtout quand on laisse subsister à côté de lui des causes de désordre. L'homme s'attribue à lui le mérite de sa fortune, tandis qu'il cherche des raisons à ses revers.

Pendant les quinze années d'une prospérité inouïe que nous avons passées sous le régime du gouvernement des Pays-Bas, chacun s'est empressé de s'enrichir, sans

songer qu'il ne faisait que s'approprier les débris d'une fortune qui devait en tout cas devenir nationale, et dont il ne faisait que saisir l'à-propos.

Avec de telles dispositions dans le peuple, le gouvernement qui avait à soutenir et les attaques de ses ennemis à l'intérieur et l'envie des étrangers, ne devait pas compter beaucoup sur l'appui de ceux à qui il faisait du bien.

Enfin, après quinze ans de tergiversations, le gouvernement comprit qu'il était impossible de gouverner avec les institutions qu'il avait proclamées en 1814; et le message du 11 décembre 1829 vint témoigner de ses vues ultérieures.

Le message du 11 décembre a-t-il jamais fait tant d'impression sur l'opinion publique? Cependant voilà l'acte le plus important de tous ceux que le gouvernement des Pays-Bas ait donnés; voilà un document politique, digne d'occuper une belle page dans les annales de l'administration gouvernementale.

La responsabilité ministérielle contre laquelle le message s'élève, était une question vitale pour l'époque. M. Van Maanen se tint étroitement uni au système de son maître; il ne restait pas en arrière de la volonté royale; mais aussi ne la dévancait-il pas.

M. Vangobbelschroy fit un pas en avant : il déclara à la seconde chambre des états-généraux qu'il assumait sur lui la responsabilité de ses actes : c'était une concession faite à l'opposition; celle-ci aurait dû en tenir compte à M. le ministre; il n'en fut rien, car elle ne lui a fait grâce d'aucun acte de son département. La conduite du ministre de l'intérieur avait pour but d'opérer un rapprochement entre l'opposition et le gouvernement.

L'histoire de tous les temps nous apprend que le gouvernement qui cède aux exigences des factions, se tue de ses propres mains. Les factions ne composent pas; elles portent sur leurs drapeaux la devise des bataillons infernaux, *vaincre ou mourir*. C'est qu'elles ont autre chose en vue que d'amener

des améliorations dans l'économie de la machine gouvernementale : *monter au pouvoir* : toute leur philosophie est renfermée dans ces trois mots.

Le gouvernement aurait dû comprendre plus tôt, que des bureaux du journalisme l'opposition passe dans les rangs du peuple ; qu'elle gagne les masses et qu'elle gâte l'opinion publique.

Mais il faut être indulgent envers une administration comme envers un individu : il y a de ces gouvernements qui jouent de malheur, et celui des Pays-Bas doit être placé dans ce nombre : d'une seule faute capitale sont émanés tous ses revers.

Un gouvernement qui s'absorbe dans la pensée de faire le bien, sans songer à empêcher le mal, est un gouvernement théorique qui perd de vue la condition de l'esprit humain.

Le père de famille ne se contente pas de donner une bonne éducation à la génération naissante, génération qui figurera sur le théâtre des affaires de ce monde, lorsque

nos têtes glacées seront déposées dans le tombeau : les soins du père, gardien naturel des vertus de sa jeune famille, tendent principalement à préserver ses enfans de la corruption du monde. Une heure fatale efface vingt ans de vertus; et à tout instant l'exemple du mal ménage cette heure aux yeux de la vertu effrayée.

Que les princes prennent leçon à l'école du père de famille; et le gouvernement de la société deviendra meilleur. A mon avis, un gouvernement insoucieux du progrès social, qui se contenterait de réprimer les tentatives de corruption, et abandonnerait du reste le perfectionnement populaire aux efforts naturels de la société, serait de beaucoup préférable au gouvernement qui fait les plus grands efforts pour la civilisation de la société, tout en s'engageant dans une lutte dans laquelle le bien sera à jamais impuissant devant les travaux soutenus des factions révolutionnaires. Nous voudrions que le gouvernement des Pays-Bas eût plus tôt compris cette vérité.

Le peuple dont on parvient à corrompre l'esprit, à force de déclamations et d'invectives contre le pouvoir, est semblable à un homme fiévreux : il rejette avec dédain, parfois avec fureur, le seul remède qui soit capable de le rappeler à l'état de vie.

Le message du 11 décembre ne pouvait produire de meilleur effet : quinze mortelles années d'une opiniâtre attaque, dirigée contre le gouvernement par la presse périodique, avaient éveillé l'attention de cette portion du public, qui suit le fil des évènements politiques sans les approfondir.

Le pétitionnement et le répétitionnement avaient remué les masses des villes et des campagnes, les ouvriers dans leurs ateliers, les valets dans leurs écuries, les servantes dans leurs cuisines. Des énergumènes avaient poussé le scandale jusqu'à prêcher aux jeunes cœurs, dans certains pensionnats, la haine d'un roi qu'ils devaient leur apprendre à aimer !

A l'occasion du message du 11 décembre, M. Nothomb insulte à un auguste prince qui

a passé le plus beau temps de sa vie au bien-être de notre pays : « Une royauté, dit-il, qui ne pouvait se réfugier dans l'obscurité du moyen-âge, une royauté plus jeune que le siècle, est venue nous dire à nous qui l'avions vue naître : *« les droits de notre maison, nous n'avons jamais désiré les exercer d'une manière illimitée, mais de notre propre mouvement, nous les avons restreints (1). »*

On croit assez communément que la force de l'autorité se base sur le nombre plus ou moins grand d'années que telle dynastie a régné. C'est une erreur dont M. Nothomb n'a pas su se défendre.

Qu'on ne s'y trompe pas ! la légitimité et le droit divin pris dans son ancienne acception, sont deux choses tout-à-fait différentes. Nous n'avons jamais entendu par légitimité, sinon le droit de gouverner un état. Or, ce droit a plusieurs origines, qu'on nomme des titres. Parmi ces titres il en est un que le temps peut amener ; mais le temps lui-même n'est jamais un titre.

(1) *Essai*, page 22.

Au reste, ce point n'est pas *ad rem* dans la question que nous avons à traiter avec M. Nothomb : le roi Guillaume obtint la souveraineté de la Belgique en vertu d'une transaction diplomatique, consentie par les puissances du Nord, et il devint roi légitime dès le jour qu'il prit possession de l'administration gouvernementale ; ainsi, le droit de souveraineté du roi Guillaume était aussi bien établi que celui de Charles X, quoique la dynastie de celui-ci ait régné à peu près autant de siècles que celui-là d'années.

Les puissances du Nord avaient-elles le droit de disposer de la Belgique ? Elles disent que « cette réunion (*entre la Belgique et la Hollande*) s'est décidée en vertu des principes politiques adoptés par elles pour l'établissement d'un état d'équilibre en Europe ; elles mettent ces principes en exécution en vertu de leur droit de conquête de la Belgique (1). »

La conquête que les puissances firent de

(1) Protocole du 21 juin 1814.

la Belgique en 1814 ; les mettait à même de pouvoir disposer de la souveraineté de ce pays ; mais le droit de stipulation leur incom-  
bait comme puissances centrales , garantes  
du maintien de l'ordre social en Europe.

M. Nothomb , oserait-il nier que le jeune  
Othon est souverain légitime de la Grèce ?  
Cependant Othon y est par la volonté des  
puissances stipulantes ; et il a régné moins  
de temps sur la Grèce que le roi Guillaume  
sur la Belgique.

Mais M. Nothomb se condamne de sa propre  
bouche : Si le temps est nécessaire pour con-  
solider le droit de souveraineté , le roi Guil-  
laume compte quinze ans d'une possession  
paisible et non contestée. Si ce laps de temps  
ne suffit pas pour consolider un droit exis-  
tant , M. Nothomb est prié de déterminer le  
terme requis ; nous ne le connaissons pas.

Le roi des Pays-Bas s'est aperçu , mais trop  
tard , que l'opposition avait porté ses fruits :  
*l'État est menacé d'une violente commotion* ,  
dit-il.

Il est triste pour un prince , désireux du

bien-être de son peuple, de devoir tenir un tel langage : c'est avouer que les ennemis de l'état ont acquis une force redoutable, et se mettre à genoux devant eux, pour les prier de cesser ou de modérer leurs attaques. En un mot, c'est se livrer à discrétion à ses ennemis.

« En ramenant à lui-même toute l'action gouvernementale, dit M. Nothomb, Guillaume I<sup>er</sup> ne cédait plus à des nécessités politiques, mais à des inclinations personnelles (1). »

Le message du 11 décembre était destiné à ramener l'action gouvernementale au principe monarchique, sa véritable et indéfectible base : il contient les principes fondamentaux d'une monarchie réelle, et s'éloigne de la monarchie fictive que formulent les conditions du gouvernement représentatif ; il rejette cette responsabilité illusoire qui n'a ni existence dans les lois, ni possibilité dans l'exécution, et qui, en résultat, n'est respecté d'aucun parti ; il proclame le roi

(1) *Essai*, page 21.

chef de l'état au lieu d'en faire un soliveau , que le peuple ne connaît et ne respecte pas.

Lorsque le roi communiqua son message aux états-généraux , la plupart des griefs avancés par l'opposition avaient été redressés ; ces concessions avaient augmenté l'insolence des factieux au lieu de les apaiser.

Alors le prince comprit la nécessité de s'opposer au débordement, et de réprimer les tentatives du mal. A cet effet, le prince voulut communiquer ses vues aux états-généraux, et s'assurer de la pensée de la justice , afin de ne pas surprendre la conscience des juges, qui auraient pu balancer un instant entre leurs devoirs et leurs affections. Une honorable retraite était ouverte à ceux qui ne croyaient pas devoir accorder leur appui aux nouvelles mesures du gouvernement. Jamais démarche d'un prince ne fut plus loyale.

Mais quand a-t-il été donné , le message ? Lorsque tout était gâté, tout était perdu ; lorsque les principes d'un faux libéralisme avaient gangrené tous les cœurs, ulcéré tous

les esprits; lorsque l'opposition était toute puissante, et que les factions étaient en mesure de dicter des lois au gouvernement. Dès lors son application ne pouvait plus être douce et insinuante; ce n'était plus ce baume qui fortifie le corps social, et prélève des dispositions dangereuses.

Le message du 11 décembre n'avait d'autre défaut que de ne pas être opportun: il était destiné à guérir en 1830, le mal qu'il aurait prévenu en 1814. Aux dernières années du gouvernement des Pays-Bas, son application ne pouvait être que violente; il venait trouver des esprits indisposés. Il ne restait aux ennemis du gouvernement qu'à représenter cette dernière mesure, comme un nouvel attentat à la liberté des consciences, et comme le sceau qui devait assurer au gouvernement une oppression légale.

Tout ce que nous venons de dire se réalisa: car on a crié contre le message du 11 décembre, comme on avait crié contre tous les autres actes du gouvernement, qui avaient pour but de rappeler le peuple à

des doctrines plus saines, et de ramener le calme et l'union parmi les habitans divisés du royaume. Le *Courrier de la Meuse* allait jusqu'à menacer le gouvernement d'employer d'autres moyens pour entretenir l'effervescence des esprits, s'il sévissait contre l'insolence de la presse. Selon lui, on devait reproduire à l'infini les discours des membres de l'opposition aux états-généraux. En multipliant ces discours, on les aurait fait passer dans tous les rangs de la société.

Le moyen était bien imaginé : il prouve que ces hommes avaient autant d'astuce que de persévérance dans leurs complots de désordre.

On ne doit pas oublier que l'opposition, quelque violente qu'elle soit, est légale dans la chambre des représentans. C'est une conséquence forcée du gouvernement représentatif.

On a commis un véritable acte de violence sur la personne de Benjamin Constant, lorsqu'on l'a exclu *ad tempus* de la chambre des députés de Paris, sous la restauration.

Benjamin Constant représentait à la chambre des députés, la portion du peuple français dont il avait reçu son mandat; c'était donc dans l'intérêt du peuple qu'il représentait, qu'il devait parler et agir. Or, s'il croyait que le régicide était dans l'intérêt de la nation, il devait lui être libre d'en faire l'apologie; les électeurs seuls ont le droit de rappeler leurs mandataires à l'ordre, en ne les réélisant pas à l'expiration du mandat qu'ils leur ont donné. C'est encore une conséquence du gouvernement représentatif qu'il faut subir, si on admet cette forme de gouvernement dans toute son étendue. La conséquence est juste; mais elle prouve aussi que le principe dont elle est déduite, est erroné.

Ainsi, bien que le message du 11 décembre eût sorti son plein et entier effet, cela n'aurait pas empêché les factions de combiner leurs moyens, de travailler le peuple et de le disposer à l'insurrection.

Le *Courrier de la Meuse* qui disposait, comme on sait, de puissans moyens, n'avait

qu'à faire tirer à 500,000 exemplaires chaque discours que l'opposition prononçait à la tribune, et les faire distribuer à domicile par ses affidés. Ce moyen habillement mis en pratique, aurait remplacé convenablement tous les journaux de l'opposition, et une seule session aurait suffi pour empoisonner tout le pays, alors que l'opposition était si compacte à la seconde chambre des états-généraux.

Mais on le sait, au moment où le gouvernement allait frapper les principaux journaux révolutionnaires du pays (1), l'insurrection de Bruxelles éclata.

(1) Parmi les journaux révolutionnaires qui furent traduits devant les tribunaux en 1830, on comptait à Liège le *Courrier de la Meuse* et le *Mathieu Laensbergh*.

FIN DU TOME I.

### ERRATUM.

A la page 64, dans la note : *Assemblée des notables convoquée à La Haye.... lisez convoquée à Amsterdam.*

## TABLE DES MATIÈRES.



INTRODUCTION. . . . .	page V
CHAPITRE I. — État politique de la Belgique, avant sa réunion à la Hollande.	35
— II. — Création du royaume des Pays-Bas. . . . .	77
— III. — Marche du gouvernement des Pays-Bas jusqu'à la révolution de 1830. . . . .	100
— IV. — Causes qui ont amené les révolutions de 1830. . . . .	149
— V. — De l'opposition sous le gouvernement des Pays-Bas. . . . .	227



1830

# CONSIDÉRATIONS

SUR LA

# RÉVOLUTION BELGE

DE 1830.



# CONSIDÉRATIONS

SUR LA

# RÉVOLUTION BELGE

DE 1830,

*Par l'abbé G. Moens.*

---

TOME SECOND.

---

LIÈGE,

IMPRIMERIE DE JEUNEHOMME FRÈRES,

DERRIÈRE LE PALAIS, N° 334.

—  
Novembre 1836.





# CONSIDÉRATIONS

SUR LA

# RÉVOLUTION BELGE

DE 1830.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### *Insurrection belge de 1830.*

Les factions révolutionnaires ont placé le principe de l'insurrection belge là, où les portaient leurs affections personnelles : la démagogie le mettait dans la violation des libertés publiques ; l'opposition ultra-catholique dans la persécution religieuse. M. Nothomb le trouve dans une prétendue incompatibilité de mœurs et d'habitudes entre les Belges et les Hollandais.

« En créant le royaume en 1815, dit M. Nothomb, on n'avait fait qu'organiser un antagonisme : une catastrophe était inévi-

table ; il n'y avait là qu'une question de date. La Belgique, d'après l'expression d'un écrivain distingué, était attachée à la Hollande comme une révolution vivante : c'était à la fois le crime et la punition.

« La cause de la catastrophe de 1830 est donc dans la profonde incompatibilité de deux populations, de deux races d'hommes (1). »

Que le lecteur lise avec attention ce passage du livre de M. Nothomb, et il sera convaincu que l'auteur base son raisonnement sur une fausse hypothèse : s'il lui est donné de supposer une lutte incessante entre les deux peuples, entre la représentation nationale des deux pays, alors le résultat était inévitable ; il fallait ou que la Belgique se séparât de la Hollande, ou que la Hollande se retirât de la Belgique.

Tout est décision chez M. Nothomb : demandez-lui des preuves à l'appui de sa conviction, et il ne vous en administre aucune.

(1) *Essai*, pag. 22 et 23.

Quand un auteur est aussi décisif sur une question vitale, il devrait du moins préciser quelques faits qui semblent justifier ses jugemens, et les mettre à l'abri du reproche de partialité. C'était ici la place de parler des causes de l'antipathie nationale. M. Nothomb garde le silence.

Mais nous le répétons; nous n'avons trouvé aucune raison réelle à la lutte que les factions ont engagée : elle n'a aucun fondement dans la constitution intérieure du royaume ou ses conséquences. Les intérêts du commerce conduisaient les Belges en Hollande, et la puissance du goût portait les Hollandais vers la Belgique. Ce dernier mouvement était si marqué vers la fin de l'existence du royaume-uni, que les Hollandais étaient prêts à abandonner leurs vieilles habitudes, dont ils se sont de tout temps montrés si fiers, pour adopter nos modes et nos manières. Les habitans des principales villes de la Hollande ne se couvraient plus que de nos étoffes, ne se servaient plus que de nos meubles.

Mais on ne doit pas oublier que M. Nothomb a écrit son livre après la révolution : trois ans plus tôt, il aurait insisté, comme tant d'autres, sur le redressement des griefs. Aujourd'hui, il n'y a plus de révolution à faire, mais une révolution à consolider ; autres temps, autres moyens ; c'est ainsi que M. Nothomb cherche à placer dans des causes permanentes, le principe d'un évènement qui est le résultat direct des travaux soutenus des factions.

Le livre de M. Nothomb a été envoyé par ballots à toutes les cours de l'Europe : quelques royalistes pusillanimes s'en sont effrayés, croyant que ce livre artistement cousu, était de nature à faire impression sur les puissances du Nord.

Le livre de M. Nothomb est le seul qui mérite d'être lu, entre tout ce qui a été écrit en faveur de la révolution de septembre ; et encore ce livre décèle-t-il à chaque page la misère de la cause qu'il défend. Avec toute sa finesse d'esprit, avec tout l'entourage, dont il fait les frais, M. Nothomb ne par-

viendra jamais à couvrir la nudité de cette ignominieuse révolution.

Ainsi, lorsque le gouvernement belge fait les dépenses d'envoyer le livre de M. Nothomb dans les pays étrangers, il avoue son impuissance, et implore l'appui des puissances pour la consolidation d'une royauté qui ne repose sur rien.

A tout considérer, nous préférons un franc usurpateur : du moins, Napoléon ne mendiait pas la bienveillance de ses ennemis ; il se rendait maître des royaumes, le fer à la main, et il pouvait prétendre à la gloire de la conquête.

Léopold ne sait pas se battre, ni pour conquérir une couronne, ni pour conserver un royaume ; des dix-huit articles il a passé aux vingt-quatre ; des vingt-quatre il passera aux trente-six, s'il le faut. Après avoir cédé le Luxembourg, il a renoncé au Limbourg ; et il est encore disposé à faire des concessions : qu'on lui laisse Bruxelles avec un rayon qui aille jusqu'au château de Laeken ; et tout sera dit, tout sera fait. On est

tenté de dire avec le proverbe qu'on n'estime pas beaucoup ce qu'on acquiert sans peine.

*A chacun selon son mérite; à chaque mérite selon ses œuvres*; le précepte de Saint-Simon n'a pas été observé par le congrès national de la Belgique : le sieur Charlier de Liège, autrement dit *la Jambe de bois*, avait d'incontestables titres à la couronne de la Belgique; lorsque Léopold se promenait paisiblement dans l'enceinte de son beau palais de Claremont, et respirait les odeurs parfumées de ses jardins botaniques, la Jambe de bois flairait la fumée de la poudre et bravait tous les dangers d'une hasardeuse insurrection; il semble que ce soit à l'adresse de cet habile tirailleur, que la révolution doit les succès de ses quatre journées de septembre.

Cependant la Jambe de bois végète dans une misérable cabane avec une chétive pension; le prince Léopold se couche sur un riche sofa avec une grasse liste civile! qu'on nous dise encore que la révolution n'a pas

observé les règles de la justice distributive !

Mais si nous voulions entreprendre de faire l'apologie des qualités personnelles du roi Guillaume , les sujets ne nous manqueraient pas : jamais prince ne fut plus dévoué au bien-être de ses sujets , ni doué d'une plus grande activité ; quiconque a la moindre connaissance de la vie privée de ce prince , convient de ces vérités : occupé de bonne heure le matin et tard le soir , il voit tout par lui-même , il examine tout ; aucune branche de l'administration nationale ne lui est étrangère. Dans d'autres états la fortune des particuliers ne dépend que trop souvent du caprice de tel ministre.

On a toujours accès à la cour du roi Guillaume ; ce prince prête attention , même aux objets de la moindre importance ; parce qu'il a cette rare qualité parmi les princes , de comprendre que les plus minces intérêts à la cour sont des fortunes à la cabane. Tout sujet est écouté par le roi Guillaume en personne et obtient justice , quel que soit le grief qu'il ait à exposer , quel que soit le

personnage contre lequel il dirige ses pas. Guillaume est le prince le plus populaire de l'Europe, peut-être de la terre, populaire selon le sens que l'on doit attacher à ce mot, dont la signification a été si étrangement défigurée dans les temps modernes.

On parle au roi Guillaume sans témoins; et les malheureux lui exposent leurs peines avec cette même confiance, cette même onction de cœur, que les enfans s'adressent à leurs parens.

Le prince que la révolution a été quérir à Claremont, est d'une autre trempe : il conserve, lui, sa dignité royale; et il a raison de la conserver, car une considération empruntée est toujours prête à s'échapper.

Quand on demande audience à la cour de Léopold, on doit passer par la filière des sollicitations; on doit dire les raisons pour lesquelles on veut parler à la royauté de septembre. Ainsi, si quelque malheureux a des peines secrètes à exposer, il est obligé d'ouvrir au préalable son cœur au maître des cérémonies, avant que sa plainte par-

vienne à Léopold ; puis , celui-ci juge si le malheureux est digne de paraître devant sa face royale ; sinon , il est renvoyé sous prétexte que Sa Majesté n'a pas le temps de recevoir. Et voilà les royautés qu'on appelle populaires ! Et voilà ce que nous avons gagné à changer de maître !

Lorsque l'opposition était dans toute sa force , le prince voulut encore voir par lui-même quelles étaient les dispositions du peuple envers son gouvernement ; à cet effet , il fit dans les provinces méridionales de son royaume , le voyage de 1829 , juste un an avant la révolution.

Partout le prince fut accueilli avec enthousiasme : on lui fit meilleur accueil dans l'endroit le moins bien disposé envers sa personne , que le prince Léopold ne reçut dans ses plus beaux jours , dans la capitale du royaume auquel ne l'ont appelé , ni la naissance , ni les dispositions de la diplomatie , ni même le droit de conquête.

Le roi Guillaume retourna à Bruxelles , tout rayonnant de joie : il croyait avoir grand

sujet de se féliciter des dispositions de son peuple ; car tel est le malheur des princes , qu'ils se laissent facilement aller aux prestiges des démonstrations publiques.

Le prince aurait dû comprendre que dans tous les états, les gouvernemens ont leurs appuis, et que les mauvais princes eux-mêmes reçoivent de l'encens (1) ; en conséquence que lui qui ne cessait depuis quinze ans de répandre ses bienfaits sur la Belgique, y comptait aussi, et partout, de nombreux partisans.

Mais cela suffit-il à un prince, pour se reposer du repos de son peuple ? Les dispositions bienveillantes que le peuple montre envers son prince, prouvent que celui-ci est aimé d'une bonne portion de la nation, et qu'il peut être tranquille sur le repos public dans les *circonstances ordinaires*.

Mais qu'il advienne un sujet de plaintes pour les basses classes : qu'une maladie con-

(1) Le cruel Néron a bien trouvé ses apologistes.

tagieuse ravage le pays et décime les populations; que la disette et la famine désolent les contrées; que la guerre éclate à l'étranger, ou qu'il y ait commotion à l'intérieur, et on verra si le gouvernement ne sera pas bientôt débordé par les mécontents, fussent-ils en petit et en très-petit nombre.

D'ailleurs, est-il permis aux princes d'être indifférens envers la moindre portion de la société? Quelque peu nombreux que soient les artisans de désordre, ils trouvent des adhérens, et corrompent des sujets; or, ces sujets doivent être chers au prince; ils sont presque toujours égarés par les trompeuses promesses des malveillans.

Que dirait-on du père de famille qui se tiendrait satisfait, de ce que la majeure partie de ses nombreux enfans remplissent leurs devoirs et lui portent respect, tandis que les autres méconnaissent l'autorité paternelle, se séparent de la communauté, et mettent le trouble et la désunion au sein de la famille? L'exemple s'applique encore aux princes. Il me semble qu'un prince, qui veut

être bien avec son peuple , ferait mieux d'écarter les causes qui le font haïr , que de s'ingénier à trouver les moyens de se faire aimer. Devant une opposition vivante , telle qu'il existe contre la royauté depuis un demi-siècle , le bien sera à jamais impuis-  
sant.

Lorsque le roi Guillaume promena ses regards investigateurs sur le sol de la Belgique , quelque brillante que fût la réception qu'on lui fit partout , ce prince aurait dû comprendre que les causes du mal existaient , et que ces causes devaient produire leurs effets.

Quelle que fût la force du gouvernement dans la nation , les mécontents ont montré qu'ils étaient assez puissans pour neutraliser le pouvoir légal , dissoudre la force armée , et opérer une scission complète entre les deux grandes divisions du royaume , bien entendu , le tout à la faveur de la révolution d'une nation voisine.

La révolution de France était consommée depuis un mois , lorsque les premiers symp-

tômes d'insurrection se manifestèrent en Belgique.

Pendant tout ce mois, ni le roi, ni son gouvernement ne prirent aucune mesure, pour réprimer toute tentative éventuelle d'insurrection.

Peut-être, le roi comptait-il sur les bonnes dispositions du gouvernement de Louis-Philippe, dont il s'était empressé d'admettre l'existence (1). Ce bon roi a été toujours dupe des dispositions bienveillantes de son généreux cœur ; de sa trop grande foi dans la loyauté des hommes. Il aurait dû comprendre que le gouvernement de juillet avait trop d'intérêt de susciter une révolution dans les Pays-Bas : celle-ci devait lui mettre entre les mains les forteresses du Nord, qui avaient été élevées contre la France, lui faciliter une entrée en Belgique, dans l'éventualité d'une guerre européenne, et lui permettre de prendre position sur les

(1) Le roi Guillaume reconnut le premier parmi les princes de l'Europe le gouvernement de Louis-Philippe.

bords de l'Escaut ou les rives de la Meuse , dans un cas pressant qu'il devait toujours prévoir.

Tout favorisait les projets des agitateurs : depuis plusieurs années, Bruxelles était le centre de leurs opérations; cette ville contient une nombreuse population ; au moment de l'insurrection, il y avait peu de troupes à Bruxelles ; la famille royale, le siège du gouvernement, les ministres, les hauts fonctionnaires de l'Etat, tout était à La Haye; les miliciens étaient dans leurs foyers, et ne devaient retourner à leurs corps respectifs que le mois suivant ; enfin, l'état était pour le moment sans forces militaires, parce que le gouvernement voulait faire des économies à la suite du rejet du budget décennal, rejet qui avait eu lieu à la session des chambres de 1829.

Une foule d'étrangers, surtout de Paris, se trouvaient à Bruxelles ; le soir de l'insurrection, on a vu les Français parcourir la ville dans toutes les directions, pour ameuter la populace ; des individus de Liège, qui

nous sont connus par l'exagération de leurs opinions politiques, et leur haine sauvage contre les Nassau, s'étaient également rendus à Bruxelles, deux ou trois jours avant l'insurrection, soit pour seconder le mouvement, soit pour faciliter les communications entre Bruxelles et Liège. En effet, quelques heures après l'insurrection de Bruxelles, Liège présentait les mêmes symptômes d'agitation que la capitale, au pillage, à l'incendie près; les Liégeois qui se trouvaient à Bruxelles lors de l'insurrection; s'empressèrent de revenir sur leurs pas, et d'informer leurs affidés sur toute la ligne, des évènements qui venaient d'avoir lieu dans la capitale. La présence simultanée des conjurés à Bruxelles prouve qu'ils s'étaient donné rendez-vous dans cette ville.

La soirée du 25 août 1830, avait été désignée comme devant ouvrir l'insurrection, et la représentation de la *Muette de Portici* en devait être le signal; tout était en fermentation; les autorités civiles et militaires avaient été prévenues des projets des cons-

pirateurs; des placards séditieux affichés aux coins des rues portaient ce qui suit : *lundi feu d'artifice, mardi illumination, et mercredi révolution.*

Effectivement, la représentation de *la Muette* amena le mouvement : le spectacle était comble ; plusieurs centaines de personnes n'y avaient pas trouvé place ; toutes les allusions de *la Muette* aux affaires politiques furent applaudies avec enthousiasme.

Après le spectacle, il se fit entendre un cri de *aux bureaux du NATIONAL!* Ce cri fut répété par la foule, qui se porta aussitôt devant l'atelier de ce journal ; les portes furent enfoncées et tout détruit ; de là on se porta à la demeure de Libry, éditeur du *National*, où tout fut également brisé. L'hôtel de M. Van Maanen fut dévasté et incendié ; la maison de M. de Knuyf, pillée.

Touté la ville fut bientôt informée du désordre qui avait lieu ; la foule s'accrut d'heure en heure ; le pillage et l'incendie du palais du ministre de la justice furent l'affaire de peu d'heures.

L'autorité civile et militaire était dans la consternation ; elle croyait ne devoir opposer aucune résistance à l'audace effrénée des agitateurs.

Naturellement , l'impunité enhardissait les coupables ; déjà rien n'était plus capable de les arrêter dans leur marche dévastatrice, et la ville offrit bientôt le spectacle du plus affreux désordre , pendant la nuit du 25 au 26 août.

La nouvelle de l'insurrection de Bruxelles se répandit dans les provinces , comme un coup d'éclair ; une foule d'hommes qui avaient tramé dans l'ombre depuis plusieurs années , contre la sûreté de l'Etat , crurent que le moment était venu de seconder l'insurrection de Bruxelles ; dans tous les endroits où la révolte trouva de l'appui , on travailla avec opiniâtreté , mais avec beaucoup de défiance ; car les révoltés ne comptaient pas sur leurs forces matérielles ; ce ne fut qu'après les journées de septembre que l'insurrection se montra tête levée : parce que dès lors , il fallait vaincre ou périr.

Toutes les passions se mirent en jeu, et vinrent prêter leur appui à l'insurrection : les mécontents voulurent profiter du moment pour arracher au gouvernement ce qu'il n'avait pas voulu leur accorder jusques-là.

Ceux à qui le gouvernement avait refusé des places, trouvèrent l'occasion de se venger du refus qui leur avait été fait.

L'inquiet journalisme allait se couvrir de gloire : le gouvernement qu'il avait si longtemps combattu, tombait sous ses coups ; la justice de son opposition était prouvée ; le peuple brisait un trône sous le joug duquel il était courbé, et gémissait depuis tant d'années.

La démagogie rêvait la république, de belles institutions et un gouvernement à bon marché ; le parti français croyait que l'incorporation de la Belgique à la France était chose assurée.

Les ambitieux trouvèrent dans la révolte le moyen de faire briller leurs talens, et se persuadèrent que le nouveau gouvernement ne pourrait se passer ni d'eux, ni de leurs services.

Ajoutez à tout cela, la soif du butin et l'envie des places; et vous connaîtrez les organes qui ont secondé le mouvement insurrectionnel de la Belgique.

En attendant, l'autorité commençait à s'affaïsser, ou était ouvertement méconnue : dans les principales villes de la Belgique on nomma des *comités de sûreté publique*; la plupart des membres de ces comités étaient imbus de l'esprit de révolte; l'un des membres de celui de Liège dit ouvertement, qu'il fallait profiter de l'occasion pour faire redresser les griefs.

Quelques-uns de ces comités envoyèrent des députations à La Haye, pour demander au roi ce qu'ils savaient d'avance qu'il ne pouvait pas accorder; c'était encore un moyen imaginé pour augmenter l'effervescence des esprits.

Le moment était bien choisi pour arracher des concessions au gouvernement, alors qu'il se sentait pressé de toutes parts, et qu'il était au point de subir une secousse; c'est ainsi que les factions entendent la li-

berté qu'elles invoquent, et au nom de laquelle elles s'arment pour établir leur dur despotisme.

Le comité de sûreté publique de Liège nomma une commission, chargée de porter au pied du trône, ce qu'on appela les doléances du peuple; et le prince se vit forcé de recevoir en audience particulière, ses plus cruels ennemis.

M. Raikem, avocat à Liège, fit partie de cette commission; il fut chargé de porter la parole devant Sa Majesté; il demanda entre autres choses la destitution d'un des ministres; le roi répondit qu'il connaissait trop bien ses droits constitutionnels, pour ne pas savoir ce qu'il avait à faire sous ce rapport.

Lorsque la commission fut de retour à Liège, elle publia les réponses du roi; et cette publication fut une espèce de manifeste, qui ne contribua pas peu à augmenter l'effervescence publique.

On organisa partout la garde civique pour maintenir la tranquillité publique, et ga-

rantir la propriété personnelle ; et lorsque la révolte avait acquis quelque consistance , on se servit de la garde pour l'opposer à la troupe.

Malgré tout cela , la révolution ne marcha que lentement : il lui a fallu trois mois pour faire le chemin , que la révolte de juillet a fait en trois jours , quoique celle-là fût puissamment secondée par les secours qu'elle recevait de France.

La première nouvelle que le prince reçut de l'insurrection belge , fut un coup de foudre pour lui : il comprit d'abord que ce fâcheux évènement devait lui faire perdre en quelques mois , tous les fruits de quinze années de pénibles travaux.

Là devait s'arrêter une industrie que le gouvernement avait si puissamment secondée , et qui prenait à cette même heure un prodigieux développement ; là devaient cesser les immenses travaux que le bien public avait fait entreprendre , et entre lesquels on comptait la canalisation du Luxembourg , ouvrage qui devait joindre la Meuse à la

Moselle ; là enfin , devait s'arrêter cette confraternité , cette nationalité , qu'on avait eu tant à cœur d'établir dans les Pays-Bas , entre les deux grandes divisions du royaume.

Le roi fit tous les efforts possibles pour arrêter les progrès de la révolte : il envoya des instructions secrètes aux gouverneurs des provinces et aux chefs militaires. Ces instructions avaient pour objet de ménager l'effervescence populaire , et ordonnaient de n'agir par la force armée , que lorsqu'il n'y aurait plus aucune voie ouverte à la réconciliation.

Ce moyen usé de vouloir contenter les hommes d'une opposition systématique , tourna bientôt contre le gouvernement , dans un moment où la force matérielle était seule capable d'arrêter momentanément le progrès de la révolution.

D'un côté l'impunité enhardit les factieux ; de l'autre côté , les amis de la monarchie tombèrent dans la stupeur à la vue des progrès que faisait la révolution : partout leur voix fut couverte par les clameurs

d'une populace effrénée, conduite par des chefs de parti. Les pillages, les incendies et les assassinats commencèrent; les industriels, eux qui avaient le plus d'intérêt de sauver l'état, sentirent le besoin de songer à leur sûreté personnelle; les fonctionnaires publics, ne trouvant aucun appui dans les forces de l'état, abandonnèrent bientôt la défense du gouvernement. Dès ce moment le mouvement insurrectionnel ne rencontra plus d'obstacle.

Lorsque le prince vit que ses intentions étaient méconnues; que les lois étaient sans force; que l'insurrection faisait d'incontinenens progrès, il songea un moment à réprimer la révolte par la force des armes.

Il débarqua à Anvers, avec un matériel de guerre assez considérable, le peu de troupes qu'il avait ramassées à la hâte en Hollande. Le prince Frédéric des Pays-Bas fut nommé général en chef de l'expédition. Le prince d'Orange devait accompagner son frère. L'un et l'autre s'avancèrent avec leur petit corps d'armée jusques dans les environs de

Vilvorde; de là le prince d'Orange se rendit de sa personne à Bruxelles, au milieu des insurgés, conformément à la demande qui lui en avait été faite par eux.

Le prince crut pouvoir calmer les insurgés par des voies conciliatrices : il demanda qu'il fût nommé une commission chargée de lui exposer les griefs de la nation. La commission nommée, elle ne put s'entendre ni sur le nombre, ni sur la condition des griefs, dont il fallait demander le redressement au prince. La Belgique était travaillée par différentes factions; chacune avançait ses plaintes; et il n'arrivait pas rarement que ce qui était un grief aux yeux d'une faction, était une justice aux yeux de l'autre.

Enfin, on convint d'une seule chose, désirée de toutes les factions, à savoir, de demander la séparation administrative entre la Belgique et la Hollande, soumises au même sceptre, avec communauté du commerce avec la Hollande! le mot fut consacré; la chose n'était pas définie.

Le prince promit de porter ce vœu à la

connaissance du Roi, son auguste père, et d'être de retour à Bruxelles après quatre jours; bien entendu, si la proposition était agréée de Sa Majesté. Le prince demanda si dès lors il pouvait compter sur les Belges, dans le cas que la France voulût faire la conquête de la Belgique : on répondit au prince qu'il pouvait compter sur eux.

Le prince partit pour La Haye, et fit la proposition de séparation; cette proposition fut rejetée, et le prince ne revint pas à Bruxelles; parce que sa présence y devenait sans objet, tout espoir de réconciliation étant perdu.

L'indépendance administrative de la Belgique que les factieux proposaient, fut jugée par le cabinet comme étant l'équivalent d'une rupture ouverte; et en effet, elle n'en était séparée que d'un degré.

Cette indépendance dans les circonstances d'alors, devait amener tout de suite l'éloignement des troupes hollandaises, et créer un état à part et isolé, sur lequel la Hollande n'exercerait plus aucune influence.

Ainsi la Belgique devenait dès ce moment une véritable république, dont le prince d'Orange eût été le président; mais qui eût subi l'influence française, et qui eût été à la disposition de la France, comme l'est la Suisse. Le Prince qui devait être considéré comme tenant sa mission du peuple, eût été le jouet des factions, sans avoir entre les mains aucun moyen de fonder un état stable, sur lequel il pût compter.

Ajoutez à cela qu'entouré de ses plus immortels ennemis, la vie du prince eût été sans cesse en danger; et selon nous il n'aurait pas régné un an, sans devoir appeler l'armée hollandaise à son secours, ou se réfugier en Hollande. Voilà les considérations politiques qui ont commandé le rejet de la proposition.

Les considérations d'ordre intérieur étaient tout aussi puissantes : deux administrations distinctes dans le même royaume, étaient destinées à perpétuer la division entre les deux nations qui habitent les Pays-Bas; et la nationalité des deux peuples se trouvait par là même indéfiniment différée.

Puis, cet état d'isolement devait bientôt dégénérer en lutte ouverte : de la séparation des deux gouvernemens, on serait bientôt descendu à la séparation des intérêts ; les Belges se seraient refusés à payer en commun la dette publique ; de leur côté, les Hollandais auraient réclamé la propriété de la marine, et des impôts sur les marchandises belges, à l'entrée de la frontière.

Enfin une double administration aurait exigé une augmentation considérable de dépenses, alors que le budget avait été rejeté pour défaut d'économie.

Toutefois, nous voulons bien le reconnaître, le roi avait compté venir à bout de la révolte, soit par ses propres moyens, soit par le secours qu'il attendait de ses alliés, et principalement de la Prusse. Le prince ne pouvait pas s'attendre à ce que les traités de paix aussitôt invoqués, seraient méconnus par ceux qui les avaient signés, et qui avaient un intérêt tout particulier de les faire respecter. Ce résultat ne ressemble pas mal au combat que les Musulmans se livrent dans l'Othello des Allemands.

En attendant, le pouvoir légal et la révolution se trouvèrent de nouveau au point où les circonstances les avaient placés : L'armée commandée par le prince Frédéric était en vue de Bruxelles.

Les habitans de Bruxelles n'aimaient pas mieux, que d'être débarrassés de la présence de ces volontaires, qui avaient souillé leur court séjour dans cette ville, par des excès de tous genres.

A cet effet les principaux habitans de la ville envoyèrent au prince Frédéric une demande, par laquelle ils engagèrent son altesse à faire avancer ses troupes sur Bruxelles, lui assurant qu'elles ne rencontreraient aucun obstacle.

Et nous croyons avec les habitans de Bruxelles, que la marche des troupes royales n'aurait rencontré aucune résistance sérieuse, si le prince n'avait pas adopté le parti hardi d'entrer de plein pied à Bruxelles. En restant campé sur les boulevards de la ville pendant trois ou quatre jours, il n'est pas à douter que les deux ou trois cents

volontaires, que la ville renfermait encore, n'eussent pris le parti de quitter un endroit, qui n'offrait plus que des dangers pour eux, ou n'eussent été expulsés par les habitans eux-mêmes.

Au reste, le prince se rendit à la demande des habitans de Bruxelles, et il annonça par proclamation sa prochaine entrée dans la ville; il avança ses troupes; et en entrant dans la ville par plusieurs côtés à la fois, il crut en imposer aux mutins, et n'avoir pas de grands dangers à courir.

Mais le prince apprit bientôt le contraire : les volontaires commencèrent l'attaque, et animèrent par là le courage de la populace de Bruxelles. On tirait sur la troupe par les portes et les fenêtres, et la troupe ne trouvait devant elle que des murs à combattre : on comprend combien la lutte était inégale par les diverses positions que les partis respectifs occupaient.

Ce premier résultat qui était tout contre les troupes royales, ramina le courage des factieux, un moment déconcertés par la prompte résolution du prince de leur livrer

bataille. Ils soutinrent le combat pendant toute cette première journée, qui n'amena aucun résultat décisif.

Le lendemain, les renforts arrivèrent de toutes parts aux insurgés; et après quelques nouveaux combats, l'armée du roi dut céder devant l'insurrection; la capitale de la Belgique tomba au pouvoir des insurgés; un gouvernement provisoire s'établit; et dès ce moment le succès de la révolution fut assuré.

Les amis de la monarchie assiégèrent le roi de leurs conseils : les uns demandaient telle mesure, les autres telle autre. Les plus exagérés faisaient des reproches graves au roi, de ne pas avoir prévenu ou réprimé la révolution.

Afin de faire bien ressortir la position dans laquelle s'est trouvé le roi Guillaume à la révolte de 1830, nous allons rapporter les raisonnemens de ces divers conseillers, et les évaluer les uns après les autres, selon leur juste valeur.

Notre intention n'est pas de réfuter ici les différentes raisons, alléguées par les factions

révolutionnaires; tout le monde connaît aujourd'hui leurs prétentions, leur rapacité : elles ont toutes leurs griefs à avancer; et leurs exigences s'élèvent à mesure qu'on a l'habitude d'y répondre. Elles sont d'accord sur une seule chose, c'est qu'elles avancent toutes des griefs dont elles demandent le redressement. Au fond, que reste-t-il de tout cela? C'est que les factieux ont une soif insatiable de monter au pouvoir, et de faire leur fortune. Voyez ce qui reste des hommes de la révolution de 1830 : le gouvernement de Léopold a fait la conquête de tous ceux à qui il a donné des places ou des pensions; les autres se sont jetés dans les rangs d'une nouvelle opposition.

Le roi Guillaume avait redressé, en 1829 et 1830, tous les griefs des factieux, comme il le dit dans son message du 11 décembre; les factions en sont-elles devenues plus paisibles? Au contraire, à chaque pas que le gouvernement a reculé, elles se sont avancées sur lui, le poignard à la main; elles l'ont poussé jusques dans ses derniers retran-

chemens, et là, elles lui ont fait subir le trépas.

Nous nous bornerons donc à rapporter les conseils que les amis de la monarchie ont cru devoir adresser à la couronne.

On a dit que le roi Guillaume avait mal fait de congédier le régiment suisse, qu'il avait pris à sa solde lors de la guerre de la coalition ; que ce régiment aurait à lui seul réprimé les tentatives de révolte.

A l'époque où le roi des Pays-Bas a renvoyé les Suisses de son service, le pays jouissait de la plus grande somme de repos public, et aucune raison d'état ne demandait la conservation de cette troupe étrangère. Les troupes de la coalition ont également quitté la France, trois années avant le terme que les conventions avaient fixé à l'occupation.

Le régiment suisse avait la même destination dans les Pays-Bas, que le séjour des troupes alliées en France, la répression des tentatives éventuelles de révolte. Ainsi, le régiment suisse ne devait pas prolonger son

séjour dans les Pays-Bas, après le départ des troupes russes de France; sa présence ultérieure y devenait sans objet.

En congédiant les Suisses de son service, le roi a donné une nouvelle preuve de son amour pour le bien-être de ses sujets : il n'a pas voulu que les dignités militaires fussent plus longtemps occupées par les étrangers; c'est ainsi que ce prince avait l'habitude de pousser sa sollicitude paternelle pour les intérêts de son peuple, bien plus loin que sa prévoyance pour la conservation de ses droits de souverain.

Le prince devait rester à Bruxelles, et se mettre à la tête du mouvement.

Les hommes qui raisonnaient de la sorte, songeaient bien plus à la conservation de leurs intérêts qu'au maintien des principes : une usurpation de famille n'en est pas moins une usurpation; elle a le double caractère de l'injustice et de l'infidélité; le prince ne pouvait pas s'emparer de la Belgique, sans forfaire à l'honneur, et imprimer une tache à son nom; nous aimons mieux que ce soient

les Cobourg que les Nassau qui aient à la laver.

Mais il y a bien une autre raison encore qui commandait au prince la conduite loyale qu'il a tenue envers son auguste père : en acceptant la couronne de la Belgique des mains des insurgés, le prince se mettait en flagrante hostilité avec la Hollande, sans se faire aimer davantage des Belges. A mesure que le peuple belge serait revenu de son égarement, il aurait réprouvé l'usurpation chez le prince d'Orange, comme il la réproouve chez le prince Léopold; et les Hollandais n'auraient vu dans cet acte d'insubordination qu'une défection de famille.

Le prince n'a pas ainsi compromis son avenir; sa position n'a jamais été si belle : depuis la campagne de dix jours, il est adoré du peuple hollandais, sans être haï des Belges.

Le prince Frédéric devait faire un sac de la ville de Bruxelles, et ensevelir les rebelles sous ses ruines enflammées; le vieux Chassé devait réduire en cendres la ville d'Anvers,

**pour la punir des lâches assassinats commis sur les soldats qui gardaient l'arsenal.**

**Ce sont des conseils de mauvaise humeur : dès que l'expédition de Bruxelles avait manqué, il valait mieux retirer les troupes que de verser inutilement le sang, et de faire de nouvelles victimes.**

**Ce n'est pas ainsi qu'on agit envers un peuple qui s'égaré un moment dans l'ivresse de son exaltation : tuer ses ennemis ce n'est pas les guérir ; et il était préférable d'abandonner ce peuple pendant quelque temps, afin qu'il fit la triste expérience de ses essais, que de l'écraser sous le poids de la force.**

**Puis, Bruxelles et Anvers renfermaient une masse de serviteurs fidèles : on ne pouvait exercer aucun acte de rigueur contre ces deux villes, sans atteindre le bon comme le mauvais citoyen.**

**Enfin, toute mesure de rigueur dans cette circonstance difficile aurait augmenté l'antipathie du peuple, et fait de nouveaux ennemis au gouvernement des Pays-Bas, sans**

retarder de beaucoup la chute de la monarchie.

On a dit que l'autorité militaire a manqué d'énergie ; qu'elle devait réprimer la révolte d'un bras vigoureux ; que le général Boecop, commandant le fort de la citadelle de Liège, devait tirer sur la ville, lorsqu'on interceptait les vivres ; qu'il devait détruire le Pont-des-Arches, au moment que les rebelles y passaient avec l'artillerie qu'ils avaient enlevée à la caserne des Ecoliers.

Nous convenons qu'il y a eu beaucoup d'hésitation dans la conduite des chefs militaires, surtout à Bruxelles, lors de la première explosion de révolte ; c'était alors le moment d'agir avec vigueur, afin de prévenir de plus grands malheurs.

Nous croyons aussi que le général Boecop a mal fait de se retirer, aux premiers symptômes d'insurrection, au fort de la citadelle ; par là, il laissait un champ libre aux opérations des insurgés, qu'il aurait pu entraver en campant avec une partie de sa troupe sur la place de St.-Lambert.

Mais, comme nous l'avons dit, après l'insurrection de Bruxelles, tous les chefs de la force armée ont reçu des instructions secrètes, ayant pour but de n'agir contre le peuple, à moins que d'y être provoqués par des attaques directes.

Ces instructions étaient marquées au coin de la sagesse : toute mesure de rigueur, tendant à arrêter la marche de la révolution, eût été superflue; et en faisant d'inutiles victimes, le prince eût terni la gloire dont il a couvert son vénérable front.

Déjà le prince recueille les fruits de sa sage conduite : à l'émeute des ouvriers armuriers de Liège, au premier décembre 1836 et jours suivans, la troupe frappa sans discernement le peuple qui s'était assemblé sur les places publiques et dans les rues; les ouvriers n'ont pas tardé à faire la réflexion, qu'ils avaient passé toute une révolution sans être frappés par les troupes du roi Guillaume; et que les soldats de Léopold les chargeaient à la première alerte.

Lorsqu'un jour la Belgique verra repa-

raître son roi, elle n'aura pas le droit de lui montrer ses plaies, autrement que pour lui demander le baume réparateur; le prince pourra lui dire : toutes les victimes que tu comptes parmi tes enfans, c'est la révolution, et la révolution seule qui les a faites. Lorsqu'elle lui montrera ses membres lacérés, il dira : mais c'est toi qui t'es blessée ; c'est toi qui t'es déchiré les entrailles de tes propres mains.

Et le prince n'aura d'autre besogne que de guérir le mal que d'autres ont fait, tâche glorieuse pour celui dont le cœur paternel ne ressentit jamais le besoin de la vengeance.

Le prince d'Orange devait faire une attaque contre la révolution, avant que le prince Léopold arrivât à Bruxelles.

Cette précaution n'aurait pas arrêté l'invasion française : depuis longtemps la conférence de Londres était saisie de l'affaire hollando-belge; et c'est sous ce prétexte que la France est intervenue dans nos affaires intérieures. Le gouvernement de Louis-

Philippe avait trop d'intérêt de maintenir la révolution en Belgique, que pour y souffrir la restauration d'un prince de la Sainte-Alliance. Louis-Philippe a dit qu'*il importe pour le repos de l'Europe que la Belgique reste dans l'état où elle se trouve*. Les d'Orléans ont tout fait pour parvenir au trône de France; ils feront tout pour s'y maintenir.

Puis, le prince d'Orange a compté sur la bonne foi du prince Léopold : celui-ci rencontra le prince d'Orange à Londres, quelque temps après la révolution; il serra la main au prince, et lui dit que ses droits sur la Belgique étaient assurés; qu'il faudrait être un misérable pour accepter la couronne de ce pays.

Quelques mois plus tard, le prince Léopold accepta lui-même cette couronne!.... Nous laissons au prince Léopold le soin de tirer la conséquence de sa propre conduite.

Mais revenons à la révolution :

Après la prise de Bruxelles, Anvers, Gand, Mons, Liège et toutes les grandes

viles de la Belgique tombèrent, les unes après les autres, au pouvoir des insurgés; le gouvernement provisoire qui s'était installé, convoqua un congrès national; ce congrès vota l'exclusion des Nassau de tout gouvernement en Belgique; il institua une régence et fit une nouvelle constitution; puis, il appela le prince Léopold de Saxe-Cobourg à la couronne de la Belgique.

Ce serait ici la place de tracer le mécanisme de la révolution : c'est une tâche que nous ne nous sommes pas imposée; seulement nous avons voulu offrir au public nos propres réflexions sur les causes et les résultats d'un événement, que nous voudrions ne pas voir figurer dans les annales de l'histoire belge.



---

## CHAPITRE II.

*Conduite des puissances du Nord à l'égard de la révolution belge. — Raisons qui ont provoqué leur politique d'attente.*

Si l'on devait voir dans la conférence de Londres un tribunal suprême investi de l'autorité souveraine, jamais le monde politique n'aurait donné un exemple plus frappant de démoralisation.

Quoi! à peine la plus injuste, la plus scandaleuse des révolutions a-t-elle éclaté, que les principales cours de l'Europe envoient leurs plénipotentiaires à Londres, pour faire justice à la révolte, comme si la révolte elle-même n'était pas justiciable des tribunaux!

Les Van de Weyer arrivent à la conférence, couverts du sang d'un massacre sacrilège, et traînant après eux les débris des barricades qui avaient obstrué les rues de

**Bruxelles, et empêché l'autorité royale de pénétrer dans son asile sacré.**

**Que dira la postérité d'un pareil scandale ? Les principales puissances de l'Europe étaient représentées à la conférence de Londres ; la Hollande y était représentée ; la révolution y était représentée ! il n'y a que le peuple belge qui n'y avait pas de voix pour se faire entendre ; pour se plaindre ; pour demander l'exécution des traités de paix de 1814-1815 ; enfin , pour demander notre délivrance du pouvoir révolutionnaire , de ses turpitudes , de ses horreurs.**

**Est-ce ainsi que les puissances se jouent de l'existence d'un peuple , qui se repose sur la garantie de la foi jurée ? Que signifie donc cette sainte alliance , triple comme les personnes du plus auguste de nos mystères ? Les siècles se succèdent , et roulent les uns sur les autres ; Dieu reste immuable , la main à son ouvrage.**

**Après avoir vaincu le grand conquérant , les trois puissances centrales de l'Europe songent un moment à établir une paix du-**

nable, et pour donner plus de force à leur ouvrage, elles se constituent en société sous les auspices de l'indivisible trinité. Quinze ans à peine se sont écoulés, et au premier vent que la révolution souffle du côté du Midi, l'alliance se dissout et les princes qui la formaient, sont introuvables ! fallait-il ainsi profaner, tourner en ridicule nos plus augustes mystères ?

Mais où étaient le peuple belge et ses représentans ? Le peuple belge était dans les rangs de la bourgeoisie, qu'il n'a jamais quittés ; le peuple belge était dans les dépendances de l'industrie et du commerce qu'il n'a pas abandonnées ; le peuple belge était dans les hommes pacifiques qui cultivent les arts et les sciences ; le peuple belge était dans les amis de la religion et de la science morale, qui enseignent la génération naissante, et la forment à la vertu.

Ce peuple-là restait paisible dans la condition, que la Providence lui avait assignée dans la société, s'occupant uniquement de son avenir : ce peuple avait confiance dans

la vérité des traités, dans la puissance de la foi jurée, comme le roi des Pays-Bas y comptait lui-même; et la conférence s'est faite la servante bénévole d'une faction sanguinaire, qui effraya un moment la Belgique, en portant la dévastation dans les propriétés, la mort au sein des familles!

La conférence de Londres a dit que les évènements politiques ont nécessité des modifications aux traités de paix de 1814-1815, et la séparation des deux grandes divisions du royaume des Pays-Bas. Les révolutionnaires ont ajouté que les puissances peuvent anéantir en 1830, ce qu'elles ont fait en 1815, triple sujet de réflexion, auquel il importe de nous arrêter un moment.

La fortune des familles se modèle sur le mode d'être de l'état : toutes les hautes opérations industrielles et commerciales se basent sur des prévisions, sur des calculs qui ont leur objet dans la situation intérieure du pays, ou ses relations avec l'étranger.

Nos exploitans, auraient-ils demandé des concessions de mines en 1829, s'ils avaient

prévu qu'en 1830 une malencontreuse révolution serait venue fermer leurs exploitations? Les fabricans de cotons de Bruxelles et de Gand, auraient-ils monté à grands frais leurs établissemens, s'ils avaient su que la stagnation de leur industrie suivrait de près la révolution, et les forcerait d'émigrer du sol natal? Si les bateliers de la Meuse et de l'Escant avaient connu les événemens qui ont fait fermer les rivières et les fleuves de la Belgique, auraient-ils sacrifié tout leur avoir à la construction de bateaux, instrumens inutiles après la révolution?

Cependant, ce sont des faits qui ne sont méconnaissables aux yeux de personne; et bien que dans ce moment, des opérations forcées aient donné un simulacre de vie à notre industrie, cela ne prouve rien contre les causes constantes et toujours agissantes de notre ruine finale.

Lorsqu'un état est assis, et qu'il ne repose pas sur le fait de la violence, le peuple a droit de conclure à sa stabilité, et d'agir en conséquence. Les citoyens qui fondent

l'avenir de leur fortune, sur tel mode de gouvernement, telles dispositions administratives, telles impositions, tels besoins, contractent des obligations envers l'état, et l'état est tenu de son côté de garantir aux familles, les mêmes modifications qui ont servi de mobile à leurs spéculations, si des intérêts majeurs n'en demandent pas la neutralisation.

Ces réflexions acquièrent une nouvelle force de leur application aux affaires de notre pays. En acceptant la souveraineté de la Belgique, le roi Guillaume a d'abord contracté envers nous des obligations sacrées, qu'il ne lui est pas permis de violer; puis, les puissances signataires du traité de Vienne, se sont aussi liées envers l'industrie et le commerce belge, qui ont pris leur essor à la faveur de la réunion des deux grandes divisions du royaume des Pays-Bas.

Le roi des Pays-Bas n'a pas autrement compris les traités de paix : il n'a jamais douté de l'intégrité du territoire; au commencement de la révolution il disait sans cesse, qu'il comptait sur l'assistance des puis-

sances alliées, pour le rétablissement de l'ordre dans ses états. C'est une preuve qu'il considérait son royaume comme constitué sous la haute protection des puissances contractantes, à peu près comme faisant partie des états de la confédération germanique.

Mais la conférence de Londres a dit que les évènements politiques de 1830 ont nécessité des modifications aux traités de paix de 1814-1815, et la séparation des deux grandes divisions qui forment le royaume des Pays-Bas!

Nous le demandons à la conférence : quels sont les évènements qui ont provoqué ces modifications? sont-ce ceux qui ont amené la révolution de septembre? Mais qui a fait la révolution de septembre? sont-ce l'industrie et le commerce, envers lesquels les puissances signataires du traité de Vienne se sont spécialement liées? Certes non. Comment donc la conférence de Londres rendra-t-elle solidaires de ces évènements, ceux qui ne les ont pas provoqués, ni de leurs vœux, ni par le fait de leur coopération?

L'industrie et le commerce belges se sont développés à la faveur des combinaisons politiques de 1814-1815 ; les industriels et les négocians ont particulièrement contribué à l'entretien d'un état puissant par les énormes contributions qu'ils payaient régulièrement au trésor public. Le gouvernement à l'ombre duquel ils vivaient, leur devait garantir l'existence ; et ils comptaient avec d'autant plus de raison sur cette garantie, que la création du royaume était le résultat d'une combinaison politique européenne.

Était-ce peut-être à l'industrie et au commerce à prévenir ou à réprimer l'insurrection ? Ni l'industrie ni le commerce n'avaient qu'y faire. Lorsque ces deux grands moyens de la vie sociale soutiennent le gouvernement par les immenses ressources qu'ils fournissent au trésor public, ils remplissent leur mission. Du reste, les hommes qui se rendent ainsi utiles à la société par leurs travaux pacifiques, ne doivent pas être chargés du soin de la police ; ils ont eux-mêmes droit à la protection ; et ont recours contre le gou-

vernement, s'il se laisse déborder par les factions révolutionnaires.

C'est ainsi qu'on doit comprendre la garantie que les puissances doivent aux traités signés. « Votre roi (car il le restera toujours), dit le prince de Starhemberg, a tout mon respect et mon admiration ; il a toujours eu mes vœux. Seul, il a résisté si longtemps par sa valeur et la fermeté héroïque de son caractère aux attaques positives et négatives de toute l'Europe. Il n'y a point dans l'histoire d'exemple d'un abandon aussi injuste, aussi impolitique, comme aussi d'une conduite aussi héroïque à cette occasion, telle que celle du roi Guillaume (1). »

(1) Lettre inédite du prince de Starhemberg à un de ses anciens amis de la Belgique, datée de Vienne, le 20 juin 1833. — Le prince de Starhemberg naquit à Bruxelles, le 12 mars 1762 ; il fut nommé ministre d'Autriche à la Haye ; d'où il passa en cette même qualité à Londres, en 1795. Il resta à Londres jusqu'à la restauration, et fut à cette époque envoyé en ambassade extraordinaire à la cour de Turin. Il mourut à Vienne, le 2 septembre 1833.

**Maïs nous ne voyons pas comment les évènements de septembre, même en les considérant comme un fait accompli, aient nécessité le divorce politique des deux grandes divisions du royaume des Pays-Bas.**

**La restauration du royaume des Pays-Bas, selon la lettre et l'esprit des traités de paix, est devenue une impossibilité, disent les révolutionnaires : d'abord la guerre civile a séparé les deux nations sans espoir de retour ; puis, les armemens extraordinaires que l'insurrection belge a provoqués de la part de la Hollande, ont occasionné des dépenses telles que nous serions désormais incapables de les supporter. Examinons l'une et l'autre de ces raisons.**

**Un moyen aussi inique qu'odieux a été employé de préférence par nos révolutionnaires, pour nous séparer de cœur et d'affection d'un peuple qui, par sa loyauté dans le commerce comme dans les transactions de la vie sociale, s'est attiré l'admiration de l'univers : ils ont représenté ce peuple comme des barbares, et leur pays comme un autre**

Alger. Aujourd'hui encore que la liste de griefs ne fait plus fortune, c'est un dernier moyen employé par les factions. Elles voient le mal qui mine la société; et elles préfèrent sacrifier le repos et le bonheur de leur pays, plutôt que de renoncer à leurs inspirations égoïstes.

De leur côté, les Hollandais comptent aussi leurs exaltés : ceux-ci n'ont pas assez bien discerné les hommes de la révolution des hommes de la nation; ils nous ont tous confondus dans un même sentiment de réprobation, et stigmatisés au même cachet de l'infamie.

Tout ceci n'est malheureusement que trop vrai; mais aussi, tout ceci étant l'œuvre des passions, périra avec elles. Les haines nationales sont factices, quand elles ne sont pas fondées sur la diversité des intérêts ou l'incompatibilité des mœurs. Le temps est un souverain remède contre ces maux, tristes fruits du conflit populaire. Les Belges et les Hollandais seront à jamais deux peuples amis, destinés à fraterniser ensemble. Les

révolutions sont seules nos ennemies, et ce qui plus est, nos ennemies communes.

Mais on a indiqué un autre moyen pour prévenir les collisions entre les deux peuples : qu'on leur donne, a-t-on dit, une administration séparée. Du reste, le commerce et les relations d'amitié feront bientôt renaître la confiance.

On n'y songe pas : deux administrations à part demandent deux budgets, à peu près de la même force que celui du royaume-uni. Ainsi doubles dépenses, et doubles charges pour le peuple. C'est une des raisons pour lesquelles les hommes sensés ne veulent pas d'un royaume à part pour la Belgique ; parce que deux gouvernemens dans la même limite, doublent les dépenses, alors que nous trouvons dans le royaume des Pays-Bas, tout ce que nous avons dans le royaume de la Belgique, les richesses, la puissance, la gloire en plus.

Si la restauration est bien conseillée, elle adoptera une seule mesure, celle de prendre les fonctionnaires publics parmi les indi-

gènes des deux nations respectives ; par ce moyen , elle ôtera aux deux peuples tout sujet de jalousie.

La seconde raison est encore un mal réel , mais un mal que la continuation de nos troubles politiques ne fait qu'aggraver.

Toutes les ressources du pays s'épuisent dans l'état de choses , dans lequel nous nous trouvons depuis plus de six ans : nous avons sur pied une armée qui n'est ni en proportion avec nos finances , ni en harmonie avec nos mœurs champêtres ; nos relations avec l'extérieur coûtent des sommes immenses ; l'administration intérieure ne marche que difficilement ; tout reste à faire dans un état décomposé par les convulsions politiques.

Certainement la restauration augmentera la dette commune de 1830 de quelques millions de rente ; c'est un cadeau que la révolution , qui a si bien compromis la prospérité de l'état , nous a fait. Mais la Belgique n'a-t-elle pas contracté ses dettes , aussi bien que la Hollande ? qui paiera les

énormes sommes que la Belgique a empruntées depuis sa révolution ? Certes , ce ne sera pas la Hollande. La paix ne peut rien contre les dépenses faites , et la continuation de nos troubles civils les augmentera encore.

Ainsi , nous ne voyons qu'un seul remède à ces maux ; c'est le renouvellement de nos relations commerciales avec la Hollande ; elles seules peuvent tarir la source des maux que la révolution a fait peser sur les deux pays.

Mais qui peut nous rendre le commerce de la Hollande ? Les Nassau , et personne que les Nassau ; donc, *sans les Nassau point de salut pour la Belgique.*

Enfin , les révolutionnaires disent que nous ferons un état à part , lorsque toutes les puissances auront reconnu la Belgique ; lorsque la confédération germanique aura cédé ses droits sur le Luxembourg ; lorsque la maison de Nassau-Bieberich aura renoncé à ses droits de réversibilité sur le même Luxembourg ; enfin , lorsque le roi Guillaume aura salué son cousin de Bruxelles.

**Nous répondons aux révolutionnaires qu'aucune de ces conditions ne se réalisera ; et quand elles s'accompliraient toutes , ils n'en seront pas plus avancés.**

Lorsque la Belgique aura senti tout le fardeau de sa misère , tout le poids de son humiliation ; et que le temps aura usé tous les ressorts de l'antipathie que notre malencontreuse révolution a fait naître chez les Hollandais , alors les deux peuples se tendront la main ; ils se donneront rendez-vous sur la frontière ; ils y renverseront les poteaux sur lesquels il est écrit : *limite de la Belgique* , pour les remplacer par d'autres poteaux qui porteront : *ici on est au centre des Pays-Bas*. Par ce moyen , les deux nations étendront leurs frontières.

C'est ainsi que nous aurions raisonné , si nous avions vu dans la conférence du Foreign-office , autre chose qu'un bureau de consultation.

On n'a pas tenu compte aux puissances du Nord des circonstances dans lesquelles elles se sont trouvées , à la suite de la révolution de juillet.

Cette révolution fut si prompte qu'elle ne leur laissa pas le temps de se reconnaître; et lorsqu'elles avaient ramassé quelques troupes, alors il n'était plus temps de tourner les yeux vers la France; d'autres évènements étaient venus occuper leur attention.

La révolution de juillet fut féconde en résultats : parmi ces résultats figurent en première ligne la révolution de Pologne, celle d'Italie, et les troubles de la Romagne; plus tard l'occupation furtive d'Ancône par une garnison française, occupation qui ne laissa plus de doute sur les intentions hostiles du gouvernement de Louis-Philippe, et sur la circonspection dont les puissances devaient s'entourer dans leurs opérations.

Dès ce moment on a vu l'impossibilité qu'il y avait de tourner les yeux vers le Midi; et par conséquent de songer à venir à notre secours. Les deux, même les trois premières années de la révolution, tous les avantages d'une attaque ouverte étaient du côté de Louis-Philippe. Celui-ci se trouvait à la tête d'une nation vigoureuse, tout enthousiasmée

du succès de sa révolution. Il pouvait en outre compter sur l'appui des mécontents qui se trouvent répandus dans tous les autres pays, et que la propagande révolutionnaire appelle *la sympathie des peuples*.

La Prusse était destinée par sa position, à courir la première au-devant du danger ; c'est cette puissance qui, dans des circonstances moins extraordinaires devait être chargée pas ses alliées, l'Autriche et la Russie, de rétablir l'ordre dans les Pays-Bas.

Mais au moment que le roi Guillaume attendait du secours de la Prusse, éclatèrent les révolutions de Pologne et d'Italie. La première fut à peu près aussi prompte que celle de Paris. L'une arrêtait la Russie, l'autre occupait l'Autriche ; et ces évènements empêchaient ces deux puissances de songer à secourir le roi Guillaume.

Il n'y avait donc plus que la Prusse sur le terrain de l'alliance. Or, la Prusse pouvait-elle seule se hasarder dans une guerre périlleuse avec la France et la Belgique, unies par le même principe d'insurrection ?

C'eût été courir un imminent danger : un seul revers essuyé par la Prusse, conduisait une armée française sur les bords du Rhin. C'était certainement là un moment de crise pour les puissances du Nord ; et il ne fallait pas songer à faire la guerre.

Dans ce moment d'embarras, les puissances songèrent à un autre expédient : la révolution de juillet s'était faite et consommée avec une si effrayante rapidité, que force leur fut de traiter avec Louis-Philippe, dès le jour qu'il monta sur le trône de France.

La Belgique fit aussi sa révolution ; et les puissances ne devaient pas songer à dompter les rebelles de notre pays, crainte d'éveiller le lion qui dormait sur ses derrières. Il leur restait d'admettre le gouvernement de juillet, et de faire semblant de prendre en considération les raisons qui avaient fait soulever la Belgique.

Mais en outre que les puissances avaient besoin de gagner du temps, pour s'armer et se rallier, il y avait une autre raison de traîner les affaires en longueur : on donnait ainsi

occasion à la coalition , d'attaquer la révolution par degrés , et de mettre la France en demeure.

Une révolution quelconque n'a de force que dans la promptitude de son action , dans l'ensemble de ses moyens. Cette action , qui ne repose sur rien , parce qu'elle n'a de mission que pour démolir , est nécessairement décroissante , dès le jour qu'elle est montée à son suprême degré , et ce degré , c'est l'usurpation du pouvoir. Dès ce moment toutes les causes désorganisantes se tournent contre elle. Le gouvernement éphémère qu'elle cherche à établir , tombe infailliblement dans les mêmes fautes qu'on a reprochées à l'ancien gouvernement , ou les augmente encore , exemple le gouvernement belge. De là défection des ames généreuses , qui avaient en effet rêvé un meilleur avenir. Après une secousse politique , une foule de sollicitateurs viennent demander le prix de leur dévouement , et le nouveau gouvernement ne suffit pas à toutes leurs demandes ; de là défection de la cupidité et

des hommes aux places. Beaucoup d'hommes sans aveu, sans existence sociale, et auxquels l'avenir se montrait sous de sombres couleurs, suivent le mouvement dans l'espoir de faire diversion à leurs affaires; le changement ne leur est pas favorable? De là défection dans l'infortune. L'anarchie se soutient, ou le gouvernement punit les pillards; de là mécontentement et défection dans les principaux organes du gouvernement révolutionnaire. — Pendant les journées des 5 et 6 juin 1832, les hommes qui avaient placé Louis-Philippe sur le trône, ont failli renverser leur propre œuvre. La circonstance est d'autant plus remarquable que les deux époques sont plus rapprochées.

Si la révolution belge avait été plus prompte; si on avait donné à la Belgique un roi, incontinent après son insurrection, comme on en a donné un à la France, la révolution belge serait plus vieille d'un an, et le retour de l'ordre serait d'autant plus rapproché.

Pendant toute la première année de la révolution belge, nous n'avons rien gagné,

ni perdu dans le mouvement de l'opinion publique ; les esprits n'étaient pas fixés sur l'objet principal , c'est-à-dire sur l'opportunité ou l'inopportunité de la révolution : trouver un souverain qui pût conduire la révolution à bonne fin , telle était la question vitale ; le reste était supposé tout en faveur du mouvement révolutionnaire. On ne s'est occupé sérieusement de l'existence de la Belgique , sinon après le couronnement de Léopold ; alors on s'est aperçu que tous les élémens de consolidation et de durée étaient en défaut.

Mais il était un autre point non moins important , qu'on ne devait pas perdre de vue ; il fallait jeter sur le compte de la France , tous les malheurs que le mouvement de 1830 devait produire. C'est ce qu'on faisait en laissant , en tant que le repos de l'Europe n'en reçût pas de fortes atteintes, un libre cours à son action : la double invasion de la Belgique et la frauduleuse occupation d'Ancône , ont rendu sous ce rapport un immense service à la cause des puissances

alliées. Tous les peuples qui ont encore présent à la mémoire , le souvenir des ravages que les armées françaises ont exercés dans leurs pays , ont ressenti le contre-coup de ces expéditions , et se croiraient appelés à défendre leurs foyers plutôt que de faire la guerre à la France , dans le cas d'une conflagration générale. L'expédition contre le fort d'Anvers a incroyablement augmenté le patriotisme du peuple hollandais , et relevé le caractère du peuple allemand.

Il ne faut pas se le dissimuler : si nous avons sur nos adversaires tous les avantages que la vérité donne sur l'erreur , le mouvement révolutionnaire de 1830 a aussi ses appuis, ses moyens, sa force , ses chances de succès : il se soutient en Italie et dans les états du Pape , par l'alimentation qu'il reçoit de la garnison d'Ancône ; il se fortifie en Espagne par les secours qu'il reçoit de la France et de l'Angleterre ; il est secondé en Belgique par l'intervention française à main armée.

Mais son principal appui , comprenons-

le bien , est en Angleterre ; le radicalisme secondé par les efforts des Wighs , est le principal soutien de la révolution française de 1830. On le sait , Londres est la ville la plus populeuse de l'Europe ; il n'est pas à douter qu'il n'y ait dans cette ville , une large mine à exploiter pour les révolutionnaires. En Angleterre , comme partout ailleurs , les factieux se parent du titre de défenseurs de la chose publique ; les ouvriers font la grande partie de la nation ; c'est à eux que les meneurs s'adressent ; c'est chez eux qu'ils trouvent de bonnes dispositions ; car l'incroyable richesse de ce pays n'empêche pas la pauvreté et la misère d'y régner. Plus la prospérité est grande , et plus la pauvreté est saillante ; car le public a coutume de juger par analogie.

Le cabinet de St. James eût été dix fois dans le sens du torisme , qu'il ne pouvait pas précipiter les évènements ; il l'a tenté deux fois , deux fois il a dû revenir sur ses pas. Il faut que les évènements aient leur cours.

On ne comprend pas assez bien que la ré-

volution use toutes ses forces, et qu'elle ne peut pas manquer de tomber finalement à rien. En effet, comment voulez-vous que la France continue à faire des sacrifices pour subventionner toutes les révolutions, pour solder les mécontents de tous les pays ? Dans la chambre des députés du 28 janvier 1837, M. Guizot est venu nous apprendre que la France avait sacrifié, depuis 1830, dix-neuf millions à l'entretien des Polonais; sans les trésors immenses que la France a ramassés sous l'empire, il y a longtemps que ses fonds seraient épuisés.

Il n'est pas question ici d'un combat de souverain à souverain, d'une lutte de peuple à peuple; c'est la légitimité contre la révolution; c'est l'Europe contre la France. Ainsi c'est le nombre contre l'unité; c'est la majorité contre la minorité.

La force légale a cet avantage sur la révolution, qu'elle est en possession du centre de l'Europe, même de toute l'Europe si vous exceptez la France avec l'Espagne et la Belgique. Elle s'organise sur tous les points;

elle se tient en mesure de repousser les attaques qu'on tenterait de diriger contre elle , de quelque côté que ce soit. Par cette guerre de partisans , elle parviendra à déraciner jusqu'au dernier germe de révolution.

Car qu'on ne perde pas de vue que l'Europe conservé toute sa force , et qu'elle en dispose ; la France (1) ne dispose que de ses moyens de guerre ; sa force morale repose sur des raisons de mécontentement , sur des griefs , sur l'antipathie d'un certain nombre de Français, contre la dynastie déchue. Toutes ces raisons sont des raisons de circonstance , et ne durent pas plus longtemps qu'elles. Les motifs de mécontentement n'existent plus ? Le mécontentement cesse.

Il y a bien plus : l'animadversion qui se tournait contre Charles X , se tourne aujourd'hui contre Louis-Philippe. Tout gouvernement révolutionnaire devient bientôt pire que celui qu'il remplace, et dont il prétendait corriger les abus. Il n'y a pas de si petit observateur qui ne soit à même de dresser

(1) Je parle de la France de Louis-Philippe.

contre les gouvernemens de Louis-Philippe et de Léopold, une liste de griefs, trois fois plus grande que celle qu'on dressait dans le temps contre les gouvernemens de Charles X, et de Guillaume I<sup>er</sup>. Mais revenons au point de départ.

La Russie crut en finir avec la révolution polonaise en six semaines; la Pologne occupa la Russie pendant dix mois, si je ne me trompe.

Les revers que la Russie a essayés dans son expédition contre la Pologne, sont inexplicables; sinon que nous admettions que celui qui avait été chargé de pacifier la Pologne, était atteint de folie, ou plutôt de la fièvre révolutionnaire.

L'empereur Nicolas avait une confiance illimitée dans les talens militaires du vainqueur des Balkans; cette confiance avait porté l'empereur à abandonner entièrement à Diebitsch Salbalkansky, la pacification de la Pologne.

Toutes les opérations du feld-maréchal tendaient à fatiguer par des marches et des

contre-marches, les nombreuses troupes qu'il avait sous ses ordres. Pendant ces opérations tortueuses, qui réussissent si rarement dans la stratégie militaire, les Polonais mirent leur temps à profit; ils s'armèrent, et profitèrent à l'occasion de la lassitude qu'ils remarquaient dans les rangs de leurs ennemis.

On sait qu'en pareil cas il ne manque jamais de raisons aux hommes chargés d'une mission délicate : tantôt c'était le débordement de la Vistule qui forçait les troupes russes à la retraite; tantôt c'était une surprise qui avait jeté le désordre dans les rangs de l'armée russe.

C'est de cette manière que les projets de l'empereur furent déjoués pendant plusieurs mois; fatigué enfin des tergiversations de son général, l'empereur envoya sur les lieux un homme de confiance, le comte Orloff, le même qui a été chargé plus tard de plusieurs missions secrètes à la cour des Pays-Bas.

Le comte Orloff se rendant dans le camp russe, trouva un déplorable désordre dans

les rangs de l'armée, il en fit de vives reproches au général Diebiths. Peu de jours après, le général mourut à la suite d'une attaque du choléra, ou peut-être victime de ses trahisons.

Le prince Paskéwitz fut l'homme destiné à réparer les fautes du général Diebiths ; il demanda peu de semaines pour réorganiser l'armée ; puis il marcha en avant, et la révolution polonaise vint bientôt expirer à ses pieds, sans offrir aucune résistance sérieuse, sinon celle de Varsovie, dont on connaît la chute.

Pendant le temps que l'insurrection polonaise occupait la Russie, l'Autriche protégea l'ordre légal en Italie ; et la Prusse demeura simple spectatrice au-dehors, et s'arma à l'intérieur.

A mesure que les jours s'écoulèrent, le danger qui avait menacé un moment le repos de l'Europe, disparut ; les puissances profitèrent pour s'armer, du même temps qui usa les forces de la révolution ; ainsi, tout était perte de ce côté-ci, tout était gain de ce côté-là.

La France resta dans ses limites, et ne songea point à aller en avant; elle augmenta peu ses forces militaires; on eût dit que Louis-Philippe était, comme un autre de Châteaubriand, dans les intérêts de Henri V, si les petits moyens de Sébastiani n'étaient pas venus prouver le contraire.

Deux grands hommes de France, l'un homme du mouvement, l'autre partisan de la légitimité (1), ont de prime-abord jugé les choses en grand, et compris la véritable situation de la France par rapport à l'Europe.

En faisant un seul pas en avant la France se trouvait en mesure de demander les limites du Rhin avec la paix, ou l'Europe entière avec les chances de la guerre.

Mais la France laissa passer le temps qu'elle avait à elle, et avec le temps s'affaîsèrent les dispositions populaires. Déjà, avec la chute de la révolution polonaise, tomba l'espoir de la France : c'est cette révolution qui était destinée à prêter un si puis-

(1) Le général Lamarque et M. de Châteaubriand.

sant appui à la marche des troupes de Louis-Philippe , arrêtant d'un côté les armées russes , tendant de l'autre côté la main aux héros de juillet.

En attendant les partis se formèrent en France : ceux qui avaient élevé Louis-Philippe à la dignité royale, étaient les premiers à tourner leurs armes contre lui ; ils demandèrent la révolution avec ses conséquences , la guerre et les conquêtes.

C'était un heureux changement dans les dispositions des esprits. Louis-Philippe se vit bientôt forcé de mitrailler les républicains d'abord dans les cloîtres de Saint-Méry , puis dans les rues de Lyon , enfin dans la rue Transnonain. De leur côté , les carlistes plaidèrent la cause de Henri V , avec une énergie qui en imposait même à leurs adversaires ; les carlistes ont l'avantage de compter le clergé de France dans leurs rangs.

C'est un beau spectacle que de voir dans toutes les contrées de l'Europe , le clergé catholique se ranger du côté du trône , au moment du danger.

A la fin de 1830, lorsque l'émeute se montra à Aix-la-Chapelle, les prêtres catholiques parcoururent les rues de la ville, prêchant au peuple l'amour de l'ordre et la soumission aux lois. Un tel clergé est inappréciable pour le repos de la société !

Il était réservé à nos hommes du malheur de faire une triste exception à cette règle : ceux-là ont fait l'impossible pour entraîner le clergé belge dans les menées de la révolution de septembre.

La marche politique que les puissances du Nord avaient à suivre, après la révolution de juillet, se traçait d'elle-même ; elle était amenée par la force des choses : les puissances n'avaient autre chose à faire que de se tenir sur la défensive, et tuer la révolution en détail ; c'était le seul moyen de réussir infailliblement, et de faire les choses bien.

Selon ce principe, les puissances devaient suivre la révolution pas à pas, et la traquer en quelque sorte dans ses antres. C'est ce qu'elles ont fait en anéantissant la révolution de Pologne, celle d'Italie, celle de la Roma-

gne, et les diverses tentatives qui ont été faites dans les états d'Allemagne ; Ibrahim-Pacha a été empêché par la Russie de faire la conquête de Constantinople.

Entretiens, les puissances avaient envoyé leurs plénipotentiaires à Londres, à l'effet d'y former un congrès qui serait chargé de prendre en considération les motifs qui avaient fait soulever la Belgique.

La France qui n'avait point fait partie de l'alliance en 1814, et ce qui plus est, la France de Louis-Philippe, fut représentée à Londres par M. le prince de Talleyrand. Cet acte est la première atteinte que les puissances du Nord portèrent aux traités de paix de 1814-1815.

Le moindre observateur comprend que la question belge n'est qu'une question secondaire, question dont on s'est adroitement servi pour faire de la diplomatie, et appliquer ainsi aux maux leur véritable, leur unique remède, le temps et ses salutaires leçons.

La question belge était une question iné-

puisable : on pouvait dire beaucoup sans rien décider ; décider sans rien finir , finir sans rien exécuter. Quinze années de communauté entre les deux nations rendaient bien difficile la séparation des intérêts réciproques ; et le roi Guillaume restait en réserve , pour protester contre toutes les décisions de la conférence , dans laquelle il ne vit , lui , qu'une assemblée médiatrice. Le traité du 21 mai vient complètement annuler les septante protocoles de la conférence de Londres , ainsi que le traité du 15 novembre en supposant un traité final à intervenir , traité qui doit terminer la question hollando-belge.

En attendant , la conférence de Londres continua ses travaux : sans les lenteurs des opérations militaires de l'armée russe contre la révolution polonaise , le protocole N° 20 eût été le dernier : lui seul était définitif ; car il consacrait la séparation administrative entre les deux grandes divisions du royaume des Pays-Bas ; ce protocole fut accepté par le roi Guillaume , qui n'aurait pas tardé à

réclamer la souveraineté de la Belgique, et à la revendiquer, s'il le fallait, les armes à la main. Dès ce moment la restauration était assurée.

Mais le gouvernement provisoire renvoya le protocole N° 20 à la conférence de Londres, peut-être dans la même enveloppe dont on l'avait entouré, pour l'envoyer à Bruxelles par le bateau à vapeur.

Les puissances du Nord étaient bien peu disposées à rompre les conférences au moment où le gouvernement révolutionnaire de Bruxelles retourna le protocole N° 20; la position de la révolution et de ses partisans n'avait jamais été si belle.

Les légitimistes de France et de Belgique étaient encore sous la fâcheuse impression des progrès qu'avaient faits les révolutions de juillet et de septembre. On eût dit que Charles X et Guillaume I<sup>er</sup> comptaient tout au plus, chacun dans ses états, quelques douzaines d'hommes dévoués à peine suffisants pour former une compagnie d'éclaireurs.

Jugeant les affaires européennes sur un point isolé, qui n'a même souvent qu'un rapport indirect avec l'objet de leur pensée, les royalistes de Belgique se sont plaints que le roi Guillaume n'est pas venu tuer la révolution sous le gouvernement provisoire ou la régence, sans attendre que les provinces révoltées se fussent constituées en royaume. Ils ont ajouté que le roi Guillaume laissait passer toutes les occasions de faire la guerre ; comme s'il fallait des raisons pour démolir la plus sotte, la plus ignominieuse de toutes les révolutions ; comme si cette révolution n'amenait pas ces raisons avec son existence et sa durée.

Pendant la lutte que la Pologne soutenait contre la Russie, le roi Guillaume a été invité à ramasser le plus de troupes possibles, non pour soumettre les Belges révoltés, mais pour agir de concert avec la Prusse contre un débordement toujours probable de la France.

Pendant que la Pologne se débattait contre une inévitable mort, la Belgique se repo-

sait ; bien qu'elle eût un ennemi formidable à ses portes , elle oublia que le progrès de la révolution était sa sauve-garde, le bouclier qui devait la garantir contre une mort violente ou une mort d'épuisement.

Elle chercha à s'organiser à l'intérieur : cet esprit de localité servit singulièrement les vues de la conférence de Londres. Sans s'expliquer sur les causes qui avaient amené la révolution belge , la conférence fit force protocoles pour décider ce que la révolte avait déjà établi de fait , la séparation entre les deux grandes divisions du royaume, séparation administrative dans la pensée de la conférence ; séparation politique dans l'intention des factieux.

Les nouvelles négociations que la situation politique nécessitait après le rejet du protocole N° 20 , entraînèrent la conférence de Londres dans des voies qui lui commandaient des égards envers le gouvernement provisoire de Bruxelles : elle ne pouvait pas étouffer d'abord celui qui s'était livré à elle, les pieds et les mains liés.

On fait bien d'étouffer une révolution, quand on le peut faire avant que le mal ait gagné les masses ; sinon , il faut la laisser agir ; elle porte son remède avec elle.

Le peuple avait été égaré par les chefs des factieux ; ses espérances avaient reçu un nouvel essor ; il se promettait le plus brillant succès de la révolution : elle devait nous donner un royaume bien arrondi , avec neuf provinces et quatre millions d'ames ; point de dette publique ; la moitié de la marine hollandaise ; le libre accès au commerce de la Hollande , et que sais-je ? à celui des Indes ; tel était le partage qui devait nous venir de nos démêlés avec nos frères du Nord.

On comprend combien de telles illusions étaient séduisantes : celui qui se serait mis entre la légitimité et un si brillant avenir , était un enfant de malédiction , un ennemi né du bonheur de sa patrie.

Ce ne sont pas des mots qui désabusent un peuple , à la séduction duquel on a travaillé pendant de longues années ; il faut des faits , et des faits qui parlent haut.

Jamais, la révolution belge n'a été raisonnée par ceux qui l'ont accomplie ; et elle ne pouvait pas l'être , car le bon sens le moins raffiné en aurait compris d'abord tout le vide.

Les hommes du malheur , tout en employant les moyens qui devaient conduire à la révolte , ont fait simplement de l'opposition , sans trop savoir où cette opposition les conduirait ; les ultra-libéraux rêvaient la réunion de la Belgique à la France , mais à la France révolutionnaire.

Depuis 1825 jusqu'à 1830 , l'attention de la nation était toute absorbée par les discussions insignifiantes de quelques points du gouvernement représentatif ; depuis l'insurrection jusqu'à la nomination du prince Léopold à la royauté de la Belgique , on ne s'occupait que de la question nominale.

Quel gouvernement établirions-nous sur les ruines de la monarchie ? aurons-nous une royauté ou une république ? Si nous penchons pour la royauté , qui appellerons-nous à nous gouverner ? Telles étaient les questions qui occupaient les hommes de la révolution.

On a préféré la royauté à la république ; on a promené la couronne de la Belgique dans les différentes contrées de l'Europe, l'offrant au premier venu qui eût quelque nom marquant. Enfin, on a été frapper aux portes de Claremont, et on y a trouvé un amateur : le prince de Saxe-Cobourg fut appelé à la royauté de la Belgique. On sait que cette promotion inattendue est due aux intrigues de lord Grey.

La nomination de Léopold à la royauté belge a nuï beaucoup à la force de la révolution ; les plénipotentiaires de la conférence de Londres ont prévu cette tendance, et c'est pourquoi ils ont influé plus ou moins sur cet événement.

Dès le moment que le prince Léopold a pris les rênes du gouvernement belge, les choses ont changé de face, et la révolution a décliné de jour en jour, jusqu'à ce qu'elle ne soit plus qu'une ombre sans force et sans vie. La question de personnes a cessé d'occuper l'attention publique ; on en est venu aux faits.

Nous avons un royaume qui s'appelle Belgique, et ce qui plus est, nous avons un roi qui s'appelle Léopold. Mais quelles étaient les conditions d'existence de l'un et de l'autre? On n'en savait rien.

Quelle était l'étendue du royaume de Belgique? On n'en savait rien. De combien de provinces était-il formé? On n'en savait rien. Le Limbourg et le Luxembourg appartiendraient-ils à la Belgique ou à la Hollande? On n'en savait rien. Quels seraient les bénéfices et les charges dans le partage de l'actif et du passif de la communauté? On n'en savait rien. Serions-nous admis à naviguer dans les eaux intérieures de la Hollande? On n'en savait toujours rien.

Pendant que nous nous occupions ainsi des moyens de notre existence, la Hollande faisait ses affaires à elle : elle nous fermait ses ports; elle nous fermait ses rivières; elle nous coupait ses canaux.

En attendant, notre industrie et notre commerce tombèrent sans vie; nos fabriques languirent; nos ateliers chômèrent; nos ex-

exploitations cessèrent leurs travaux ; et le commerce de détail reçut le terrible , mais l'inévitable contre-coup de l'inaction forcée de la haute industrie.

Comme les rivières qui écoulaient nos produits venaient d'être fermées , et que les grands marchés de la Hollande et des Indes nous étaient enlevés , comment remplacer le florissant commerce que nous venions de perdre ? Où trouver de nouveaux débouchés ? Comment occuper les milliers d'ouvriers que la cessation de l'industrie avait laissés sans travail et sans pain ? La France nous ouvrira-t-elle ses frontières et ses ports ; nous admettra-t-elle sur ses marchés ?

Mais la France trouve le même intérêt que nous à l'exportation de ses produits ; ses productions vont aussi et beaucoup au-delà des besoins de sa consommation ; elle ne peut admettre nos produits sans nuire à sa propre industrie. Nous n'avions pas plutôt parlé d'alliance que les fabricans de draps de Sedan envoyèrent force pétitions au gouvernement de Louis-Philippe contre tout traité de

commerce qu'il serait tenté de conclure avec nous, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs.

Puis, on ne fait pas assez attention que la situation topographique de la Belgique se prête peu aux grandes opérations commerciales avec la France : pour la plupart de nos articles, les frais de transport absorbent tout bénéfice du commerce, avant que nous ayons conduit nos marchandises aux portes des principales villes de France. On sait que les rivières qui nous lient à ce pays, descendent en Belgique, et servent plutôt à la France à nous envoyer ses produits.

Nous nous trouvons dans la même situation vis-à-vis de la Prusse et de l'Allemagne : ces deux pays ont des immenses ressources ; ils fabriquent les mêmes articles que nous ; la Prusse a des marchés qui ont une réputation européenne, comme celui de Francfort et autres. La conservation des fabriques de ces deux pays exige qu'ils repoussent toute concurrence de notre part.

Vous voyez, lecteur, que l'intérêt maté-

riel de ces états nous éloigne de leur sol, et que nous n'avons pas besoin d'alléguer la contagion de nos principes révolutionnaires, qui seraient suffisans pour nous faire fermer leurs frontières.

Que nous restait-il au milieu de ces perplexités ? quelle voie nous était encore ouverte ? Il nous restait Anvers avec l'Escaut ; nous pouvions y charger nos marchandises et les exporter à New-Yorck, au Cap de Bonne-Espérance, si nous voulions.

Mais souvenez-vous donc que nous n'avons pas de marine ; et par conséquent, que nous ne pouvons pas faire le commerce sur mer. Souvenez-vous encore qu'aussitôt que la situation de la politique européenne le permettra, le roi Guillaume viendra vous demander, dans le bassin d'Anvers s'il le faut, dix-huit mille francs de tonnage pour chaque vaisseau ordinaire qui quittera le port.

Tels sont les faits qui sont venus se mettre à la place de la question personnelle, à la nomination du prince Léopold à la royauté.

de la Belgique. On comprend combien ces faits plaident contre la révolution, et en faveur de l'ordre légal.

Etait-ce bien dans un moment si favorable à leur cause, que les puissances devaient brusquer les choses, et provoquer des évènements qui pouvaient être funestes au repos de l'Europe ?

A la paix de 1815 les souverains du Nord ont commis deux fautes capitales : ils ont laissé entre les mains de la révolution, tous les élémens qui lui étaient nécessaires pour frapper un coup hardi, et se mettre en mesure de pouvoir lutter contre l'Europe armée ; et ils ont abandonné aux factieux tous les moyens, dont ceux-ci avaient besoin pour corrompre la raison publique, ou la pensée de tous ceux qui n'ont pas assez de force d'ame, assez de discernement, pour s'élever au-dessus des déclamations journalières d'un fougueux journalisme.

De leur côté, les factieux ont mis leur temps à profit : ils ont travaillé le peuple, et l'ont préparé à un soulèvement contre le

pouvoir , en ne lui faisant voir dans les princes que des despotes , des tyrans , des ennemis nés des nations.

Lorsqu'une révolution est consommée , il faut en subir les conséquences : le peuple attend avec impatience la réalisation du beau idéal qu'on lui a prêché ; si la presse égare les esprits , c'est à la force des choses à les ramener à la raison.

Dans un pays révolutionné , la force matérielle ne dit rien ; la force morale est tout ; et cette force se trouve dans le sentiment du peuple. Je vais vous citer un exemple qui prouve cette vérité.

On connaît la révolution d'Espagne de 1822 : les cortès étaient en pleine prospérité ; elles vivaient tranquilles à l'ombre de leur constitution ; elles dictaient la loi à Ferdinand VII ; les armées royales fuyaient partout devant les légions constitutionnelles ; la voix du roi qui se trouvait entre les mains de ses plus acharnés ennemis , n'était écoutée nulle part.

Les différentes puissances représentées à

Madrid, exigèrent des modifications à la constitution ; les cortès hésitèrent pendant quelque temps , puis s'y refusèrent ; et comme ces fiers Romains d'autrefois qui faisaient trembler l'univers au son de leurs trompettes , les cortès sécouèrent le pan de leur robe magistrale qui contenait la paix ou la guerre, au choix de leurs ennemis.

Ce ne fut pas sans peine que les représentans des différentes cours à Madrid gagnèrent les frontières, qui devaient les mettre à l'abri des vexations populaires ; on eût dit que toute l'Espagne était *cortésée*.

Une petite armée française de quarante à cinquante mille hommes passa la Bidassoa, sous les ordres du duc d'Angoulême ; elle continua sa route sur Madrid sans rencontrer d'obstacle dans sa marche ; les cortès s'enfuirent à Cadix , emmenant avec eux le roi captif ; l'armée française prit la même direction ; le Trocadéro fut pris par les Français, et la chute du Trocadéro fut l'avant-coureur de la capitulation de Cadix. Ainsi tomba, sans offrir aucune résistance sérieuse,

le gouvernement des cortès qui peu de semaines auparavant semblait encore avoir une existence à l'abri de toute attaque.

Ce patriotisme qui lie les nations et en fait des masses compactes et invincibles ; était aussi impossible en France qu'en Belgique , après les évènements politiques de 1830.

Le peuple français ne se laisse pas conduire comme on veut ; quand il fait une révolution, il en demande les conséquences. Napoléon avait étudié le caractère français et il l'avait compris : il déplaça l'attention publique , en la transférant de l'intérieur à l'étranger. C'est ainsi qu'il a tiré tout le parti possible de la révolution de 89.

Vous êtes , disait-il à la France , à la tête de la civilisation , c'est à vous à répondre dignement à votre haute destinée ; je vous conduirai au champ de bataille , et vous y cueillerez des lauriers ; vous porterez le flambeau de la civilisation chez les peuples barbares ; car ne l'oubliez pas , lecteur , les Prussiens et les Allemands sont toujours des barbares aux yeux des peuples du Midi.

Jamais on ne s'occupa moins que du temps de l'empire, des questions futiles du gouvernement représentatif, qui ont occupé exclusivement l'attention publique en France et dans les Pays-Bas, sous la restauration. Sous l'empire, on passait en revue les batailles des armées françaises; on comptait leurs victoires; on enregistrait leurs conquêtes; on admirait l'habileté de leurs généraux.

De tout temps les d'Orléans ont conspiré contre la branche aînée des Bourbons; mais ce fut dans un intérêt purement dynastique. Jamais il n'y a eu de Napoléon parmi les d'Orléans: quand Philippe-Égalité a voté la mort de Louis XVI, ce ne fut pas au roi qu'il en voulait, mais à sa race. Enfin une couronne, fût-ce une couronne attachée à un pavé, a été le *nec plus ultra* de la conspiration orléaniste.

Mais ce résultat n'était pas convié par le parti exalté de France: la *Tribune*, organe habituel du républicanisme ne cessa pas de dire, que le peuple n'avait pas fait la révo-

lution dans l'intérêt de la dynastie d'Orléans ; que c'était peu de chose que de changer de roi ; que la France s'était battue pour tuer la royauté , et que la république devait être le fruit de ses triomphes.

Bientôt Louis-Philippe se trouva dans la fâcheuse alternative , ou de devoir entreprendre une guerre pour laquelle il n'avait aucune sympathie , ou d'avoir à combattre sur son propre terrain , les factions qui venait de l'élever à la couronne de France. Dès lors , toute force réelle devait lui échapper.

Les carlistes sont les adversaires naturels de Louis-Philippe ; leurs sentimens sont pour la branche aînée des Bourbons ; les hommes de la souveraineté populaire voulaient les progrès de la révolution , et ne virent bientôt dans la royauté de juillet qu'un obstacle permanent à leurs projets.

Louis-Philippe a combattu le carlisme d'une main et le républicanisme de l'autre, en s'appuyant sur les hommes du jour , qu'on est convenu d'appeler les doctrinaires ou

le juste-milieu, parce qu'ils s'accrochent à je ne sais quel milieu entre la légitimité et le principe de la souveraineté populaire.

Or, ce sont précisément les hommes du jour qui ne donnent aucune force à un gouvernement quelconque ; car ce sont les hommes des places et du budget. Leur dévouement est extrême en temps de paix ; parce qu'alors, ils ont à conserver les faveurs de la couronne. En temps de guerre, ils ne tardent pas à décliner du côté du plus fort, c'est-à-dire du côté d'un nouveau *fait accompli* ; et en cela, ils sont conséquens avec eux et avec leurs principes ; car leurs principes sont de ne pas en avoir, et de suivre la direction du mouvement et ses avantages.

Léopold n'était guère dans une meilleure position : s'il ne trouvait pas sur son chemin d'aussi puissans élémens à combattre, en revanche, il avait les faits contre lui.

Le mouvement populaire en Belgique n'a jamais eu de force que dans la hardiesse et la persévérance des factions conspiratrices. Or, une révolution qui n'a d'autres fonde-

mens que les déclamations de ses partisans, est toujours faible ; trois jours de victoire lui font plus de mal que dix années de combats. Aussitôt que les hommes de la révolution se trouvent à la tête des affaires, on les voit dans toute leur nudité ; ils sont incapables de rien organiser, sinon en suivant le plan qu'ils imitent de leurs prédécesseurs.

C'est ce qui est arrivé à la révolution belge : toutes les fois qu'elle a fait quelque chose de bon, c'est qu'elle a été chercher ses modèles dans les cahiers du royaume des Pays-Bas. Quand elle a perdu de vue ses tableaux, elle a fait des extravagances, ou elle a doublé les griefs qu'on reprochait au ci-devant gouvernement.

Alors, le peuple a jugé les hommes de la révolution ; et les hommes de la révolution ont disparu comme une ombre, sans laisser derrière eux d'autres appuis à l'œuvre de septembre.

Mais il y avait bien d'autres élémens de démoralisation en Belgique : l'immense accroissement que la prospérité publique a

reçu sous la puissante action de l'ancien gouvernement, avait fait de nombreux amis aux Nassau. Ceux-ci ne pouvaient pas manquer de devenir un obstacle sérieux, pour ainsi dire insurmontable, à toute nationalisation léopoldienne.

Ainsi trois fortes considérations ont provoqué de la part des cours du Nord, la politique d'attente, qu'elles ont adoptée à l'égard du mouvement révolutionnaire de 1830.

D'abord l'anarchie devait miner les gouvernemens sortis de l'anarchie : nous n'avons pas besoin d'appeler à notre secours les leçons de l'histoire ; un gouvernement qui est le résultat de la volonté d'une faction triomphante, devient naturellement le jouet de cette faction, et de toutes les factions qui ont contribué à renverser l'ordre légal.

Cela est arrivé chez nous : les différentes factions qui se sont prêté la main lors du combat, se sont présentées après la victoire, pour demander le fruit de leurs longs et pénibles travaux ; elles se sont retirées les mains

vides , la révolution n'avait rien , elle ne pouvait rien donner ; une révolution peut enrichir des individus , jamais des factions. Alors , les factions se sont divisées au jour du triomphe , pour se disputer les débris du pouvoir démoli.

Dans le chaos de ces sentimens divers , le gouvernement chercha en vain à rallier les hommes , pour en faire un tout homogène. Vains efforts ! le danger unit les hommes ; la victoire les divise ; les exigences se multiplient à mesure qu'on tâche de les satisfaire ; un pareil gouvernement voit ses ennemis naître sous ses pas.

Ce désordre cause un affaissement dans la nation dont rien ne peut la relever ; et la division des esprits la rend incapable de rien entreprendre de grand. Cela se vérifie encore en Belgique ; à peine parle-t-on de guerre que Léopold court à la frontière du Midi , et fait entendre des cris de détresse qui vont jusqu'au château des Tuilleries.

L'incertitude qui règne parmi le peuple ; les fermens de discorde qui l'agitent , affai-

blissent ou compriment les relations de commerce. Tous les peuples qui se révoltent se trouvent dans cette situation : c'est le premier châtement que la providence ou la nature outragée leur inflige.

Puis, le principe monarchique s'affermnit en dehors de l'anarchie : les premiers momens d'effervescence se passent rapidement ; alors le peuple revient des illusions d'une séduisante théorie ; il ouvre les yeux à la lumière , et trouve sa guérison dans ses propres écarts ; il compare bientôt le présent au passé ; et dans cette comparaison , il trouve presque toujours la leçon dont il avait besoin. Souvent les peuples étrangers lisent dans les malheurs de leurs voisins , les raisons qui les attachent à l'ordre légal.

Oui , il y a principe d'affermissement dans les monarchies et principe de dissolution dans les gouvernemens révolutionnaires ; car dans une révolution il y a tendance opposée dans les esprits , et cette tendance se communique infailliblement aux nations qui se révoltent.

Enfin, tous les agens qui minent l'ordre légal, agissent à plus forte raison contre les gouvernemens révolutionnaires : ces agens sont la cupidité, la haine, l'amour-propre blessé, l'esprit de vengeance. Or, ces affections sont d'autant plus vives chez un peuple révolté, que les prétentions des individus sont plus exagérées. Chacun prétend gouverner le pays à sa guise, et s'acharne à écarter les obstacles qu'il rencontre sur son chemin. De là cette tendance à parvenir aux premières charges de l'état : chacun s'exagère son mérite ; chacun croit que le nouveau prince lui est redevable de sa couronne ; chacun s'imaginer que la couronne est elle-même dans l'impuissance de le récompenser dignement. Le premier refus qu'un homme de la révolution essuie de la part du gouvernement, même aux prétentions les plus outrées, est une blessure à son amour-propre que rien ne saurait guérir.

Mais les hommes de la révolution n'ont pas seulement des vanités à satisfaire, des prétentions à faire valoir : ils ont encore

des haines à assouvir, des vengeances à exercer : ils demandent le renvoi de tous les fonctionnaires publics qui ont donné des preuves de fidélité à leur prince et à la patrie.

Ce qui nous a particulièrement frappé, c'est de voir que le *Courrier de la Meuse* a souvent mêlé sa voix à l'indécent langage par lequel on menace le gouvernement de Léopold des plus funestes suites, s'il ne renvoie les fonctionnaires publics qui ont fidèlement servi le roi Guillaume, et qui conservent le souvenir des bienfaits qu'ils ont reçus de l'ancien gouvernement.

Si le nouveau prince cède aux malveillantes instances des factieux, il s'attire le blâme des honnêtes gens ; s'il ne cède pas, il perd la sympathie des hommes qui ont aidé à bâtir le trône de la révolution, et qui en sont encore le principal appui.

Peu de personnes ont bien saisi la situation réelle de l'Europe, après la révolution de juillet. Les impatiens de France et de Belgique se récrient beaucoup contre

l'inaction des puissances du Nord. Il y a des peuples partout, dit la *Quotidienne*, des rois nulle part; les puissances ont l'air de dormir: et les factieux attribuent le silence des princes au sentiment qu'ils ont de leur faiblesse.

Les impatiens auraient droit de raisonner de la sorte, s'il ne s'agissait que de produire un effet du moment, comme a fait Louis-Philippe, lorsqu'au mois d'août 1831, il a fait une première descente en Belgique, pour sauver le trône de Léopold: lorsqu'il y a fait une seconde descente au mois de novembre 1832, pour démolir le fort d'Anvers, et se ménager une position sur l'Escaut, dans l'éventualité d'une conflagration; lorsqu'il s'est furtivement emparé d'Ancône, pour avoir un pied à terre en Italie; lorsqu'à l'apparition du manifeste du général Jackson, il a rappelé son plénipotentiaire des Etats-Unis, pour céder par après et sans murmure, à toutes les exigences du gouvernement américain. Oui, s'il ne s'était agi que de produire un effet passager, semblable à ceux-là, les

puissances auraient eu tort de rester dans l'inaction.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : les puissances ont eu un double objet à remplir : il fallait donner un dernier exemple aux peuples révoltés, en leur faisant goûter les fruits amers de leurs misères révolutionnaires. C'était l'unique moyen qui leur restait pour redresser l'opinion populaire, après les bévues de la diplomatie de 1815. Ainsi force fut aux princes de reculer devant le premier débordement : ils avaient l'air de dire aux peuples : vous croyez que les hommes de votre choix vous gouverneront mieux ; eh bien ! faites-en l'expérience. Les peuples ont fait cette expérience, et ils savent déjà à quoi s'en tenir.

Et au lieu de satisfaire aux exigences du moment, il fallait songer à un but final, celui de maintenir l'ordre dans les monarchies du Nord, et de le rétablir ensuite dans les contrées de l'Europe, où il avait été troublé par un concours extraordinaire de circonstances ; par l'effet d'une efferves-

cence momentanée. Ainsi, force fut encore d'étendre leurs vues loin au-delà des évènements du jour, et de coordonner toutes leurs pensées, toute leur conduite à ce double but final et décisif.

Mais les gouvernemens révolutionnaires se consolident, disent les impatiens : mieux eût-il valu les attaquer de front, au premier débordement ; on aurait inspiré de la terreur aux anarchistes, et encouragé les hommes de la monarchie. C'est là l'objection vulgaire ; celle qui a été reproduite le plus souvent et avec le plus de bonne foi.

Qu'on songe bien qu'il ne s'agit pas ici d'une guerre ordinaire ; d'une guerre qui se fait de nation à nation, ayant pour objet un intérêt matériel, la décision d'une question de territoire, l'honneur national blessé, une contestation de droits dynastiques ou d'ascension au trône, telle qu'il en existe aujourd'hui en Espagne. Là, il y a des règles fixes à suivre ; et je suis aussi d'avis que dans ce cas, le parti qui est maître du terrain a un avantage réel sur son adversaire.

**Mais objet , circonstances , fin , tout est différent dans la situation actuelle de l'Europe : il y a guerre de principe entre la monarchie et la république , entre la souveraineté du prince et la souveraineté du peuple ; il y a conflit entre l'ordre légal et le débordement révolutionnaire.**

**Cette guerre s'attaque aux institutions naturelles de la société, sans lesquelles tout est désordre, tout est anarchie ; la monarchie ne peut pas composer sans se tuer de ses propres mains ; le pouvoir est un et indivisible ; dans la plus profonde anarchie de la révolution de 93 , cette vérité fut sentie ; car les Jacobins ont tenté de donner à leur république, les deux caractères distinctifs de la monarchie , l'unité et l'indivisibilité.**

**La révolution n'a ni base ni principes ; elle est la négation active de l'autorité comme la liberté est la négation théorique de l'ordre. La liberté combat le pouvoir ; la révolution le démolit.**

**Ainsi , une révolution quelconque ne peut rien bâtir, sans se placer sur le terrain de la monarchie , et donner ainsi un dé-**

menti formel à la condition de son existence. Or, une telle contradiction dans les faits frappe les yeux des moins clairvoyans. Toute la force des révolutions modernes, qui se font souvent pour un mot, s'épuise dans un moment; laissez-les jeter leur premier feu; et elles tombent sans force; et quand on songera à les tuer, on sera tout étonné de n'avoir plus à faire qu'à des cadavres.

Quelques raisons qu'on suppose à un gouvernement, il ne peut agir contre les masses. Lorsqu'on attaque une révolution dans sa première vigueur, on augmente ses forces; car le danger unit les hommes. Les impatiens ne devraient pas oublier que la coalition des puissances du Nord a donné une nouvelle énergie à la première révolution française, et que les quatorze armées de la république ont battu les puissances accourues au secours de la légitimité.

Les forces matérielles dont les princes de la révolution s'entourent, et qui effraient les partisans de la monarchie, ne sont que

secondaires dans la considération des forces réelles d'un état ; la véritable force d'une nation consiste dans la tendance uniforme de la volonté-masse.

Sous ce rapport, la nation hollandaise est invincible : elle a résisté aux attaques de l'Espagne sous Philippe II ; elle a soutenu la guerre avec avantage contre la France, sous Louis XIV ; elle la soutiendrait encore contre la France de Louis-Philippe, si Louis-Philippe s'avisait de l'attaquer dans ses parages.

Le soldat ne peut pas se battre sans armes ; mais aussi, pour manier les armes il faut des soldats. Léopold a beau couvrir la Belgique de baïonnettes, remplir ses magasins de munitions de guerre, garnir les remparts des villes de bouches à feu, faire couler des mortiers-monstres ; tout cela ne donnera pas au peuple plus de dévouement qu'il n'en a. Au premier cliquetis des armes, Léopold se verra abandonné au milieu du vaste champ, auquel rien ne l'attache. Que Léopold n'oublie pas la campagne d'août.

Si on n'avait égard qu'à la force matérielle des états, l'Europe n'aurait rien à craindre de la part de la France, dans une conflagration : quand la France mettrait un homme en campagne, le Nord en enverrait quatre; et certes la partie ne serait plus égale.

Le danger que la monarchie court est dans les dispositions des peuples; et comme les peuples s'éloignent tous les jours de plus en plus des révolutions, la monarchie n'a fait que gagner à attendre.

Après les évènements politiques de 1830, les puissances du Nord devaient suivre de l'œil la force ascendante ou l'abaissement graduel du mouvement révolutionnaire, et peser la situation politique de l'Europe; elles avaient un intérêt majeur de mettre les populations de leur côté : il est toujours inutile, souvent dangereux, de lutter à force ouverte contre un peuple; on peut l'étouffer; le vaincre, jamais!

La Grèce a appartenu à la Turquie depuis 1453 jusqu'à l'insurrection de 1821; la

Grèce, a-t-elle jamais été à la Turquie? la Grèce, a-t-elle jamais rien valu à la Turquie sous le rapport des forces militaires? enfin, la Grèce, a-t-elle jamais été ottomane? On sait qu'il n'en est rien.

Il est un autre sujet de crainte, que les impatiens font valoir : ils redoutent l'influence des gouvernemens révolutionnaires, disant que ces gouvernemens disposent des places et des faveurs, au moyen desquelles ils se font des créatures, jusques dans les rangs des amis de la monarchie; et qu'ainsi ils pourraient bien finir par s'asseoir sur des bases fixes.

Décidément cette réflexion n'est pas applicable à la question belge : les faveurs du gouvernement de Léopold peuvent bien faire quelques conquêtes dans nos rangs, et gagner des hommes pour qui les calculs de l'intérêt sont la suprême loi; mais ces insignifiantes désertions sont bientôt compensées par les importantes conquêtes que nous faisons tous les jours sur la révolution.

Pour qu'une révolution puisse se conso-

lider, il faut qu'elle ait des élémens d'existence. Or, l'ordre des choses établi chez nous par la révolte de septembre, n'a pas ces élémens : la révolution a complètement anéanti les sources habituelles de la fortune publique du pays ; notre influence, notre force, notre bonheur comme peuple, ne cesseront pas d'aller en décroissant ; le repos public du pays, les mœurs de ses habitans, leur religion, continueront à recevoir de rudes atteintes de notre contact avec le pays voisin, à l'ombre duquel nous existons. Ainsi, il n'y a pour les Belges, ni bonheur domestique, ni fortune publique, ni force nationale ; et par conséquent, quels que soient ses avantages du moment, l'ordre des choses que la révolution a créé chez nous, n'a pas d'avenir.

On a dit qu'on laissait passer toutes les occasions de faire la guerre aux révolutions, et d'opérer la restauration dans les Pays-Bas. Cette objection a été faite et répétée à satiété : la France s'est débordée, a-t-on dit ; elle a fait invasion en Belgique ; Louis-Philippe

s'est trouvé embarrassé lors de l'affaire des cloîtres de St.-Méry et de celle de Lyon ; lors des pillages de Bruxelles, le prince d'Orange devait courir au secours des victimes.

Lorsque les occasions d'agir se sont présentées, il n'y avait pas opportunité : les révolutions n'avaient pas encore fait tout le mal qu'elles devaient produire, et elles n'étaient pas descendues aussi bas dans l'opinion publique qu'elles le sont aujourd'hui.

Diré que la France a donné des raisons pour lui faire la guerre, c'est dire que la France a commis des fautes graves. Or, c'est précisément ce qu'il fallait aux cours du Nord : plus la France se compromet aux yeux de l'Europe, plus elle se fait d'ennemis ; plus elle dégrade une cause qui est déjà si mauvaise d'elle-même.

Mais ne reste-t-il pas toujours assez de raisons de mettre la France en demeure ? L'usurpation s'est emparée de la souveraineté dans ce pays ; on peut avoir des raisons de souffrir une révolution ; on ne la sanctionne jamais.

Que nous importe la France à nous , Belges ! certes nos vœux sont pour la légitimité des Bourbons , branche aînée ; mais ce n'est pas une raison pour que nous versions notre sang pour une cause qui n'est pas la nôtre.

Une question vivante est toujours présente aux yeux de la diplomatie ; c'est à elle que viendra aboutir la longue et laborieuse politique , si d'impérieux évènements ne viennent donner une secousse inattendue à l'Europe : on permettra à la France de se gouverner à sa guise ; mais on lui défendra de franchir ses frontières. De là l'évacuation d'Ancone , la restauration en Espagne , la restauration en Belgique ; car ces deux pays ne restent soumis au dur sceptre de la révolution , que par l'appui que la France accorde à leurs gouvernemens intrus.

Enfin , on a dit : mais les protocoles lient les puissances envers la révolution belge ; Léopold a été reconnu comme roi des Belges , par plusieurs cours du Nord : par la Prusse , par l'Autriche , par le Pape de Rome.

Le dernier protocole , le seul qui eût le caractère d'une pièce diplomatique , n'a été accepté par les puissances du Nord, que sous des conditions qui n'existent pas , et qui ne peuvent exister sans entraîner la ruine de la Belgique.

D'ailleurs les protocoles n'ont pas été acceptés par le roi Guillaume, sauf celui qui consacrait la séparation administrative entre les deux divisions du royaume, et qui ne portait aucune atteinte à la souveraineté de la maison de Nassau; il est donc vrai que les protocoles sont sans force obligatoire, ni pour l'une, ni pour l'autre des parties contendantes; que la question belge est toujours au fait simple, et que la révolution de septembre n'a pas avancé d'une ligne depuis 1830.

On a argué souvent de l'envoi que certaines cours ont fait en Belgique de leurs plénipotentiaires; on a dit que c'était une reconnaissance de la révolution; on a ajouté que le Pape était en contradiction avec lui-même, en envoyant son nonce à la cour de

Léopold , tout en condamnant la révolte belge dans ses lettres encycliques.

On a bien tort d'insister sur l'envoi des ambassadeurs aux cours des royautes populaires; cet envoi ne tire à aucune conséquence, ne plaide pour aucun principe.

Louis-Philippe n'était pas plutôt monté sur le trône de France , que toutes les cours de l'Europe se hâtèrent de traiter avec lui , et de le reconnaître pour ce que les évènements l'avaient déjà fait.

C'est une reconnaissance qui suit la condition des faits sans en changer la nature ; elle laisse les principes intacts , et ne leur ôte rien de leur force.

Quels que soient les évènements qui placent un individu à la tête d'un gouvernement , il n'en est pas moins vrai qu'il résume en lui , ou qu'il doit être censé résumer en lui , l'existence et la force de la nation ; il est donc essentiel de traiter avec lui , si l'on doit traiter avec la nation.

Or, les relations entre les nations voisines sont bien autrement pressantes que les rap-

ports entre individus : en favorisant ces relations , les princes ménagent les intérêts de leurs sujets. Ainsi les relations de prince à prince, de nation à nation , ne prouvent que l'existence du fait ; et par conséquent ne prouvent rien. Je voudrais que les publicistes comprissent bien ce point ; il donne lieu à de grandes conséquences.

Lorsque tous les monarques tremblaient sur leurs trônes, au milieu des milliers de baïonnettes qui les environnaient , deux princes se sont montrés dignes de la couronne qu'ils portent : le roi Guillaume a combattu les révolutions , l'épée à la main ; Grégoire XVI a lancé contre elles les foudres de ses anathèmes, et la révolution belge a reçu les premières atteintes de sa malédiction.

Dire aujourd'hui que le pape approuve le gouvernement révolutionnaire de Bruxelles , parce qu'il envoie Mgr. Gizzi à la cour de Léopold , pour soutenir , tant soit peu , l'édifice d'une Eglise tombante , c'est associer le souverain pontife aux forfaits de la révolution. Il n'y a que les *hommes du malheur*

qui soient capables de tenir un langage aussi blasphématoire.

Mais les impatiens sont toujours distraits par l'appareil des forces matérielles ; ils ne font pas assez attention aux changemens qui s'opèrent dans les dispositions des esprits, et qui sont tout favorables à la cause de la conservation.

Non-seulement les peuples s'éloignent des révolutions ; mais ils commencent aussi à en vouloir au principe qui les enfante. Rien de plus commun que d'entendre dire à ceux-là même qui ont le plus chaudement défendu la cause de la révolution, que la monarchie est préférable aux gouvernemens des temps modernes. C'est un changement prodigieux opéré dans l'opinion, et qui seconde merveilleusement les projets présumés des puissances conservatrices.

Le discrédit où sont tombées les royautés populaires, est l'avant-coureur de la chute des gouvernemens modernes que les révolutions ont intrônés dans la société ; ces gouvernemens ont à peine soutenu leur

frêle existence pendant cinquante ans , tandis que la forme monarchique a traversé les tempêtes de tous les siècles.

En résumé , les évènements de 1830 ont débordé l'ouvrage de 1815 ; dès ce moment l'alliance n'existait plus que de nom. Fallait-il se presser d'aviser aux moyens de la rétablir ? y serait-on parvenu sans une guerre sanglante et meurtrière ? les plus grands efforts , couronnés d'un entier succès , n'auraient servi qu'à replacer l'Europe dans ses limites de 1815 ; les puissances elles-mêmes semblaient ne pouvoir aller plus loin. Cependant les évènements de 1830 ont témoigné de l'insuffisance des garanties données aux nations.

Le mal était tout fait , et il n'était plus dans le pouvoir des puissances de faire qu'il ne fût pas. Le libéralisme révolutionnaire avait jeté de nouvelles racines dans l'opinion publique. Cela n'est pas étonnant ; car les gouvernemens qui étaient destinés à en devenir les premières victimes , l'ont intrônisé dans leurs états , en relevant l'importance du principe et sa condition.

En 1830, ce funeste principe avait porté ses fruits : la révolution existait déjà dans l'opinion du peuple; il ne fallait plus qu'une occasion, telle qu'amenèrent les ordonnances de Charles X, pour produire un effet réel. Dans ce moment, il n'était pas possible de s'opposer à des doctrines qui s'étaient identifiées avec la pensée des peuples. On pouvait vaincre la révolution dans les rues; on ne pouvait pas l'atteindre dans les sentimens des nations.

Une génération égarée est toujours une génération perdue; et la génération à venir se ressent encore de cette maladie héréditaire.

En abandonnant les révolutions à tous les excès du désordre, les puissances ont appliqué au mal de l'époque le seul remède qui fût capable de le guérir, et de préserver les générations à venir de la contagion qui devait les infecter au berceau; on a laissé agir le temps; c'était apporter un remède efficace à cette grande plaie de la société.

Du reste, étrange destinée des choses hu-

maines! La providence est admirable dans ses moyens! Louis-Philippe qui reçut les premiers honneurs de la révolution, fut aussi le premier à briser les instrumens de son élévation; en mitraillant le républicanisme dans les rues de Paris et de Lyon, ce roi populaire s'est chargé de faire l'ouvrage des puissances conservatrices.

Après la révolution de juillet, deux motifs pouvaient porter les autres nations à imiter la France, l'encouragement et la sécurité: la prodigieuse célérité avec laquelle les révoltés de juillet ont renversé le trône de Charles X, avait donné aux révolutionnaires des autres pays une idée exagérée de leur force; ils se croyaient déjà maîtres du terrain, et invincibles devant le despotisme.

Ecoutez l'arrogance des feuilles révolutionnaires! quelques centaines de blouses pouvaient disperser des milliers de satellites du despotisme; tel était encore le langage du *Journal des Flandres*, après la mémorable campagne du mois d'août, qui a si bien mis à nu la faiblesse du pouvoir révolutionnaire en Belgique.

Mais il y a autre chose : en cas de revers, les révoltés pouvaient compter sur un asyle assuré ; l'éternel réduit était ouvert derrière eux, prêt à les recevoir. Voyez comment nos sommités révolutionnaires s'acheminaient vers la France, au moment où le prince Frédéric s'avança sur Bruxelles, avec quelques milliers de braves, la plupart des Belges. Depuis longtemps, la France est le réceptacle de tout ce que l'Europe compte de plus exalté en fait d'opinions politiques.

Après le premier débordement, il n'était guères probable que le mouvement de juillet s'arrêtât aux frontières de France ; il en est sous ce rapport d'une nation comme d'un individu : les fortes affections se concentrent difficilement dans son sein.

Si la révolution de juillet et celle de septembre, après avoir fraternisé à Bruxelles, avaient fait invasion dans la province rhénane, croyez-vous que Frédéric aurait été en mesure de résister au débordement ? Si le pouvoir de la légalité est plus solide, le pouvoir de l'usurpation a d'autres avantages qui ba-

lancent bien celui-là : les opérations de détail sont infiniment funestes aux armées réglées. En glissant un peu de désordre dans le camp de ses ennemis, la révolution aurait fait des merveilles à cette époque, tandis que toute entreprise contre elle était sans but réel.

C'est sous cette impression que se réunit la conférence de Londres : ce corps diplomatique qui était la représentation pure de la coalition de 1814, sauf une *hétérodoxie*, commença par supposer dans ses actes, que les traités de 1814 et 1815 pouvaient contenir des illégalités, ou avaient été conclus sans examen suffisant; en un mot, que les mouvemens anarchiques de 1830 avaient leur cause première dans l'oubli de la justice.

On sent combien un tel aveu, marqué au sceau d'une conférence diplomatique, était encourageant pour les factieux et désespérant pour les amis de la monarchie. Aussi, avons-nous été souvent scandalisé de cette dégradante condescendance de la diplo-

matie européenne; nous avons été péniblement affecté de voir une assemblée, qui devait être l'image vivante de la justice, admettre dans son sein les organes du pillage et de l'assassinat, et traiter avec eux!

Mais enfin, il fallait céder à la nécessité du temps : la prudence de la diplomatie de 1830 devait suppléer à l'imprévoyance de la diplomatie de 1815.



### CHAPITRE III.

#### *Suites de la révolution belge de 1830.*

Tous les partis en Belgique jugent les affaires du pays à leur manière, et les décident conformément à leurs affections personnelles : chaque parti est entraîné dans ses jugemens, par des préoccupations, par des préventions, qui le détournent loin du véritable état de choses. Nous, royalistes, nous jugeons aussi les affaires du pays, et nous les décidons conformément à nos affections.

Mais il y a une grande différence entre nous et nos adversaires : nous raisonnons les faits ; nous suivons les évènements, pour remonter par eux aux causes qui les ont produits. Par là, nous montrons que la situation du pays est en dehors des combinaisons, propres à le rendre heureux ; et nous concluons de là que l'état que les évè-

neimens de 1830 nous ont fait, n'a pas d'avenir.

Nos adversaires, au contraire, cherchent à nous montrer que nous pouvons exister avec les élémens de notre nouvelle condition: ils s'efforcent à masquer notre détresse; ils élèvent le présent pour déprécier le passé. Toutes les fois que la force des choses amène quelque sinistre dans le commerce, dans la morale publique, dans la fortune nationale, ils tâchent de détourner notre attention, en faisant envisager le mal comme un événement accidentel, comme si chaque effet n'avait pas sa cause, et que toutes les causes ne fussent pas subordonnées les unes aux autres.

Les sinistres multipliés peuvent seuls par leur fardeau, faire impression sur cette masse d'honnêtes gens qui depuis nombre d'années puisent leur instruction à une source dépravée. En un mot, la révolution doit se faire sentir par l'effet de sa désastreuse influence sur la religion, sur les mœurs publiques, sur la fortune du peuple.

L'expérience que nous faisons est dure; mais il ne nous manque pas de sujets de consolation dans nos souffrances : C'EST LA DERNIÈRE EPREUVE QUE NOUS SUBISSONS.

Nous avons successivement appartenu à différens états qui nous touchent de près ou de loin : ni l'Espagne, ni l'Autriche, ni la France n'ont pu nous assurer une existence durable. Notre réunion à la Hollande nous promettait un avenir, gros de gloire et de richesse.

Mais les malfaiteurs ont réuni leurs efforts pour parvenir à brouiller nos pensées et nos espérances. Nous voilà soumis à l'épreuve d'une triste indépendance : étant séparés de toutes les nations de la terre, nous les avons toutes pour ennemies, parce qu'elles craignent toutes notre influence commerciale.

Nous sommes enfermés dans un pays plein de richesses ; les mines abondent et le sol est chargé de fruits ; il n'y a aucune proportion, nos ennemis en conviennent, entre la production et les besoins de la con-

somation. Que faisons-nous de notre superflu ? Il nous pèse sur le dos : nous cherchons des débouchés et nous n'en découvrons nulle part.

Nos ennemis nient ce dernier point avec opiniâtreté, par la raison qu'il découvre la plaie de notre condition actuelle : mais les faits viennent successivement révéler cette terrible vérité.

Depuis 1830, tous les genres d'industrie ont alternativement poussé des cris de détresse, depuis le batelage de la Meuse et de l'Escaut, jusqu'à la fabrication de draps de Verviers, qui est venue aussi nous révéler à la fin de 1835, qu'elle n'a pu découvrir de débouchés depuis la révolution, et que ce n'est qu'avec des efforts inouis qu'elle ait pu soutenir son existence jusqu'à ce jour ; que la Suisse est le seul pays de l'Europe, où nos draps sont reçus en franchise de droits ; par conséquent, que notre réunion à la douane allemande est le seul moyen, qui soit capable de la sauver.

Cependant, cette branche d'industrie in-

téresse vivement le pays : avant la révolution, nos draps étaient exportés en Hollande, aux Indes, en Italie, dans tout le Levant ; aujourd'hui nous avons la Suisse pour unique débouché !

A la fin de 1835, les fabricans de cotons de Gand ont fait entendre de nouvelles plaintes ; ils ont demandé à la chambre des représentans que les cotons étrangers fussent prohibés ou fortement imposés à la frontière ; ils ne voyaient pas d'autre moyen de salut pour leur industrie, qui ne peut pas concourir, disent-ils, avec l'étranger, surtout avec l'Angleterre.

Aussitôt que la chambre des représentans fut saisie de la question, la Suisse, la Prusse et la France elle-même firent des représentations, et les appuyèrent de menaces de représailles.

De leur côté, les marchands détaillans de Bruxelles ayant plus à cœur les intérêts de leur commerce que ceux de la fabrication de cotons, firent remarquer aux représentans que le goût des cotons étrangers avait

prévalu en Belgique, et qu'on ne pouvait les défendre qu'au préjudice de leur commerce. La fabrication de draps de Verviers réclama aussi la libre entrée des cotons étrangers, afin que des mesures de représailles ne vissent lui enlever son dernier débouché, celui de la Suisse.

Telle était la perplexité dans laquelle le pays se trouvait, que si on défendait l'entrée des cotons étrangers, d'une part des mesures de représailles, prises en Suisse, en Prusse, en France, nous enlevaient le peu d'affaires que nous faisons avec ces pays; d'autre part le commerce de détail devait tomber à la suite de la monotonie qui se serait trouvée dans les marchandises, et qui est repoussée par les exigences du luxe.

Mais si l'on reçoit toujours les cotons étrangers, sans droits d'entrée ou avec des droits insignifiants, le pays continuera d'être rempli de produits étrangers; nos fabriques tomberont; et des milliers de familles, qu'elles entretiennent, seront sans moyen d'existence.

Voilà la triste alternative à laquelle nous sommes réduits ! aussi , la chambre des représentans , après avoir consacré des semaines à l'examen de la question sur la prohibition , s'est-elle contentée de ne rien définir , et de remettre la question indéfiniment.

Mais qu'on en soit bien persuadé , nous ne faisons pas de l'opposition par caprice , par haine ou tout autre sentiment calculé. Les différens ministères qui se sont succédé en Belgique auraient voulu rendre le pays heureux ; peut-être Léopold lui-même , tout étranger qu'il nous est , cherche-t-il à faire notre bonheur.

Mais la révolution lutte en vain contre la tendance des faits ; ils l'entraîneront infailliblement tôt ou tard dans sa perte. Au jour même que la diplomatie lui a laissé les bras libres , la révolution a promis monts et merveilles dans son impuissance. Ses premières promesses furent naturellement les plus spécieuses : *vous aurez* , dit Lebeau , *le Luxembourg et vous n'aurez pas la dette.*

La constitution qu'on donna au gouvernement de la Belgique lui assigna neuf provinces, et stipula que les relations diplomatiques seraient conservées avec la diète germanique, pour le grand duché de Luxembourg. Ces relations devaient nous mettre sous la protection de la diète et des deux grandes puissances, qui en tiennent la balance, la Prusse et l'Autriche, et nous garantir ainsi contre l'invasion de la Hollande, que la révolution venait de détacher du corps germanique.

La marine hollandaise allait être partagée, et ses beaux navires devaient bientôt couvrir les rives de l'Escaut. Les Indes elles-mêmes devaient nous tomber en partage ; car on se rappelle toujours avec pitié que la révolution a fait annoncer un jour *officiellement*, que les Indes de la Neérlande s'étaient révoltées, et qu'elles avaient arboré le drapeau de la révolution belge.

C'est ainsi que la Hollande devenait vassale de la Belgique ; elle ne pouvait pas tarder à nous ouvrir ses ports pour captiver

notre bienveillance. Il ne manquait à cette belle œuvre que la justice, et le temps se serait chargé de couvrir l'ignominieuse origine du nouvel état.

Dès les premiers jours de son existence, la révolution se voyait dévorer par un ver rongeur, qui en voulait à sa vie; elle comprenait bientôt qu'il n'y avait pas lieu d'être difficile sur les moyens, pourvu qu'on lui laissât la vie sauve. Elle transigea successivement pour le grand Duché et le Limbourg, car en cédant à la Hollande la ville de Luxembourg avec son rayon, et Maestricht avec la ligne de la Meuse, la Belgique abandonnait à la Hollande la partie la plus importante de ces deux provinces, et lui assurait une entrée libre dans notre pays, toutes les fois qu'il lui en prendrait envie; comme elle a fait au mois d'août 1831.

Dans le partage de la dette publique, la Belgique fut grevée de l'énorme somme de 8,400,000 florins des Pays-Bas de rente annuelle; et la révolution accepta toujours; et lorsqu'elle vit jusqu'à quel point son

crédit s'était affaibli, elle ne songeait plus même à revendiquer sa part de la marine et des îles.

Enfin, la conférence de Londres proposa à la Belgique le traité des 18 articles, et la Belgique accepta. Voyant la bonne volonté de la révolution, la conférence revint sur ses pas, et proposa de nouveau le traité du 15 novembre en 24 articles, et la révolution accepta encore. En attendant le roi Guillaume refusa net tout traité de paix, qui portât atteinte à ses droits de souveraineté sur la Belgique.

Pendant que la Belgique se débattait ainsi contre une ingénieuse diplomatie, pour obtenir des élémens d'existence, l'industrie et le commerce tombèrent dans un anéantissement complet; car on ne doit pas oublier que dès le jour où la révolution prit quelque consistance, la Hollande a eu soin de nous fermer ses frontières.

La haute industrie comprit bientôt que ses plus chers intérêts étaient compromis par ce brusque revirement des relations

commerciales : les plus hardis des fabricans de Gand et de Bruxelles , les mieux avisés des amateurs d'Anvers , prirent bientôt le parti de nous quitter , et de rejoindre leurs frères du Nord , à qui tous les débouchés de la Belgique avaient été conservés. Des milliers d'ouvriers se trouvèrent sans travail et sans pain , à la suite de cette émigration forcée.

La fermeture de la Meuse et du canal de Bois-le-Duc porta le coup de grâce à nos riches exploitations des provinces de Limbourg, de Liège et de Namur. Pendant longtemps la Belgique fit de vives instances près de la conférence de Londres , pour faire ouvrir la Meuse à Maestricht ; les bateliers attendaient cette ouverture comme leur planche de salut.

Vint enfin le traité du 21 mai , qui rendit la Meuse à la navigation ; et les malheureux bateliers qui croyaient que l'ouverture de la Meuse et l'ouverture de la Hollande était une même chose ; de se réjouir ! mais leur joie fut de courte durée : lorsqu'ils arrivèrent avec leurs charges à

Hoch , on leur déclara qu'ils étaient au terme de leur voyage , et qu'il ne leur était pas permis d'aller plus avant. Et en effet, n'étaient-ils pas au bout du royaume que la révolution nous a fait ?

La déplorable situation dans laquelle les évènements de 1830 avaient placé la Belgique , n'échappa pas à l'attention de la diplomatie ; mais elle rentrait dans la vue de sa politique , car elle avait à cœur de nous montrer que notre isolement n'est pas plus capable de nous rendre heureux , que notre incorporation à la France.

Un jour notre petit Van de Weyer dit à la conférence de Londres , que la Belgique ne pouvait pas exister sans la navigation des eaux intérieures de la Hollande : Bulow lui répondit : si vous ne pouvez pas vous passer de la Hollande , pourquoi vous en êtes-vous séparé ? Et M. Van de Weyer n'avait pas un mot à repliquer.

Lorsque le gouvernement belge vit les désastres se multiplier de jour en jour , il chercha à secourir l'industrie ; mais ce fut

en vain ; aucune puissance humaine ne peut ranimer des relations de commerce, que des causes de destruction étouffent.

Le gouvernement intru avait déjà effacé du budget le million que le gouvernement des Pays-Bas destinait à l'encouragement de l'industrie et des beaux-arts ; et ce même gouvernement, désabusé des premières illusions d'une vaine théorie, devait bientôt recourir à des moyens pécuniaires pour apporter quelque soulagement à la fabrication de cotons de Gand, au batelage de la Meuse et à toutes les autres branches de l'industrie belge.

La première faveur que le gouvernement promit au peuple, pour le dédommager des rudes atteintes que la révolution venait de porter à son industrie, c'était de lui ouvrir d'immenses débouchés en France ; cette pensée était d'autant plus flatteuse pour nos industriels, qu'ils se rappelaient avec plaisir les gros bénéfices, que quelques-uns parmi eux avaient faits sous le règne de l'empire.

On fit des projets de traités de commerce ;

on nomma des commissions qui se rendirent incontinent à Paris; les notes s'échangèrent entre le gouvernement de Louis-Philippe et celui de Léopold. Mais l'industrie de France ne fut pas plustôt informée de nos projets, qu'elle se hâta de s'opposer à tout traité de commerce à intervenir entre la Belgique et la France. Après de longues et fatigantes conférences, nos commissaires revinrent de Paris, sans avoir rien terminé. De l'aveu même des plus solides appuis de la révolution, notamment du *Courrier de la Meuse* et de *L'Union*, jusqu'ici la France n'a rien fait qui soit favorable à notre commerce.

D'un autre côté, menacés par une guerre toujours imminente, et étant sous la terreur de cette bande de pillards qui était toujours prête à porter la dévastation dans les biens des particuliers, et qui dominait le gouvernement même, les propriétaires n'étaient pas tentés de faire améliorer des propriétés qu'ils n'étaient pas sûrs de conserver pendant 24 heures. C'est ainsi que le commerce, les arts et les métiers se sentaient

vivement des altérations que la révolution avait apportées dans les relations sociales.

Ajoutez à cela que la misère publique, le retard de la rentrée des fonds, les contributions extraordinaires frappées par la révolution, imposèrent à la classe fortunée des sacrifices qui la portaient à économiser sur le luxe, et à restreindre ses dépenses; de là un nouveau coup porté au commerce de l'intérieur.

En revanche, si nos artisans et en général les bourgeois étaient sans travail, la révolution sut utiliser leur temps; elle leur fit faire force patrouilles du jour et de nuit, pendant que la troupe de ligne parcourait les places publiques et les cabarets.

Le pays demeura dans cet état de gêne inexprimable pendant les trois à quatre premières années de la révolution. Alors le gouvernement comprit qu'il était temps de sortir, n'importe par quel moyen, de la perplexité où la révolution avait placé le pays. La condition d'une tribu agricole qui seule nous était réservée après notre sépara-

tion de la Hollande, n'était pas dans le goût de nos mœurs. Il fallait faire les choses en grand avec de petits moyens, ou si vous voulez, avec de grands moyens paralysés.

Le gouvernement belge voyant l'impossibilité d'ouvrir des relations de commerce avec la France, pour y écouler nos marchandises, songea à secourir l'industrie nationale, en relevant le prix des produits dont nous sommes encombrés, au moyen du monopole.

C'est ainsi qu'il favorisa la formation de Sociétés pour l'exploitation de presque toutes les branches de l'industrie nationale. La banque de Bruxelles s'est mise à la tête des associations, par les immenses achats qu'elle a faits dans les exploitations et les fabriques.

En effet, le monopole de l'industrie accaparée par les associations, donna au commerce un mouvement de vie, auquel on n'avait pas lieu de s'attendre. D'un autre côté le gouvernement belge fit travailler avec beaucoup d'activité au chemin de fer

qu'il avait décrété, et qu'il faisait exécuter avec l'argent de la nation. Cette grande entreprise devait ranimer les hauts fournaux et les forges, qui avaient cessé à peu près tout travail, à la suite de la révolution.

Les particuliers sont venus se joindre à ce mouvement; il est tout simple que le pays ne pouvait pas continuer de rester dans le marasme dans lequel la révolution l'avait jeté; il fallait bien qu'il sortît de cette inaction forcée et inaccoutumée pour lui. Lorsque la confiance a commencé à renaître, chacun a cherché à utiliser des fonds infructueux; chacun a voulu placer son argent; chacun a fait quelque spéculation. L'activité qui se portait auparavant loin au-delà des frontières, se concentra à l'intérieur; de là le trafic qu'on a fait des propriétés territoriales; comme tous ceux dont l'industrie était comprimée au-dehors, tâchaient d'exercer quelque branche de commerce à l'intérieur, il leur fallait des établissemens ou des maisons de commerce, et cette inquiète recherche ou pour mieux dire le besoin que

l'on sentait généralement de se caser, ne devait pas manquer d'élever le prix des habitations. C'est là le véritable motif qui a fait monter la valeur des propriétés foncières.

Toutes les fois qu'une nouvelle association se forma pour l'exploitation de telle branche d'industrie, les actions étaient d'abord prises au décuple, quelquefois au centuple du fonds social requis; ce qui prouve que les fonds immenses que notre réunion à la Hollande avait fait refluer vers le pays, étaient demeurés sans emploi, après la révolution de septembre.

Où nous conduira l'activité inaccoutumée que nous remarquons dans l'industrie? Elle nous conduira à de nouveaux désastres. L'industrie doit être lente et progressive; c'est elle qui alimente le commerce. Si des causes accidentelles provoquent une activité outrée, alors l'industrie déborde le commerce, et celui-ci paralysé par l'abondance des produits, rejette son poids vers elle, et la paralyse à son tour. Car qu'on ne l'oublie pas,

le mouvement trop vif comme l'inaction de l'industrie nuit au commerce. Quand l'industrie encombre le pays de ses produits, le commerce tombe sous le poids de la concurrence.

Nous avons d'autant plus à appréhender de cette dangereuse rivalité, qu'outre les nombreux produits dont l'industrie indigène couvre le pays, les produits de l'étranger viennent encore ajouter à nos embarras.

Depuis notre malencontreuse révolution, nos frontières sont ouvertes aux quatre vents, et toutes les troupes de Léopold ne suffisent pas pour les fermer. L'Angleterre nous envoie ses nombreuses étoffes par l'Escaut; la France nous expédie son orfèvrerie, son argenterie et mille autres articles par Valenciennes; la Prusse nous envoie ses grains, la Hollande ses bestiaux, son genièvre, son sel, son sucre. Parmi les différens genres de commerce du pays, celui de la fraude est le meilleur et le plus lucratif. Du côté de Maëstricht, et sur la ligne prussienne, on voit des bandes de deux cents fraudeurs parcourir la frontière; on emploie les femmes et les enfans à ce

scandaleux trafic. La fraude est devenue une profession sur la frontière; l'immoralité est telle qu'elle a provoqué des réflexions même de la part des journaux de la révolution; mais le gouvernement est impuissant devant le mal; il est sans moyen de répression.

Ainsi, d'un côté les peuples qui nous environnent nous expédient à l'envi leurs marchandises, et encombrent le pays de leurs produits, au préjudice de l'industrie nationale; d'un autre côté, les paisibles populations qui, du temps du gouvernement des Pays-Bas, s'occupaient ou de l'exploitation ou de l'exportation de nos propres-ressources, secondent aujourd'hui l'étranger à accabler l'industrie nationale; et cela par l'appât de quelques écus de gain! Que le lecteur juge à quel état de démoralisation la révolution a réduit le pays! Et remarquez encore que les trois quarts des marchandises que nous expédions à l'étranger, passent en Hollande soit par l'Escaut, soit en transit par la Prusse, et même en fraude par le Brabant septentrional. Nous expédions en Hollande nos dentelles, notre quincaillerie, à peu près

comme auparavant; et les Hollandais viennent enlever nos draps sur la place de Verriers. Nous sommes encore redevables de ce bienfait envers le roi Guillaume, qui ne veut pas appesantir sa main sur ses sujets égarés; il sait bien qu'il peut faire rejeter nos produits, en faisant constater à la frontière l'origine des marchandises que le pays reçoit; il sait encore que ce serait le meilleur moyen de faire tomber la Belgique sous le poids de sa propre détresse; mais il ne veut pas aggraver le malheureux sort que la révolution nous a fait. En tolérant l'introduction en Hollande de certains articles de notre industrie, le gouvernement des Pays-Bas a en vue de faciliter à la restauration le moyen de rétablir les relations commerciales entre les deux peuples; de nous rendre promptement la prospérité que nous avons perdue, et de guérir ainsi les plaies sanglantes que la révolution a faites au pays.

Il est vrai qu'à la fin de 1834, on a remarqué un mouvement extraordinaire dans les relations sociales du peuple belge: beau-

coup d'associations se sont formées ; des grandes entreprises ont été faites ; des banques se sont établies ; de nombreuses propriétés ont été vendues et achetées ; on a bâti beaucoup de maisons ; on en a embelli une quantité d'autres. Et toutes ces opérations ont amené une augmentation de valeur dans les propriétés foncières.

Quelle est la cause de ce mouvement brusque ? On a dit que c'était l'effet de la prospérité nationale ; mais la véritable raison de cette activité inattendue dans les relations, c'est que la Belgique tourne sur elle-même qu'elle porte constamment son action vers son centre, étant repoussée comme elle l'est aux extrémités ; et cette action agit sur elle-même avec la même force qu'elle se portait ci-devant vers l'étranger.

Telles sont les causes qui accablent l'industrie du pays ; voyons si notre existence comme peuple est mieux garantie.

Sans forces de terre ni de mer, la Belgique ne peut jamais faire un état vraiment indépendant ; cet état est une véritable anomalie

politique. Quel est son système de défense? quelles sont ses frontières? La Belgique est destinée à faire partie de la France ou à être réunie à la Hollande. Dès lors le choix peut-il être douteux pour elle? La fortune de la nation, ses intérêts moraux, notre conservation comme peuple, notre repos comme hommes, tout exige que nous nous unissions de nouveau à nos frères du Nord.

Comme peuple, nous n'avons plus aucune garantie d'existence, parce qu'étant sans cesse sous l'influence de la France, nous aurons toujours une tendance de gravitation vers elle; et elle s'emparera de nous quand elle voudra, et sans nulle résistance de notre part. Nous n'avons plus aucune sûreté ni comme peuple, ni comme hommes. La France est sujette aux commotions politiques; le moindre changement qui s'opère dans la constitution intérieure de ce pays nous entraîne dans le mouvement, et fait de nous une avant-garde qu'on fait marcher contre les armées prussiennes.

C'est ainsi que toutes les fois qu'il plaira

à ce peuple remuant de susciter des troubles à l'intérieur, ou de faire la guerre à l'étranger, la Belgique sera la première victime du mouvement; nos belles provinces seront envahies et ravagées; nous paierons les frais de guerre et nos soldats le tribut du sang, comme si le sang des Belges était moins noble, moins pur, moins précieux que celui des Français.

Mais la diplomatie nous a placés à dessein dans cette condition insoutenable: ne pouvant pas nous désavouer de prime-abord, elle a fait de la Belgique un état temporaire, qui n'a aucun élément d'existence.

Point de considération au dehors, point de force au dedans: d'après le protocole du premier février 1831, n° 14, les puissances signataires ont de commun accord exclu leurs familles respectives, du trône et de la souveraineté de la Belgique. Ce fait seul devait dénoncer les projets de la diplomatie, et apprendre à la révolution que les puissances voulaient ménager au roi des Pays-Bas la restauration de ses droits souverains

sur la Belgique ; car si on avait eu la moindre pensée de créer une nouvelle royauté dans le pays, ce protocole n'aurait pas vu le jour ; on aurait plutôt chargé le pays de se choisir un prince au sein des familles couronnées ; c'était donner une garantie de stabilité au nouvel état ; car les Belges auraient pu compter sur la protection des cours du Nord, comme le roi des Pays-Bas y compte lui-même. Le parti qui appartenait à l'opinion catholique, était incontestablement le plus fort dans le congrès ; or, ce parti est décidément anti-français, et aurait tourné ses vues vers l'Allemagne, pour choisir un prince à la Belgique.

Mais il en est tout autrement : depuis que nous sommes en révolution, l'Allemagne, ce peuple radicalement ennemi des commotions politiques, nous voue haine et mépris ; ce peuple a le sentiment de son existence et de sa grandeur ; le danger est imminent et fort à craindre pour lui. La simple communication est pour lui un sujet de réflexion ; nous sommes repoussés comme des colé-

riques, contre lesquels on trace des cordons sanitaires, et qu'on repousse des frontières à coups de baïonnettes. Du moins pendant les premières années de la révolution, il était pour ainsi dire impossible aux Belges de pénétrer dans le cœur de l'Allemagne.

Et ce qui doit nous surprendre encore plus, c'est le langage de la presse française et anglaise : les journaux de ces deux pays, qui ont le plus contribué à faire réussir notre misérable révolte, n'ont à peu d'exceptions près, que des termes de mépris pour nous. La presse légitimiste tient elle-même à notre égard une conduite qui est peu honorable pour nous. Nous sommes redevables de ce revers aux hommes astucieux qui ont fait des efforts inouis pour entraîner les paisibles populations dans les voies de la révolution. On ne peut lire sans s'affliger, le tableau déchirant que la *Quotidienne* trace de la situation de notre malheureuse patrie.

La condition à laquelle nous a réduits la révolte de septembre, est un état insoutenable, un état de guerre perpétuelle : la

situation respective des deux pays, la contiguïté des territoires, les besoins réciproques des deux nations, tout se récrie contre la séparation de nos intérêts. Afin de serrer l'union entre les deux peuples, les traités de paix de 1814-1815 les avaient fondus; c'était le meilleur moyen que la diplomatie pût employer, pour former de la Hollande et de la Belgique, un royaume compacte et indivisible. Tout ce qui blessait les intérêts de l'une, portait atteinte aux intérêts de l'autre nation. Les traités de paix contenaient le germe de la fusion; son développement était abandonné au temps. Des ennemis du bonheur des deux nations ont arrêté momentanément le progrès de la fraternité.

La continuation du provisoire dans lequel se trouvent les deux pays, équivaut à une guerre permanente : quinze années de coexistence ont tellement confondu les intérêts qu'elles n'ont pas laissé subsister de trace qui pût servir de règle au partage. Puis l'inévitable contact entre les deux na-

tions, les unira de nouveau, malgré les efforts de la révolution, et finira par effacer la royauté de septembre. Un gouvernement qui doit lutter contre les intérêts nationaux, défend une existence éphémère. Les choses sont plus fortes que les hommes; celles-là apportent leur force avec elles, tandis que ceux-ci l'empruntent aux circonstances passagères du temps.

Ou bien, ce contact augmentera encore l'inimitié que les ennemis de la charité fraternelle ont semée entre les deux nations, et amènera des collisions; alors on ne peut plus prévoir la fin de la guerre de détail que les deux nations se feraient, et au moyen de laquelle elles épuiserait leurs forces. La guerre pourrait devenir nationale, au lieu qu'elle ne devrait atteindre que les vrais coupables, les révolutionnaires.

Qu'on ne perde pas de vue la haute destinée qui nous était réservée à la fin de 1830, dans la conservation de la paix : nous ne formions pas seulement *le système de la barrière*, qui a occupé la diplomatie pen-

dant si longtemps, mais nous le fermions, en garantissant la province rhénane, et par elle la Prusse, de l'envahissement de la France, révoltée contre son prince; noble tâche pour un peuple qui porte dans son sein le type du caractère allemand; plus encore pour un peuple éminemment catholique, qui par là même devrait être infiniment éloigné de tout principe propagateur du mouvement révolutionnaire. Les circonstances procuraient aux Belges l'occasion d'effacer des taches que d'autres temps avaient imprimées à leur nom, en se laissant entraîner un peu trop facilement dans des projets de révolte; ces écarts seraient devenus le résultat des temps des ténèbres; et les Belges auraient montré que quinze années de repos et de progrès pacifique avaient produit leurs fruits chez eux.

Mais hélas! cette belle occasion est encore disparue : des hommes ennemis de leur pays comme du repos public, se sont fait un devoir de semer la haine parmi le peuple, et de lui ôter ainsi toute la somme de force

dont il avait besoin pour s'opposer au débordement de la France. Cette occasion ne se présentera plus avec les mêmes circonstances, avec des circonstances aussi favorables. Nous étions une des premières garanties de la paix européenne ; aujourd'hui nous sommes devenus un brandon de discorde, tout prêt à brouiller l'Europe, en élevant un trône qui ne peut être qu'un sujet de défiance pour le Nord ; en créant un foyer perpétuel de lente désorganisation pour les royaumes d'Allemagne. De garantie d'ordre social que nous étions, nous sommes devenus une cause permanente de désordre.

Le peuple divisé dans son sein, ne donne aucune force morale au pays : trois partis se dessinent nettement : les partisans de la restauration, ceux de l'indépendance et ceux de notre réunion à la France. Le parti français n'est pas fort nombreux ; mais il est infiniment dangereux par le caractère d'activité dont il est doué ; par la sympathie qu'il sait inspirer ; par notre situation géographique, qui nous retient dans la dépendance de la France.

Le parti de la restauration est indubitablement le plus fort, quand on parle des hommes intelligens qui apprécient avec plus ou moins d'exactitude notre existence politique. Si l'on pouvait désabuser les dupes que les conspirateurs ont faites, en insinuant aux populations catholiques que le gouvernement des Pays-Bas en voulait à leur religion; si l'on pouvait aussi rassurer les honnêtes gens à qui les malveillans font accroire que la restauration amènera des vengeances personnelles et de sanglantes réactions, à l'instant même nous compterions dans nos rangs les trois quarts, peut-être les sept huitièmes de la nation.

Le parti de Léopold est infiniment petit: il se compose de quelques milliers d'ames répandues sur tous les coins de la Belgique, qui préfèrent le laisser aller aux tourmentes politiques; des fonctionnaires de l'état, nouveaux protégés; et de quelques douzaines d'astucieux traîtres qui ont vendu leur roi et leur patrie, et qui certes n'ont pas de faveur à attendre de la restauration; mais

cela n'empêcherait pas le parti de Léopold de se soutenir encore longtemps, s'il était réduit à lutter corps à corps contre la nation : les créatures du gouvernement de Léopold sont d'une activité incroyable, ils font des efforts inouis pour donner quelque idée de stabilité à un trône qui ne repose sur rien : depuis la révolution, les condamnations pour simple délit de police se succèdent avec une incroyable persévérance ; tous les jours les journaux en remplissent leurs colonnes ; ces petites peines sont infligées aux contrevenans, pour rétablir successivement l'équilibre dans les relations sociales ; on se donne beaucoup de peine pour ranimer ce prétendu patriotisme qui remuait les masses au commencement de la révolution ; mais ce patriotisme factice n'a rien de commun avec l'amour sacré de la patrie qui porte les légitimistes à défendre leur roi et la patrie ; c'était l'envie du pillage chez le bas peuple, la cupidité des places chez les jeunes gens, et la manie de la domination chez les autres. Enfin, tous les moyens sont

mis en œuvre pour gagner les notabilités du pays ; les gouverneurs de provinces reçoivent des ordres secrets d'exploiter notre camp ; chaque fois que le gouvernement de Léopold parvient par les mille et un détours qu'il fait, à déterminer un orangiste de distinction à se charger d'une fonction publique, c'est un véritable triomphe pour lui. Les salons du palais royal sont ouverts à toutes les notabilités du pays ; la plus mince demoiselle, pourvu qu'elle soit la fille d'un baron ou d'un comte, est invitée aux bals de la cour.

Au milieu de ces trois partis, il s'en est élevé un quatrième, celui d'une nouvelle opposition ; ce parti se forme de deux classes d'individus ; les uns sont mécontents de la tournure qu'a prise la révolution de septembre ; les autres s'indignent de voir les turpitudes et les innombrables abus que le gouvernement commet tous les jours.

Tous ces différens partis défendent leur terrain pied à pied ; les uns cherchent à se maintenir, les autres à s'étendre sur le do-

maine de l'opinion publique. Tous s'affaiblissent, sauf celui de la restauration, qui dans le fait, fait tous les jours des progrès, et menace d'envelopper bientôt toute la nation. Comment cela se fait-il, sans que cela paraisse? C'est que les choses agissent pour lui; toute manœuvre, toute coterie, quelque bien qu'elle soit montée, quelques moyens qu'elle ait à sa disposition, doit enfin tomber devant la force réelle de la vérité, de la justice, de la religion. Notre révolte n'était appuyée sur aucune raison valable; insensiblement le peuple en sent le vide.

Or, de quelle force voulez-vous que soit un pays déchiré par tant d'opinions foncièrement opposées? Quelle nationalité voulez-vous fonder au milieu d'un pareil désordre dans les intelligences? Nos ennemis, si tant est que nous ayons des ennemis, n'ont pas besoin de se mêler de nos querelles intérieures, qu'ils restent sur nos frontières, simples spectateurs de la lutte, et lorsque le pays sera épuisé de fatigue, ils mettront la main sur la proie, comme le passant prend

l'aigle, abattu par le plomb du chasseur ou la violence de la tempête. Du désordre il ne sort que désordre; *in turbis semper turbæ*. La seule chose dont notre isolement soit capable, c'est de propager les doctrines révolutionnaires en Allemagne. Ce danger seul engagera les puissances du Nord à ne pas permettre que nous allions jusqu'au bout de notre comédie révolutionnaire, dont le prince de Saxe-Cobourg est le principal acteur.

Cette déplorable division d'opinions empêchera désormais que nous nous constituions en peuple indépendant. Effaçons toutes les antipathies, disent les révolutionnaires, oublions tous les ressentimens personnels, et rallions-nous franchement autour du nouveau trône. Mais qu'on le sache donc bien! aucune antipathie personnelle n'éloigné les orangistes du trône de Léopold; prince de Saxe-Cobourg, Léopold nous était inconnu; il n'avait donné aux Belges, ni motif de satisfaction, ni sujet de regret. Avant de nous demander le sacrifice de nos

sympathies, qu'on nous apprenne comment nous trouverons dans la nouvelle royauté, les garanties de paix et de prospérité nationale, que nous assurait la souveraineté des Nassau.

L'érection de la royauté de Léopold, combinée avec son mariage à une princesse de France, fille de Louis-Philippe, change tout le plan de la politique européenne pour lequel toute l'Europe s'est levée en 1813, 1814 et 1815, et a fait la guerre à la France. Le *systeme de la barrière* est totalement dérangé : les forteresses de la frontière, qui faisaient une large brèche dans les frontières françaises, sont devenues pour la France un pied à terre en Europe. Quelle paix l'Europe peut-elle se promettre, tant que ses destinées sont entre les mains de la France ? de quel œil les puissances du Nord, peuvent-elles voir ce nouveau trône, qui est une sentinelle avancée contre le repos de leurs peuples ?

D'un autre côté se trouve la Hollande avec ses projets et son antipathie. Cette na-

tion, comme on sait, ne transige jamais, ni avec ses droits, ni avec l'honneur. Elle a fait la guerre contre l'Espagne, pendant quatre vingts ans, alors qu'elle n'avait pour tout appui que son sentiment instinctif de nation; aujourd'hui que ce peuple figure si honorablement dans l'histoire; aujourd'hui qu'il se distingue parmi les peuples les plus civilisés de la terre; aujourd'hui qu'il est formidable par un sentiment de nationalité qui est fondé sur ses exploits militaires; aujourd'hui qu'il est d'autant plus fort que ce sentiment est plus unanime chez lui, malgré les différens cultes qu'il professe; aujourd'hui qu'il a d'immenses ressources militaires à développer; enfin, aujourd'hui qu'il menace à tout instant nos frontières, étant en possession de tous les points stratégiques du pays; vous voulez qu'il compromette son existence!

Car il ne faut pas se le dissimuler; pour être quelque chose de part et d'autre la Hollande ne doit pas se séparer de la Belgique, ni la Belgique de la Hollande. Selon certain

article du traité de novembre, la Belgique est admise à la navigation des eaux intérieures de la Hollande : si la Hollande refuse cet avantage à la Belgique, celle-ci n'a pas d'existence; si elle le lui accorde, la Hollande compromet son repos et son avenir.

Ajoutez à cette complication l'inflexible volonté du vieux Guillaume, qui ne cède rien de ses droits de souverain sur la Belgique, lui qui dispose de son peuple comme un père de famille commande à ses enfans. Cet admirable prince n'a jamais compromis la dignité de sa couronne par aucun acte qui dénotât la faiblesse; toujours grand, toujours invincible, dans l'adversité comme dans la fortune, il n'a jamais cédé d'un pas. Toutes les fois que la révolution lui a fait des propositions, il n'a pas répondu; parce qu'un prince qui se respecte ne répond à une révolution que par le bruit du canon ou le mépris du silence. Lorsque les puissances auxquelles il doit des égards, lui ont demandé des grâces pour la révolution, *Sa Majesté a fait répondre qu'elle n'y consent*

*pas.* Cette incorruptible fermeté de caractère est un des plus beaux titres de gloire de la maison de Nassau.

Mais quelles sont les ressources de la révolution, pour amener le roi Guillaume à renoncer à la plus grande partie de son royaume, en faveur de l'ambitieux concurrent qui s'est assis sur les débris de son trône? Cinquante ans de séparation de l'ancienne dynastie, nous vaudront cinquante ans de guerre et de calamités. Nous recommandons ce point à l'attention du prince Léopold: lui seul est capable de terminer en un jour nos peines et nos misères.

Nous n'avons point de forces militaires. La Belgique est sans défense, parce qu'elle n'a jamais été destinée à former un royaume à part; elle n'a pas de places fortes qui viennent à son appui; les forteresses qui se trouvent sur la ligne française, lui deviennent inutiles, la Belgique l'a compris; car elle a consenti à leur démolition; ces forteresses ne servent que contre la France, et la Belgique est impuissante à soutenir la guerre contre cette puissance.

Du côté du Nord nous avons tout contre nous : le Brabant Septentrional menacé tour-à-tour Anvers et Liège, et trouve dans les deux directions des chemins tout faits, qui conduisent les troupes hollandaises à Bruxelles, sans que rien puisse s'opposer à leur marche.

A la chambre des représentans de Bruxelles, séance du 1<sup>er</sup> mars 1837, M. Dumortier a dit qu'un général entreprenant de l'armée hollandaise peut arriver à Bruxelles en trois jours de temps. Au surplus, Maestricht est une véritable tête de pont en Belgique ; l'occupation de cette ville par les troupes hollandaises, neutralise tous les moyens dont le fort détaché de Venloo pourrait disposer en temps de guerre.

Dira-t-on que l'armée belge attend l'armée hollandaise en rase campagne, pour lui livrer bataille corps à corps ? Mais quelles sont les forces dont la révolution dispose ? Il lui faudrait garnir toute la frontière, car malheureusement toute la frontière du côté de la Hollande est menacée : une armée de

cent mille hommes entre Hasselt et Diest, pour arrêter la marche de l'armée hollandaise, descendant du Brabant Septentrional; une autre armée de cent mille hommes pour couvrir la frontière des Flandres; cinquante mille hommes pour contenir un débarquement par l'Escaut au-dessus d'Anvers; cinquante autres mille hommes pour bloquer Maestricht. La Belgique peut-elle disposer de ces forces? Puis les troupes belges ont-elles de la confiance dans la cause qu'elles sont appelées à défendre? sont-elles disposées à se battre contre les armées hollandaises? Je conseille à Léopold d'en faire l'essai le plus tard possible.

La révolution a elle-même la conscience de son impuissance : jamais elle n'a élevé la voix assez haut pour faire croire qu'elle puisse quelque chose par elle-même ; elle se couvre de la protection de la France et de l'Angleterre. Dans l'acte du 21 mai, le gouvernement belge a fait tous les sacrifices qu'on a exigé de lui ; pourvu que la Hollande voulût bien s'engager à ne pas re-

prendre les hostilités ; c'est le seul bien qui est revenu à la révolution , du traité du 21 mai. Quand un gouvernement est réduit à une pareille extrémité , il doit être tombé bien bas dans la considération dont doit jouir un état indépendant. Quels que soient les efforts que fasse le gouvernement belge , pour couvrir cette scandaleuse nudité , il aura bien de la peine à la cacher aux yeux de l'Europe , et surtout aux puissances du Nord ; cet état de détresse dans lequel nous nous trouvons , est à lui seul un obstacle insurmontable à tout arrangement définitif ; car la diplomatie comprend que quelque arrangement que l'on fasse dans les affaires , le royaume belge portera toujours avec lui le germe de sa propre destruction.

Dans son projet d'adresse au discours de Léopold de 1833 , M. de Foere dit que notre *ennemi* a perdu un puissant appui , en perdant le fort d'Anvers. M. de Foere oublie que la Hollande n'a pas besoin de cet appui , pour faire la guerre à la révolution ; la Hollande a tant de moyens pour

la réduire, que cet appui n'était qu'un auxiliaire de plus. Dans le même paragraphe où M. de Foere se félicite de ce que la révolution a été mise en possession du fort d'Anvers, il menace la Hollande de recourir aux puissances, pour faire exécuter le traité du 15 novembre ; si M. de Foere avait la moindre confiance dans la force de la révolution, il n'aurait pas recours aux puissances pour faire valoir ses prétendus droits.

Nous sommes toujours au fait simple de la révolution : toutes les questions vivantes, questions de paix ou de guerre, ont été reculées indéfiniment : on ne parle plus du partage de la dette, ni de l'évacuation du territoire, ni de la fixation des limites, ni de la cession du Luxembourg, ni de la souveraineté de la Belgique ; nous n'avons ni plus ni moins que la révolution ne nous a donné.

Or, notre position est insupportable ; tout le monde demande à en sortir, royalistes et patriotes. C'est une preuve que la condition que la révolution nous a faite, est un

état contre nature. Car si en réalité la révolution ne nous a fait, ne nous a laissé aucun bien après six à sept ans de pénibles travaux, il est prouvé qu'elle est dans l'impuissance de nous faire du bien.

Le traité du 21 mai est une véritable déception pour les Belges; tout y est onéreux ou déshonorant pour eux; tout y est à l'avantage de la Hollande.

Les Français ont rendu les prisonniers qu'ils avaient faits au fort d'Anvers; et la Hollande y gagna quatre mille hommes de bonnes troupes avec un bon général; les Anglais lâchèrent les vaisseaux capturés, et cet abandon spontané des mesures coercitives, prises contre la Hollande, sans qu'il eût été provoqué par aucune concession, faite par ce pays, démontre une invincible fermeté d'une part; et pusillanimité ou calcul de l'autre. Si en 1833, les moyens combinés de la France et de l'Angleterre n'ont pu réduire la Hollande à faire des concessions odieuses; si ces deux puissances ont reculé elles-mêmes devant les moyens violens dont

elles avaient fait un instant usage , il est prouvé qu'elles ont renoncé pour toujours, à toute mesure coërcitive ; et nous demeurons avec une écrasante révolution sur le dos !

La Belgique accorde le libre passage des troupes hollandaises et des munitions de tous genres entre la frontière hollandaise et Maestricht ; par ce moyen la Hollande peut renouveler la garnison de Maestricht et l'approvisionner ; la Hollande trouve encore le moyen de se populariser sur toute la route intermédiaire qu'elle parcourt.

La clause du traité par laquelle la Hollande se lie à ne pas reprendre les hostilités jusqu'à la conclusion du traité définitif , est infiniment injurieuse pour la Belgique qui se met à genoux devant le roi Guillaume , pour le prier de ne pas recommencer une guerre qu'elle n'est pas en état de soutenir.

D'ailleurs cette clause du traité , qui a fait quelque sensation parmi les royalistes du pays, est tout-à-fait illusoire et n'impose au-

cune nouvelle charge au roi Guillaume. L'armistice que le traité consacre , était imposé par les circonstances , et ne pouvait être rompu par la Hollande , aussi longtemps que la politique européenne garde les mêmes positions : la France était toujours prête sur la frontière , pour repousser toute agression de la part de la Hollande ; ainsi indépendamment du traité du 21 mai , toute attaque était inutile et téméraire.

Mais que la situation politique de l'Europe change , la Hollande se croira-t-elle liée par le traité du 21 mai ? Ce serait une folie que de le croire. Aucun arrangement définitif n'ayant été conclu , tout reste en suspens , et chacun des partis sera libre de rompre les décisions préliminaires qui auront eu lieu , comme étant de simples dispositions pour arriver à la conclusion d'un traité définitif , qui ne devra pas intervenir.

Quand on s'engage à ne pas reprendre les hostilités jusqu'à la conclusion d'un traité définitif , il y aurait de la folie à prétendre que cette clause , toute de supposition ,

oblige encore pour le moment où de nouvelles circonstances rendent ce traité impossible ; car ce serait s'obliger à recevoir tel pacte que la partie adverse voudrait proposer.

En conduisant ainsi nos nouveaux diplomates de conséquence en conséquence jusqu'à l'absurde , il sera peut-être possible de leur faire comprendre qu'ils se sont frotté les mains à tort, en voyant que le traité du 21 mai stipulait un armistice indéfini.

Un armistice indéfini ou point d'armistice sont synonymes. Toutes les fois qu'on traite de la capitulation d'une ville , on commence par convenir d'un armistice indéfini ; cet armistice renferme-t-il l'obligation de signer le traité de capitulation ? On ne comprend rien à un pareil langage ; mais nos nouveaux gouvernans sont novices dans la diplomatie ; ils ont besoin des leçons du temps pour fixer leurs idées. En attendant , lorsqu'ils seront capables de nous faire quelque mal , nous espérons que nous serons débarrassés d'eux

et de leur diplomatie , de leurs traités et de leur révolution.

Enfin , il est triste de voir à quel état d'abjection la révolution a réduit la Belgique : étant la partie méridionale des Pays-Bas , nous fermions la frontière européenne , et nous étions la première garantie d'une paix perpétuelle , refoulant sans cesse les tentatives de l'invasion française , et conservant sur nos derrières l'assurance d'un appui tout-puissant.

La position difficile que nous occupions parmi les familles européennes était elle-même un titre de gloire , qui devait nous attirer l'amour et l'estime de toutes les nations , puisque nous plaidions leur cause à toutes , celle de leur existence.

La part que nous avons prise au mouvement révolutionnaire de 1830 , a tout changé de face : depuis ce temps nous sommes devenus la risée de l'Europe ; on nous traite en peuple *neutre* , ou en peuple à qui il est défendu de faire valoir , même de défendre ses droits ; on dispose sans cesse de nous

sans nous ; on a fait de notre pays une possession *provisoire*, qui tombera sous la domination du premier venu ; non-seulement , il ne nous est pas permis de prendre part à la plus juste des guerres ; mais encore , ne pouvons-nous pas nous faire justice contre la plus criante spoliation de nos droits et nos biens.

D'après un article de certain protocole , les places fortes de la Belgique devaient être rasées du côté du Midi ; et depuis longtemps cette décision serait mise à exécution , si la France n'avait pas aimé mieux laisser subsister ces forteresses , pour s'en servir contre l'Europe , dans l'éventualité d'une guerre de conflagration.

Lorsque le gouvernement de Léopold veut fortifier la ligne du Nord ; bâtir des forteresses à Hasselt et à Diest ; ouvrir le Demer , et en faire un point de résistance , la Prusse le défend.

Lorsqu'il demande à endiguer les **Polders**, pour préserver d'inondations les malheureux habitans de cette contrée, la Hollande s'y oppose.

Lorsqu'on a fait demander à Maestricht pourquoi on avait passé le rayon stratégique de la forteresse , pour aller reprendre à Reykem les officiers que la gendarmerie belge avait arrêtés, le général baron Dibbets fit répondre qu'il ne reconnaissait pas de rayon , faisant ainsi entendre que le rayon de Maestricht allait du côté du Midi jusqu'à Mons , du côté du Nord , jusqu'à Scheveningen.

Le gouvernement de Léopold , s'avise-t-il de supprimer un simple bureau de transit sur la route d'Aix-la-Chapelle , le lendemain la Prusse fait fermer la grande route *hermétiquement* ; et le gouvernement belge est forcé de rétablir le bureau qu'il croyait inutile , ou qui servait aux fraudes ; car quand la Prusse ferme ses frontières *hermétiquement*, cela signifie qu'elle ne laisse pas passer le vent d'une marchandise belge.

Il résulte de tout cela que depuis la révolution de septembre , nous n'avons aucun moyen de faire respecter le territoire de la Belgique. Pour nous punir d'avoir fait la

plus sotte des révolutions, les puissances semblent nous avoir livrés à des ennemis tout-puissans et irréconciliables, qui nous obsèdent de toutes parts : la Hollande nous livrera une guerre perpétuelle sur les bords de la Meuse et de l'Escaut ; la Prusse ne cessera pas de refouler nos marchandises et nos voyageurs ; l'esprit révolutionnaire continuera à nous déborder du côté de la France.

Etant dans des inquiétudes et des angoisses continuelles ; dans une situation ambiguë et précaire, une incertitude incessante ; toujours sous l'influence des principes les plus opposés ; je vous demande quel avenir il est réservé à la Belgique avec la révolution de septembre !



## CHAPITRE IV.

*La révolution belge a compromis nos intérêts  
moraux et religieux.*

Nous voudrions que le public comprît bien la différence qu'il y a entre la propagande révolutionnaire et toute autre secte : cette différence est immense et remarquable.

Une secte quelconque se met devant un endroit dont elle cherche à forcer le passage ; quand elle passe , elle est souvent moins avancée qu'auparavant. Le but atteint, la secte n'a plus rien à prétendre , et les esprits se lassent. Poursuivant un point détaché , le triomphe nuit bien plus à sa cause que les revers qui l'en éloignent : l'homme est investigateur de sa nature ; il veut suivre la pente de son penchant.

L'abbé Châtel est à la tête d'une secte ordinaire : il prêche ce que trente six ont prêché avant lui , une religion indépendante,

10\*

prise au sein de la religion chrétienne. Avec quelques années d'étude et un peu d'énergie, le plus mince théologien en ferait autant.

La secte Saint-Simonienne a des vues très-étendues : elle vise à une réorganisation générale de la société humaine; ses doctrines, ses vues et ses moyens sont en défaut.

Mais la secte de l'abbé de Lamennais dont les débris couvrent toujours notre pays, est bien autrement dangereuse : dès son origine, elle a cherché à s'emparer de la révolution, pour la conduire à sa guise, en lui donnant un caractère de moralité et de religion.

C'est une adroite imitation de la philosophie de Hobbes : on n'attaqua pas la vertu ; mais on mit le vice à son côté, et on confondit les noms et les objets. C'était le seul moyen qui promît du succès à cette nouvelle secte.

Quelque dégradé que soit un peuple, il lui reste toujours un sentiment d'équité, qui éclaire ses pas : ce sentiment a une mission secrète, celle de repousser à l'insu des passions les plus opiniâtres, tout ce qui tend

à détruire cette vive lumière qui doit accompagner l'homme jusqu'au tombeau , afin qu'il conserve la conscience de ses actions, soit bonnes, soit mauvaises. Sans ce fidèle compagnon , nous ne comprenons pas comment seraient imputées à l'homme ses actions.

C'est dans l'intérêt de sa propre conservation , que le sentiment de l'équité naturelle repousse les attaques trop assidues des passions ; il a sur elles cet avantage , que si elles sont tenaces , aussi ne raisonnent-elles pas.

Si l'abbé de Lamennais avait réussi à donner un caractère de moralité à la révolution , adieu morale publique ! adieu religion ! tout était perdu. Cette invincible résistance que l'homme de bien oppose à toute tentative destructive de la morale, aurait cédé pas à pas le terrain à la nouvelle secte, et nous serions restés sans force dans le domaine de l'opinion et des sentimens ; car qu'on y songe bien , M. l'abbé de Lamennais nous attaquait dans nos derniers retranchemens. Le lecteur comprend que nous raisonnons dans l'hypothèse d'un fait ; qui ne devait pas se réaliser ; la

secte de l'abbé de Lamennais pouvait faire une profonde plaie à l'humanité ; elle ne pouvait pas l'anéantir.

Et qu'on ne croie pas que nous signalions un danger imaginaire ; on connaît les progrès que cette secte avait faits en peu de temps en France et en Belgique.

Elle prit naissance au milieu d'un vaste champ : depuis cinquante ans , la France passe sa vie dans un rêve ; dans les illusions d'une liberté incompatible avec les conditions les plus strictement nécessaires à la conservation de la société ; sous un autre rapport ses doctrines y étaient moins à craindre : elles trouvaient peu de sympathie dans le clergé de France. C'en était tout autrement chez nous ; la nouvelle secte s'y appuyait particulièrement sur le clergé : beaucoup de jeunes prêtres qui n'avaient pas eu le temps de retremper leur esprit dans l'étude des sciences , ou de le former par les leçons de l'expérience , donnèrent à pleines voiles dans les erreurs de la secte. Ajoutez-y l'exemple de quelques dignités ecclésiastiques entraînées dans les mêmes erreurs.

Les doctrines de l'abbé de Lamennais, en ne les considérant que sous leur point de vue dogmatique, sont un reflet de la philosophie du 18<sup>e</sup> siècle : elles ont cela de dangereux comme toute autre doctrine de ce genre, que quoiqu'elles sous d'autres formes et avec d'autres armes, elles s'attaquent à l'autorité, le premier lien de la société.

Nous retrouvons cette pensée dans les moyens employés par les sectaires : le libéralisme révolutionnaire est l'ennemi né de tout pouvoir : et c'est avec lui que la secte a fait alliance en France et en Belgique.

On comprend mieux aujourd'hui que jamais, tout ce que cette alliance avait d'ignominieux ; jusqu'à quel point elle avilissait la religion, et portait atteinte à la conscience des catholiques. Ceux qui ont inventé ce monstrueux projet, se sont imprimé au front une ineffaçable tache d'infamie. Aussi, le chef de l'Eglise a-t-il bientôt compris le danger que courait la religion ; la secte de l'abbé de Lamennais a reçu sa sentence avant celle de Saint-Simon.

En effet , on comprend facilement toute l'impression que devait faire sur l'opinion publique , ce mélange impur d'opinions , de principes, d'actions. La religion n'a jamais été placée si bas par aucun de ses ennemis , parce que ses ennemis ne se sont jamais dépouillés ainsi de tout sentiment de pudeur. Les conséquences de cette union adultère devaient être immenses.

D'abord elle assurait à la démagogie le triomphe sur l'ordre légal : toute union entreprise dans un but de destruction , est puissante. Un accord même simulé rend les factions plus hardies , plus entreprenantes ; le public leur croit des forces qu'elles n'ont pas, et cela suffit pour leur amener des renforts au jour du combat.

Si dans le moment l'opinion orangiste se liait à l'opinion libérale , cette alliance serait tout aussi formidable ; elle s'est faite au commencement de 1834 , dans le but d'obtenir un résultat dans les élections communales de Liège : trois jours d'efforts ont suffi pour remporter un succès complet sur le *Courrier*

*de la Meuse* qui depuis trois mois frappait à toutes les portes en faveur des candidats de la révolution.

Puis, outre la force qu'elle donnait à la démagogie, l'union catholique-libérale disposait les partis à se faire des concessions : le libéralisme révolutionnaire a été de tout temps le plus mortel ennemi de la religion ; il veut tout ce qu'elle défend ; il défend tout ce qu'elle veut. Ces deux agens se livrent d'incessans combats.

Depuis 1789, le libéralisme a soutenu la lutte avec avantage : dans l'ivresse de son triomphe, il eut toujours soin de porter la hache à tout ce que la religion vénère : temples et ministres, rien ne fut sacré aux yeux du génie révolutionnaire.

Ces deux ennemis se trouvant sur le même champ de bataille, combattant sous les mêmes bannières, unie dans l'accomplissement d'un même dessein, ces deux ennemis, dis-je, étaient portés par cette nouvelle circonstance à fraterniser ensemble, et à se désister de part et d'autre de la rigueur des principes.

Sans parler des arrièrè-pensées que nourrissaient probablement les deux factions conspiratrices, celles de la faction ultrà-libérale étaient décidément hostiles à la religion : M. de Potter sollicitait du gouvernement des Pays-Bas, pour son ami Tielemans, une chaire de droit canon au collège philosophique de Louvain : voici le conseil qu'il donne au futur professeur : « Il me semble donc, dit-il, mais je me suis gardé de dire cela à M. V. G., qu'il faut se borner dans l'état donné des choses à enseigner le droit canon *de manière à mettre sans cesse Rome aux prises avec les évêques et le gouvernement.* Ce seront, après tout, les peuples qui en cueilleront *par la suite* tous les fruits. S'ils le pouvaient dès à présent, je crois qu'il ne faudrait plus de droit canon (1). »

Dans une autre lettre, M. de Potter dit au même : « Puisez, puisez et puisez dans le *Codex Josephi II.* C'est par du catholique

(1) Lettre de M. de Potter à l'avocat Tielemans, en date du 18 janvier 1828.

apostolique que nous devons répondre au romain, *en attendant que la raison et le courage, venant se placer entre les deux parties, les aient mises hors de cour, et condamnées aux petites maisons, l'une et l'autre.* »

Cette partie de la correspondance des conspirateurs nous donne des enseignemens utiles : M. de Potter conseille à M. Tielemans d'enseigner au Collège de Louvain, des doctrines qui mettent Rome aux prises avec les évêques et le gouvernement. Certainement, c'était le moyen qu'il fallait employer pour séparer l'Eglise belge de l'Eglise de Rome, et protestantiser le pays.

Mais remarquez que M. de Potter s'est *gardé de dire cela à M. Van Gobbelschroy*, qui était alors ministre de l'intérieur, et à qui était confiée la direction du Collège philosophique. M. de Potter était donc convaincu que le ministre de l'intérieur ne partageait pas ses opinions, et qu'il ne voulait pas mettre Rome aux prises avec les évêques.

Quel moyen reste-t-il aux exagérés, de prouver comme ils l'ont prétendu, que le

le gouvernement des Pays-Bas avait institué le Collège philosophique pour protestantiser le pays? Les plus cruels ennemis de la foi catholique n'osent pas avouer à M. Van Gobelschroy qu'ils ont des projets hostiles à la religion catholique, comment dira-t-on que ces projets étaient entrés dans les intentions du ministre? De pareils raisonnemens n'en imposent à aucun homme raisonnable.

Mais cette alliance impure devait avoir ses résultats : les catholiques dont la conscience était d'abord blessée à la vue des monstrueux principes qui constituent l'essence du libéralisme révolutionnaire, s'habituèrent insensiblement à ses doctrines, et la morale publique et la religion eurent à en gémir. Car on ne rappelle pas aux saines doctrines comme on veut, le peuple à qui on a lâché la bride : des sectes entières traitent leur triste existence pendant des siècles; elles sont toujours près de mourir, elles vivent toujours.

La religion a eu tout à perdre à cette alliance : la morale et les lois du monde

physique sont d'accord pour le prouver; les objets purs n'ont rien à gagner à se traîner dans la boue; tout contact immonde se fait à leur préjudice.

Le triomphe de la conspiration a sauvé la religion, tant il est vrai que la providence est admirable dans ses moyens : si la monarchie avait eu à lutter plus longtemps contre les efforts de l'union, celle-ci aurait senti le besoin de conserver ses forces et de les rendre compactes. En attendant, l'alliance devenait plus intime, et la morale publique s'affaïssait dans ce réduit infecte, où l'exemple du scandale était d'autant plus contagieux, que le blasphème était dans l'action bien plus que dans la parole.

La monstrueuse alliance du catholicisme avec le libéralisme révolutionnaire a porté ses fruits : la religion reçoit les terribles coups que d'impudentes machinations lui ont préparés. Comme nous l'avions prévu depuis longtemps, elle perd de jour en jour de sa force.

Les deux factions qui se sont fondues dans

l'union de 1829, s'étaient unies dans un but de destruction; elles en voulaient toutes deux à la monarchie des Pays-Bas, que le bien-être et le repos du pays demandaient à conserver : l'une voulait l'incorporation de la Belgique à la France; l'autre semble avoir visé à un royaume indépendant.

Après le triomphe de la ligue, les partis ne pouvaient tarder à se désunir, car aucun lien, aucune sympathie n'unissaient ces deux extrémités; les deux factions se retirèrent bientôt derrière leurs retranchemens respectifs, et laissèrent entre elles un monde entier, un monde effrayé du danger qu'il avait couru pendant tout le temps qu'il avait été sous l'influence, pour ainsi dire, exclusive de cette union monstrueuse.

Sur les débris encore fumans de la monarchie, les deux factions se sont séparées : les hommes de l'indépendance l'ont emporté sur leurs anciens alliés : non-seulement il n'y a pas eu réunion de la Belgique à la France; mais encore, le gouvernement de la Belgique a été arraché des mains des partisans de cette

réunion. Les hommes de l'indépendance étaient plus favorablement placés dans la société ; ils avaient entre les mains des moyens qui n'étaient pas à la disposition de leurs concurrents.

Les libéraux , frustrés de la part qu'ils devaient emporter du butin , et qui leur revenait à titre de communauté , se sont retirés les mains vides. De là ces cris de désespoir qu'ils poussent depuis 1830; ils accusent les catholiques et surtout le clergé de mauvaise foi et de trahison. Cette malheureuse lutte est passée dans les rangs du peuple ; le peuple en a pris ombrage ; et ce qu'il y a de plus pénible à dire , c'est que nous sommes tous confondus dans une réprobation commune , à cause de quelques prêtres qui ont oublié la sainteté de leurs devoirs , au point de tremper leurs mains sacrilèges dans des complots révolutionnaires.

La haine contre le clergé est portée à son plus haut degré. Les libéraux qui avaient cru un moment à la bonne foi de leurs associés , n'oublient pas d'avoir été joués dans

la transaction du traité offensif et défensif. Leur fureur s'est portée contre tout ce qui tient de près ou de loin à la religion.

Le catholicisme, le culte, la foi, tout est attaqué avec une rage qui ne connaît pas de frein : les ministres de l'Eglise sont traînés dans la boue ; rien ne leur est passé ; la moindre de leurs fautes est offerte à l'animadversion publique ; on calomnie leurs intentions et leurs actions ; on invente des crimes pour les leur imputer.

La presse périodique aime à se faire l'écho du scandale d'un fait isolé ; c'est ainsi qu'en peu de jours la faute que commet un membre du clergé, est portée à la connaissance de toute la Belgique et même de l'étranger.

Est-il un moyen plus propre à nous avilir aux yeux du public, à nous rendre antipathiques à la nation et à rendre illusoire la sainte mission que nous sommes chargés d'accomplir ? Et cependant nous tremblons ; et nous n'osons avouer jusqu'à quel point ils ont réussi dans leurs projets.

Cette malheureuse association d'un cer-

tain nombre de catholiques exagérés, avec les conspirateurs de profession, nous a rendu la cause commune : la révolution, n'en doutons point, est un malheur pour le pays ; et on nous regarde comme les coopérateurs, sinon les auteurs du mal. De là la haine dont on nous poursuit ; les outrages dont on nous accable ; les calomnies qu'on débite sur notre compte.

Il était un autre sujet de démoralisation pour les catholiques : d'imprudens apologistes d'une licencieuse liberté se sont avisés de prêcher des doctrines funestes à la morale publique ; *la liberté en tout et pour tous* a été proclamée par les journaux destinés à défendre les intérêts de la religion ; et lorsque la maxime a été condamnée à Rome, ces journaux ont écarté les mots, tout en continuant à enseigner les mêmes théories.

Les doctrines que les apôtres de cette immorale liberté ont prêchées, ont pris racine dans le peuple ; elles ont laissé dans les esprits de profondes traces qu'il n'est plus dans le pouvoir des hommes d'effacer. Un exemple

éclatant vous le prouvera : avant la révolution, le *Catholique des Pays-Bas*, prêchait aux catholiques une violente opposition contre le gouvernement du pays; le *catholique* était lu par le public et exerçait une grande influence sur lui. Depuis la révolution, le *Catholique* devenu *Journal des Flandres*, prêche une révoltante démagogie; ce journal est désavoué par le *Courrier de la Meuse*, il est journellement attaqué par l'*Union*. Cela l'empêche-t-il d'avoir ses abonnés et ses lecteurs? Ce journal existe, et il n'est pas dans le pouvoir du *Courrier de la Meuse*, d'effacer le crédit qu'il lui a donné, en marchant de concert avec lui dans les voies d'une opposition systématique contre le gouvernement des Pays-Bas.

En attendant le *Journal des Flandres* fait son chemin : il nous apprend que les lettres encycliques de Grégoire XVI ne sont pas obligatoires, du moins pour la Belgique; il nous exhorte à porter le feu de l'insurrection chez nos voisins les Prussiens; il nous

enseigne que *tout arrangement entre les rois et les peuples est désormais impossible* ; et le *Journal des Flandres* exerce encore sa désastreuse influence sur la population catholique des Flandres !

Cependant , on aurait tort de croire que les catholiques sont partisans du mouvement : on ne sait trop comment ni pourquoi, quelques hommes , pris dans leur sein , ont commencé une déplorable opposition contre le gouvernement des Pays-Bas. Cette lutte devait nous conduire à l'insurrection , ou ce qui est pire , à une guerre incessante entre le clergé et l'état. Du moins , la révolution est venue nous apprendre que si le pays ne peut être heureux sans la Hollande , la religion ne peut être sauvée sans la restauration.

L'insurrection de septembre a placé les catholiques de l'union dans une fausse position : d'un côté , ils se trouvaient devant une monarchie qu'ils avaient combattue avec tous les moyens qu'ils avaient à leur disposition ; d'un autre côté se présentait devant eux une

révolution avec ses terribles conséquences ,  
et surtout une révolution qu'ils avaient si  
puissamment contribué à provoquer.

Ils ont penché un moment vers la légalité : le *Courrier de la Meuse* a proclamé un jour la candidature du prince d'Orange à la royauté belge ; si le *Courrier* s'était soutenu dans cette voie , il aurait du moins sauvé les apparences trompeuses sous lesquelles il s'est présenté au combat ; on pouvait dire encore qu'il avait poussé le peuple à l'insurrection ; on ne pouvait plus l'accuser d'avoir visé au renversement de la monarchie.

Bientôt après, ils se sont laissé entraîner dans le mouvement qu'ils avaient provoqué ; et ils ont tâché de lui désigner d'autres causes. Mais le public ne fut pas longtemps dupe de cette nouvelle manœuvre ; il mit les hommes et les choses à leur véritable place. Chacun reçut le tribut de ses œuvres , et la responsabilité de nos maux pesa sur les vrais auteurs de la révolution.

Et en effet , qui n'aurait pas reculé devant les terribles conséquences que la révolution

devait avoir pour la morale publique et les principes religieux ?

La profonde démoralisation que les tourmentes politiques glissent dans la société, rend d'abord toute organisation intérieure impossible : lorsque le premier lien de la société est dissous, tout le reste se disperse. On perd le respect des lois ; car les factieux apprennent au peuple à les méconnaître, à les mépriser. Le respect des lois est le reflet d'un sentiment de profonde vénération pour l'autorité ; nous avons tout intérêt à l'inculquer au peuple. Quand on parvient à l'éteindre ou seulement à l'affaiblir dans les cœurs des hommes, toutes les autres vertus s'affaissent. C'est ainsi qu'en 1830, après la révolte contre l'autorité civile, le peuple a bientôt tourné ses armes contre l'autorité religieuse ; on nous a fait passer pour de vils instrumens d'un fanatisme calculé ; la haine a succédé au mépris ; et si on veut avoir la mesure du mal qui est résulté de ce premier écart de la raison publique, on n'a qu'à considérer avec quel acharnement nous

sommes poursuivis par la presse périodique.

Toutes les passions se déchaînent et marchent à la suite de la cupidité et de l'esprit de vengeance. Dans un royaume désorganisé par la révolution, il n'y a, pour ainsi dire, pas d'homme qui n'ait une injure à venger, ou une injustice à réparer, ou une faveur à demander, ou une fortune délabrée à restaurer; de sorte qu'au fond une révolution est une insurrection de l'infortune et de l'ambition contre l'aisance et le pouvoir. Or, dès qu'on méconnaît le droit acquis, la société ne peut plus offrir que l'image de la plus désolante confusion. De la société l'insurrection pénètre dans le sein des familles; chacun veut y gouverner à sa manière, établir ses plans et faire adopter ses vues; on ne tient plus compte des règles de la sagesse; ni de l'expérience acquise; les enfans méprisent les conseils de leurs pères, les sujets la discipline de leurs maîtres, dans lesquels ils ne voient que des tyrans, qui méritent leur haine et leur mépris.

Les familles étaient bientôt divisées dans

leur sein ; les parens étaient aux prises avec leurs enfans : le père de famille qui se voyait ruiné par la révolution , était orangiste ; mais son fils qui s'était formé l'esprit aux idées d'un fougueux libéralisme , partageait l'exaltation de l'époque , et était révolutionnaire. La mère qui remarquait que son commerce s'anéantissait dans nos troubles politiques , criait contre les évènements ; et la fille à qui on avait dit que les Hollandais étaient des barbares et des cannibales , blâmait la conduite de sa mère , et disait qu'il valait mieux mourir de faim que de revoir de tels hommes. De là les colères , les haines , les disputes , les querelles au sein des familles.

Beaucoup de nos pères de familles n'avaient pas encore perdu le souvenir de la précédente révolution , et des guerres qui ont désolé nos contrées ; ils faisaient des vœux pour la conservation de l'ordre légal , base du repos public , et ils engageaient leurs enfans à rester en arrière du mouvement ; mais ceux-ci qui n'avaient vu le gouvernement de la société que dans les livres de

l'école, s'exaltaient devant la somme de liberté et de bonheur dont la révolution devait doter leur pays. De là insoumission et résistance à la volonté paternelle.

Dès les premiers jours de la révolution, il se forma des clubs dans les principales villes de la Belgique : là on prit à tâche de déclamer contre un prince que la révolution venait de détrôner : on reproduisit les prétendus griefs de l'opposition triomphante, on les commenta, on les exagéra. On pesa le mérite de chaque personne qui avait appartenu à l'ancien régime, et on accabla le gouvernement provisoire de pétitions, de réclamations, de demandes en destitution. On discuta publiquement les qualités et les défauts de chaque citoyen, et la cabale jugea en dernier ressort, quels seraient ceux qu'elle porterait sur la liste des candidats aux élections ; le mensonge, la médisance, la calomnie, les fausses interprétations, tout était à l'ordre du jour, pour parvenir à éloigner de la représentation jusqu'aux suspects d'orangisme. Les dénonciations se-

crètes affluaient de toutes parts, parce que partout il y avait des envieux qui voulaient se mettre à la place des autorités établies.

Les marchés, les places publiques, les cabarets et les cafés ne se désemplissaient pas d'hommes qui excitaient à la haine et à la vengeance : dans ces jours de désastres il y avait foule partout, sauf dans les temples de Dieu ! Les journaux de la révolution ne gardèrent plus de mesure : tous les jours ils étaient remplis de déclamations contre le gouvernement déchu, signalant des injustices et de prétendues horreurs commises par les troupes hollandaises.

Les deux factions qui s'étaient momentanément unies, pour l'accomplissement de leur œuvre de destruction, et qui se sont séparées au partage du butin, sont retournées à leur existence normale, et se sont trouvées dans deux camps opposés. De cette double position, les hommes des deux partis se livrent une guerre incessante ; rien n'est oublié, rien n'est négligé pour se nuire réciproquement. On n'a plus aucun égard ni

pour la sainteté des doctrines , ni pour la condition des hommes ; et c'est en définitive la religion qui souffre le plus de cette lutte ; parce que la religion souffre de tout désordre.

Deux petits journaux font sentinelle aux avant-postes des deux factions : le *Méphis-tophélès* professe le libéralisme le plus effronté ; rien n'est sacré à ses yeux , ni doctrines , ni personnes , ni réputation ; le *Vaderlander* prêche le fanatisme le plus obscur ; une croisade contre le roi des Pays-Bas , qui plus que jamais est l'objet de la vénération européenne ; roi qui vit toujours dans le cœur de tout ce que la Belgique compte de plus recommandable parmi ses familles ; roi que la plus révoltante des usurpations tient éloigné de ses états , roi enfin à qui nous devons la plus grande partie de cette prospérité qui brille encore d'un si vif éclat , au milieu des débris dont la révolution a couvert le pays.

Nous ne comprenons rien à la haine sauvage des rédacteurs du *Vaderlander* , contre une famille qui deviendrait recommandable

par ses malheurs, si elle ne l'était déjà par le bien qu'elle a fait au pays.

Au fond de tout cela, que trouvons-nous? Les deux factions ont leurs organes et leurs moyens ; elles entretiennent l'attention publique, et la société est péniblement traînée dans l'une ou l'autre ornière : extravagances d'un côté, extravagances de l'autre, entre lesquelles la masse du peuple végète sans alimens salutaires, dans la plus profonde démoralisation.

Bientôt la paix, l'ordre, la bienveillance et la charité disparurent de notre sol, et furent remplacées par les discussions, les querelles, les haines, les accusations les crimes et les forfaits.

Les vols, les escroqueries, les attentats à la morale publique se commirent en plein jour dans la capitale de la Belgique régénérée! Les duels, les suicides, les assassinats se multiplièrent d'une manière effrayante, et viennent encore journellement témoigner de la profondeur du mal qui travaille la société; ni exhortations de la religion, ni efforts de

la législation, ni action répressive du pouvoir exécutif, rien n'a pu jusqu'ici arrêter le progrès de cette malheureuse épidémie morale. Enfin l'audace du vol a été portée un moment à tel point, que les habitans de Bruxelles ont songé sérieusement à couvrir de barres de fer, les fenêtres de leurs habitations, à l'exemple de ce qui se pratiquait dans les temps de la barbarie.

Enfin, grâce à cette indécente union entre le républicanisme et la religion, ainsi qu'à la haine que les deux partis se portent depuis leur violente rupture, on est parvenu à diviser la nation en deux partis irréconciliables, les libéraux et les catholiques, comme depuis nombre d'années les constitutionnels et les royalistes divisent la France; chaque nuance d'opinion a ses organes, ses défenseurs, sa presse, ses établissemens d'instruction publique. Cette désolante division, au sein du peuple a commencé par rendre l'influence de la religion nulle sur la moitié ou du moins sur une partie considérable de la nation. C'est ainsi que d'impru-

dens défenseurs de la religion, ont compromis l'œuvre de Dieu. On a encore vu de monstrueuses alliances se former sous l'influence du *motus primo-primus*, sans qu'il y eût réflexion, ni calcul; mais l'alliance catholique révolutionnaire doit avoir été méditée; il doit y avoir eu des relations entre les membres de cette union; on doit avoir fait les plans de l'association et être convenu des moyens d'action. M. de Mérode et M. de Potter se prêtant la main pour conspirer contre l'état! On n'ose pas s'arrêter longtemps à ces mots!

M. de Mérode appartient à la saine partie de la religion catholique; il en professe le culte; il en épouse tous les grands intérêts, et ses erreurs ne tombent que sur des faits; on peut même dire qu'avec quelques bonnes leçons, empreintes de l'esprit de sagesse, on ferait de M. de Mérode un catholique raisonnable.

A côté de M. de Mérode se trouve dans l'union M. de Potter, l'auteur de la *Vie de Scipion de Ricci*, anti-chrétien par principe, anti-

catholique par humeur, républicain de profession ! comprenez, s'il est possible, l'alliance de ces deux individus ! Le génie du mal ne semble-t-il pas avoir pris part au complot.

Enfin, même désordre dans les intelligences : chaque parti qui se forme dans la société, se bat à corps défendant ; la monarchie, le gouvernement représentatif, la république ont leurs défenseurs et leurs organes ; on prêche l'athéisme et le christianisme avec une égale force ; lorsque les religieux des couvens de Madrid sont tombés sous le fer de leurs assassins, le *Libéral* de Bruxelles a dit qu'il y avait *progrès réel* de civilisation en Espagne !

Et qu'on ne nous dise pas qu'on parviendra à réorganiser le pays, et à mettre un frein au débordement des esprits : le mal ne peut aller qu'en augmentant ; car les causes qui enfantent le désordre sont là, et se reproduisent tous les jours avec une nouvelle énergie.

Pour atténuer le mal que les derniers évènements politiques ont fait à la morale

publique, et diminuer par là la responsabilité qui pèse sur eux, nos hommes du malheur ont imaginé, il y a quelque temps, de proclamer un prétendu retour du peuple vers l'élément religieux.

Pour donner quelque crédit à cette invention, ils ont tâché de mettre les doctrinaires de France dans leurs intérêts; ceux-ci devaient débiter la même fable, le même jour et la même heure. On sait que les doctrinaires de France sont les soutiens de la royauté de juillet, comme les hommes du malheur sont les appuis de la royauté de septembre. La fable du retour vers la religion, a trouvé des crédules dans le camp légitimiste de France : toutefois la bonne foi de ceux-ci est plus excusable; la France est le pays de la terre qui est le plus avancé dans l'indifférence de tout ce qui touche à la religion; il pourrait donc de temps à autre donner à croire à un retour vers des pensées religieuses. Heureusement, la Belgique n'est pas tombée si bas; nous espérons que le temps et les hommes vraiment religieux par-

viendront à cicatriser les plaies saignantes de l'Eglise belge, pourvu que la providence mette bientôt fin à nos dissensions politiques.

Les principaux conjurés de ce petit complot étaient *L'Union* de Bruxelles, le *Courrier de la Meuse* de Liège et le *Journal des Débats* de Paris. Mais cette manœuvre était si évidemment contraire à la vérité, que les conjurés n'ont pas tardé à donner le démenti le plus formel à leurs propres assertions : les organes ci-dessus mentionnés des doctrinaires belges et français, n'ont pas cessé depuis, de gémir sur le désordre qui envahit de plus en plus la société, et qui menace de la dissoudre. Le mal est si grand, le désordre si profond, que les inspirations religieuses de Victor Hugo et de Lamartine n'ont pu mettre à l'abri de la contagion les auteurs de *Thérèse Borgia* et de *Jocelyn*.

Au reste, les hommes du malheur recueillent les fruits de leurs tristes travaux ; plus d'une fois nous leur avons fait entendre nos craintes et nos appréhensions. Lorsque nous

prêchions la paix et l'union entre le pouvoir de l'état et la puissance de l'Eglise; lorsque nous signalions les dangers qui menaçaient l'autel et la patrie; lorsque nous réclamions contre les doctrines catholico-révolutionnaires, que de téméraires novateurs glissaient dans le sein de la société et jusqu'au cœur du catholicisme, notre voix ne fut pas écoutée; elle fut couverte d'un concert de réprobation; il fallait du nouveau; il fallait du De Lameninai; cet abbé était le cinquième et dernier évangeliste que Dieu avait envoyé sur la terre, pour parfaire le catholicisme.

Le mouvement révolutionnaire retarde en général l'action propagatrice de la religion, par là même qu'il détourne l'homme du travail pacifique. Les mœurs se corrompent au milieu du bruit des armes, surtout lorsque la guerre est intestine; alors, aucun lien ne resserre le peuple, pas même celui de la nationalité, qui empêche souvent une nation de se démoraliser, quand elle fait la guerre contre l'étranger; l'amour

sacré de la patrie est pour lors le seul boulevard de l'honneur national. Les basses affections cèdent devant ce sentiment sublime, et le peuple sort victorieux du danger qui menace ses vertus et surtout sa probité, au milieu du débordement de toutes les passions humaines. De tout temps la guerre fut fatale à la morale publique, comme au progrès des sciences et des beaux-arts.

Mais le mal doit être bien grand, vu que ceux-là même qui ont aidé à le provoquer, et qui ont tant d'intérêt à cacher les profondes plaies des mœurs populaires, ne peuvent se dispenser de signaler au public le désordre qui a envahi tous les rangs de la société. *L'Union* du 10 février 1836 nous annonce que le nombre des détenus à Vilvorde s'accroît d'une manière effrayante. Cela ne peut en être autrement : nous sommes dans un état permanent de révolution ; toutes les causes qui concourent à la démoralisation du peuple, sont inhérentes à l'organisation intérieure du pays. Toute révolution est une raison généralisante de dépravation.

Puis les principes du libéralisme révolutionnaire ont été implantés sur notre sol, et y ont porté leurs fruits : les partisans de ces doctrines ont envahi toutes les branches de l'administration nationale ; bon nombre ont été admis à l'enseignement public dans nos Universités ; et qu'on n'oublie pas que ceux qui font ainsi envahir notre domaine national par les étrangers , sont les mêmes hommes qui dans le temps faisaient un crime au gouvernement des Pays-Bas , d'avoir placé dans nos Universités quelques professeurs allemands d'un mérite distingué.

Mais ce qu'il y a de plus frappant dans tout cela , c'est que les hommes qui ont le plus contribué à nous placer sous la dépendance de la France , sont les premiers à convenir combien les mœurs champêtres et les sentimens religieux des populations belges , ont à souffrir du contact que nous avons avec ce pays. Voici ce qu'un correspondant d'Amsterdam écrit au *Journal historique et littéraire de Liège* ; « les catholiques, dit-il, se réjouissent (*à la restauration*

de 1814) comme les autres, non parce qu'un prince protestant monta sur le trône, mais parce que les Français étaient partis, et que les circonstances étaient plus favorables qu'avant 1795 (1).»

Le correspondant du *Journal historique* entend dire que les catholiques préféraient être en société des protestans que des incrédules du Midi; je suis de l'avis du correspondant : la réforme prit naissance en Allemagne; la philosophie voltairienne en France; il m'a toujours semblé que celle-ci était infiniment plus dangereuse pour la foi des catholiques.

Cependant M. l'éditeur du *Journal historique* est un de ceux qui ont le plus contribué à nous ramener les Français, que la restauration avait refoulés dans leur pays : par sa coopération au *Courrier de la Meuse*, par ses attaques journalières, systématiques et haineuses contre le gouvernement des Pays-Bas, M. Kersten, jouissant de l'estime des

(1) *Journal historique*, 24<sup>e</sup> livraison, page 614.

catholiques a puissamment contribué à déterminer notre séparation du Nord ; et séparés du Nord , où pouvions-nous tendre , sinon vers la France ?

Il y a plus : les mêmes hommes qui gémissent sur le désordre social , cherchent encore aujourd'hui à populariser les mauvaises doctrines parmi le peuple : lorsque *L'Union* du 11 janvier 1836 a entrepris de faire l'apologie de la noble famille de Mérode , elle s'est contentée de relever les services que cette famille a rendus à la révolution ; et elle a fini par dire que deux frères de la famille votèrent la déchéance des Nassau de tout pouvoir en Belgique.

Que dirait *L'Union* , si en voulant faire l'apologie de tel personnage , par exemple de Philippe-Egalité , je commençais par dire qu'il fut conventionnel et qu'il a voté la mort de Louis XVI ? Cependant , la famille de Mérode se trouve dans la même catégorie : les membres du congrès national sont les conventionnels de la Belgique , et ceux qui ont voté la déchéance des Nassau , sont les Montagnards du congrès.

Il est douloureux pour nous de voir qu'une aussi honorable race que la famille de Mérode, ait imprimé une ineffaçable note d'infamie à son nom, en prêtant son crédit, ses services, sa fortune, son sang, à une révolution qui portait avec elle la honte et l'infamie.

Voulez-vous connaître la profondeur du mal qui accable l'Eglise de la Belgique ? Nous n'appellerons pas la presse légitimiste à notre secours ; nous laisserons parler le *Courrier de la Meuse*, son langage ne sera pas suspect aux patriotes.

« Un coup d'œil jeté sur la situation du pays suffira pour convaincre les plus incrédules.

» Chez nous, à qui appartient la presse, ce levier si puissant qui, fût-il seul, suffirait à la longue pour remuer le monde ? La presse est presque tout entière au pouvoir de nos adversaires. Chaque semaine et presque chaque jour la capitale expédie jusque dans les plus petites villes de la province une masse de livres généralement fu-

tiles et dangereux ; c'est une proie jetée à l'indiscrète avidité du public. Il s'y rue plutôt qu'il ne s'y porte ; il la trouve partout abondante, sous une forme gracieuse , à bon marché. Elle va même s'offrir à lui , sans qu'il la cherche , et chatouiller cette sensualité littéraire qui tient lieu de goût à plusieurs (1).»

Sous le gouvernement des Pays-Bas la presse était entre les mains du *Courrier de la Meuse* et des hommes de son parti. Il ne tenait qu'à eux de la diriger dans une voie salulaire ; après six ans de révolution , le *Courrier de la Meuse* pousse son cri de détresse ; il avoue que le pouvoir moral lui a échappé ; que tout est perdu.

Le *Courrier de la Meuse* nous donne gain de cause : ne lui avons-nous pas toujours dit qu'il ne nous restait d'autre moyen de sauver l'Eglise de la Belgique , sinon de nous unir, les évêques, le clergé, les catholiques du pays , aux Nassau , pour repousser les ten-

(1) *Courrier de la Meuse*, n° du 6 avril 1837.

tatives de l'impiété du Midi? Trois ou quatre journaux plaident tant bien que mal la cause de la religion; trois ou quatre autres demeurent neutres; et tous les autres nous sont hostiles? Où nous conduira une presse périodique qui, de l'aveu du *Courrier de la Meuse*, est presque tout entière au pouvoir des adversaires de la religion? Cette pensée est désolante.

Au milieu du désordre qui ravage la société et démoralise les mœurs publiques; au milieu de cette antipathie qui gagne de plus en plus du terrain, de cette haine sauvage que les journaux et les pamphlets ne cessent d'exciter contre le clergé, le *Journal historique* nous apprend que l'épiscopat belge n'a jamais été si fort que depuis la révolution.

Comme nous sommes précisément de l'avis contraire, et que nous croyons que l'épiscopat belge n'a jamais été si faible, que depuis la révolution, il nous importe de nous arrêter un moment au *Journal historique*, et de voir en quoi consiste la force qu'il attribue à l'épiscopat belge.

« Combien n'est-il pas intéressant pour nous, dit-il, de voir l'œuvre de Dieu subsister intacte au milieu des ruines dont la surface de la terre est partout couverte ! Combien surtout n'est-il pas consolant pour nous, Belges catholiques, de voir l'Eglise de Dieu fleurir dans nos provinces; de la voir, à une époque où elle souffre et gémit en tant d'autres pays, conserver chez nous sa force et, en grande partie, son ancienne splendeur (1). »

Si nous sommes au milieu des ruines dont la surface de la terre est partout couverte ; si l'Eglise de Dieu souffre et gémit en tant d'autres pays, l'éditeur du *Journal historique* devrait se rappeler qu'il n'est pas étranger au débordement qui a couvert la terre de ruines, et fait souffrir et gémir l'Eglise de Dieu en tant de pays.

M. Kersten a eu sa part dans la rédaction du *Courrier de la Meuse*; il s'en est montré

(1) *Journal historique*, 1<sup>re</sup> livraison, 1 mai 1834, pag. 5.

un des plus zélés collaborateurs ; et il n'entrera certainement dans les vues de personne de nier que le journal auquel M. Kersten a prêté sa plume, n'ait puissamment contribué à provoquer le soulèvement de la Belgique contre le gouvernement des Pays-Bas. Cependant , M. Kersten se coupe toute voie de retraite : pour qu'on ne puisse lui attribuer d'honorables intentions dans ses travaux précédens , après avoir vu et connu le mal que ce journal a fait à la cause du pays et à celle de la religion , M. Kersten se glorifie de sa coopération à la rédaction du *Courrier de la Meuse* (1).

Cependant , M. Kersten ne doit pas méconnaître que l'insurrection belge a été un exemple à imiter pour les autres nations : les états du pape se sont insurgés peu de temps après la révolte de septembre. La Romagne a probablement dit : la Belgique qui se prétend émincmmnt catholique , est mécontente de son prince et se soulève

(1) *Journal historique*, 18<sup>e</sup> liv., pag. 316.

contre lui : nous sommes mécontents du nôtre ; soulevons-nous à notre tour , et secouons le joug du Pape. Car qu'on se rappelle que les factieux de Rome comme ceux de Bruxelles , colportaient leurs listes de griefs.

Si M. Kersten ne comprend pas trop bien ce que peut l'exemple de la révolte sur des populations en effervescence , qu'il se rappelle que lors des massacres de Barcelone , la constitution belge servit de lettre de marque dans les mains des assassins.

Mais nous ne croyons pas que *l'œuvre de Dieu subsiste intacte* dans nos provinces , *au milieu des ruines dont la surface de la terre est partout couverte* , et M. Kersten ne tardera pas à connaître les raisons qui nous forcent à ne pas être de son avis. Nous ne croyons pas non plus que , en grande partie , *l'Eglise de Dieu conserve chez nous sa force et son ancienne splendeur* , soit que M. Kersten parle de la splendeur que l'Eglise belge avait sous le gouvernement des Pays-Bas , soit qu'il entende parler de la splendeur qu'elle avait sous nos anciens princes.

Mais il semble que M. Kersten ait si bien senti combien son langage était peu conforme à la vérité, qu'il s'est hâté de le modifier.

« Et d'abord, dit-il, dans une matière aussi grave, tâchons de ne pas nous faire illusion, tâchons de démêler le vrai du faux, et ayons le courage de voir le mal comme le bien. Car si la religion n'a point perdu son empire dans nos heureuses contrées, ne nous imaginons pas cependant que l'impiété et la corruption n'y aient point pénétré, ne nous endormons pas sur les dangers grands et nombreux qu'y court la foi. Comparons, c'est le parti le plus prudent; ne méconnaissons pas les avantages dont la religion jouit aujourd'hui chez nous, ne méconnaissons pas ses triomphes ni sa puissante influence; mais à côté de ce tableau, n'oublions pas de placer un tableau d'un autre genre, tableau sombre et inquiétant, et malheureusement tableau vrai et d'après nature comme le premier (1). »

(1) *Journal historique*, 1<sup>re</sup> liv., pag. 6.

Nous sommes fâché de voir que des hommes qui ont le bon sens en partage, se démentent ainsi d'une page à l'autre : à la p. 5, M. Kersten dit que *l'œuvre de Dieu subsiste intacte* (dans nos provinces) *au milieu des ruines dont la surface de la terre est partout couverte*; et à la page suivante, il ajoute : *si la religion n'a point perdu son empire dans nos heureuses contrées, ne nous imaginons pas cependant que l'impiété et la corruption n'y aient point pénétré, ne nous endormons pas sur les dangers grands et nombreux qu'y court la foi.... ; ne méconnaissons pas les avantages dont la religion jouit aujourd'hui chez nous.... ; mais à côté de ce tableau, n'oublions pas de placer un tableau d'un autre genre, tableau sombre et inquiétant, et malheureusement tableau vrai et d'après nature comme le premier.*

Ce langage embarrassé et presque contradictoire décèle d'une âme timide qui n'ose pas entièrement méconnaître la voix de sa conscience, quoiqu'elle ait tant d'intérêt à cacher les profondes plaies que nos tour-

mentales révolutionnaires ont faites à l'Eglise belge. Chez toutes les nations la guerre civile est une cause de démoralisation pour le peuple ; mais après l'explosion de la première effervescence , le peuple retourne forcément à son existence normale , par la raison que le soulèvement amortit le ferment de discorde qui agite le peuple.

Le contraire arrive chez nous : la cause du désordre comme celle de la ruine est permanente ; en nous séparant des peuples réfléchis du Nord, la révolution nous a placés sous la dépendance de la France et sous l'influence de ses principes.

Au reste, M. Kersten promet de nous tracer le tableau des avantages que la religion a recueillis de la révolution : nous suivrons M. Kersten pas à pas dans son récit.

« Le premier avantage , dit-il , le premier et le principal motif de confiance que nous voyons dans la situation actuelle de la religion catholique dans notre pays , ce sont les marques claires et multipliées de la protection de la divine providence , lesquelles

nous avons reçues depuis un petit nombre d'années, ce sont les preuves manifestes et évidentes des vues bienfaisantes et miséricordieuses du Tout-Puissant sur la portion de son Eglise répandue dans nos provinces. A la vue de ces signes, quoiqu'*effrayés par le progrès de la licence et de la corruption*, nous avons repris courage ; et nous avons osé espérer que la foi, loin d'être condamnée à périr ici, et à être transportée ailleurs, était au contraire destinée, dans les desseins éternels de Dieu, à y opérer de nouveaux prodiges. »

L'observateur attentif remarquera qu'il y a progrès : le *Courrier de la Meuse* plus réservé que *L'Union* de Bruxelles, n'a jamais enseigné du moins ouvertement, le dogme de la souveraineté populaire : il accepte, lui, la révolution comme un *fait accompli*, en d'autres termes comme une nécessité du temps ; ce n'est pas lui qui a créé les élémens de la révolte ; c'est le roi Guillaume qui a soulevé l'indignation publique contre lui, ne voulant pas redresser les griefs du peuple, les

griefs bien entendu, signalés par le *Courrier de la Meuse*.

Le *Journal historique* ne se borne pas là : comme l'auteur de l'apocalypse, il vole plus haut que les autres évangélistes; il trouve le plan de la révolution belge dans les desseins éternels; c'est la Providence qui s'est servie du peuple comme d'un instrument, pour briser le trône du roi des Pays-Bas, et élever sur ses ruines le prince Léopold, coiffé du bonnet phrygien.

C'est du nouveau, comme vous voyez, absolument du nouveau : les hommes de 89 se contentaient de dire que c'était la volonté du peuple, la volonté souveraine de la nation qui faisait et défaisait les rois, montait et renversait les trônes.

Les hommes de 1830 trouvent que c'est la Providence divine qui dresse ou fait dresser les barricades; fait ou fait faire les révolutions; bouleverse ou fait bouleverser les états; détruit ou fait détruire les monarchies pour abandonner les peuples aux horreurs de l'anarchie ou aux tyrannies des

usurpateurs ; et tout cela se fait dans le but de châtier les rois ! ces doctrines sont enseignées au XIX<sup>e</sup> siècle , par des catholiques au sein de la Belgique !

Nous croyions, nous , que nous étions dans les voies de la vérité et de la justice ; que nous marchions sur les traces de l'évangile qui dit *honorez votre roi* ; que nous suivions la doctrine de l'Eglise , qui nous enseigne d'obéir à nos supérieurs dans tous les degrés de la hiérarchie sociale ; que Dieu n'abandonnait pas ceux qui suivent sincèrement et courageusement le chemin qu'il leur a tracé , et par conséquent que la Providence deviendrait tôt ou tard favorable à la cause sacrée que nous défendons.

Bah ! vaines paroles que tout cela : le *Journal historique* nous apprend comme quoi la Providence est du côté des révolutions et des révolutionnaires ; elle les protège , elle les défend , elle les soutient ; la Providence agit en sens inverse de ce qu'elle a commandé de faire ; elle agit contre ses instructions , contre elle-même.

C'est bien malheureux de voir que des hommes, qui jouissent de la confiance d'une bonne partie du clergé, viennent nous enseigner ainsi le double principe du manichéisme; une Providence pour les révolutions et une Providence pour les monarchies! Du moins, tout en défendant l'œuvre de la révolution, si les hommes n'associaient pas la Providence à leurs coupables complots; c'est trop fort que de rendre la divinité complice des forfaits des hommes.

Mais quels sont les faits qui nous prouvent que la Providence a accordé sa protection toute visible à la révolution belge? Nous les cherchons en vain; et le *Journal historique* ne nous en fournit pas les preuves: « Nous n'entrerons pas, dit-il, dans le détail de ces preuves aujourd'hui (au premier mai 1834). Et nous sommes encore à les attendre. Il nous cite un seul exemple: *rappelons-nous donc*, dit-il, *qu'à une époque très-peu éloignée d'ici, l'épiscopat belge était presque anéanti.*

Rappelons - nous aussi que l'épiscopat

belge a été rappelé à la vie avant la révolution et sous le gouvernement du roi Guillaume. Est-ce envers la révolution que nous sommes redevables de la convention, conclue le 18 juin 1827, entre Sa Sainteté Léon XII, et Sa Majesté Guillaume I<sup>er</sup>, roi des Pays-Bas, sous les auspices de Mgr. F. Capaccini? est-ce encore la révolution qui a pourvu aux sièges vacans de Namur, de Liège, de Gand et de Tournay? En parlant d'une époque très-peu éloignée, le *Journal historique* semble insinuer que nous devons à la révolution la résurrection de l'épiscopat belge.

Mais toutes les difficultés qui avaient si malheureusement divisé l'état et l'Eglise dans les Pays-Bas, avaient été entièrement aplanies avant la révolte de septembre. Cela est connu du *Journal historique*, et il ne s'avisera pas de le nier.

Le *Journal historique* parle de l'ancien archevêque de Malines, le prince de Méan, comme d'un « vieillard respectable mais débonnaire et accablé d'infirmités, dont l'extrême indulgence avait probablement servi

de base aux calculs de certains hommes qui prétendaient régénérer notre pays. » Nous ne voudrions pas parler avec si peu d'estime d'un vénérable vieillard qui a consommé une honorable vie par une honorable mort.

Peut-être le *Journal historique* ne pardonne-t-il pas à l'ancien primat des Pays-Bas, d'avoir prêté le serment à la loi fondamentale de 1815, lorsque d'autres dignités ecclésiastiques, qui n'étaient pas si haut placées que lui, s'y sont refusées. Mais si le *Journal historique* a assez bonne mémoire pour se rappeler le serment que le prince de Méan a prêté à la loi fondamentale, il devrait se souvenir aussi de ce qu'à la demande de l'archevêque, le souverain pontife a approuvé le dit serment, et par conséquent, la conduite que le prince de Méan a tenue dans cette circonstance.

Du reste, le *Journal historique* croit ou fait semblant de croire que l'épiscopat belge a gagné en force depuis la chute de la monarchie des Pays-Bas, et que les évêques sont *aimés et respectés de leurs diocésains*.

Comme il y a erreur manifeste ici; comme de nouveaux faits ne cessent de nous révéler la décadence du pouvoir de l'épiscopat sur le peuple, nous sentons le besoin de nous arrêter quelques instans à cet objet.

Nous ne rappellerons plus cette implacable haine dont la presse périodique nous poursuit, et qui la porte à tout instant à éclater en invectives contre le clergé, sans même vouloir écouter les moyens de défense que nous offrons de temps en temps à l'attention du public. La faiblesse et l'oubli ont été donnés en partage à l'humanité : une faute peut être commise par un membre du clergé, comme par toute autre personne; cependant cette faute est mise aussitôt au grand jour et commentée de mille manières, tandis qu'elle passe inaperçue quand elle se commet par un membre de tout autre corps dans la société.

Mais comprenons bien cette licence effrénée, cet esprit de haineuse indépendance qui s'est emparé des esprits dans les villes et les campagnes. Jamais le peuple n'a si large-

ment appliqué le principe de la souveraineté populaire que depuis la révolution les communes chassent les pasteurs qu'elles croient ne pouvoir leur convenir, ou elles s'opposent à la réception de ceux qui leur sont envoyés de la part de l'autorité compétente.

M. Kersten a été témoin de l'affaire de Sainte-Marguerite, à Liège, et de celle de Lanaeken près de Maestricht : M. le curé de Sainte-Marguerite a lutté longtemps et avec avantage contre son évêque, et Mgr. l'évêque n'a triomphé de M. le curé que par la soumission volontaire de celui-ci. M. le curé de Lanaeken avait été chassé de sa paroisse à coups de fusils, et Mgr. l'évêque de Liège a fait réinstaller M. le curé au milieu de baïonnettes et les sabres au blanc !

M. Kersten a-t-il bonne grace de venir nous parler de la force de nos évêques, lorsqu'ils sont réduits à la triste nécessité de devoir employer la force armée, pour se faire obéir jusques dans les communes, dans d'autres temps les plus inoffensives de la Belgique ?

M. l'abbé Helsen a écrit un livre affreux dans lequel il charge également et au même degré le pape et tous les évêques ! Mgr. l'archevêque de Malines a excommunié l'abbé Helsen et l'abbé Helsen a excommunié l'archevêque de Malines ! Monseigneur l'archevêque fait prier pour la conversion de l'abbé Helsen , et l'abbé Helsen fait prier pour la conversion de monseigneur l'archevêque ! Vit-on jamais un pareil scandale sous le gouvernement des Pays-Bas ? ce scandale , le gouvernement du roi Guillaume l'aurait-il souffert ? Nous ne le croyons pas ; mais c'est à l'ombre de la constitution athée dont la révolution a doté la Belgique catholique, que de pareils désordres se commettent impunément dans le pays.

Cependant le *Journal historique* le sait : depuis tout le temps de la révolution , l'abbé Helsen prêche sa secte dans la capitale de la Belgique , comme monseigneur l'archevêque prêche le catholicisme à Malines ; M. l'abbé Helsen compte ses partisans, ses défenseurs, ses journaux, aussi bien que mon-

seigneur l'archevêque de Malines; M. l'abbé Helsen fait son culte dans la rue *des Fabriques* à Bruxelles, aussi tranquillement que monseigneur Sterckx fait le sien dans la cathédrale de Malines; et voilà à quoi en est la force de nos évêques sous la révolution !

Mais pourquoi passer aux autres diocèses? n'avons-nous pas assez à vérifier dans le nôtre? que n'a-t-on pas fait; que n'a-t-on pas dit; que n'a-t-on pas écrit contre monseigneur l'évêque de Liège? n'a-t-on pas été jusqu'à scruter les actions les plus secrètes de sa vie privée, afin d'y chercher des sujets de reproche? que signifie cette antipathie qu'on est parvenu à créer contre le premier pasteur du diocèse; contre celui que le peuple est appelé à aimer, à vénérer? Toutes les fois qu'il y a eu, depuis la révolution, réjouissance publique ou tumulte dans la ville épiscopale, monseigneur a-t-il échappé à quelque démonstration malveillante? Nos réjouissances à l'ouverture de l'Université de Liège, après la réorganisation de l'instruction pu-

blique, comme nos tourmentes politiques ont valu des charivaris à monseigneur. Que signifient de pareilles dispositions dans le peuple ? Ecoutez le *Journal historique*, et il vous dira qu'elles prouvent la force de l'épiscopat belge !

Et que ne doit-on pas penser d'une triste époque où des évêques, dont la parole devrait être reçue avec vénération, sont forcés de descendre dans la lice avec le journalisme, pour se justifier d'une accusation personnelle de captation, comme le dit monseigneur l'évêque de Liège, dans la lettre pastorale qu'il a lue lui-même, dans sa cathédrale, le 14 février 1836 ?

L'épiscopat belge, peut-il être réduit à une plus fâcheuse extrémité, et de pareils faits ne prouvent-ils pas que le mal est à peu près sans remède ?

Voici comme le *Journal historique* corrobore à ce sujet nos tristes réflexions : « L'extrême licence des opinions et le cynisme toujours croissant de la presse, ont enfin réduit un évêque belge à se défendre publi-

quement devant les fidèles, à se justifier d'une accusation qui aurait pu être méprisée en des temps plus heureux (1). »

Et qu'on ne croie pas que le mal n'est que dans les villes populeuses où la concentration du peuple amène toujours plus ou moins d'agitation, plus ou moins de désordre; le même esprit de chicane et de discorde a envahi les communes rurales: sur dix paroisses il y en a huit qui sont agitées par l'esprit de parti: il y a conflit entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, ou entre les puissans des communes; de là l'esprit d'agitation passe dans le peuple, qui prend fait et cause pour l'un ou l'autre des partis guerroyans, et les pasteurs sont entraînés, souvent malgré eux, dans les querelles populaires.

Ajoutez à cela l'état précaire dans lequel se trouvent nos séminaires, du moins à en juger par celui de Liège: depuis la révolution, cet asyle du sacerdoce a vu successivement diminuer le nombre de ses lévites,

(1) *Journal historique*, 23<sup>e</sup> liv., mars 1836.

et toutes les vacances viennent nous révéler de nouvelles lacunes.

Nous devons cette incessante défection à une double cause : d'abord le désordre qui a envahi la société , éloigne les jeunes gens de la pensée de la vie religieuse , où tout doit être ordre , raison , piété. Puis la haine, dont on n'a pas cessé de nous poursuivre depuis bientôt sept ans , rend la condition de l'état ecclésiastique moins agréable aux yeux du monde. Et qu'on remarque bien que cette aveugle haine atteint les évêques comme le clergé subalterne ; nous sommes tous enveloppés dans une même réprobation ; de manière que pour la première fois , les hommes du malheur sont parvenus à créer contre le clergé du pays , une cause d'antipathie populaire, semblable à celle qui existe contre le clergé de France. Et voilà la condition que la révolution a faite à l'Eglise de la Belgique !

Depuis la révolution , les évêques de la Belgique se sont réunis quatre ou cinq fois en concile national à Malines sous la prési-

dence de l'archevêque : qu'est-ce qui s'y est passé ? Les évêques se sont occupés tantôt de prendre des mesures en faveur des élections, pour empêcher les chambres et les administrations locales d'être envahies par les adversaires du clergé ; tantôt de rappeler le peuple à la sanctification du dimanche qu'une constitution impie permet de violer ; tantôt d'arrêter la propagation des mauvais livres dont on inonde le pays. L'Université catholique ne semble elle-même avoir été créée, que dans le but de conserver dans le domaine de la littérature, une religion qui essuie tous les jours de nouveaux échecs dans les rangs de la société.

Sous le gouvernement des Pays-Bas, les évêques de la Belgique travaillaient à l'édification des fidèles ; aujourd'hui tous leurs efforts tendent à arrêter le progrès du mal ; cette différence seule dénote à quel danger l'Eglise belge est exposée. Dans le temps les évêques commandaient à la vénération publique ; aujourd'hui, ils sont forcés d'écrire dans les journaux pour défendre leur propre

réputation contre les atteintes qu'on y porte. Dans le temps leur parole était toute-puissante sur le peuple ; aujourd'hui , leur influence se resserre dans des bornes de plus en plus étroites. Enfin , dans le temps le clergé était en général aimé et respecté ; aujourd'hui nous succombons sous le poids des avanies dont d'innombrables ennemis nous accablent.

De si tristes réflexions devraient suffire pour prouver combien la révolution a ôté de force à la religion du pays, et jeter la conviction dans l'ame du plus incrédule des hommes ; mais nous le savons : nous avons affaire à des hommes qui ne sont pas dans l'habitude de céder le terrain à leurs adversaires.

Nous n'avons fait que lever un bout du voile qui couvre les plaies saignantes de l'Eglise belge , et nous sommes fâché que l'on nous ait placé sur ce terrain. Nous ne nous serions pas déterminé à faire le sacrifice de nos affections , si le but du *Journal historique* n'était pas évidemment de réhabiliter

la révolution aux yeux des catholiques . et de faire des prosélytes dans le camp des légitimistes où nous combattons pour l'autel et la patrie. Sans les principes d'ordre social , que la révolution a sacrifiés , l'édifice de la religion est bâti sur le sable ; le premier coup de vent la renverse sur ses bases.

Maintenant , défense est faite au *Journal historique* de dire désormais que l'épiscopat belge a gagné en force depuis 1830 ; que l'Eglise fleurit dans nos contrées depuis que la révolution y a répandu son souffle corrompateur. Si le *Journal historique* n'obéit pas à cet ordre bien précis , nous nous chargerons de peindre les malheurs de la religion sous le règne de la révolution.

Enfin , résumons : nous voilà avec une écrasante révolution sur les reins , et toutes les terribles conséquences qu'entraînent après elles les tourmentes politiques.

Nous avons une indépendance qui nous fait dépendre de tout le monde : de la France comme d'un indispensable appui ; de l'Angleterre comme d'un arbitre nécessaire ; de

la Prusse comme d'un voisin dangereux , dont on doit ménager la susceptibilité et captiver la bienveillance ; de la Hollande comme d'un ennemi qui tient entre les mains le fil de notre vie politique ; de tous les états de l'Europe , parce qu'il faut feindre la modération , pour faire oublier aux puissances régnautes la dégradante origine de la royauté belge.

Il y a cinq ans , la France nous a envoyé une princesse avec un trousseau pour toute fortune : Louis-Philippe en a agi envers sa fille , comme font les simples bourgeois avec leurs enfans ; il l'a placée le plus favorablement possible , et donne le moins qu'il peut en mariage ; il ne suffisait pas au peuple belge de donner à manger à Léopold ; il fallait qu'il nourrit encore une jeune reine et de jeunes princes : vous voyez qu'il y a progrès..... dans les colonnes du budget.

Cependant il semble que le million de dot que la Belgique attend en vain depuis cinq ans , doit enfin nous arriver ; Louis-Philippe a trouvé bon de ne pas toucher à sa modeste

fortune de 200 millions ; il a chargé la France de faire la dépense de l'établissement de sa fille.

Après avoir abondamment profité de notre ruine commerciale , le gouvernement anglais s'avisa un jour, il n'y a pas si longtemps, de faire payer des droits d'entrée à nos navires ; le gouvernement de Léopold a réclamé pendant trois mois avant qu'on lui fît droit ; et Dieu sait ce que notre petit van de Weyer n'a dû payer pour obtenir les arrêtés qui assimilent de nouveau nos vaisseaux à ceux des nations favorisées.

L'Angleterre, la France, la Prusse et la Hollande nous envoient leurs marchandises, et écrasent l'industrie de l'intérieur ; et les journaux de la révolution eux-mêmes sont forcés de convenir que le mal est à peu près sans remède. La Prusse et la Hollande nous défendent de fortifier nos frontières ; et voilà l'indépendance qu'on ne cesse de faire retentir à nos oreilles, et qu'on offre à notre admiration comme le premier bienfait de la révolution de 1830 !

**Le domaine sacré de la religion est livré aux ravages de ses plus cruels ennemis ; les mœurs publiques périssent dans les convulsions de la société ; les pasteurs qui ont pour principale mission de prêcher la paix et l'union au sein des familles, sont péniblement traînés dans les querelles des partis ; leurs personnes sont outragées , leurs noms avilis ; la morale publique , la foi du peuple sont exposées au plus affreux dévergondage d'une presse qui ne respecte rien, pas même sa propre dignité ; les livres les plus impies et les plus immoraux sont répandus dans les rangs de la société avec un désespérant acharnement ; et voilà ce que certains hommes appellent progrès de la religion dans nos contrées !**



---

---

## CHAPITRE V.

*La révolution de septembre est une révolution-monstre.*

Nous croyons avoir remarqué que l'ambition était le ver rongeur des anciennes monarchies : les princes ne perdaient que trop souvent de vue le perfectionnement, et en général le bien-être de leurs peuples, pour ne songer qu'au luxe de leurs cours et à l'agrandissement de leur propre considération.

C'était un élément permanent d'oppression : ayant entre les mains les rigueurs d'un pouvoir impoli, les princes se sont longtemps habitués à lever le glaive sur la tête de quiconque osait résister à une volonté souvent, il faut bien l'avouer, peu raisonnable.

Lorsque les princes étaient tranquilles chez eux, ils songeaient à l'agrandissement de leur puissance, et entraînaient leurs peuples dans des guerres ruineuses et meur-

rières. C'est par ce moyen que la plupart des grands états de l'Europe ont successivement reculé la limite de leurs frontières. La conquête était leur élément de vie, parce que la conquête était pour eux une augmentation de puissance.

Depuis que les peuples se sont emparés du gouvernement de la société, ils ont suivi une voie diamétralement opposée : ils ont demandé leur *indépendance*, ce qui signifie dans presque toutes les circonstances, un morcellement de territoire, une diminution de la puissance souveraine.

Comme le principe de l'autorité, entendue dans sa plus simple expression, n'est autre chose que l'enchaînement de la hiérarchie sociale, de même toute révolution est la désorganisation de cette hiérarchie. Ainsi, si un effroyable désordre accompagne les révolutions, ce qui arrive encore aujourd'hui en Espagne, il n'y a là rien qui doive étonner : les révolutions sont destructives de leur nature; elles tendent à disperser tous les êtres de la création, et à les porter à leur

plus simple condition d'éléments ; elles rompent les liens qui coordonnent les choses d'ici-bas pour en former un tout homogène, dans lequel nous voyons le doigt de la puissance divine , bien plus que dans la création des éléments qui ne sont que la matière première de l'harmonieux univers.

Partout où le génie destructeur de l'homme n'a pu atteindre, nous voyons régner l'ordre et l'harmonie : les jours et les nuits se succèdent avec une scrupuleuse exactitude ; toutes les heures paraissent à l'horizon des évolutions éternelles ; pas une minute ne s'éclipse ; les saisons reprennent leur empire à l'époque fixée par la Providence ; le soleil continue à échauffer la nature de ses doux rayons ; ainsi que jadis, les pluies humectent encore le sol de la terre , et aident les productions ; les rivières ne cessent de nous renouveler leurs eaux salutaires.

Où y a-t-il désordre ? où y a-t-il anarchie ? Il y a désordre ; il y a anarchie où la révolution a pénétré ; où elle a porté sa main destructrice, dans les relations de la vie sociale,

où on ne devait trouver que la sympathie , sentiment de l'harmonie universelle.

La révolution de 93 eut le caractère d'une véritable révolution ; elle fut une révolution-modèle , parce qu'elle a le mieux rempli sa mission : après avoir sacrifié la royauté et assassiné le roi , elle a tourné sa fureur contre ses propres enfans ; elle les a déchirés ; les partis ne firent que naître , pour redescendre dans l'abîme. Pour peu que la révolution de 93 eût continué ses ravages , la France n'eût plus présenté à l'œil de l'homme qu'un vaste champ de cadavres , et l'aspect d'un véritable chaos , élément confus d'un monde informe.

On a dit que la révolution belge a été douce et pas trop cruelle.

La révolution belge a été douce ! N'avons-nous pas compté nos victimes ? est-ce que Gaillard n'a pas été martyrisé à Louvain ? est-ce que Voortman n'a pas été assassiné à Gand ? est-ce que Geelhand n'a pas été foulé aux pieds à Anvers ? ne comptons-nous pas de nombreuses victimes , qui ont trouvé la mort dans d'odieux guets-apens ?

La révolution belge a été douce ! Est-ce que le vandalisme et l'anarchie ne se sont pas promenés d'un bout de la Belgique à l'autre ? n'ont-ils pas porté la dévastation et l'incendie dans les propriétés privées à Bruxelles comme à Louvain, à Anvers comme à Gand , à Liège comme à Namur ?

La révolution belge n'a pas été trop cruelle ! Mais est-ce que les royalistes n'ont pas été exilés par douzaines , sur un simple arrêté , signé Léopold , contre signé Lebeau ? est-ce que les presses de leurs journaux n'ont pas été brisées , et leurs rédacteurs jetés en prison ?

La révolution belge n'a pas été trop cruelle ! Et les révolutionnaires , n'ont-ils pas arraché aux plus fidèles serviteurs du roi et de la patrie , les places , les fonctions publiques , les honneurs , les titres et jusqu'aux pensions qu'ils avaient obtenues de la munificence royale , à la suite d'une longue et honorable carrière , passée dans le service de l'état ?

Et si la révolution n'a pas fait plus de victimes , en sommes-nous redevables à l'esprit de paix et de modération des factieux ?

Certainement non ; il n'a pas dépendu d'eux que la Belgique ne devînt une seconde Espagne. Lorsqu'en 1830 , les factieux ont mis la hache au pied de la monarchie ; lorsqu'ils ont porté la destruction partout , dans les arts et les sciences , dans l'industrie et le commerce , dans la législation et la magistrature , dans l'administration et jusque dans les rangs de l'armée ; lorsqu'ils ont méconnu l'autorité et foulé aux pieds les lois de l'état , croient-ils que nous n'aurions pu à notre tour ramasser nos légions , déployer le drapeau orange , symbole de notre foi politique , et marcher au combat ? croient-ils encore à l'heure qu'il est que nous ne pourrions pas faire sortir nos combattans de l'ombre et leur marcher sur le ventre ?

Nous pouvons tout cela ; nous le pouvons encore ; mais alors la lutte aurait commencé et le carnage avec elle : le citoyen aurait été armé contre le citoyen , peut-être le père contre le fils ; le sang aurait coulé , et les rues auraient été bientôt couvertes de cadavres. Les royalistes font mieux ; ils négor-

gent pas comme leurs adversaires ; ils remettent le soin de leur délivrance à la Providence et au temps.

Mais nous le répétons , à qui devons-nous que la révolution n'ait pas fait plus de victimes ? est-ce à son caractère de réconciliation , ou à la retraite que nous avons faite devant le drapeau flétri de la révolte ? Factieux, sachez que votre triomphe est dans notre faiblesse ; vous n'avez pas fait plus de victimes , parce que vous n'avez pas trouvé sur votre chemin plus de royalistes à égorger. Ainsi, ne vous vantez pas tant de votre douceur ; cela vous va mal.

Revenons à notre sujet : quand nous appelons la révolution de septembre une révolution-monstre , qu'on ne croie pas que nous ayons en vue le mal qu'elle a fait au pays. Au contraire , les révolutions qui font le plus de ravage dans les intérêts matériels et moraux du peuple , comme celle de 93 et celle qui désole aujourd'hui l'Espagne , ce sont des révolutions-modèles ; elles seules remplissent dignement la mission qu'elles ont de démolir.

Depuis 1830 , nous avons eu deux merveilles , nous ne dirons pas de la nature , mais de ceux qui se chargent de la défigurer : ces merveilles sont une révolution-monstre et un mortier-monstre. Pour bien faire ressortir la monstruosité de la révolution de septembre , qu'ou nous permette de retracer les principaux avantages que nous recueillîmes de notre alliance avec la Hollande.

Un seul peuple avait été favorisé d'une manière toute spéciale par les traités de paix de 1814-1815 , c'était le peuple belge. En nous unissant à la vieille Neérlande, on nous attachait à un peuple brave , à un peuple illustre , à un peuple qui par ses hautes opérations commerciales et ses richesses, s'est rendu célèbre sur terre et sur mer. Dans notre nouvelle condition , nous trouvions un type de nationalité que nous avons cherché en vain dans le caractère des nations diverses sous la domination desquelles nous avons vécu.

Pendant des siècles , l'ambition et l'esprit de conquête ont conduit les étrangers dans

le domaine de notre patrie ; ils nous ont entraînés dans des projets guerriers, et nous avons suivi aveuglément l'impulsion qui a été donnée. Pendant une vingtaine d'années que nous avons vécu sous la domination française, les Belges ont versé pour la cause de l'étranger, plus de sang que dans des circonstances ordinaires nous n'aurions répandu en trois siècles.

Les Belges sont laborieux ; ils sont peu faits pour le bruit de la guerre ; ils préfèrent la culture de leurs champs au cliquetis des armes ; en cela ils montrent qu'ils ont conservé un reste de la vie patriarcale de leurs ancêtres. Réunis à la Hollande, sous le régime d'une paix durable, nous n'avions désormais à nous occuper que de notre perfectionnement moral, et de l'augmentation de nos richesses nationales.

Nos étroites limites avaient disparu, et d'un seul trait nous étions devenus riverains des grandes eaux qui amènent les richesses de l'univers, et les implantent sur un sol privilégié. Les avantages de cette nouvelle

condition étaient incalculables ; elle ne s'acquiert pas ; la nature la donne et la Neerlande nous l'avait communiquée.

Avant son insurrection de 1572, la Hollande était une colonie de l'Espagne ; elle s'est battue pendant quatre-vingts ans pour déterminer son indépendance, d'un peuple qui semble avoir pris à tâche de courir le dernier dans les voies de la civilisation européenne. Il n'a fallu rien de moins que le sang et l'inébranlable fermeté d'une illustre famille, pour constituer les Bataves en corps de nation. Cet avantage qui avait été acheté au prix de tant de sacrifices, de tant de sang, nous avait été instantanément communiqué. Aucune autre dynastie que celle des Nassau, ne nous promettait tant de gloire et de grandeur.

Le traité de Vienne, il est vrai, stipulait la communauté de la dette qu'une longue et ruineuse guerre avait fait peser sur les Hollandais ; en cela nous ne supportions que partiellement les frais que leur affranchissement qui était le nôtre, que leur nationalité qui était la nôtre, avaient coûtés. Puis,

nous n'achetions pas l'indépendance qu'en vain nous avons cherchée sous la domination espagnole, autrichienne ou française ; l'acquittement commun de la dette nous avait été imposé en compensation de la marine hollandaise qui nous avait été rendue commune, et du commerce des Indes auquel nous participions sans autre titre que celui de notre nouvelle existence politique.

Les avantages que la Belgique retirait de l'agrandissement de son territoire, et de sa participation au commerce maritime de la Hollande, étaient immenses ; ils se faisaient particulièrement sentir aux dernières années de l'existence du royaume-uni, lorsque nos relations commerciales étaient bien établies.

Les révolutionnaires sont forcés de se rendre à cette évidente vérité ; car quels sont les points essentiels en litige entre nous et les Néerlandais ? quelles sont les principales choses que nous demandons depuis 1830 ? C'est la libre navigation de la Meuse et de l'Escaut. — Eh bien ! nous l'avions sous le gouvernement des Pays-Bas..... La

liberté du commerce avec la Hollande et la navigation dans ses eaux intérieures. — Nous les avions sous le gouvernement des Pays-Bas, et nous les avions avec exclusion de toute concurrence de la part des autres nations..... Notre part dans la possession du Limbourg et du Luxembourg. — Avant la révolution de 1830, nous avions le Limbourg et le Luxembourg tout entiers, et nous les avions avec des frontières garanties. Ainsi, tout ce que nous réclamons en vain depuis 1830, nous l'avions auparavant, et nous l'avions dans un degré bien plus élevé. Nous avons donc raison de dire qu'une révolution qui nous a enlevé tous les avantages que nous réclamons aujourd'hui, est une *révolution-monstre*.

Quoiqu'éminemment destructives, les révolutions ont une bonne face, soit d'un côté, soit d'un autre; la révolution belge a cela d'insolite : tournez-la comme vous voulez, vous n'y trouverez rien de riant. S'il y avait des griefs sous l'ancienne administration, les griefs ont été multipliés sous

la nouvelle; les libertés dont le peuple jouissait, lui ont été enlevées une à une; on a même porté le despotisme dans le domaine de la pensée : témoin la loi contre les *démonstrations orangistes*, et les *lois-Evain* pour la perte des grades dans les rangs de l'armée, lois qui selon le dire de M. Evain lui-même, devaient être un épouvantail pour contenir le militaire.

Si nous avons gagné en considération ce que nous avons perdu de nos forces, il y aurait du moins apparente compensation; mais un peuple ne se fait considérer qu'en tant qu'il se met en état de soutenir ses droits. Les puissances du Nord nous accordaient leur confiance; elles nous avaient destinés, nous et nos frères du Nord, à former une barrière devant laquelle les tentatives de la propagande révolutionnaire devaient désormais échouer; nous étions censés d'autant moins disposés à faire cause commune avec les Français, que nous en avions plus souffert sous l'empire. L'insurrection de septembre nous a fait perdre la

confiance et l'appui des grandes puissances....  
C'est une *révolution-monstre*.

La révolution, nous a fait perdre un roi sage et religieux ; un roi puissant , objet de la vénération de toutes les nations , et dont toutes les puissances ambitionnent l'alliance; elle a mis à sa place un prince sans antécédens , sans qualités personnelles et sans crédit dans le domaine de la diplomatie.... c'est encore un trait d'une *révolution-monstre*.

Mais n'avons-nous décidément rien gagné sur le terrain de la liberté ? Depuis un demi-siècle on jette ce mot vide de sens à la tête des niais, qui s'immolent sur l'autel de cette vaine idole. Au milieu de nos débats politiques, la révolution nous a donné une leçon dont il est bon de conserver le souvenir. La liberté que le gouvernement des Pays-Bas nous avait laissée, n'a profité qu'aux anarchistes : ce sont eux qui s'en sont servi pour nous persécuter, nous opprimer, nous tyranniser; ce sont eux qui s'en sont servi pour corrompre l'opinion publique ; et lorsqu'ils se sont trouvés en force , ils ont levé l'éten-

dard de la révolte. Tout cela a été couronné du succès le plus complet ; il y avait donc liberté et quelque chose de plus.

En cela , si la révolution n'a pas été conséquente , elle a été du moins sage : après avoir triomphé du pouvoir légal , elle a retranché les trois quarts de la liberté que nous avons , de crainte qu'elle ne tournât ses armes contre le nouvel état : la révolution n'avait pas plus tôt fait la conquête des principales villes de la Belgique qu'elle les mit en état de siège , et plaça ainsi le sabre en face de la liberté.... C'est donc une *révolution-monstre*.



## CHAPITRE VI.

### *De l'influence des chemins de fer sur le commerce de la Belgique.*

L'établissement des chemins de fer en Belgique a été décrété par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1834, sous le ministère de M. Ch. Rogier; M. De Theux de Meylandt a succédé à M. Rogier dans le gouvernement de l'intérieur; et c'est sous ce dernier que l'inauguration du chemin de fer, section de Bruxelles à Malines, a eu lieu le 5 mai 1835.

A cette occasion, M. le Ministre a fait un discours, comme cela est d'usage en pareilles circonstances, et il a prôné, comme on devait s'y attendre, notre *régénération politique*. En cela M. le Ministre a rempli un devoir: il a fait ce que sa position lui commandait; et nous sommes loin de lui en vouloir. Quand M. De Theux s'est décidé à se mettre au service de Léopold, il devait

se résigner à faire l'apologie d'une révolution qui nous a enlevé un riche commerce et nos garanties politiques ; qui a gravement compromis nos intérêts moraux et religieux.

Mais M. De Theux nous a aussi expliqué les avantages qui doivent résulter de l'établissement des chemins de fer en Belgique ; ce sont ces avantages que nous allons passer en revue.

« Je n'entreprendrai pas, dit M. De Theux, de retracer ici tous les avantages des chemins de fer ; ils se résument en deux points principaux : économie de temps, économie d'argent. En facilitant d'une manière prodigieuse les rapports des hommes entr'eux et les relations du commerce ; ils augmentent les moyens de civilisation et les sources de prospérité et d'agrément. »

L'économie politique et l'économie domestique ne sont pas la même chose. Puisque M. De Theux semble ne pas comprendre quels sont les moyens qui contribuent le plus puissamment à la prospérité d'une nation, nous allons prendre la liberté de les

lui indiquer. Nous profiterons du moment pour lui montrer que les chemins de fer sont destinés à achever la ruine de la Belgique; parce qu'ils concentreront tout le commerce dans les grandes villes, et paralyseront ainsi tout mouvement commercial dans le plat pays.

La production et la consommation sont les deux grands moyens qui alimentent ou détruisent la fortune publique d'un pays. Il est certain qu'un peuple qui habite un sol aride et ingrat, ne peut pas aspirer à une grande fortune; les Cosaques du Caucase ne deviendront jamais un peuple riche, si des circonstances toutes particulières ne leur amènent la fortune.

Quand une nation est favorisée par les richesses de son sol, c'est beaucoup; mais cela ne suffit pas; il faut qu'elle utilise les moyens que la nature a mis entre ses mains. C'est à l'emploi de ces moyens que répond le terme de production, qui est si familier aux économistes.

Le peuple qui ne trouve pas le moyen

d'utiliser ses produits , doit être comparé à celui qui n'en a pas ; il ne devient industriel qu'en tant qu'il trouve le moyen de tirer parti de son industrie.

N'oublions pas que toutes les nations ont chez elles quelque chose de trop et quelque chose de trop peu : les communications qui ont été établies entre les divers peuples de la terre , ont tellement diversifié leurs goûts , que si les productions du sol répondent aux besoins réels de la consommation , elles ne suffisent plus à leurs caprices. Les peuples qui savent le mieux placer leur superflu , sont les plus adroits.

Enfin il y a des peuples qui sont particulièrement favorisés par la terre qu'ils habitent ; et parmi ces peuples on compte certainement les Belges. Tous les produits sont en abondance chez nous : la fertilité du sol est étonnante , pendant que d'un autre côté , on n'a qu'à ouvrir le sein de la terre , pour y découvrir les mines qui enrichissent les nations.

Mais à quoi nous sert l'abondance des produits , s'il ne nous reste plus de moyen

de nous débarrasser de notre superflu ? Un peuple qui est dans l'abondance , peut encore être misérable ; l'impossibilité de tirer parti de ses travaux , le porte à abandonner les moyens qui , dans des circonstances plus favorables , l'auraient porté à un haut degré de prospérité publique.

A peine le mouvement de l'insurrection eut-il jeté son premier feu, que la Belgique tomba affaissée sous le poids de sa nouvelle existence. Était-ce parce qu'il nous manquait des moyens de vie ? Au contraire ; tous les magasins régorgaient de produits et de denrées ; en outre, les étrangers avaient soin d'encombrer de leurs marchandises nos marchés et nos boutiques.

C'était précisément là qu'était le mal : la Belgique était couverte de marchandises, sans savoir où les écouler. Une masse d'artisans et d'artistes de tous genres, qui travaillaient auparavant pour la Hollande et ses colonies, ne trouvèrent plus le moyen de rien expédier, et se virent bientôt forcés de se tourner vers la consommation de l'intérieur.

Or, la consommation intérieure devenant l'unique objet de l'attention des marchands, chacun chercha à s'attirer la faveur du consommateur ; c'est là l'origine de cette inquiète concurrence qui dévore le commerce, et écrase les marchands , les uns après les autres. On étale un luxe oriental dans les boutiques , parce qu'on sent le besoin de frapper les regards du peuple. On est forcé de vendre à petit bénéfice, pour faire rentrer des fonds dont on a besoin de disposer. De là la nécessité de diminuer le prix des articles, et de restreindre le bénéfice du débit , de manière à ne pouvoir faire face aux frais des établissemens.

C'est à la suite de cette concurrence qui dévore tout le bénéfice du marchand détaillant , que le commerce de détail est tombé dans un embarras difficile à décrire ; parcourez toutes les provinces de la Belgique; exceptez trois ou quatre grandes villes qui vivent de leur propre mouvement, et le reste du pays vous offre le spectacle de la plus désolante misère ; à l'affaissement du com-

merce se joint une agriculture languissante; une agriculture écrasée sous le poids de ses propres produits et des grains étrangers que l'on importe impunément dans le pays.

Le bonheur matériel d'une nation a deux grandes sources, l'agriculture et le commerce pris dans leur acceptation la plus large.

Un peuple qui se contenterait des produits de son sol, et se partagerait les fruits de sa propre industrie, sans envie, sans ambition et surtout sans ce désir immodéré d'élévation qui fait courir après les richesses, serait sans doute un peuple heureux.

Mais les peuples sont loin de là : les individus veulent s'élever au-dessus des individus, et les nations au-dessus des nations; chacun cherche à étendre ses possessions ou celles de sa famille. De là cet esprit d'invention et de recherche qui porte souvent l'homme loin de sa patrie, loin de la contrée qui l'a vu naître.

La deuxième source de la fortune publique, c'est le trafic commercial : c'est lui qui a fait la fortune des opulentes nations ; c'est

lui qui a élevé l'Angleterre et la Hollande , pour les placer à la tête des nations les plus riches de la terre.

Les divers pays ont plus ou moins de moyens d'existence , selon que leur situation est plus ou moins heureuse. Toutes les nations trouvent des élémens de vie sur le sol qu'elles habitent. La nature répond suffisamment aux besoins de l'homme ; mais chaque contrée produit ses spécialités , tandis que les besoins de l'homme se sont pour ainsi dire généralisés.

La nation qui place le mieux son superflu , qui vend le plus de ses produits aux étrangers , rend toutes les nations tributaires , et devient nécessairement la plus riche. Le tribut de la guerre , les traités de paix , donnent quelques millions aux peuples vainqueurs ; le commerce est une source intarissable qui rafraîchit à toute heure , à toute minute , la fortune publique.

Depuis longtemps , la Belgique est habituée à ambitionner et à suivre le luxe des grandes nations : la révolution française de

89 nous en a donné les premiers goûts; ces goûts ont pris un grand développement par l'impulsion que l'empereur Napoléon a su donner à son siècle; enfin, le goût des richesses nous a été conservé par une prospérité réelle, sous le royaume des Pays-Bas.

A une époque plus reculée, peut-être eût-il été possible de faire de la Belgique une Chanaan moderne, terre promise de l'Occident; de partager les terres par arpens; de les remettre à la culture des familles qui habitent le pays; et de rappeler ainsi les Belges à la vie patriarcale du peuple d'Israël; car si on ne consulte que les besoins de la nature, certes le pays y pourvoit abondamment.

Ces pensées nous ont occupé un moment au commencement de la révolution: nous avions cru d'abord que certains hommes n'avaient trempé leurs mains sacrilèges dans les complots de sédition, que parce qu'ils en voulaient au luxe national, que développait la prospérité toujours croissante de la Belgique; nous avions cru que ces hommes vou-

laient faire de la Belgique un pays agricole, et qu'ils prêcheraient au peuple la haine de l'opulence, l'amour de la médiocrité ; du moins, il y aurait eu logique chez eux.

Mais nous nous sommes trompé : ces mêmes hommes qui ont de gaieté de cœur tari toutes les sources de la fortune publique, cherchaient bientôt dans leur impuissance à renchérir sur le luxe passé. Oh ! alors, nous nous sommes dit que ces hommes étaient des fourbes ou des imbécilles.

Un chemin de fer est un chemin de luxe, destiné à imprimer une grande action aux relations commerciales du pays où on l'établit ; par conséquent les chemins de fer ne conviennent qu'aux grands états.

Là, les frais de transport sont énormes, paralysent souvent les entreprises, et empêchent les spéculations. Les chemins de fer n'y sont pas un moyen de concentration ; au contraire, ils servent à porter le mouvement vers les frontières éloignées, que les moyens ordinaires de transport n'atteignent qu'avec difficulté.

L'Angleterre se trouve dans ce cas ; c'est pourquoi elle a ses chemins de fer. Cette nation est la plus riche de l'Europe (1) ; elle est la reine des mers ; elle fabrique à peu près pour toutes les contrées du monde ; elle reçoit de l'étranger une immense masse de matières premières ; ses chemins de fer lui sont de grande utilité ; ils servent de moyens de transport, surtout pour conduire à la mer les innombrables marchandises que l'Angleterre expédie dans toutes les contrées du monde. L'agrément des chemins de fer n'est chez elle qu'un but secondaire.

Appliquez, s'il est possible, au pays que nous habitons, ces incontestables notions sur le but des chemins de fer.

Nous formons un petit peuple de trois millions et demi d'habitans ; nous occupons un petit coin de la terre ; nous sommes

(1) Le lecteur voudra bien remarquer que je dis la nation ; car une nation peut être très-riche, et l'état très-pauvre. Aucun état en Europe n'est chargé de tant et de si énormes dettes que celui de la Grande-Bretagne.

placés dans des limites très-étroites ; nous n'avons qu'un très-petit cercle à parcourir , pour nous jeter du Midi au Nord , de l'Est à l'Ouest ; nous avons de grandes routes , des rivières et des canaux qui conduisent nos produits et nos marchandises d'une extrémité du pays à l'autre. Eh bien ! à quoi nous serviront les chemins de fer ?

A accélérer le passage, à faciliter le transport des marchandises : *économie de temps , économie d'argent*, dit M. de Theux. *En facilitant d'une manière prodigieuse les rapports des hommes entre eux et les relations du commerce , ils (les chemins de fer) augmentent les moyens de civilisation et les sources de prospérité et d'agrément.*

C'est ainsi qu'on raisonne quand on n'a vu des chemins de fer que dans les colonnes des journaux anglais ; on perd de vue l'objet principal , leur application aux autres pays.

Dans un petit état qui n'a pas de marine , et qui par là seul ne peut pas songer à entrer en concurrence avec les grandes nations commerçantes , tout doit être approprié à la

condition de la nation et de ses moyens, industrie, commerce, mouvement, moyen d'action et moyen de transport; il faut partager, autant que possible, l'industrie et le commerce, afin de maintenir l'équilibre du mouvement entre toutes les villes, entre toutes les communes, entre toutes les familles du pays agricole qu'on gouverne. C'est par ce moyen qu'on fait une distribution équitable de l'industrie et du commerce indigènes entre tous les habitans du royaume, et qu'on les fait participer à la production, comme ils participent à la consommation.

*Economie de temps, économie d'argent*, dit M. de Theux; nous allons voir où nous conduiront l'*économie de temps* et l'*économie d'argent* de M. de Theux.

Au moyen des chemins de fer, les hommes fortunés qui mènent une vie indépendante, voyageront à bon compte; une insignifiante dépense leur permettra de se rendre à Bruxelles, des points les plus éloignés de la capitale. Ainsi les riches qu'on devrait porter à faire un honnête usage de la fortune qu'ils

ont entre les mains , seront les premiers à économiser sur les frais de voyage , et à profiter de l'établissement des chemins de fer ; première cause de ruine pour le pays.

Les voyageurs se feront conduire par les chemins de fer dans les grandes villes de la Belgique ; les petites villes et les communes rurales des provinces seront abandonnées à leur isolement ; la grande voirie , qui a servi jusqu'ici de lieu ordinaire de transport pour les hommes et les marchandises , sera déserte. Que feront tous ceux qui trouvaient une honnête existence sur les grandes routes , soit en alimentant et logeant les voyageurs , soit en faisant un modeste commerce ? que feront tous ceux qui ont sacrifié tout leur avoir , pour y faire l'acquisition d'une petite propriété , qui était devenue pour eux une source habituelle d'existence ? Leur avenir sera compromis ; ils seront ruinés ; injustice de la part du gouvernement , et seconde cause de ruine pour le pays.

Les wagons enlèveront les marchandises à petit bruit , et les transporteront à peu de

frâis d'une extrémité du royaume à l'autre ; en attendant que deviendront le roulage , le charronnage , l'exploitation des voitures publiques ? Ils deviendront sans objet ; et des milliers de familles qui vivent de leur art ou de leur profession , seront sans moyens d'existence ; troisième cause de ruine pour le pays.

Lorsque la Belgique sera couverte de chemins de fer, *l'économie de temps et l'économie d'argent* de M. de Theux rendront le transport par roulage nul ou insignifiant ; les chevaux seront sans valeur ; les fermiers ne trouveront plus de bénéfice à les élever ; par suite de la dépréciation de ce bétail , le fourrage tombera de prix , et l'agriculture se trouvera ainsi privée d'un de ses plus grands moyens d'existence ; quatrième cause de ruine pour le pays.

On sait qu'aucune branche de commerce n'a tant souffert que le batelage de la Meuse ; depuis la révolution il a été privé de presque toutes ses ressources , et il est tombé dans un affaissement complet. Les chemins de

fer vont encore aggraver le sort des bateliers qui ne sont déjà que trop malheureux. Les bateaux de la Meuse portent les marchandises coloniales de la Hollande à Maestricht, et de là à Liège et dans d'autres villes de la Belgique. Le transport de la laste de Rotterdam ou d'Amsterdam à Maestricht coûte 20 florins des Pays-Bas, prix ordinaire; de ces deux premières villes à Anvers, elle coûte dix florins; et d'Anvers dans le pays, les frais de transport ne monteront pas à dix florins; de manière que toutes les marchandises seront expédiées par l'Escaut sur Anvers; de là les chemins de fer feront le reste; et la Meuse restera déserte; cinquième cause de ruine pour le pays.

Mais il est une autre raison à faire valoir; celle-ci frappe l'attention de l'homme réfléchi; c'est que l'établissement des chemins de fer va porter le commerce sur un seul point, et le concentrer dans la capitale de la Belgique; en attendant, tout mouvement commercial se retirera successivement des provinces, et celles-ci tomberont dans un

anéantissement complet. Des associations se formeront pour monopoliser le commerce, comme on a monopolisé l'industrie; de grands magasins de produits indigènes et étrangers s'établiront à Bruxelles; les propriétaires de ces magasins vendront les marchandises au plus petit bénéfice; à 5% et au-dessous, et se retrouveront sur la masse de la vente. Or, le marchand de province ne pourra pas soutenir la concurrence; les frais de son établissement exigeront de plus grands bénéfices.

Nous ne signalons pas un danger imaginaire : à l'heure où nous écrivons ces lignes, de grands spéculateurs s'occupent déjà de préparer les magasins qui s'ouvriront à Bruxelles sous le nom de *Bazar central*, et dont des succursales seront établies dans trois ou quatre grandes villes du pays.

En attendant, le consommateur profitera de l'avantage que lui offrira le commerce de la capitale : il ira s'approvisionner à Bruxelles en tous genres de marchandises, même de denrées. Quelque peu considérable que soit sa consommation, il trouvera encore dans

le bénéfice de ses achats de quoi se défrayer du voyage. Ajoutez à cela que les peuples ont la manie de donner la préférence aux marchandises étrangères sur celles du pays et à celles de la capitale sur celles des provinces; et vous comprendrez comment l'établissement des chemins de fer va nuire à l'équilibre du mouvement commercial de la Belgique ; sixième cause de ruine pour le pays.

M. Evain, ci-devant ministre de la guerre, est convenu, peut-être sans s'en douter, de cette vérité : lorsqu'il a défendu ses projets de fortifications, entraîné par ses vues d'égoïsme local, il a parlé sans cesse d'ouvrir de grandes voies qui conduisent à la capitale, comme si c'était de l'intérêt d'une nation de conduire le mouvement vers le centre, au lieu de le porter vers l'extérieur.

Quand on voit des ministres de la force de MM. Evain et de Theux, on est tenté de les renvoyer aux bancs de l'école pour reprendre les leçons d'économie politique.

Toutefois, lorsque M. de Theux a prôné les avantages des chemins de fer, il a avancé

ses raisons : il nous a montré l'Angleterre et la Hollande, et il nous a promis un avenir semblable à celui de ces deux riches nations, en nous faisant espérer que nous fabriquerons beaucoup, et que nous exporterons nos produits territoriaux et nos objets manufacturés. Toujours la même illusion, dont la révolution a bercé la nation depuis 1830.

Lorsque le prince de Saxe-Cobourg est venu prendre possession du royaume que la révolution lui a fait, il a débarqué à Ostende. Le bourgmestre de l'endroit a félicité le nouveau venu, comme cela est d'usage ; il a insisté particulièrement sur le bonheur dont la Belgique allait jouir, sous le règne du grand prince que la révolution avait fait venir de Claremont. Dans son premier transport d'amour pour le pays, Léopold répondit au bourgmestre que la Belgique pouvait rivaliser de commerce avec l'Angleterre. On sait que le commerce anglais est le fléau de toutes les nations de la terre ; on sait encore que l'industrie d'aucun pays n'échappe à la ruine, si l'on ne prémunit ses frontières

contre l'invasion de l'égoïste Albion ; et Léopold vient nous dire que la Belgique rivalisera avec l'Angleterre ! Léopold ne devait pas se moquer de la sorte d'une nation qui allait lui donner l'hospitalité.

« Déjà , dit M. de Theux , nous pouvons envisager dans un avenir peu éloigné , la liaison de nos chemins de fer avec ceux projetés en Allemagne et en France. C'est alors surtout que la Belgique , en position de favoriser les rapports commerciaux entre plusieurs peuples , en recueillera elle-même d'immenses avantages et acquerra de nouveaux titres à leur sympathie. »

Nous ne nous trouvons pas dans une situation aussi favorable que l'Angleterre et la Hollande : depuis des siècles ces deux nations se sont rendues puissantes sur mer ; elles se sont emparées de l'industrie lorsqu'elle était encore au berceau , et lui ont imprimé la direction qui leur convenait le mieux ; dès lors , elles se sont rendues célèbres dans le commerce du monde. Puis ces deux nations ont leurs possessions d'outre-mer , qui assu-

rent des débouchés à leurs produits ; ainsi, avant d'entreprendre l'exploitation d'un nouveau genre d'industrie ou de commerce, les Anglais et les Hollandais sont sûrs de trouver un prompt écoulement à leurs marchandises.

Nous ne sommes pas placés sur la même ligne : nous habitons le plat pays, nous ne sommes pas bordés par les mers ; le seul fleuve qui vient mouiller nos frontières est l'Escaut ; et la navigation de ce fleuve peut nous être disputée d'un moment à l'autre par un voisin puissant, contre lequel nous ne pouvons pas lutter ; nous n'avons pas d'îles, nous n'avons pas de marine ; nous n'avons aucune connaissance de la navigation : le pays en a fait l'expérience à ses dépens ; la plupart des expéditions maritimes qu'il a faites depuis 1830, ont fait naufrage ; notre industrie et nos connaissances commerciales n'ont pas eu le temps de se développer.

On ne doit pas juger de la force de l'industrie de tel pays, par l'établissement de

quelques grands ateliers qu'elle occupe , comme ceux de MM. Cockerill et Orban de Liège. Ces établissemens prouvent seulement la tendance de l'industrie , et démontrent ce dont le peuple serait capable , s'il était secondé dans ses efforts par l'écoulement de ses produits. Mais pour que l'on puisse dire qu'un peuple est fort de son industrie , il faut que son industrie couvre tout le pays et embrasse la population entière. Toute l'Angleterre est couverte d'établissements semblables à ceux de nos plus puissans industriels. En 1830 , notre industrie , quoique brillante , était encore bien loin d'être générale ; et nous regrettons bien plus le passé par la considération de l'avenir qu'il nous a ravi , que par égard aux pertes que nous avons essayées dans nos richesses acquises.

M. de Theux nous fait entrevoir dans un avenir peu éloigné la liaison de nos chemins de fer avec ceux qui sont projetés en Allemagne et en France. Voilà deux ans que M. de Theux nous tint ce langage , et nous n'en

sommes pas plus avancés. L'établissement des chemins de fer n'est pas encore décrété, ni en France, ni en Prusse. Dans ce moment la France semble devoir proposer pour cet objet un projet de loi aux Chambres ; la Prusse recule sans cesse devant l'entreprise.

Mais qu'avons-nous à attendre de l'établissement de chemins de fer chez nos voisins, les Français et les Prussiens ? quel avantage notre commerce en recueillera-t-il ? M. de Theux n'y croit pas lui-même. Lorsque nous nous présentons à la frontière du Midi ou à celle du Nord, avec une pièce de draps sous le bras ou un morceau de fer dans les mains, nous sommes impitoyablement repoussés par les douaniers qui garnissent les frontières de France et de Prusse ; comment veut-on que les Français et les Allemands nous reçoivent de bonne grâce, lorsque nous arriverons à leurs frontières respectives avec des waggons, chargés de marchandises, destinées à inonder leurs pays, et à ruiner leur industrie ? Une pareille sottise ne devrait pas passer par la tête d'un ministre.

Ni la France , ni la Prusse ne recevront les produits de l'industrie belge : Louis-Philippe les refusera , par crainte de mécontenter son peuple, et d'augmenter le nombre toujours croissant de ses ennemis ; Frédéric les repoussera , pour ne pas nuire à l'industrie de ses sujets, et rendre plus dur le joug que la révolution nous a imposé (1).

« C'est alors surtout , dit M. de Theux , que la Belgique , en position de favoriser les rapports commerciaux entre plusieurs peuples , en recueillera elle-même d'immenses avantages et acquerra de nouveaux titres à leur sympathie. »

Que M. de Theux comprenne que les peuples voisins ne nous auront aucune obligation de rapprocher leurs rapports commerciaux : le système de prohibition du Nord au Midi n'a jamais été si fortement calculé qu'aujourd'hui ; au lieu de s'élargir , les lignes de douanes se

(1) Si la France et la Prusse élèvent les droits d'importation sur nos marchandises , de manière à ne pas nous permettre de concourir avec les fabricans de ces pays , j'appelle cela prohibition.

resserrent de plus en plus. Si les peuples voulaient en effet favoriser leurs relations commerciales, ils n'auraient qu'à ouvrir leurs frontières respectives, et tout serait fait ; mais ils n'y songent pas. M. de Theux confond les rapports de peuple à peuple avec les relations de la vie sociale.

Nous avons déjà tant de titres à la sympathie de la France : le même principe a fait insurger les deux pays en 1830 ; bon nombre de Belges parlent la langue des Français et ont les mœurs et les habitudes de ce peuple ; le prince Léopold de Saxe-Cobourg a marié une princesse de France ; par la nouvelle condition que les événemens de 1830 ont donnée au pays, nous sommes devenus le rempart de la France de Louis-Philippe ; la France s'est-elle souciée beaucoup de son alliée, la Belgique ? Non, jusqu'ici elle n'a rien fait pour alléger le fardeau de nos misères publiques ; et qu'avons-nous à en attendre pour l'avenir ?

On nous dira probablement que dans le temps on a fait les mêmes observations contre

l'introduction des mécaniques et des machines à vapeur, et en général contre toutes les grandes améliorations dont s'honore le génie humain, et dont la société recueille aujourd'hui les incontestables avantages. Peut-être, ajoutera-t-on qu'il n'y a qu'un esprit rétrograde qui puisse faire des réflexions contre l'établissement des chemins de fer en Belgique. A tout cela nous n'avons qu'une seule chose à répondre ; c'est qu'on veuille bien nous lire, avant que de nous condamner.

Lorsque l'industrie était encore dans son enfance, la mécanique était un moyen propre à la conduire dans les voies du progrès : la mécanique est un moyen de multiplier les produits ; et un peuple ne peut pas trop produire, quand il trouve le moyen de se débarrasser de son superflu.

Les hommes n'ont pas toujours été aussi industrieux qu'ils le sont aujourd'hui : pendant des siècles les peuples se sont contentés de cultiver la terre, et de proportionner la production aux besoins de leur consumma-

tion. Mais lorsque le commerce a été répandu dans les divers pays; chaque nation a tourné les yeux vers l'étranger; chaque nation a voulu généraliser son industrie, et approvisionner les autres peuples de tout ce qu'ils voulaient bien acheter ou prendre en échange.

L'Angleterre a été peut-être la première nation qui ait pris un élan aussi général, dans les différens genres d'industrie qu'on exploite aujourd'hui chez les diverses nations. Lorsque l'Angleterre a fait jouer ses mécaniques, était-il de l'intérêt des autres nations de rester en arrière du mouvement donné? pouvaient-elles le faire, surtout celles sur lesquelles l'Angleterre exerçait une influence plus ou moins directe? Aucun genre d'industrie en France, en Belgique, en Prusse et dans la plupart des pays de l'Europe, n'aurait pu se soutenir sans le secours de la mécanique. Car qu'on ne dise pas que les douanes étaient là pour refouler les produits anglais: nous avons le souvenir encore tout frais de ce qui s'est passé sous l'empire

français : toute la ligue continentale, conduite par le génie de Napoléon, n'a pas empêché l'industrie anglaise de débarquer ses produits sur le continent, et d'en inonder presque tous les pays de l'Europe.

Les chemins de fer n'ont pas la même destination que les mécaniques ; car les chemins de fer ne sont pas un moyen de production ; ils servent uniquement à faciliter et à accélérer d'une manière prodigieuse le transport d'hommes et de marchandises, et à diminuer ainsi les frais du transport ordinaire par voitures.

Eh bien ! c'est précisément là que gît le mal : quand on songe aux grands moyens, il faut d'abord voir s'ils sont d'accord avec les proportions du pays et la tendance du commerce. Dans un pays où le trafic se réduit à peu près aux besoins de la consommation intérieure, il faut autant que possible localiser le commerce, afin de maintenir l'équilibre du mouvement sur tous les points du pays. C'est le seul moyen qu'il y a d'empêcher la concentration du mouvement, de

garantir les droits acquis , de sauver les intérêts des masses , et de les soustraire à la rapacité d'une industrie transcendante et exclusive. Ces réflexions sont en tout applicables à notre pays.

Le gouvernement belge a si bien senti l'inconvénient que nous venons de signaler; il a si bien compris quelle est la révolution que les chemins de fer doivent opérer dans les intérêts commerciaux des Belges , qu'il a reculé jusqu'ici devant son propre ouvrage : depuis deux ans le transport d'hommes se fait par le chemin de fer, section de Bruxelles à Malines ; puis de Malines à Anvers, et de Malines à Termonde, et le gouvernement n'a pu se décider jusqu'ici à opérer par la même voie le transport de marchandises, quoique cela ait pu se faire sans augmenter les frais de l'entretien des chemins de fer.

Et en effet , que restera-t-il à la nation , lorsque l'aristocratie financière aura monopolisé l'industrie ; lorsque les grands spéculateurs auront monopolisé le commerce ; lorsque le gouvernement aura monopolisé

le transport d'hommes et de marchandises ? Il ne lui restera plus rien. Nos nouveaux gouvernans n'y songent pas !

Au reste , le discours que M. de Theux a prononcé à l'inauguration du chemin de fer , n'a pas été inutile au pays sous tous les rapports ; il contient un de ces humilians aveux pour la révolution , que la force des choses a souvent arrachés à ses partisans.

« Le commerce et l'industrie , dit M. de Theux , ébranlés par les commotions politiques , ont déjà repris leur essor ; le passé n'inspire plus de regrets , l'avenir se présente sous les auspices les plus heureux : nos chemins de fer leur assurent une prospérité toujours croissante. »

Il importe de bien remarquer la différence qu'il y a entre la révolution de juillet et celle de septembre : quoiqu'elles soient toutes deux l'œuvre de la violence ; quoiqu'elles aient toutes deux violé un droit acquis ; un droit qui devait être d'autant plus sacré que les lois divines et humaines se réunissent pour en réclamer l'inviolabi-

lité ; quoiqu'elles aient toutes deux profondément affecté la morale publique ; enfin , quoiqu'elles portent toutes deux sur le front la marque indélébile d'une flagrante usurpation , cependant la révolution belge a un caractère de gravité qu'on chercherait en vain dans celle de France..

La France est un grand état qui se suffit à lui : elle a conservé ses forces de terre et de mer, ses anciennes limites, sa marine, ses îles ; en conséquence elle promet le même commerce, les mêmes chances de prospérité publique, dès que la société aura repris le calme et le repos. Tout le rôle de la révolution de juillet se termine à la substitution d'une dynastie. Il y a quelque chose de plus : la France de Charles X avait fait tous les frais de guerre , pour faire la conquête d'Alger, qui fut effectuée peu de temps avant la chute de la monarchie ; la France de Louis-Philippe a recueilli tous les fruits de cette nouvelle possession ; elle a encaissé les trésors que la découverte du pays a fait tomber entre ses mains.

La condition de la Belgique est différente : la révolution de septembre a partagé les Pays-Bas en deux grandes divisions qui souffrent de part et d'autre de leur isolement.

La Belgique a perdu toute sa force militaire , et par conséquent toute considération au dehors ; ayant cessé d'être protégé par la marine hollandaise , le pays s'est trouvé ouvert du côté du Nord , comme il l'était du côté du Midi par le fait même de la révolution de juillet. La conférence de Londres a trouvé le mot : elle a déclaré le pays état neutre. Un état neutre est un état qui n'a pas de forces personnelles ; un état à qui on défend de tenir une armée sur pied ; en un mot , un état que les nations respectent aussi longtemps qu'elles n'ont pas de raisons de le violer. La manière dont naguères les puissances ont traité la Suisse et Cracovie , nous dit assez ce que nous devons penser de la prétendue inviolabilité des états neutres.

Nous avons été violemment séparés

de la partie vivifiante du royaume : on a placé la Belgique dans une inaction forcée depuis qu'on a détourné d'elle la source qui animait son industrie. La Hollande a conservé les colonies et les avantages du commerce que nous y faisons. A la rigueur, elle peut se passer de la Belgique, parce qu'elle peut s'approvisionner en Angleterre et sur les marchés d'Allemagne.

M. de Theux avoue que le commerce et l'industrie ont été ébranlés dans le pays par les commotions politiques ; mais il cherche à donner le change à l'opinion publique sur le caractère des évènements. Dans tous les pays qu'elles affligent, les commotions politiques interrompent momentanément le commerce ; car les révolutions ont cela de propre, qu'elles portent la destruction dans tous les élémens qui concourent au bonheur de la société.

Chez nous, il y a autre chose qu'une gêne passagère, produite par une absence momentanée de confiance dans les transactions commerciales ; le mal est sans remède ; parce

que la plaie est inhérente à notre nouvelle constitution politique.

Nous languissons depuis 1830, non-seulement parce qu'il y a eu guerre civile, pillage et destruction en Belgique; mais surtout, parce que la révolution nous a enlevé des débouchés, que le pays a cherché en vain à remplacer.

M. de Theux nous apprend que *le passé n'inspire plus de regrets*; cette phrase doit s'entendre dans un sens strictement personnel. Libre à M. de Theux d'épouser les intérêts de la révolution, et de s'associer à une cause flétrie dès son origine, et qui inspire tant d'antipathie aux cœurs généreux; libre à M. de Theux de se glorifier d'être ministre du prince Léopold. Tout cela regarde M. de Theux.

Mais libre à nous de regarder ce même passé, qui n'est plus un sujet de regrets pour les partisans de la révolution, comme la plus belle époque, dont la Belgique ait à s'honorer; libre à nous encore de regretter le passé, et de rappeler de tous nos vœux

une dynastie qui possède nos sympathies , et à laquelle nous avons voué un inviolable attachement. En fait de logique , la proposition de M. de Theux est un peu trop indéfinie à notre goût.

*L'avenir se présente sous les auspices les plus heureux.*

Nous ne partageons pas les douces espérances de M. de Theux. La révolution a conservé le terrain qu'elle a envahi en 1830 ; tout se borne là , et s'il s'était présenté plus d'une occasion de lui disputer ses triomphes , elle aurait plus d'une défaite à avouer. Du reste , laquelle des questions pendantes entre la Belgique et la Hollande a été terminée ? Aucune. Quelle garantie d'existence a-t-on donnée à la révolution ? Aucune.

Nous sommes tous les jours à la veille de la guerre ; nous tenons sur pied une armée peu en proportion avec les ressources de l'état ; les charges publiques s'augmentent d'année en année ; la France est sur un volcan ; le républicanisme prélude à l'assassinat de Louis-Philippe , pour nous envoyer

ses hordes indisciplinées ; les crises commerciales qui agitent les États-Unis, l'Angleterre et le midi de la France , commencent à se faire sentir en Belgique.

A l'intérieur , les partis se déchirent ; les disputes et les querelles se reprennent tous les jours avec une nouvelle énergie ; dans tous les rangs de la société , la discorde fait place aux derniers débris d'une harmonie expirante ; la morale publique reçoit sans cesse de nouvelles atteintes ; la religion du peuple disparaît de la société , pour faire place à la plus affreuse licence d'opinions et de sentimens.

Une ingénieuse diplomatie nous lie les mains , et nous empêche de chercher un remède quelconque à nos maux ; les peuples limitrophes obsèdent nos frontières , et inondent notre pays de leurs produits , sans qu'aucune mesure soit capable d'arrêter la ruineuse introduction des marchandises étrangères ; le commerce de l'intérieur est étouffé sous le poids d'une écrasante concurrence , et l'industrie trouve sa mort dans

les moyens même qu'on emploie pour lui conserver la vie. Voilà l'*avenir* qui, selon M. de Theux, *se présente sous les auspices les plus heureux!*

Nous terminons ici nos *Considérations sur la révolution belge*. Des causes indépendantes de notre volonté, ont retardé de quelques mois la publication du second volume.

FIN DU TOME II.

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

CHAPITRE I. — Insurrection belge de 1830. . . . .	page 5
— II. — Conduite des puissances du Nord à l'égard de la révolution belge. — Raisons qui ont provoqué leur politique d'attente. . . . .	45
— III. — Suites de la révolution belge de 1830. . . . .	122
— IV. — La révolution belge a compromis nos intérêts moraux et religieux . . . . .	173
— V. — La révolution de septembre est une révolution-monstre . . . .	236
— VI. — De l'influence des chemins de fer sur le commerce de la Belgique.	251